



ETUDES DE DEFINITION DE LA POLITIQUE SOCIALE DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE MARTINIQUE

Rapport final

Juin 2017

IREEDD

Institut des Ressources Environnementales et du Développement Durable
L'évaluation économique pour l'intérêt général

Table des matières

RESUME ANALYTIQUE : LA POLITIQUE SOCIALE DE L'EAU EN MARTINIQUE.....	1
PHASE 1 : DIAGNOSTIC.....	7
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION	9
2. LE PARTI PRIS METHODOLOGIQUE	9
2.1 CONCILIER DURABILITE ECONOMIQUE, DURABILITE SOCIALE ET DURABILITE ENVIRONNEMENTALE.....	9
2.2 UNE MESURE OBJECTIVE DE LA DIFFICULTE D'ACCES AUX SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT : LA "PAUVRETE EN EAU"	10
2.3 UNE POLITIQUE SOCIALE DE L'EAU EFFICACE	11
3. DIAGNOSTIC DE LA MARTINIQUE.....	12
3.1 CARACTERISTIQUES GENERALES DU TERRITOIRE	12
3.2 AUDIT SOCIAL DES MENAGES	13
3.2.1 <i>La pauvreté monétaire en Martinique</i>	14
3.2.2 <i>Précarité non monétaire : pauvreté en condition de vie</i>	21
3.2.3 <i>Facteurs explicatifs de la précarité des ménages martiniquais</i>	23
3.3 LES CONSOMMATIONS D'EAU DOMESTIQUE EN MARTINIQUE	24
3.3.1 <i>Les volumes</i>	24
3.3.2 <i>Prix moyen du service d'eau et d'assainissement sur la base d'une facture 120m3</i>	27
3.3.3 <i>Prix moyen du service d'eau et d'assainissement par tranche de consommation</i>	29
3.4 LA PAUVRETE EN EAU	30
3.5 LE TRAITEMENT DES DIFFICULTES D'ACCES AUX SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	31
3.5.1 <i>Les aides sociales régionales – ARS-</i>	31
3.5.2 <i>Le Pass'eau (SCNA)</i>	33
3.5.3 <i>Kit économies d'eau</i>	34
3.5.4 <i>Les abandons de créances</i>	34
4. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE DE LA CACEM	35
4.1 CARACTERISTIQUES GENERALES DU TERRITOIRE	35
4.2 AUDIT SOCIAL DES MENAGES	37
4.2.1 <i>Pauvreté monétaire</i>	37
4.2.2 <i>Pauvreté en eau</i>	38
4.3 CONSOMMATION D'EAU DES MENAGES DE LA CACEM.....	41
4.3.1 <i>Organisation de la gestion des services d'eau</i>	41
4.3.2 <i>Consommations d'eau</i>	41
4.3.3 <i>Prix de l'eau</i>	43
4.3.4 <i>Gestion des impayés des services d'eau</i>	44
5. DIAGNOSTIC DES TERRITOIRES DU SCNA	45
5.1 CARACTERISTIQUES GENERALES DU TERRITOIRE	45
5.2 AUDIT SOCIAL DES MENAGES	47
5.2.1 <i>Précarité monétaire</i>	47
5.2.2 <i>Précarité en eau</i>	48
5.3 CONSOMMATION D'EAU DES MENAGES DU SCNA	51
5.3.1 <i>Organisation de la gestion des services d'eau</i>	51
5.3.2 <i>Consommations d'eau</i>	51
5.3.3 <i>Prix de l'eau</i>	52

5.4	AUDIT DE LA GESTION DES IMPAYES DES SERVICES D'EAU	53
6.	LES TERRITOIRES DU SCCNO	54
6.1	CARACTERISTIQUES GENERALES DU TERRITOIRE	54
6.2	AUDIT SOCIAL DES MENAGES	56
6.2.1	<i>Précarité monétaire.....</i>	56
6.2.2	<i>Précarité en eau</i>	57
6.3	CONSOMMATION D'EAU DES MENAGES DU SCCNO.....	60
6.3.1	<i>Organisation de la gestion des services d'eau.....</i>	60
6.3.2	<i>Consommation d'eau</i>	60
6.3.3	<i>Prix de l'eau</i>	61
6.4	AUDIT DE LA GESTION DES IMPAYES DES SERVICES D'EAU	62
7.	LES TERRITOIRES DU SICSM	63
7.1	CARACTERISTIQUES GENERALES DU TERRITOIRE	63
7.2	AUDIT SOCIAL DES MENAGES	65
7.2.1	<i>Précarité monétaire.....</i>	65
7.2.2	<i>Précarité en eau</i>	66
7.3	CONSOMMATION D'EAU DES MENAGES DU SICSM.....	69
7.3.1	<i>Organisation de la gestion des services d'eau.....</i>	69
7.3.2	<i>Consommations d'eau.....</i>	69
7.3.3	<i>Prix de l'eau</i>	70
7.4	AUDIT DE LA GESTION DES IMPAYES DES SERVICES D'EAU	71
8.	CONCLUSION DE LA PHASE 1	72
	ATELIERS PARTICIPATIFS.....	72
	PHASES 2 & 3: CHIFFRAGE DES DISPOSITIFS ET SCENARII	75
1.	PREAMBULE	77
2.	LES ATELIERS DE CONCERTATION.....	78
3.	LES DISPOSITIFS DE LA POLITIQUE SOCIALE ET LA QUESTION DES EFFETS REDISTRIBUTIFS.....	82
3.1	LE FINANCEMENT INTERNE : SOLIDARITE INTER-USAGERS	83
3.1.1	<i>Solidarité de l'utilisateur non-domestique vers l'utilisateur domestique</i>	83
3.1.2	<i>Solidarité entre utilisateurs domestiques</i>	83
3.2	LE FINANCEMENT EXTERNE : SOLIDARITE CITOYENNE.....	84
4.	DISPOSITIFS & SCENARII SUR LE TERRITOIRE DE LA CACEM	87
4.1	RAPPEL DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC DE LA PHASE 1.....	88
4.2	DISPOSITIF D2 : CHEQUE EAU PREVENTIF (CACEM)	89
4.3	DISPOSITIF D3 : CHEQUE EAU CURATIF (CACEM)	91
4.4	DISPOSITIF D1 : AIDE PERSONNALISEE A LA MAITRISE DE LA CONSOMMATION (CACEM)	93
4.5	DISPOSITIF D4 : ALERTE SOCIALE (CACEM)	95
4.6	DISPOSITIF D5 : ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE DE SORTIE DE DETTE (CACEM)	97
4.7	DISPOSITIF D6 : FACILITER LE PAIEMENT DES FACTURES D'EAU EN DIVERSIFIANT LES MOYENS DE PAIEMENT	98
4.8	DISPOSITIF D7 : MENSUALISATION DES FACTURES A LA DEMANDE ET SUR INSTRUCTION SOCIALE (CACEM)	99
4.9	DISPOSITIF D8 : LA TARIFICATION SOCIALE (CACEM)	101
4.10	DISPOSITIF D9 : LA GRATUITE DES 20 PREMIERS METRES CUBES (CACEM)	104
4.11	DISPOSITIF D10 : UNE REDUCTION DE LA PART FIXE (CACEM)	106
4.12	UN SCENARIO DE POLITIQUE SOCIALE A L'ECHELLE DE LA CACEM.....	107

4.13	MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SOCIALE.....	108
4.13.1	<i>Le coût de la politique sociale.....</i>	<i>108</i>
4.13.2	<i>Le contenu de la politique sociale.....</i>	<i>108</i>
4.13.3	<i>Le mode opératoire</i>	<i>109</i>
5.	DISPOSITIFS & SCENARII SUR LE TERRITOIRE DU SCNA	111
5.1	RAPPEL DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC DE LA PHASE 1 (SCNA).....	112
5.2	DISPOSITIF D2 : CHEQUE EAU PREVENTIF (SCNA)	113
5.3	DISPOSITIF D3 : CHEQUE EAU CURATIF (SCNA)	115
5.4	DISPOSITIF D1 : AIDE PERSONNALISEE A LA MAITRISE DE LA CONSOMMATION (SCNA)	117
5.5	DISPOSITIF D4 : ALERTE SOCIALE (SCNA)	119
5.6	DISPOSITIF D5 : ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE DE SORTIE DE DETTE (SCNA).....	121
5.7	DISPOSITIF D6 : FACILITER LE PAIEMENT DES FACTURES D’EAU EN DIVERSIFIANT LES MOYENS DE PAIEMENT (SCNA)	122
5.8	DISPOSITIF D7 : MENSUALISATION DES FACTURES A LA DEMANDE ET SUR INSTRUCTION SOCIALE (SCNA)	123
5.9	DISPOSITIF D8 : LA TARIFICATION SOCIALE (SCNA)	125
5.10	DISPOSITIF D9 : LA GRATUITE DES 20 PREMIERS METRES CUBES (SCNA)	128
5.11	DISPOSITIF D10 : UNE REDUCTION DE LA PART FIXE (SCNA)	130
5.12	UN SCENARIO DE POLITIQUE SOCIALE A L'ECHELLE DU SCNA	132
5.13	MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SOCIALE.....	133
5.13.1	<i>Le coût de la politique sociale.....</i>	<i>133</i>
5.13.2	<i>Le contenu de la politique sociale.....</i>	<i>133</i>
5.13.3	<i>Le mode opératoire</i>	<i>134</i>
6.	DISPOSITIFS & SCENARII SUR LE TERRITOIRE DU SCCNO	135
6.1	RAPPEL DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC DE LA PHASE 1 (SCCNO)	136
6.2	DISPOSITIF D2 : CHEQUE EAU PREVENTIF (CACEM)	137
6.3	RAPPEL DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC DE LA PHASE 1.....	139
6.4	DISPOSITIF D3 : CHEQUE EAU CURATIF (SCCNO).....	140
6.5	DISPOSITIF D1 : AIDE PERSONNALISEE A LA MAITRISE DE LA CONSOMMATION (SCCNO)	142
6.6	DISPOSITIF D4 : ALERTE SOCIALE (SCCNO)	144
6.7	DISPOSITIF D5 : ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE DE SORTIE DE DETTE (SCCNO)	146
6.8	DISPOSITIF D6 : FACILITER LE PAIEMENT DES FACTURES D’EAU EN DIVERSIFIANT LES MOYENS DE PAIEMENT(SCCNO) ..	147
6.9	DISPOSITIF D7 : MENSUALISATION DES FACTURES A LA DEMANDE ET SUR INSTRUCTION SOCIALE (SCCNO)	148
6.10	DISPOSITIF D8 : LA TARIFICATION SOCIALE (SCCNO).....	150
6.11	DISPOSITIF D9 : LA GRATUITE DES 20 PREMIERS METRES CUBES (SCCNO).....	153
6.12	DISPOSITIF D10 : UNE REDUCTION DE LA PART FIXE (SCCNO)	154
6.13	UN SCENARIO DE POLITIQUE SOCIALE A L'ECHELLE DU SCCNO.....	155
6.14	MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SOCIALE.....	156
6.14.1	<i>Le coût de la politique sociale.....</i>	<i>156</i>
6.14.2	<i>Le contenu de la politique sociale.....</i>	<i>157</i>
6.14.3	<i>Le mode opératoire</i>	<i>157</i>
7.	DISPOSITIFS & SCENARII SUR LE TERRITOIRE DU SICSM	159
7.1	RAPPEL DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC DE LA PHASE 1 (SICSM).....	160
7.2	RAPPEL DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC DE LA PHASE 1.....	161
7.3	DISPOSITIF D2 : CHEQUE EAU PREVENTIF (SICSM).....	162
7.4	DISPOSITIF D3 : CHEQUE EAU CURATIF (SICSM)	164
7.5	DISPOSITIF D1 : AIDE PERSONNALISEE A LA MAITRISE DE LA CONSOMMATION (SICSM)	166
7.6	DISPOSITIF D4 : ALERTE SOCIALE (SICSM)	168
7.7	DISPOSITIF D5 : ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE DE SORTIE DE DETTE (SICSM)	170

7.8	DISPOSITIF D6 : FACILITER LE PAIEMENT DES FACTURES D'EAU EN DIVERSIFIANT LES MOYENS DE PAIEMENT (SICSM) ..	171
7.9	DISPOSITIF D7 : MENSUALISATION DES FACTURES A LA DEMANDE ET SUR INSTRUCTION SOCIALE (SICSM)	172
7.10	DISPOSITIF D9 : LA GRATUITE DES 20 PREMIERS METRES CUBES (SICSM)	174
7.11	DISPOSITIF D10 : UNE REDUCTION DE LA PART FIXE (SICSM)	176
7.12	UN SCENARIO DE POLITIQUE SOCIALE A L'ECHELLE DU SICSM	178
7.13	MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SOCIALE	179
7.13.1	<i>Le coût de la politique sociale.....</i>	179
7.13.2	<i>Le contenu de la politique sociale.....</i>	179
7.13.3	<i>Le mode opératoire</i>	180
8.	UN SCENARIO UNIQUE DE POLITIQUE SOCIALE SUR LA MARTINIQUE.....	181
	ANNEXES.....	182

Résumé analytique : La politique sociale de l'eau en Martinique

1) 28 % des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté

Le territoire de la Martinique se caractérise par une très forte précarité, largement supérieur à la moyenne des territoires de l'Hexagone. 28% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire (Office de l'eau Martinique, 2016, *Définition de la politique sociale de l'eau en Martinique*¹), i.e. avec un revenu inférieur à 644€² par mois, pour 928 €/mois sur le territoire Hexagonal (Insee, 2013). La part de la population couverte par le RSA est de 27% (89% d'entre eux sont bénéficiaires du RSA socle, *CAF Martinique 2014*), contre 14,3% en Métropole (Insee 2013) et plus de 20 % des ménages ont 100 % de leurs dépenses pré-engagées (Insee, enquêtes budget familles 2006).

Par ailleurs, le niveau général des prix entre la Martinique et la France Hexagonale atteint 12,3 %. La différence de prix est particulièrement importante pour l'alimentation qui est l'un des premiers postes de consommation des ménages martiniquais. Les prix de l'alimentaire sont ainsi supérieurs de 38,2 % en Martinique. Les prix des « autres biens et services », quatrième poste de dépenses des ménages martiniquais, sont également plus élevés de 20,6 % (Insee, 2016).

Cette forte précarité est à l'origine de plusieurs mouvements sociaux. Le dernier mouvement de 2009 a paralysé l'Île pendant 2 mois. Les revendications portaient sur l'amélioration du niveau de vie et la baisse du prix des services publics. Pour le secteur de l'eau, les revendications étaient les suivantes :

- Transparence sur la fixation des prix de l'eau
- Baisse du prix de l'eau
- Distribution de l'eau en qualité et en quantité sur l'ensemble du territoire
- Fixation d'un prix unique sur l'ensemble du territoire
- Facturation en fonction de la quantité réellement consommée.
- Remplacement du réseau vétuste (plus de 50 ans)
- Révision du mode de calcul de l'assainissement des eaux usées.

2) Un taux de pauvreté en eau de 60%

Avec un prix moyen de l'eau potable à 5,28€/m³ (2012)³, contre une moyenne 3,85€/m³ (2012) sur l'Hexagone, la facture d'eau et d'assainissement (120m³) du martiniquais s'élève à 634€ par an contre 462€ sur l'Hexagone. En outre, sur la période 2010-2014, les charges globales des services Eau et Assainissement sont passées de 94,6 M€ en 2010 à

¹ Etude réalisée par le bureau IREEDD.

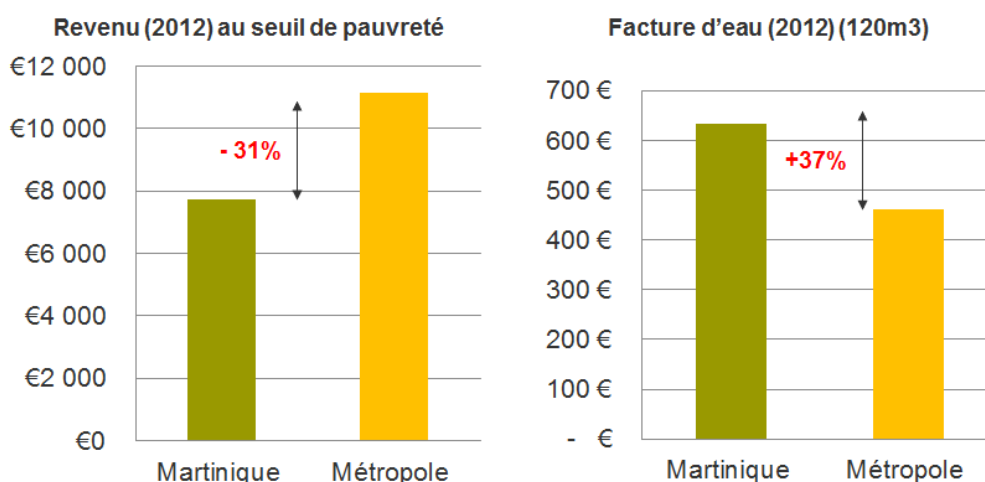
² L'évaluation du seuil de pauvreté (7724€ par unité de consommation -UC) a été réalisée à partir des dernières données Insee disponibles (2011) au démarrage de l'étude. Ce seuil, égal 60% du revenu disponible médian en Martinique, est différent de celui de la Métropole qui s'élève à 11 132 €/an pour la même année 2012.

³ Il est de 5,44€/m³ en 2015.

116,4 M€ en 2014. La tendance globale est à la hausse des charges des services Eau et Assainissement, +5,5 M€/an soit +5 % par an (OPMR 2016), qui sera répercutée sur les tarifs pour respecter le recouvrement des coûts des services.

Les investissements dans les infrastructures programmés au SDAGE 2016-2021 pour rattraper les retards en matière d'assainissement collectif et de réduction des pertes sur le réseau, ne permettront pas de contenir cette tendance. Ces deux mesures, qui pèsent plus de 50% du budget du PDM, alourdiraient la facture des ménages⁴ de 9,8%⁵ pour la première et 5,27% pour la seconde (Office de l'eau Martinique, 2014, *Analyse Coût-Efficacité de 22 mesures du PDM du SDAGE 2016-2021*⁶).

Finalement, avec **un niveau de vie de 31% inférieur à celui des habitants de l'hexagone et un prix de l'eau de 37% plus élevé, les ménages martiniquais subissent un effet ciseau qui se traduit par un taux de pauvreté en eau⁷ qui avoisine les 60%** et qui touchent environ 70 000 abonnés.



3) Un objectif de la politique sociale de l'eau : réduire de moitié le taux de pauvreté en eau en 5 ans

Dans ce contexte, différents dispositifs (*cf. figure ci-dessous*), préventifs et curatifs, ont été évalués dans le cadre de l'étude sur « *La définition de la politique sociale de l'eau en Martinique* ». Ces dispositifs ont été présentés aux acteurs de l'eau du territoire et discutés dans le cadre de séminaires de concertation élargi (acteurs sociaux, acteurs économiques, les acteurs de l'eau, les élus, les associations d'usagers). Les acteurs ont pu, à plusieurs occasions, exprimer leur point de vue sur l'efficacité des dispositifs et, pour les élus, donner des orientations stratégiques.

Compte tenu de l'importance des besoins, le scénario de politique sociale de l'eau a retenu l'objectif de réduire de moitié le taux de pauvreté en eau sur une période de 5 ans, en n'adressant les dispositifs qu'à ceux dont la facture d'eau dépasse les 6% de leur revenu.

⁴ Il ne s'agit là que de la seule part qui reste à la charge des abonnés, une fois les subventions à l'investissement déduites.

⁵ Deux estimations de cette action du PDM ont été élaborées, la première (186 millions d'euros) est celle du Consultant et la seconde (400 millions d'euros) résultait d'un calcul de l'opérateur. Le poids de 9,8% indiqué ici fait référence à l'évaluation la première évaluation de la mesure.

⁶ Etude réalisée par le bureau IREDD.

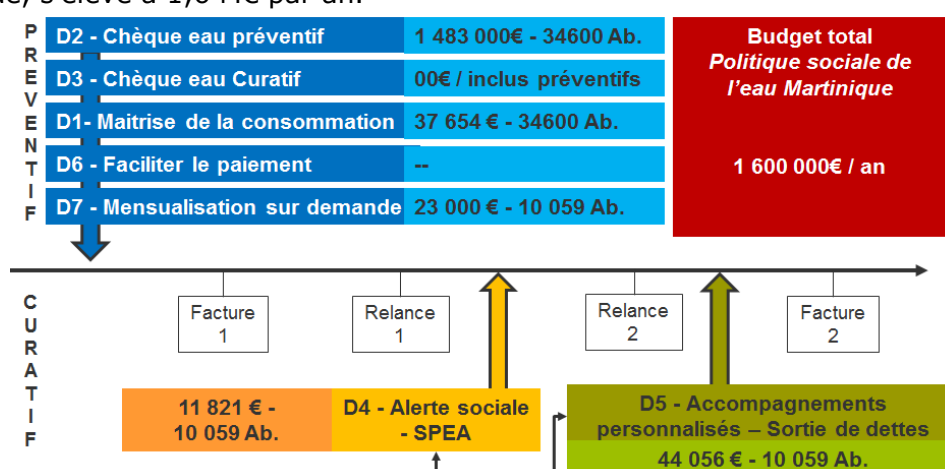
⁷ Le taux de pauvreté en eau est défini ici comme la part de la population dont la facture d'eau sur le revenu dépasse les 3%, seuil considéré par l'OCDE comme le seuil à partir duquel l'accès aux services d'eau et d'assainissement est difficile.

Ainsi, le seuil de pauvreté en eau a été relevé de 3% à 6%, pour ne soutenir que des 34 600 abonnés les plus pauvres. De fait, la politique sociale ne s'adresserait ainsi qu'à la moitié des bénéficiaires des minimas sociaux (RSA et RSO).

4) Scénario retenu (coût efficace)

La politique sociale se compose, comme le présente la figure ci-dessous, de trois niveaux d'intervention : 1 – Mise en place de dispositifs préventifs permettant d'éviter aux ménages de basculer dans le contentieux des services d'eau, avant la deuxième relance de facture ; 2 – la mise en place d'un système d'alerte faisant le lien entre les services sociaux et les opérateurs des services d'eau pour identifier les ménages en difficulté, et 3 – un accompagnement personnalisé des abonnés pour les sorties de dettes.

Le coût de la mise en œuvre de cette politique sociale globale, sur tout le territoire de la Martinique, s'élève à 1,6 M€ par an.



Pour une déclinaison des dispositifs par territoire, le lecteur est invité à consulter le rapport principal de l'étude

Dans cette politique sociale, la mesure qui permet de réduire significativement le taux de pauvreté en eau est la mesure D2 des chèques eau préventif. L'impact attendu de ce dispositif est une réduction de 10% de la facture d'eau de l'abonné. Le tableau ci-dessous présente les impacts de ce dispositif sur la facture annuelle d'eau et d'assainissement des abonnés par taille de ménages, selon que les abonnés sont raccordés ou pas à l'assainissement collectif)

Taille du ménage	Fact. Eau initiale	Fact. Ass. initiale	Réduction sur la Fact. d'eau	Réduction sur la Fact. Eau + Ass
T1 (40 m3/an)	155 €	125 €	15 €	28 €
T2 (80 m3/an)	238 €	203 €	24 €	44 €
T3 (120 m3/an)	322 €	281 €	32 €	60 €
T4 (160 m3/an)	406 €	359 €	41 €	77 €
T5 (200 m3/an)	490 €	437 €	49 €	93 €

5) Le financement d'une politique sociale sur un territoire marqué par la pauvreté : une problématique plus générale

Le diagnostic et les solutions ont été présentés et partagés avec le Comité de Bassin, et la mise en œuvre de la politique sociale de l'eau reste suspendue à des choix qui relèvent de décisions politiques.

Le premier choix doit permettre de répondre à la question suivante : Est-il pertinent que chaque communauté d'agglomération décide d'une politique sociale pour son territoire ?

Une centralisation de la mise en œuvre de la politique sociale à l'échelle de l'île serait plus efficace et plus équitable. Elle générerait des économies d'échelle et un traitement égal des ménages. La CAF de Martinique, membre du comité de pilotage de l'étude, a manifesté sa volonté de centraliser la mise en œuvre des dispositifs automatiques via la corbeille de services, dispositif en cours de construction avec la préfecture pour rendre automatique les allocations sociales dont elle a la charge.

La deuxième décision politique porte sur le financement de la politique sociale.

Le financement de la politique sociale pose la question de l'organisation de la solidarité. Entre usagers via une tarification discriminante (autorisée par la Loi Brottes), ou entre citoyens via le budget de la collectivité.

Les simulations par modélisation du financement de tout ou partie de la politique sociale par une tarification discriminante nécessiterait une hausse de prix pour les ménages les plus aisés. Cette hausse aurait des effets contreproductifs puisqu'elle ferait rentrer d'autres ménages dans la pauvreté en eau. Le solde des entrées-sorties de la pauvreté en eau n'est pas positif en raison d'une très forte précarité.

Quant au financement par le budget de la collectivité, les élus des nouvelles agglomérations Cap Nord et Espace Sud, qui viennent de reprendre les compétences eau et assainissement des anciens syndicats, n'ont pas souhaité pour le moment se prononcer. La CTM a pour sa part, dans un engagement de principe, émis le souhait d'être partie prenante de cette politique sociale. Mais, compte tenu des besoins, 1,6 millions d'euros par an, il serait difficile pour les collectivités de faire financer la politique sociale de l'eau par ce moyen.

Dans ce contexte, et c'est un ***cas de figure qui peut être généralisé aux autres collectivités dont la population est composée majoritairement de ménages pauvres***, il serait juste de penser à une source de financement de la politique sociale de l'eau, extérieure aux services d'eau et d'assainissement et extérieur au budget de la collectivité. Le périmètre de la solidarité devrait alors être élargi à toute la France.

6 – Politique sociale et expérimentation Loi Brottes : le risque de passer à côté de l'expérience martiniquaise

Cinquante collectivités françaises sont aujourd'hui engagées par l'expérimentation de la loi Brottes d'avril 2013, dont l'objectif est d'alléger la facture des ménages défavorisés. L'expérimentation, engagée pour une durée de cinq ans à compter de la promulgation de la loi, devrait se terminer en avril 2018. A l'issue de cette période, le législateur prévoit de tirer les leçons de ces expériences pour nourrir un projet de la loi sociale d'accès aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Depuis 2013, l'Office de l'Eau accompagne les collectivités et les services d'eau de Martinique qui se sont engagés dans la démarche. La Martinique est la seule région de France à être inscrite dans sa totalité au décret d'application de la loi Brottes. Toutefois, la mise en œuvre de la politique sociale reste bloquée faute de financement. Le risque est alors, que le constat pointé dans le cadre de cette étude, à savoir une impossibilité de mettre en œuvre une politique sociale faute de moyen de financement, d'exclure de la future loi les populations des territoires de l'hexagone et des DOM qui subissent cet effet ciseau⁸. Il est donc impératif que le ministère tienne compte dans ses retours d'expériences des freins qui ont empêché la Martinique de mettre en œuvre sa politique sociale.

⁸ Au cours de cette étude, les services sociaux que nous avons rencontrés nous ont alerté sur l'insalubrité dans laquelle vivaient de nombreuses familles dans Fort-De-France faute d'accès au service public de l'eau.

ETUDES DE DEFINITION DE LA POLITIQUE SOCIALE DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE MARTINIQUE

Phase 1 : Diagnostic

1. Contexte et objectifs de la mission

La Loi « Brottes », promulguée le 15 avril 2013 offre une opportunité concrète aux collectivités d'explorer de nouveaux dispositifs permettant de faciliter l'accès aux usagers les plus précaires aux services d'eau et d'assainissement dans des conditions acceptables d'un point de vue économique et sociale.

Une cinquantaine de collectivités se sont engagées dans ce dispositif expérimental, dont les quatre regroupements de communes de Martinique, à savoir : la CACEM, le SICSM, le SCCNO et le SCNA. Les enjeux en termes d'accès aux services d'eau en Martinique sont d'autant plus prégnants que la population de l'île est confrontée à un **"effet ciseau"** : une très forte précarité monétaire et des tarifs de services parmi les plus élevés de France. Cette situation conduit à une précarité en eau, se traduisant par des difficultés de recouvrement des factures que les services d'eau et acteurs sociaux doivent gérer.

En parallèle, les investissements en termes d'assainissement collectif et de renouvellement des réseaux d'eau potable, sont inscrits comme mesures prioritaires du prochain SDAGE 2016-2021 et nécessiteront des dépenses qu'il s'agit d'anticiper dès aujourd'hui. Ces investissements futurs auront un impact significatif sur le prix de l'eau (Cf. Rapport d'étude de l'Analyse Coût-Efficacité de 22 mesures du PDM).

Dans ce contexte, les quatre collectivités de Martinique, et l'Office de l'eau ont engagé **une réflexion globale sur la politique sociale de l'eau en Martinique**, qui va au-delà la simple tarification sociale. La présence de l'Office de l'eau dans ce chantier est justifiée pour deux raisons. La première est que la politique sociale de l'eau ne conduise pas à une déresponsabilisation des usagers dans leur comportement de consommation se traduisant par une pression quantitative sur la ressource ; la seconde pour œuvrer à la prise en compte de l'ANC qui génère un impact significatif sur la qualité des milieux aquatiques en général et sur ressources en eau en particulier.

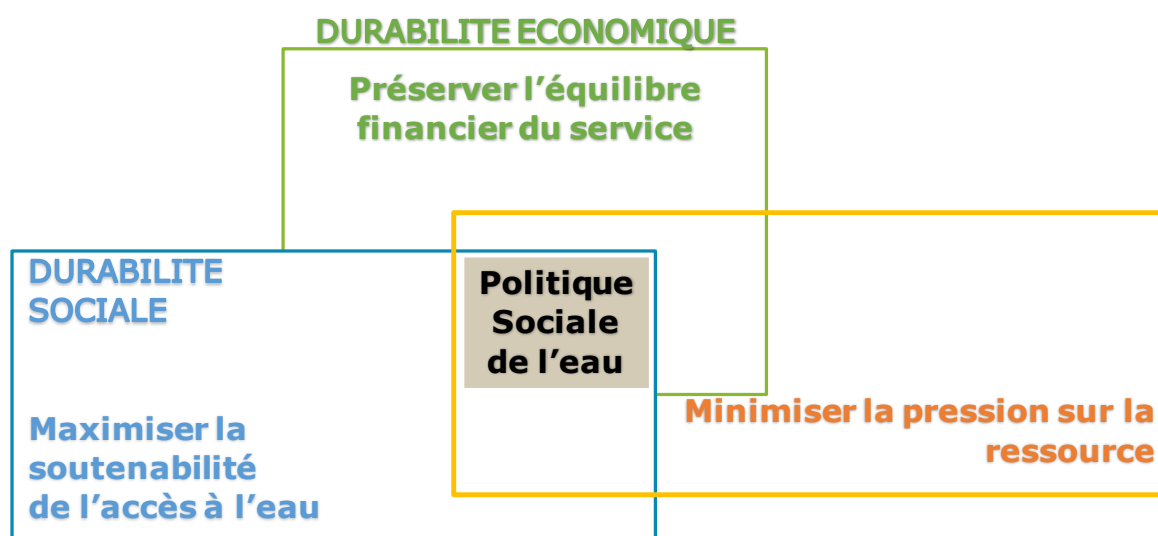
2. Le parti pris méthodologique

2.1 CONCILIER DURABILITE ECONOMIQUE, DURABILITE SOCIALE ET DURABILITE ENVIRONNEMENTALE

La définition d'une politique sociale de l'eau doit permettre de concilier les trois contraintes suivantes :

- La durabilité sociale du service public, au sens de l'accès par le paiement aux services publics d'eau et d'assainissement d'eau des populations les plus démunies. Il convient alors de dimensionner une politique sociale de l'eau ciblée, composée de mesures préventives et curatives, permettant de réduire les difficultés d'accès pour les abonnés « pauvres en eau » ;
- La durabilité économique du service public en assurant l'équilibre financier des services d'eau.
- La durabilité environnementale du service public, en incitant aux économies d'eau et la préservation des milieux aquatiques.

Figure 1 : Durabilité économique, durabilité sociale et durabilité environnementale de la politique sociale de l'eau



2.2 UNE MESURE OBJECTIVE DE LA DIFFICULTE D'ACCES AUX SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT : LA "PAUVRETE EN EAU"

La notion de pauvreté en eau renvoi, dans la littérature à deux indices, le premier est unidimensionnel et le second multidimensionnel⁹.

Nous avons fait le choix méthodologique de raisonner en termes de *Précarité en eau* ou, par abus de langage, de "**Pauvreté en eau**" selon une acception différente de celle des indicateurs cités ci-dessus. Les pauvres en eau désignent dans cette étude les ménages ou abonnés, dont le ratio (Facture d'eau –prix x Volume- / Revenu Disponible), dépasse le seuil communément admis de 3% dans l'ensemble des pays de l'OCDE.

Ce ratio de pauvreté en eau permet en effet de croiser **trois facteurs objectifs** qui ont une influence sur la durabilité sociale des services d'eau et d'assainissement :

- le premier facteur est d'ordre social, le **revenu disponible des ménages**, est un facteur exogène qui rend compte de la précarité monétaire. Ce facteur est exogène car le décideur public local, l'élue de la commune, n'a qu'une influence limitée sur le niveau général des revenus de ses administrés ;
- le second facteur d'ordre économique, le **prix de l'eau** est un facteur endogène de la durabilité sociale des services d'eau et d'assainissement. Il est endogène au sens où, le décideur public local peut agir directement sur le prix de l'eau, pour faciliter l'accès aux

⁹ La notion de pauvreté en eau dans la littérature renvoi à deux catégories d'indicateurs pour mesurer la rareté de l'eau. Les indicateurs unidimensionnels permettent de mesurer la rareté relative des ressources en eau en comparant les ressources disponibles, réduites à la dimension physique (m³) par habitant à l'échelle d'un pays ou d'une région. , soit la pression humaine sur ces ressources en comparant la consommation finale des eaux prélevées, non retournées après usage, aux flux moyens des ressources au ratio ressources en eau (naturelles et moyennes) par habitant. C'est un indicateur de pénurie d'eau (structurelle) couramment utilisé, surtout pour des comparaisons entre pays.

services publics d'eau et d'assainissement, avec la contrainte de l'équilibre économique des services.

- Le troisième facteur ayant un impact environnemental, le **volume d'eau consommé**, est un facteur endogène au ménage. C'est un facteur endogène car les ménages ont une influence directe sur ce facteur par leur comportement de consommation. C'est un facteur objectif car il permet de discriminer entre deux catégories de précarité en eau :
 - la **"précarité fonctionnelle"** décrivant une situation où le ratio de la Facture / Revenu Disponible est supérieur à 3% en raison d'un volume d'eau consommé supérieur aux besoins du ménage¹⁰. Cette précarité est fonctionnelle car elle met en exergue **la responsabilité de l'utilisateur** dans la situation dans laquelle il se trouve ;
 - la **"précarité économique"** décrit la situation d'un ménage pour lequel le ratio est Facture/Revenu Disponible est supérieur à 3%, bien qu'ayant une consommation maîtrisée.

2.3 UNE POLITIQUE SOCIALE DE L'EAU EFFICACE

Au cours des deux missions de rencontres sur le terrain et de présentation de l'étude dans le cadre d'ateliers menés sur le territoire de chaque collectivité, les acteurs sociaux, les techniciens des services administratifs, et les élus nous ont fait part de :

1. La nécessité de cibler les populations *"réellement"* les plus en difficultés ;
2. Du besoin de construire une politique publique qui ne soit pas trop *compliquée* à mettre en œuvre.

Par le terme *réellement*, les acteurs, techniciens et élus font référence à une partie de la population qui bénéficie d'aides sociales tout en ayant une activité professionnelle non déclarée. Par *compliquée* nous entendons dont les coûts de mise en œuvre soit

Toute politique publique, quelle qu'elle soit, comporte un certain degré d'inefficacité. Autrement dit, sur 100 personnes à qui sera adressée la politique sociale de l'eau, il y aura toujours une partie de *"passagers clandestins"* au sens économique du terme, c'est-à-dire des individus qui bénéficieront des aides sans être réellement dans le besoin.

La recherche de l'efficacité de la politique sociale de l'eau en Martinique consistera alors minimiser le nombre de passagers clandestins et optimiser le ratio Coût de mise en œuvre / financement de la politique sociale de l'eau.

¹⁰ Il n'y a pas de consensus dans la littérature de définition communément admise sur la notion de besoin en eau du ménage. La définition de ce besoin peut relever de considération éthique comme politique. C'est la raison pour laquelle nous retenons dans le cadre cette étude la consommation domestique moyenne par habitant.

3. Diagnostic de la Martinique

3.1 CARACTERISTIQUES GENERALES DU TERRITOIRE

En 2012, l'île de la Martinique comptait environ 388 000 habitants, répartis sur 1128 km². Les cartes suivantes présentent, par commune, la densité de population, la variation annuelle moyenne de la population ainsi que le taux d'urbanisation :

Figure 2 : Evolution annuelle de la population

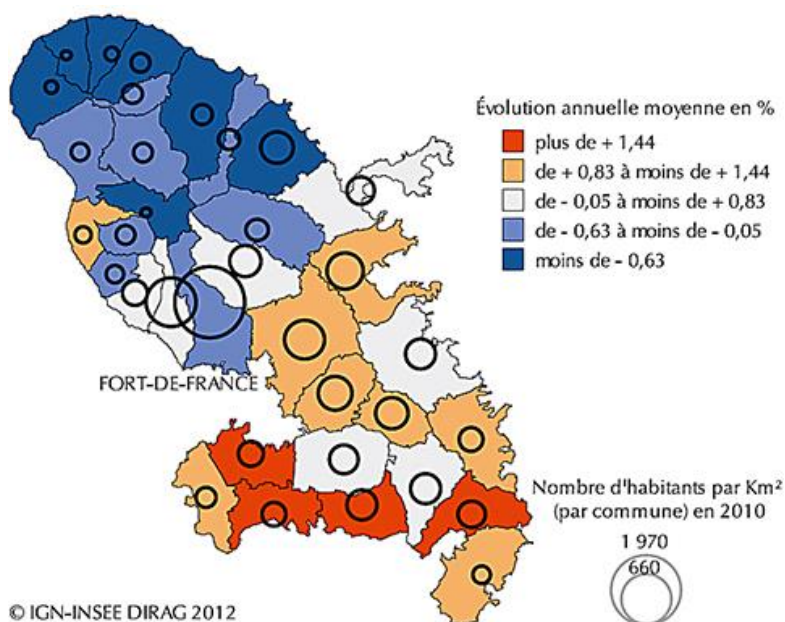
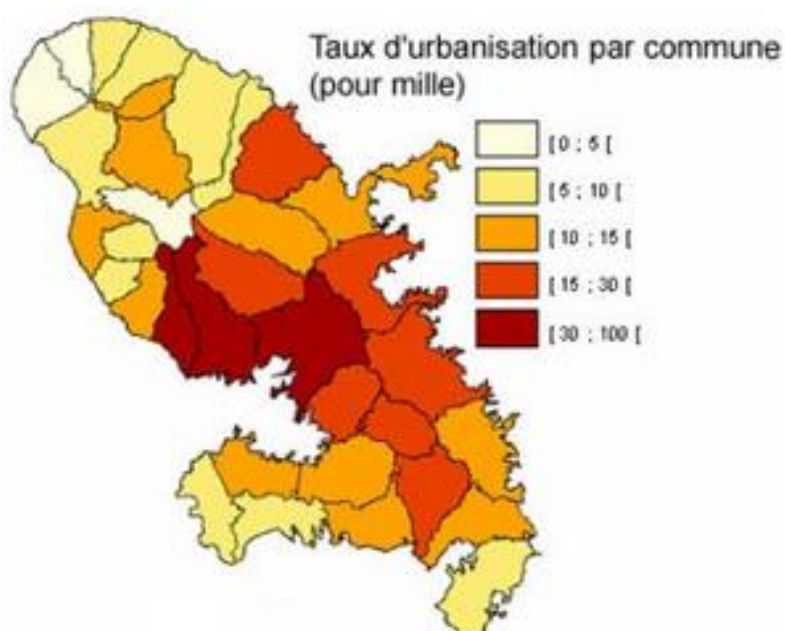


Figure 3: Taux d'urbanisation des communes

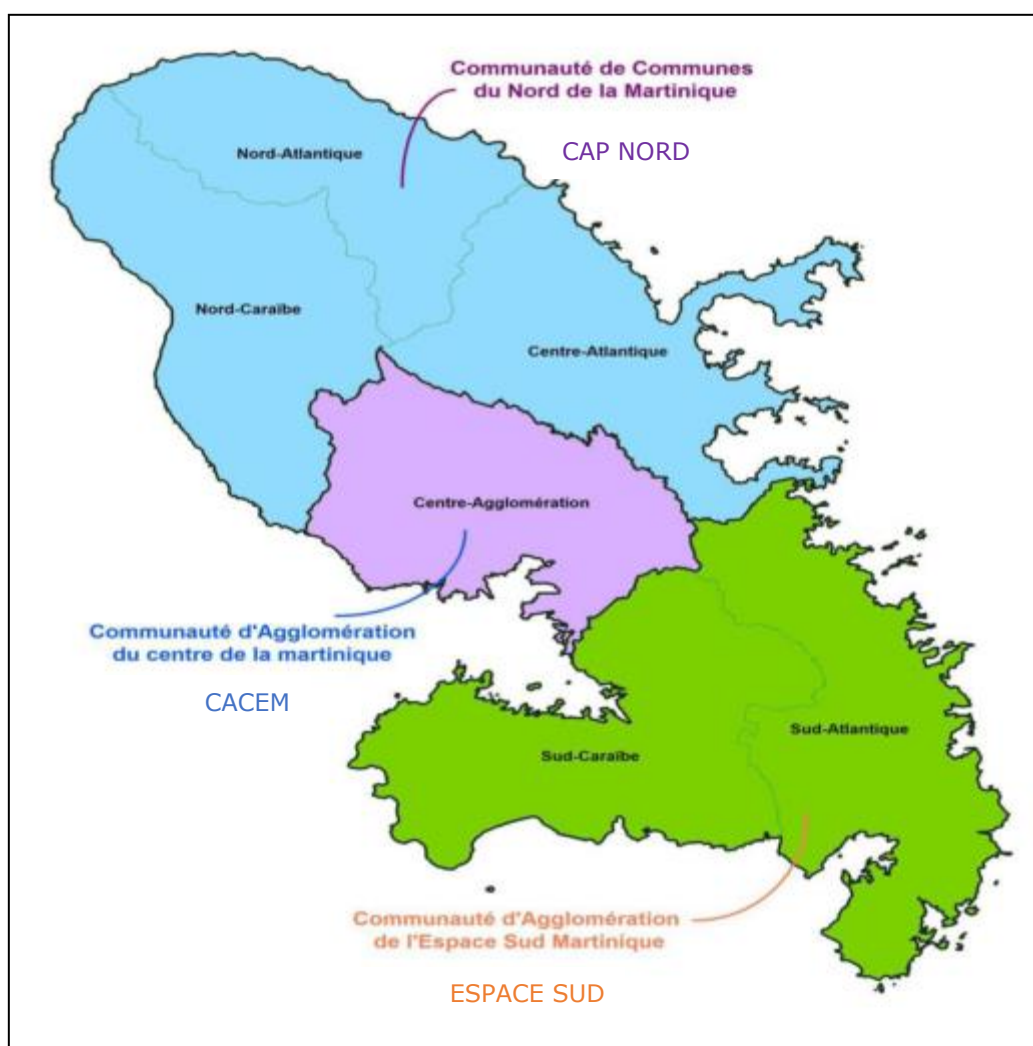


La première carte ci-dessus montre clairement que l'épicentre en matière de densité de population est Fort-de-France, avec une diminution progressive du nombre d'habitant par km² à mesure que l'on s'écarte du chef-lieu de la Martinique. La seconde carte ci-dessus, détaillant le taux d'urbanisation par commune, confirme ces premiers résultats.

S'agissant de la dynamique démographique, la scission de l'île en deux pôles est flagrante avec au nord de Fort-de-France des territoires montagneux où la variation démographique annuelle moyenne est négative; tandis que le sud de l'île, territoire où se trouvent les principales infrastructures touristiques, affiche une croissance démographique plus marquée.

Le territoire administratif est divisé en trois EPCI (Etablissement Public de Coopération intercommunale) :

Figure 4: Cartographie des trois collectivités territoriales de la Martinique



Source : Observatoire de l'Habitat de la Martinique, 2014.

3.2 AUDIT SOCIAL DES MENAGES

Le diagnostic social de la population martiniquaise est apprécié à l'aune d'indicateurs de vulnérabilité. Nous présentons l'audit social à travers plusieurs approches complémentaires, à savoir :

- la pauvreté monétaire
 - approche par le seuil de pauvreté (étude du niveau de vie des ménages, seuil et taux de pauvreté monétaire,...)
 - approche par les prestations sociales : nombre d'allocataires, minimas sociaux,...
 - approche par le budget des ménages
- la pauvreté non monétaire, et plus particulièrement la pauvreté en eau
- Principaux facteurs explicatifs de la précarité des ménages martiniquais

3.2.1 La pauvreté monétaire en Martinique

3.2.1.1 Une pauvreté monétaire nettement supérieur à la moyenne métropolitaine

Un individu est en situation de précarité monétaire lorsque son **niveau de vie** est inférieur au **seuil de pauvreté**. Le niveau de vie des ménages se mesure par le **revenu disponible par unité de consommation**-UC- (cf. ci-dessous Cadre de la définition du niveau de vie et seuil de pauvreté).

Comme les données INSEE ne fournissent pas les revenus disponibles pour les DOM, nous avons procédé à une estimation des revenus disponibles pour toutes les communes de la Martinique. Le détail des calculs est fourni en annexe 1.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs pour la Martinique comparés à ceux de la moyenne métropolitaine.

Tableau 1 : Comparaison Métropole / Martinique des principaux indicateurs de pauvreté

	Martinique (*)	Métropole (**)
Seuil de pauvreté	7 724 € (2012)	11 132 € (2011)
Taux de pauvreté	28%	14,3%
Part de la population couverte par le RSA	29% (***)	6%
Part des ménages n'ayant aucune épargne à disposition	51% (**)	21%
Revenu annuel disponible médian par UC	13 186 € (2012)	18 554 € (2011)
(*) IREDD d'après les revenus fiscaux des ménages INSEE, 2012		
(**) Insee, 2011		
(***) Insee 2011, Caf 2013		

Le territoire de la Martinique est caractérisé par un niveau de revenu nettement inférieur à celui de la Métropole. Le niveau de vie, mesuré par le revenu annuel disponible par UC (13 186€/an, revenu annuel équivalent 1 habitant), est environ 30% inférieur à celui de la moyenne métropolitaine.

Le taux de pauvreté monétaire sur la Martinique, calculé par rapport au seuil de pauvreté martiniquaise, est environ deux fois plus important que sur le territoire métropolitain. Ce niveau élevé de la pauvreté monétaire a pour corollaire direct un taux de bénéficiaires du RSA nettement supérieur (29%) que sur la moyenne métropolitaine. A l'échelle de l'île, **plus d'un ménage sur 4 (28%) vit en-dessous du seuil de pauvreté**.

Un dernier indicateur de la pauvreté monétaire des ménages martiniquais est celui de la part des ménages n'ayant aucune épargne à disposition. La moitié de la population martiniquaise n'a pas d'épargne à disposition alors qu'elle n'est que de 21% sur la métropole.

Définition : Niveau de vie et seuil de pauvreté

Le niveau de vie d'une personne/ménage correspond au revenu dont elle dispose effectivement, autrement dit le solde entre ce qu'elle reçoit et ce qu'elle verse. Le revenu disponible est calculé de la façon suivante:

$$\begin{aligned} \text{Revenu disponible} = & \text{revenus d'activité} + \text{revenus du patrimoine} + \text{pensions retraite} \\ & + \text{prestations chômage} + \text{prestations sociales et minimas sociaux} \\ & - \text{impôts directs (CSG, impôts sur le revenu, CRDS, taxe d'habitation)} \end{aligned}$$

S'agissant d'un ménage, le revenu disponible est rapporté au nombre d'unité de consommation qui le compose. En effet, on considère que la vie en commun permet de réduire certaines dépenses (logement par exemple). L'unité de consommation (UC) est utilisée pour en tenir compte. L'OCDE attribue 1 UC au premier adulte d'un ménage, 0.5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0.3 UC par enfant de moins de 14ans.

Par exemple, si un ménage composé de 2 adultes et un enfant de moins de 14 ans a un revenu disponible de 2700 €/mois, le revenu disponible par UC de ce ménage est de 1500€ (= 2700 / 1.8).

Le seuil de pauvreté, quant à lui, est égal à 60% du revenu disponible médian d'une population donnée. Le revenu disponible médian correspond au revenu pour lequel 50% de la population a un revenu supérieur à celui-ci et 50% de la population a un revenu inférieur. Le seuil de pauvreté est donc égal à 60% de ce revenu. En France, le seuil de pauvreté est de 987€/mois.

A partir de ces informations, il est possible de calculer le **taux de pauvreté monétaire**, autrement dit la part de personnes dans la population totale dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

3.2.1.2 Une pauvreté monétaire plus importante sur les territoires du SCNA et du SISCN

Le tableau ci-dessous présente les taux de pauvreté sur les territoires de chacune des collectivités de la Martinique, le taux de pauvreté mesurant l'intensité de la pauvreté. La pauvreté monétaire est inégalement répartie sur le territoire. En proportion elle est plus importante sur les territoires du SCNA et du SISCN (Tableau ci-dessous).

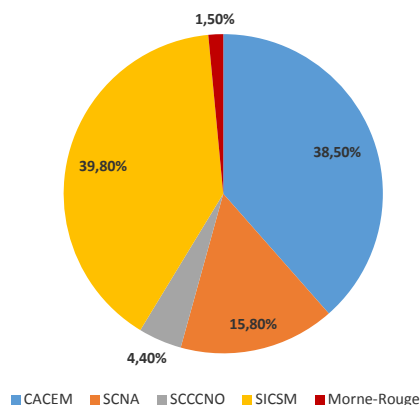
Tableau 2 : Pauvreté monétaire par collectivité

	Nb de ménages fiscaux	Nb de ménages pauvres	Taux de pauvreté
CACEM	65 559	16 129	24.6%
SCNA	17 385	6 619	38%
SCCNO	7 224	1 862	26%
SISCN	59 924	16 668	27.8%
Morne-Rouge	1 890	642	34%
TOTAL	150 092	41 920	27.9%

Mais en volume, c'est sur les territoires du SICSM et de la CACEM que se concentrent le nombre le plus important des ménages pauvres, respectivement 16 668 et 16 129 représentant 39,8% et 38,5% de la totalité de la pauvreté sur la Martinique (figure ci-dessous).

Figure 5 : Répartition géographique des ménages pauvres en Martinique :

Localisation des ménages pauvres sur le territoire - données 2013



Finalement, les territoires de la moitié Sud de la Martinique concentrent près de 80% des ménages pauvres. L'intensité de la pauvreté et la localisation des ménages pauvres sont deux informations complémentaires utiles pour dimensionner la politique sociale.

La carte ci-contre présente la répartition des revenus fiscaux moyens par commune. Elle confirme les résultats précédents :

- Les ménages aux plus hauts revenus se trouvent sur la côte Caraïbe;
- Les territoires du nord, le SCCNO et le SCNA concentrent les ménages aux revenus les plus faibles de l'île.

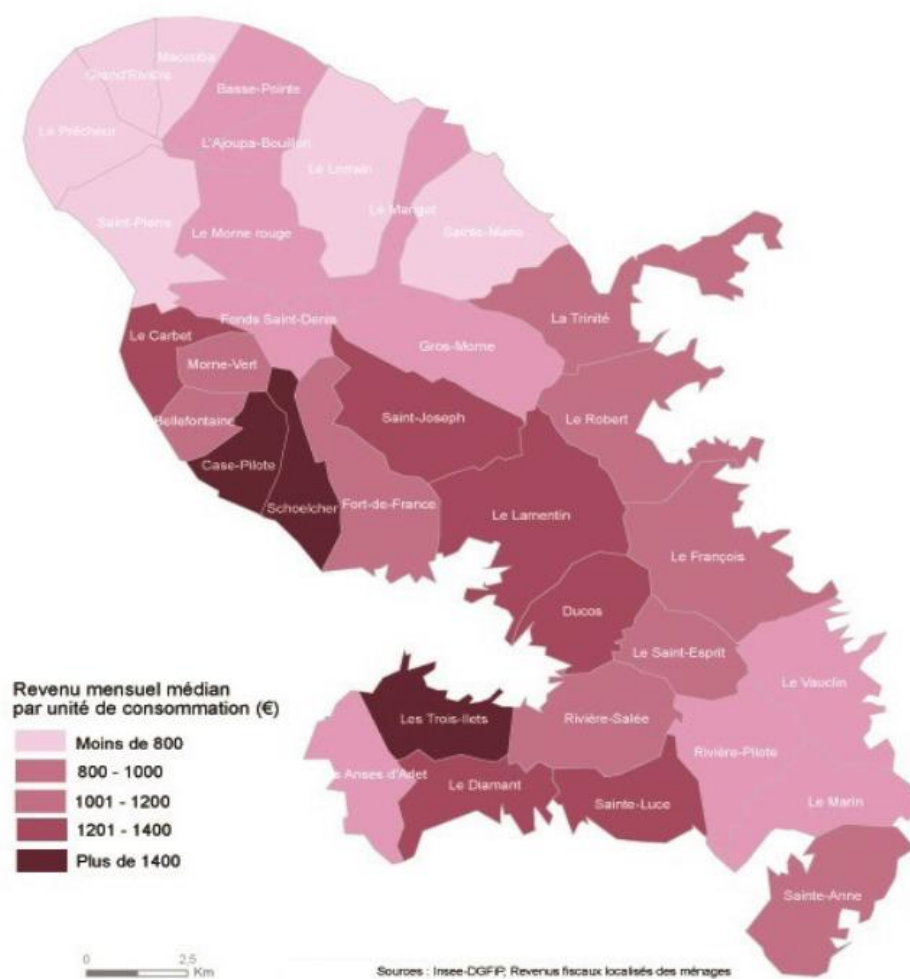


Figure 6: Cartographie des revenus médians par commune et par unité de consommation

3.2.1.3 Un recours aux prestations sociales important

D'autres indicateurs monétaires peuvent compléter les indicateurs relatifs au seuil de pauvreté. Les prestations sociales (minimas sociaux, logements,...) révèlent le niveau de précarité économique et sociale d'un territoire, puisque ces prestations sont accordées sous conditions de ressources. Les tableaux ci-dessous présentent la part des allocataires de minimas sociaux sur les territoires de la Martinique en comparaison avec la moyenne sur la Métropole.

Figure 7: Comparaison métropole/Martinique des allocataires de minimas sociaux et de bénéficiaires de la CMU

	Martinique	France métropolitaine
Allocataires du revenu de solidarité active (RSA) au 31/12/2014	45 215	1 869 687
Taux de population couverte par le RSA total (%)	27,22	6,3
Allocataires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS)	6 782	345 300
<i>Source : INSEE</i>		
CMU de base	81 441	2 221 931
CMU complémentaire	94 897	4 415 590
Taux de couverture de la population par CMU (%)	23,7	6,7
Taux de couverture de la population par CMUC (%)	23,9	6,0
<i>Source : CCMSA ; CNAMTS ; Registre social des indépendants.</i>		

Très clairement, on constate sur la Martinique un taux de couverture de sa population en matière de minimas sociaux 5 fois supérieurs à la moyenne métropolitaine (27% contre 6% en métropole seulement). De même, la part de locataires de logements sociaux est nettement plus élevée en Martinique¹¹ comme le montre le tableau ci-dessous

Tableau 3 : Les taux de ménages allocataires de logement sociaux, en Martinique et en Métropole

	Martinique	France
Allocation logement familiale	21 758	1 314 474
Taux de ménages allocataires pour 1000 ménages	135,2	47,3
Allocation logement sociale	16 829	2 403 990
Taux de ménages allocataires pour 1 000 ménages	104,52	86,5
<i>Source : INSEE</i>		

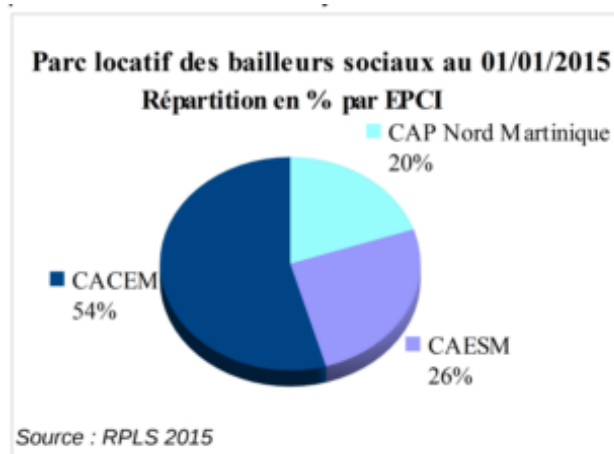
Ce constat met en évidence qu'une part importante de la population martiniquaise est en situation de précarité et fait appel aux aides mis en place par l'Etat.

Le diagnostic social par collectivité cherchera à caractériser précisément ces populations, public cible de la politique sociale d'accès aux services d'eau objet de la présente étude.

¹¹ Notons qu'il peut y avoir, sur cet indicateur, un biais endogène puisque le taux dépend de la proportion de logements sociaux disponibles sur un territoire.

3.2.1.4 Parcs de logements sociaux

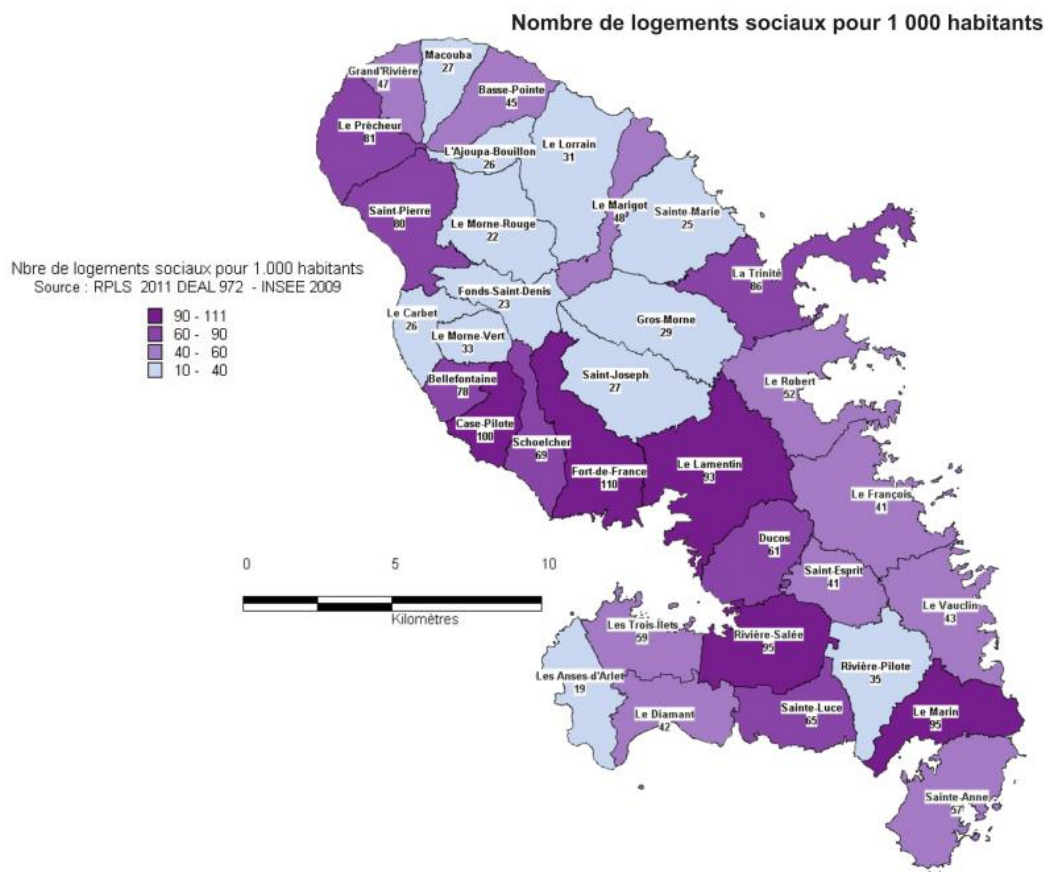
Figure 8: Répartition du parc locatif de logements sociaux entre les collectivités territoriales de la Martinique



Note : La figure ci-dessus tient compte du regroupement des collectivités qui a eu lieu en 2015

La Martinique compte au 1^{er} janvier 2015 30 060 logements sociaux, concentrés à 54% sur le territoire de la CACEM (48% uniquement à Fort-de-France et le Lamentin), suivi par Espace Sud (26%) et Cap Nord (20%).

Figure 9 : Cartographie de la densité de logements sociaux par commune - INSEE 2009



Le tableau suivant présente la densité de logements sociaux, calculé par le nombre de logements sociaux pour 1000 habitants :

Tableau 4 : Densité démographique des trois collectivités territoriales de la Martinique

	Densité moyenne	Densité min	Densité max
CACEM	100 ‰	36 ‰ (Saint-Joseph)	117 ‰ (Fort-de-France)
Espace Sud	64 ‰	32 ‰ (Les Anses d'Arlet)	109 ‰ (Rivière salée)
Cap Nord	58 ‰	24 ‰ (Fonds Saint-Denis)	191 ‰ (Bellefontaine)

On constate de fortes disparités au sein des communautés de communes et entre l'ensemble des communes de l'île. C'est notamment le cas pour Cap Nord où Bellefontaine fournit huit fois plus de logements que Fonds Saint Denis, proportionnellement au nombre d'habitants.

3.2.1.5 Le budget des ménages précaires est largement préempté

Une autre composante de l'audit social vise à étudier la ventilation du budget disponible des ménages entre les différents postes de dépenses. Ce travail permet d'identifier les marges de manœuvres budgétaires des ménages (capacité à supporter un nouveau poste de dépense ou l'accroissement des dépenses,...). Le tableau suivant présente la structure moyenne des dépenses des Martiniquais par quintile¹² :

Tableau 5 : Le budget des ménages martiniquais et les dépenses pré-engagées

Part des consommations pré-engagées stricto sensu dans le revenu disponible brut des ménages

Unité : en % du revenu disponible brut

	1er quintile	2e quintile	3e quintile	4e quintile	5e quintile	Ensemble
Consommations pré-engagées stricto sensu	84,0	60,0	46,5	38,4	28,3	41,2
Logement	59,0	43,0	32,8	24,7	18,2	27,8
Services de téléphonie	7,1	4,0	3,7	3,3	1,8	3,1
Services de télévision	3,5	1,7	1,3	1,3	0,7	1,3
Cantines	3,8	3,3	1,7	2,2	1,8	2,2
Assurances	8,7	6,8	6,1	5,9	5,1	5,9
Services financiers	1,8	1,2	0,7	0,9	0,6	0,9
Autres dépenses pré-engagées	21,1	19,1	12,5	19,1	18,8	18,6
Impôts et taxes	5,6	3,7	3,1	7,1	6,5	6,2
Remboursement crédits logement	8,6	5,1	2,5	6,2	6,4	5,8
Remboursement crédits consommation	7,0	10,3	6,9	5,8	5,9	6,6
Total des dépenses	101,1	79,1	59	57,5	47,1	59,8

Source : Insee, Enquête Budget de Famille 2006

On raisonne en termes de revenus disponible brut puisqu'on intègre dans les dépenses les impôts et taxes. Plusieurs constats :

¹² Si l'on ordonne les revenus d'une population, les quintiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en cinq parties égales. Par exemple, le quintile 1 (Q1) correspond au revenu pour lequel 20% de la population a un revenu inférieur et 80% de la population un revenu supérieur.

- Logiquement, la part des consommations et dépenses pré-engagées diminue avec l'accroissement des revenus disponibles (de Q1 à Q5).
- Les 20% de la population ayant les revenus les plus faibles consomment la totalité de leur revenu sur des dépenses pré-engagées. Autrement dit, ces ménages n'ont aucune possibilité d'épargne et sont même en situation de sur-endettement puisque leurs dépenses sont supérieures à leurs revenus. Dans ces conditions, un quelconque accroissement monétaire des postes de dépenses ne peut être supporté par le revenu disponible.
- dans des proportions moins importantes, le poids des dépenses et consommations pré-engagées de la tranche du deuxième quintile est également important puisque ces ménages voient environ 80% de leur budget dépensés.

3.2.2 Précarité non monétaire : pauvreté en condition de vie

L'analyse de la précarité monétaire ne suffit pas à appréhender la complexité de la pauvreté. En effet, la privation de certaines pratiques sociales ou normes de consommation induisent une pauvreté en conditions de vie, cette fois-ci non monétaire. L'INSEE a répertorié 4 catégories de difficultés rencontrées par les ménages :

- Les **contraintes budgétaires** (le taux d'endettement, la fréquence des découverts bancaires, le niveau d'épargne,...)
- Les **retards de paiements** (facture d'eau, d'énergie, loyer, impôts, taxes)
- Les **restrictions de consommation** (incapacité financière de maintenir un logement à bonne température, d'acheter des vêtements neufs, d'assurer les repas,...)
- Les **difficultés de logement** (manque de confort élémentaire : absence de toilettes à l'intérieur du logement, de système de chauffage, d'espace suffisant par rapport au nombre d'occupants).

Une personne est pauvre en conditions de vie lorsqu'elle cumule plusieurs de ces difficultés.

Le tableau suivant une comparaison rapide de différents indicateurs de la pauvreté non-monétaire entre la métropole et la Martinique :

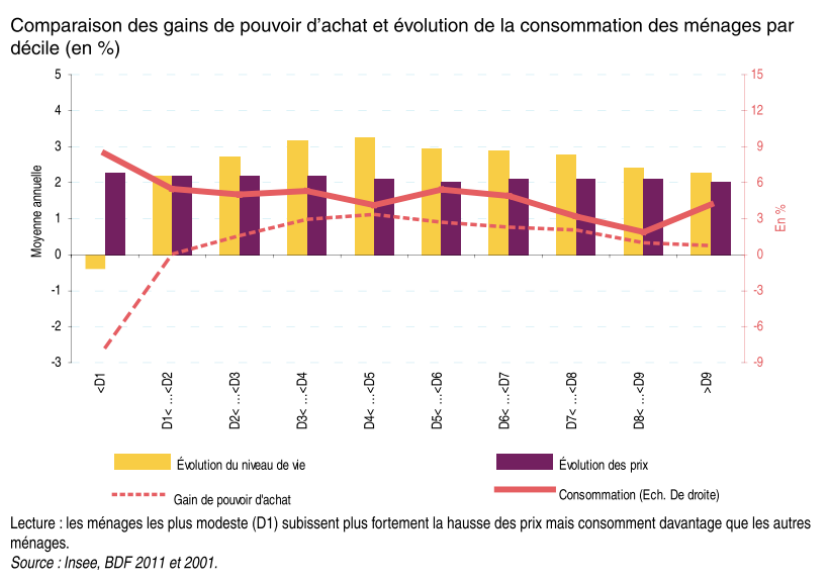
Tableau 6 : Un martiniquais sur deux n'a aucune épargne disponible

Taux de fréquence selon l'indicateur de difficulté de vie en Martinique et en France métropolitaine

Unité : %			
	Item	Martinique	Métropole
	Situation financière difficile	39	18
	Recours aux économies pour équilibrer le budget	30	16
	Aucune épargne à disposition	51	21
	Part du remboursement sur le revenu supérieur à un tiers	18	19
	Part des dépenses alimentaires sur le revenu supérieure à 80%	16	0
	Pas de voiture	33	18
	Pas de lave-linge	13	9
	Pas de réfrigérateur	4	3
	Pas de téléphone	10	7
	Pas de téléviseur	6	5
	Pas de salle de bain intérieure	4	2
	Pas de WC intérieur	4	2
	Pas d'eau chaude	45	2
	Surpeuplement	16	7

Source : Insee, Enquête Budget de Famille 2006

En 2006, 42% des ménages estimaient que leur niveau de vie s'était détérioré au cours des cinq dernières années¹³. Le graphique suivant présente pour chaque décile l'évolution du pouvoir d'achat et de la consommation entre 2001 et 2011 :



Note de lecture du graphique : Les revenus des ménages sont ordonnés par tranche croissante (Décile D) représentant 10 % de la population. Ainsi, D1 représente les 10% des ménages les plus pauvres et D9 représentant le Décile supérieur, c'est-à-dire les 10% des ménages les plus riches.

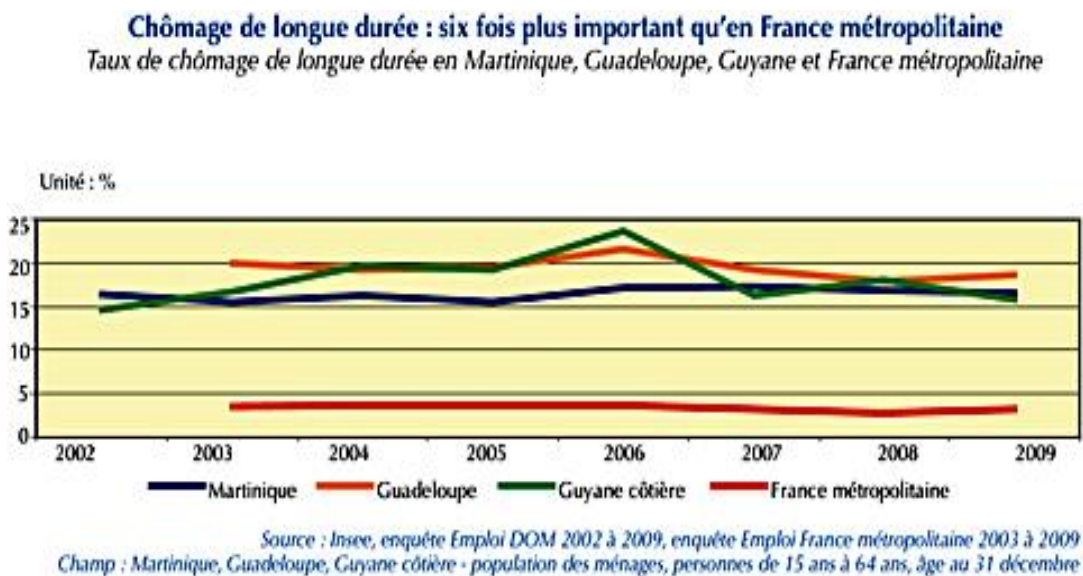
On constate que les ménages aux plus faibles revenus (D1 et D2) ont vu leur pouvoir d'achat diminuer (D1) ou stagner (D2). Les 10% des ménages ayant les revenus les plus faibles ont effectivement subi une baisse de leur niveau de vie (Histogramme jaune) **et** quand en parallèle une hausse du niveau général des prix (Histogramme violet) sur la même période.

¹³ Diagnostic territorial partagé à 360° du sans-abrisme au mal-logement, DJSCS, juillet 2015.

3.2.3 Facteurs explicatifs de la précarité des ménages martiniquais

Plusieurs paramètres structurels peuvent expliquer la précarité économique et sociale des ménages martiniquais :

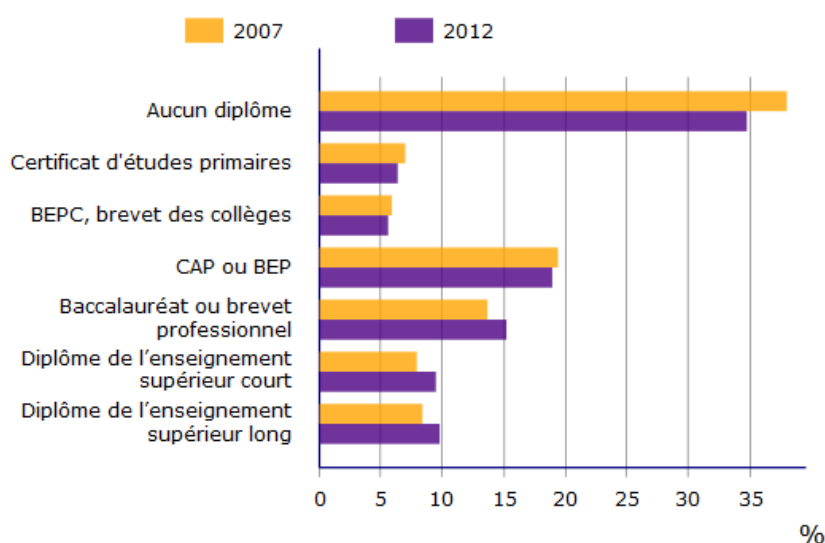
- **Le fort taux de chômage, de longue durée et qui touche particulièrement les jeunes :**



	<i>Inactifs</i>	<i>Actifs</i>	Dont actifs occupés	Dont chômeurs	Total
15-24 ans	75%	25%	8%	17%	100%
25-49 ans	14%	86%	66%	20%	100%
50-64 ans	36%	64%	56%	8%	100%
15-64 ans	33%	67%	52%	15%	100%
15 ans et plus	47%	53%	41%	12%	100%

Source : INSEE – Note de conjoncture – mars 2013 / Insee : enquêtes emploi DOM 2011, 2012 et 2013

- **De faibles niveaux de qualifications** : plus d'un martiniquais sur 3 n'a aucun diplôme :

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus

- **des contrats temps partiels, qui concerne particulièrement les jeunes et les femmes :**

Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2012

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	48 822	9,2	61 424	22,2
15 à 24 ans	3 784	33,0	2 782	39,8
25 à 54 ans	37 213	7,7	48 516	21,8
55 à 64 ans	7 826	5,0	10 125	19,8

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

3.3 LES CONSOMMATIONS D'EAU DOMESTIQUE EN MARTINIQUE

3.3.1 Les volumes

Les volumes d'eau consommés par les abonnés domestiques sont présentés par territoire dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Volumes d'eau consommés par les abonnés domestiques

	Volumes totaux facturés 2013 (m3)	Volumes domestiques facturés 2013 (m3)	Nb total d'abonnés 2013	Nb d'abonnés domestiques 2013
SCCNO	1 331 708	1 186 575	9 396	9 046
SCNA	2 285 288	1 954 320	20 814	
SICSM	8 344 703		69 873	
CACEM	10 319 186		94 191	94 183
Morne Rouge	324 313	288 707	2 417	2 377
TOTAL	22 605 198		196 691	

Les données fournies par les rapports d'activités ne permettent pas de remplir complètement le tableau. Malgré cela, d'après les données du SCNA et du SCCNO, on peut estimer la consommation moyenne par habitant autour de 40-45 m³/an.

Toutefois, cette consommation moyenne reste surestimée en raison de la difficulté de séparer les gros consommateurs commerces et services ayant des tarifs abonnés domestiques des réels abonnés domestiques.

Seules les données collectées sur SCNA ont permis de proposer une estimation plus fine de la consommation moyenne par habitant.

Le tableau ci-dessous illustre ces résultats. La consommation moyenne est davantage de l'ordre de 40 m³/habitant en moyenne.

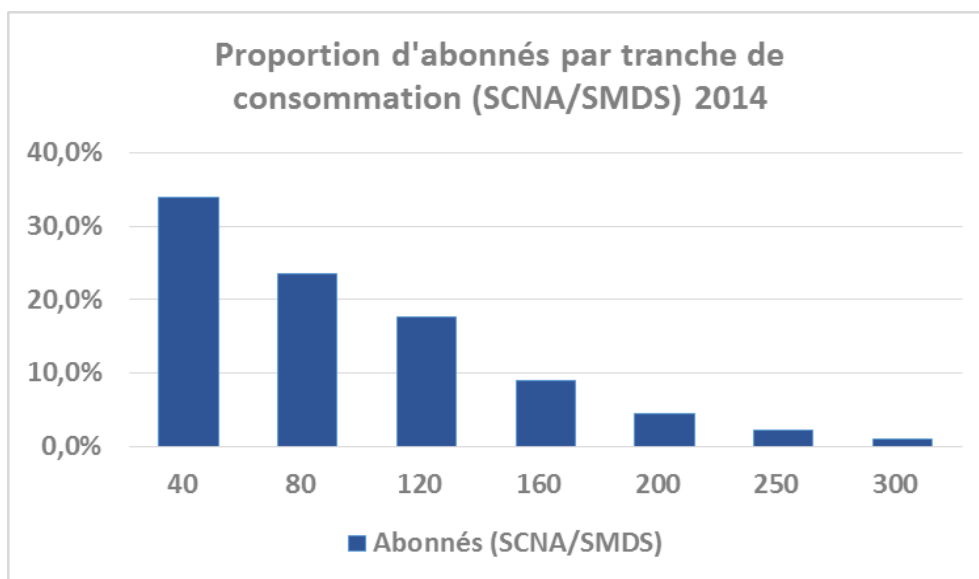
Tableau 8 : Consommation moyenne par habitant sur le territoire du SCNA

	Nombre d'habitant 2013 (insee)	Volumes totaux facturés 2013	Volumes domestiques facturés 2013 (hors gros consommateurs)	Volumes domestiques facturés 2013 (hors gros consommateurs et Autres)	Consom- mation annuelle moyenne /hab.
Basse-Pointe	3 635	191 638	187 707	174 382	48
Grand'Rivière	591	37 859	35 715	31 919	54
Gros-morne	10 127	496 476	437 780	415 726	41
L' Ajoupa- Bouillon	1 860	96 994	85 284	91 417	49
Le Lorrain	7 281	371 581	349 495	308 062	42
Le Marigot	3 519	189 541	173 036	157 691	45
Macouba	1 101	57 569	51 745	48 068	44
Sainte-Marie	17 418	843 630	777 776	727 055	42
Total / Moyenne SCNA	45 532	2 285 288	2 098 538	1 954 320	43

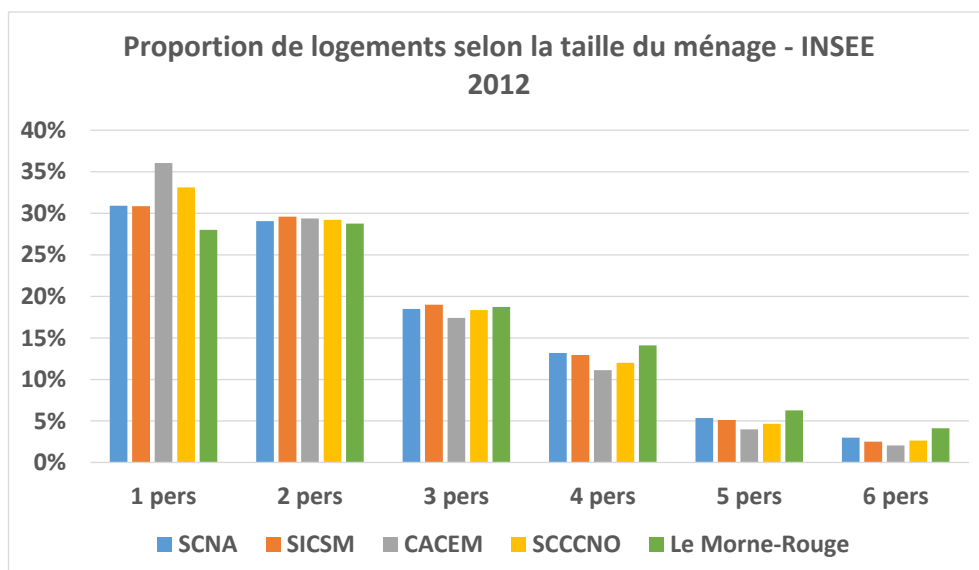
Les résultats montrent que la consommation moyenne est de l'ordre est comprise entre 41m³ et 54 m³, consommation qui nous semble plus proches de la réalité des consommations domestiques. En moyenne, sur le territoire du SCNA, la consommation annuelle est de 43m³/hab./an.

Afin de tester la vraisemblance de ces résultats, nous avons rapproché les proportions des abonnés des services d'eau par tranches de consommations 40m³, 80m³, 120m³, 160m³ aux données INSEE 2013 de répartition de la population par taille de ménages (cf. figures ci-dessous).

Figure 10 : Rapprochement des consommations des abonnés par tranche avec les parts de logement par taille de ménages



Note de lecture : 34% des abonnés domestiques consomment 40 m³/an ; 24% des abonnés consomment 80m³ par an ; 18% des abonnés consomment 120m³ par an ; ainsi de suite.



Note de lecture : entre 30 et 35% des ménages sont des ménages de d'une seule personne (Taille T1) ; environ 30% des ménages sont des ménages de de 2 personnes (Taille T2) ; ainsi de suite.

Sans chercher de conclusion affirmée, nous pouvons dire qu'il est vraisemblable que la consommation moyenne par habitant est environ de 40 m³/an.

3.3.2 Prix moyen du service d'eau et d'assainissement sur la base d'une facture 120m3

3.3.2.1 La tarification de l'eau

A l'échelle de la Martinique, 12 tarifs d'assainissement collectif différents et 6 tarifs d'eau potable. Le tableau suivant présente les caractéristiques des structures tarifaires des collectivités.

Tableau 9 : Structure tarifaires des services d'eau en Martinique

		Part délégataire			Part collectivité			Redevances et TVA	Octroi de Mer
		Part fixe	Part variable	Tranche de conso. ?	Part fixe	Part variable	Tranche de conso. ?		
AEP	CACEM	Non, régie municipale			x	x		Oui, réglementaire. TVA : taux réduit de 2,1%	Oui, réglementaire, taux de 1,5% appliqué sur : part fixe + part variable + redevances
	SCNA, Morne Rouge et Schœlcher	x	x	x		x			
	SCCNO	x	x		x	x			
	SICSM	x	x	x		x	x		
AC	CACEM	Non, régie municipale			x	x		Oui, réglementaire. TVA : taux réduit de 2,1%	Non
	SCNA	x	x			x			
	SCCNO et Morne Rouge	x	x			x			
	SICSM	x	x		x	x			

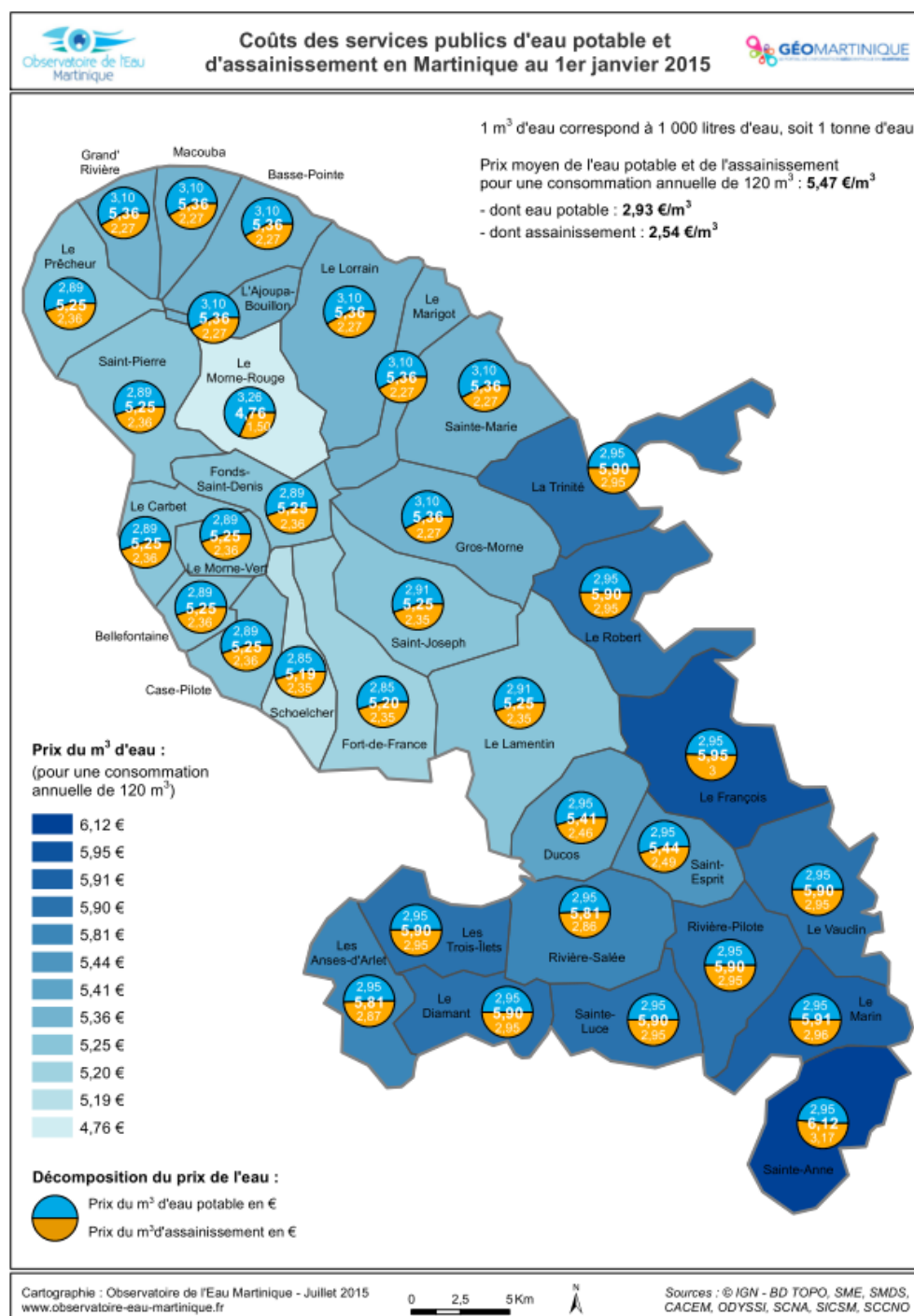
Ce sont les tarifs de l'assainissement collectif qui varient le plus entre communes, allant du simple au double entre Morne-Rouge et Sainte Anne (tableau ci-dessous).

Tableau 10 : Ecart de prix d'eau et d'assainissement

	Min	Max	Ecart
AEP	2,85 (Fort-de-France ; Schoelcher)	3,10 (Gros-Morne, Sainte-Marie,...)	+9%
AC	1,50 (Le Morne-Rouge)	3,17 (Sainte-Anne)	+211%
AEP+AC	4,76 (Le Morne-Rouge)	6,12 (Sainte-Anne)	+28,5%

La carte ci-dessous présente les prix moyens du mètre cube par communes, calculés sur la base d'une facture 120m3/an.

Figure 11 : Coûts des services publics d'eau potable et d'assainissement en Martinique au 1^{er} janvier 2015



Le prix moyen au m³ du service d'eau et d'assainissement varie dans une fourchette comprise entre 4,76€/m³ sur la commune du Morne-Rouge et 6,12€/m³ sur le territoire de la commune de Sainte-Anne. Comparé au prix moyen de 3,85 €/m³ (2013, source : eaufrance) sur le territoire métropolitain, les tarifs martiniquais sont entre 8% et 58% plus élevés.

En moyenne, la facture d'eau martiniquaise est de 37,23 % plus élevée que la facture d'eau métropolitaine.

Tableau 11 : Comparaison des factures moyenne Martinique - Métropole

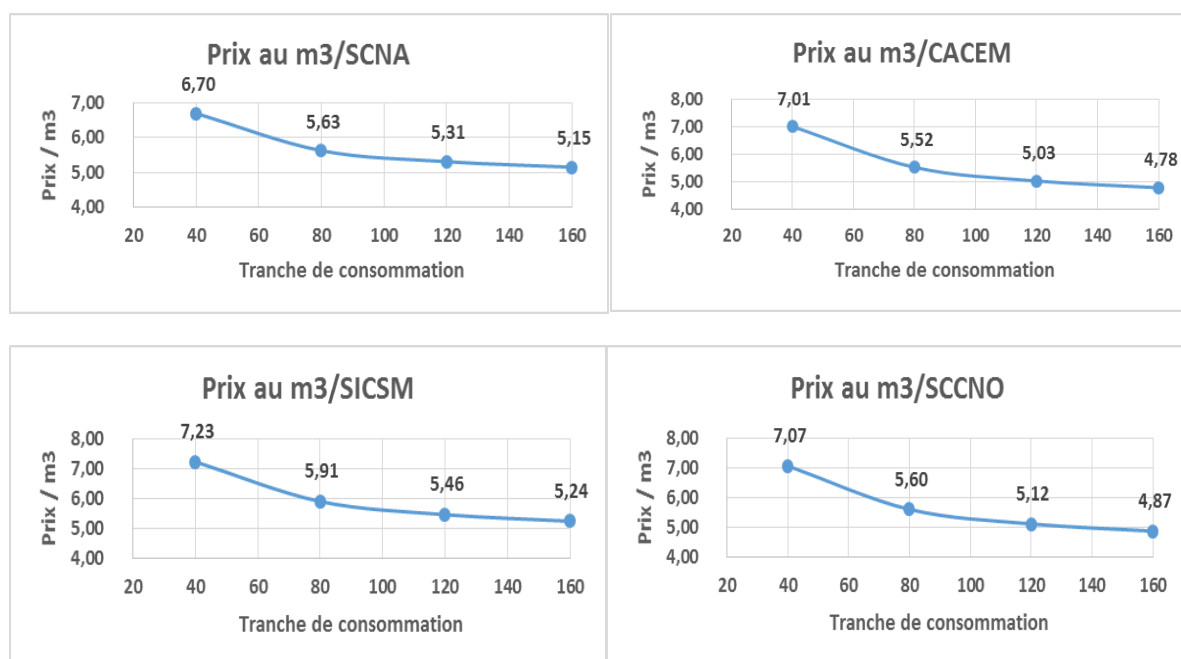
(AEP + AC)	Martinique	Métropole
Prix du m3	5,28 €/m3 (2013)	3,85 €/m3 (2013)
Facture moyenne 120 m3	633 € / an	462 €/an

3.3.3 Prix moyen du service d'eau et d'assainissement par tranche de consommation

Si le tarif moyen 120 m3 représente la référence de comparaison des prix de l'eau entre services, l'observation des prix par tranche de consommation éclaire davantage que le prix moyen facturé par taille de ménage.

Lorsque les factures des SEA sont ramenées aux tranches de consommation 40 m3, 80m3, 120 m3 et 160 m3, il apparaît que les systèmes de tarifications sont strictement dégressifs sur tout le territoire de la Martinique. Les prix moyens au m3 facturés aux tranches de consommation de 40 m3 évoluent dans des intervalles compris entre 6,70€/m3 et 7,23€/m3.

Figure 12 : Des tarifications dégressives pour les des SEA



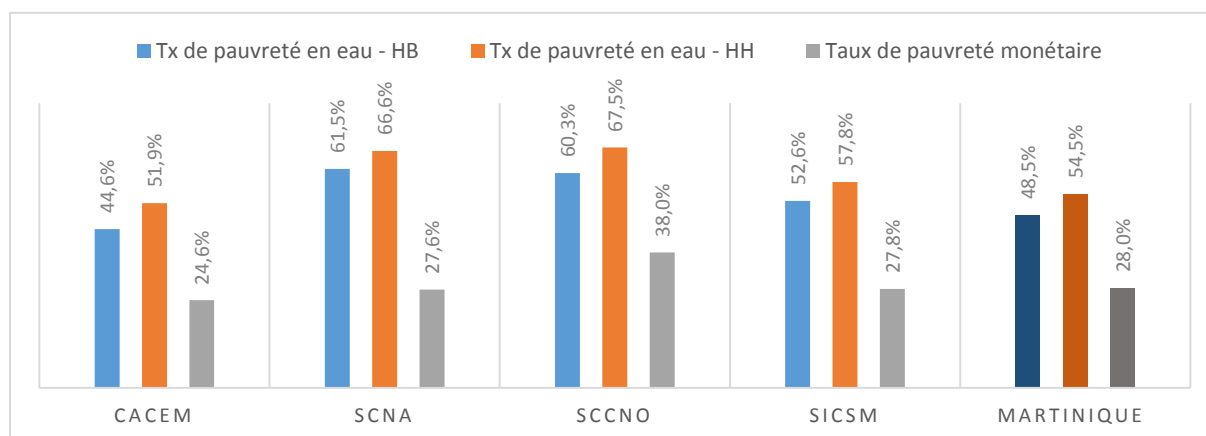
Rapprochés aux proportions de ménages fiscaux par taille, nous pouvons dire sans risque de nous tromper qu'environ 33% des ménages payent un prix du m3 d'eau et d'assainissement de l'ordre de 7€ et que plus de 60% d'entre eux payent un prix bien supérieur à celui qui sert de référence, à savoir la facture d'eau 120m3.

3.4 LA PAUVRETE EN EAU

La pauvreté en eau, tel que nous l'avons défini ci-dessus, se mesure par le ratio de la (facture d'eau / Revenu Disponible) des ménages. Le lecteur trouvera en Annexe 3 le détail des données et hypothèses retenues pour la modélisation de la pauvreté en eau développé à partir de notre outil "FairWAP".

Nous avons retenu le seuil de 3% préconisé par les pays de l'OCDE comme ratio au-delà duquel on considère que la facture est non-soutenable pour le ménage. Le ménage dont ce ratio dépasse le seuil de 3 % est considéré comme pauvre en eau.

La figure suivante présente, à l'échelle de la Martinique, et par territoire les taux de pauvreté monétaire et les taux de pauvreté en eau.



Le constat qui peut être fait sur l'ensemble du territoire de la Martinique est le suivant :

1. le taux de pauvreté en eau est d'environ 2 fois plus important que le taux de pauvreté monétaire en hypothèse basse et de 3 fois supérieur en hypothèse haute.
2. Cette situation est le résultat d'un "effet ciseau" résultant d'un revenu médian d'environ 30% inférieur à celui de la Métropole avec des prix de l'eau nettement plus élevé (+37%).

Ce diagnostic nous amène à distinguer deux formes de précarité :

- **la précarité économique** : elle prend en compte la facture d'eau associée à une consommation d'eau « normale », évaluée à 40m3/pers/an. Lorsque le ratio facture/revenu dépasse le seuil des 3%, ce ménage est classé parmi la liste des bénéficiaires potentiels d'une aide financière au paiement de la facture d'eau.
- **la précarité fonctionnelle** : elle prend en compte la facture d'eau associée à une consommation anormalement haute, non-maitrisée. Dans ce cas-là, et si la facture d'eau dépasse les 3% du revenu, ce ménage est classé parmi les bénéficiaires potentiels d'une aide non financière à la maîtrise de la consommation.

Note au lecteur :

Pour évaluer le taux de pauvreté en eau, nous avons fait le choix de retenir une consommation moyenne par habitant de 40m³ identique pour tous les habitants de la Martinique. Ce volume d'eau est inférieur de 3 m³ à la consommation moyenne par habitant la plus faible calculé (43 m³/an en moyenne sur le SCNA (cf. Tableau 8). Ce faisant, implicitement nous supposons que ce volume d'eau correspond à la consommation incompressible par habitant.

Les justifications de cette hypothèse sont les suivantes :

1. Au titre du **critère d'équité du traitement égal des égaux** (Axiome d'anonymat dans la formulation mathématique des critères d'équité des théories économiques de la justice appliqué aux mécanismes de partage de coûts), il nous semble légitime de retenir la même consommation incompressible pour tous les habitants de la Martinique ;
2. Au titre de la **responsabilité individuelle** dans la maîtrise de la consommation d'eau, nous avons fait le choix de retenir la consommation la plus faible observée (43m³/hab/an) afin de focaliser l'analyse sur la précarité économique et non sur la précarité fonctionnelle dans l'évaluation du nombre de pauvres en eau.
3. Au titre de la **responsabilité environnementale**, nous avons estimés que le comportement responsable des usagers pouvait permettre de réduire de 3 m³ par an leur consommation d'eau.

3.5 LE TRAITEMENT DES DIFFICULTES D'ACCES AUX SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Actuellement, plusieurs dispositifs sociaux sont proposés aux foyers en difficulté pour le paiement des factures d'eau. Cette section présente ces différents dispositifs, en détaillant les modalités d'attribution et les chiffres clefs.

3.5.1 Les aides sociales régionales - ARS-

- Enveloppe : 2 millions d'euros
- Enveloppe destinée au traitement de la précarité en eau : XX% équivalent YYY €
- Financement : CG
- Critère : sur étude de dossier par la direction de l'action social
- Acteurs impliqués : Direction de l'action sociale (Ex-CR)

		Type de mesure			
Financier	Porteur de l'aide	Curatif	Préventif	Tarifaire	Non-tarifaire
CR 972	CCAS	x	?	x	

Il s'agit d'une enveloppe allouée par le Conseil Régional au prorata de la population, et gérée par le CCAS.

Chaque demande d'aide est adressée au CCAS de la ville, dont le CA examine la demande selon la procédure suivante :

- Il est établi un bilan des ressources et des dépenses du foyer par les agents du CCAS, sur la base de pièces justificatives, parmi lesquelles les relevés de compte bancaire.

- Le CCAS calcule le "Quotient Familial", autrement dit le « reste à vivre » du ménage, une fois déduites l'ensemble des charges du foyer :

$$QF = \text{Somme des ressources financières du foyer} - \text{Somme des dépenses}$$

- Conformément au barème indicatif établi par le Conseil Régional, le montant de l'aide financière attribuable est calculé

Barèmes indicatifs

Quotient familial	% du plafond de l'aide sollicitée	Loyers	Eau / Electricité	Equipements ménagers / Frais de scolarité	Frais de garde
Jusqu'à 57 €	100%	1 000,00 €	800,00 €	700,00 €	250,00 €
De 57,01 € à 114 €	90%	900,00 €	720,00 €	630,00 €	225,00 €
De 114,01 € à 171 €	80%	800,00 €	640,00 €	560,00 €	200,00 €
De 171,01 € à 228 €	70%	700,00 €	560,00 €	490,00 €	175,00 €
De 228,01 € à 285 €	60%	600,00 €	480,00 €	420,00 €	150,00 €
De 285,01 € à 342 €	50%	500,00 €	400,00 €	350,00 €	125,00 €
De 342,01 € à 399 €	40%	400,00 €	320,00 €	280,00 €	100,00 €
De 399,01 € à 456 €	30%	300,00 €	240,00 €	210,00 €	75,00 €
De 456,01 € à 513 €	20%	200,00 €	160,00 €	140,00 €	50,00 €
De 513,01 € à 570 €	10%	100,00 €	80,00 €	70,00 €	25,00 €
Supérieur à 570 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Aide sollicitée (en €)* = 630,00

* Si le montant demandé est inférieur au plafond

Lecture :

Le montant maximal alloué pour le paiement de la facture d'eau est de 800€. Si le quotient familial du ménage est de 200€, autrement dit si le budget du ménage, une fois l'ensemble des dépenses retirées, est de 200€, le plafond d'aide est de 70%, soit une aide forfaitaire maximale de 560€.

- Un avis favorable ou non est donné à la demande d'aide

Remarque

Les acteurs sociaux des CCAS ont indiqué qu'ils avaient des budgets insuffisants par rapport au besoin. Les dossiers d'évaluations financière de la capacité à payer des ménages sont traités avec une grande attention et le mécanisme d'attribution de l'aide sur la base du calcul d'un "reste à vivre" est pertinent et efficace au sens de la rationalisation de la dépense publique.

3.5.1.1 Le Fond Départemental de Solidarité au Logement (FDSL)

- Enveloppe budget 2015 : 1,6 millions d'euros
- Financement
- Part affectée au traitement de la précarité en eau : XX %.
- Acteurs impliqués : Commissions d'étude des dossiers (Direction de l'action sociale, CAF, SMDS, SME, Odyssi, Assistances sociales de l'ex-Conseil Régional)

		Type de mesure			
Financier	Porteur de l'aide	Curatif	Préventif	Tarifaire	Non-tarifaire
CG972	CCAS	x			x

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) fournit des aides curatives, financières et non-financières, aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer les dépenses de leur logement (factures, loyers...). Il existe un FSL dans chaque département. Les aides financières sont sous la forme de prêts ou subventions. Elles sont versées aux communes au prorata du nombre d'habitants et sont gérées par les CCAS. En 2015, environ 112 dossiers ont été examinés. Les aides non-financières correspondent à des abandons de créances. En 2015, 89 abandons de créances ont été concédés par les exploitants des services d'eau. Ces abandons de créances sont conditionnées au versement d'un minimum de 50€ sur la facture et plafonnées à 300€. Toutes aides confondues, ce dispositif s'élève à 80 000€ d'aides.

La procédure d'aide fonctionne comme suit :

1. les ménages s'adressent aux CCAS ou les exploitants envoient aux assistantes sociales la liste des clients en situation de difficulté de paiement ;
2. les assistantes sociales montent un dossier de demande d'aide ;
3. les dossiers sont étudiés en commission, composée de membres de la CAF, EDF, des assistances sociales du CG et des exploitants des services d'eau (Odysse, SME, SMDS) ;
4. un avis est donné pour chaque dossier

En parallèle, le FDSL contractualise avec 2 prestataires de services (CLAJE et Perspective sociale 972 - Associations Loi 1901) l'accompagnement des familles en difficultés. Cet accompagnement correspond à un travail dans la durée pour aider les familles, entre autres, à maîtriser leur budget.

Remarque

Le dispositif repose essentiellement sur la solidarité citoyenne (fonds de l'ex-CR majoritaire).

L'ADUEM, Association de défense des usagers de l'eau de Martinique, a relevé des temps de traitement de dossiers trop long (de l'ordre de 6 à 8 mois). Période au cours de laquelle, les pénalités s'accumulaient et rendaient la situation encore plus difficile.

3.5.2 Le Pass'eau (SCNA)

- Enveloppe : 100 000€ sur 3 ans
- Financement SMDS/SCNA : usagers
- Critère d'éligibilité : montant de la facture supérieur à 500€.
- Acteurs impliqués : CCAS, SMDS, SCNA

		Type de mesure			
Financier	Porteur de l'aide	Curatif	Préventif	Tarifaire	Non-tarifaire
SCNA	CCAS – SCNA – SMDS		X	x	

Il s'agit d'un nouveau dispositif préventif complémentaire au FDSL qui a démarré en décembre 2015 sur le territoire du SCNA. Cette aide conventionne le SMDS et le SCNA pour attribuer des jetons de paiement aux ménages en difficultés potentielle de paiement de la facture d'eau. L'attribution des jetons de 25€ est plafonnée à 150€ et le montant final de l'aide est directement déduit de la part délégataire sur la facture.

Les personnes éligibles sont identifiées par le CCAS, un mois avant facturation, qui en transmet par voie électronique la liste au SMDS. En contrepartie, les personnes éligibles doivent participer aux réunions d'informations et de sensibilisation sur les économies d'eau.

Le dispositif se veut simple : pas de dossier à constituer, pas d'instruction de dossier, pas de flux papier entre les porteurs de l'aide.

Remarque

Le dispositif est financé sur la base d'une **solidarité entre usagers** dans la mesure où le financement repose l'équilibre des fournisseurs des services d'eau et d'assainissement.

Le critère d'éligibilité est contraint et peu efficace. En effet, en conditionnant les aides à une facture supérieure à 500€, le dispositif s'adresse soit aux familles nombreuses, ou alors aux ménages dont le montant de la dette (facture + pénalités) dépasse 500 €. Dans ce dernier cas, une partie des aides contribue à financer les pénalités de retard.

3.5.3 Kit économies d'eau

- Enveloppe : Non déterminée
- Financement : EDF
- Critère d'éligibilité : complément aux autres aides
- Acteurs impliqués : CCAS

		Type de mesure			
Financier	Porteur de l'aide	Curatif	Préventif	Tarifaire	Non-tarifaire
EDF	CCAS		x		x

3.5.4 Les abandons de créances

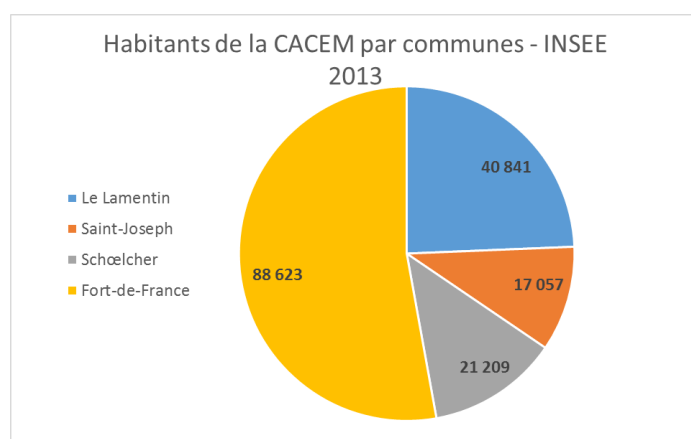
Les abandons de créances constituent également un mode de financement de la précarité. Ces abandons de créance sont pratiqués par l'ensemble des fournisseurs des services d'eau et d'assainissement après étude des dossiers FDSL. La commission d'évaluation des dossiers peut demander aux gestionnaires des services de revenir sur une partie des créances d'un usager.

4. Diagnostic du territoire de la CACEM

4.1 CARACTERISTIQUES GENERALES DU TERRITOIRE

Le territoire de la CACEM regroupe les communes de Fort-de-France, le Lamentin, Schoëlcher et Saint-Joseph sur 171 km² et compte environ 167 700 habitants (INSEE 2013), avec une répartition entre les communes comme suit :

Figure 13: Répartition de la population par commune de la CACEM - 2013



La population est jeune avec 56% de la population de moins de 45 ans. Entre 2007 à 2012, la variation annuelle moyenne de la population est négative (-0,7% en moyenne sur la période), due à un solde migratoire négatif (-1,4%), non-compensé par le solde naturel (+0,7%).

Le tableau suivant détaille la densité de population (nombre d'habitant au km²) par commune sur le territoire de la CACEM.

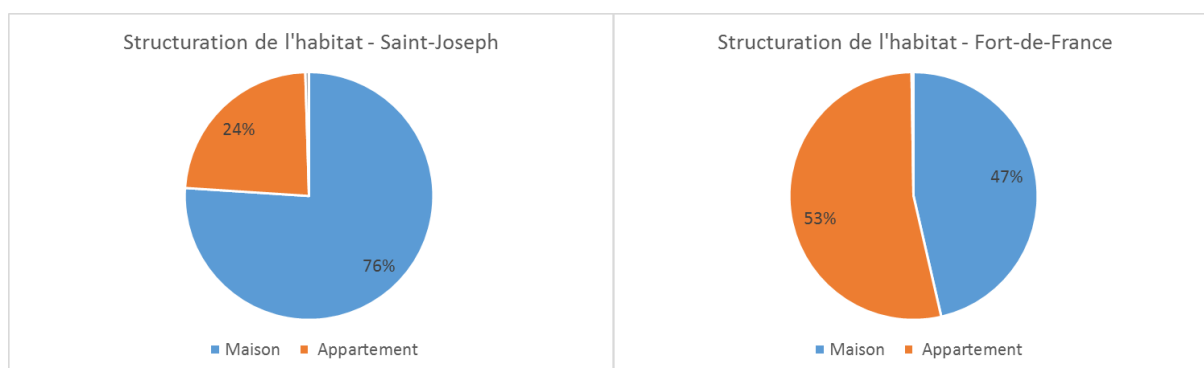
Tableau 12 : Densité de la population sur les communes de la CACEM

Commune	Densité de population (habitant/km ²)
Fort-de-France	1938
Schoëlcher	950
Le Lamentin	637
Saint-Joseph	385
CACEM	948

Le territoire de la CACEM est fortement urbanisé et concentre une population importante sur un territoire limité (948 habitants/km²), comparativement à la moyenne de l'île qui compte 344 habitants/km². Cependant, la densité de population est très hétérogène d'une commune à l'autre puisque Fort-de-France est 5 fois plus densément peuplé que Saint-Joseph.

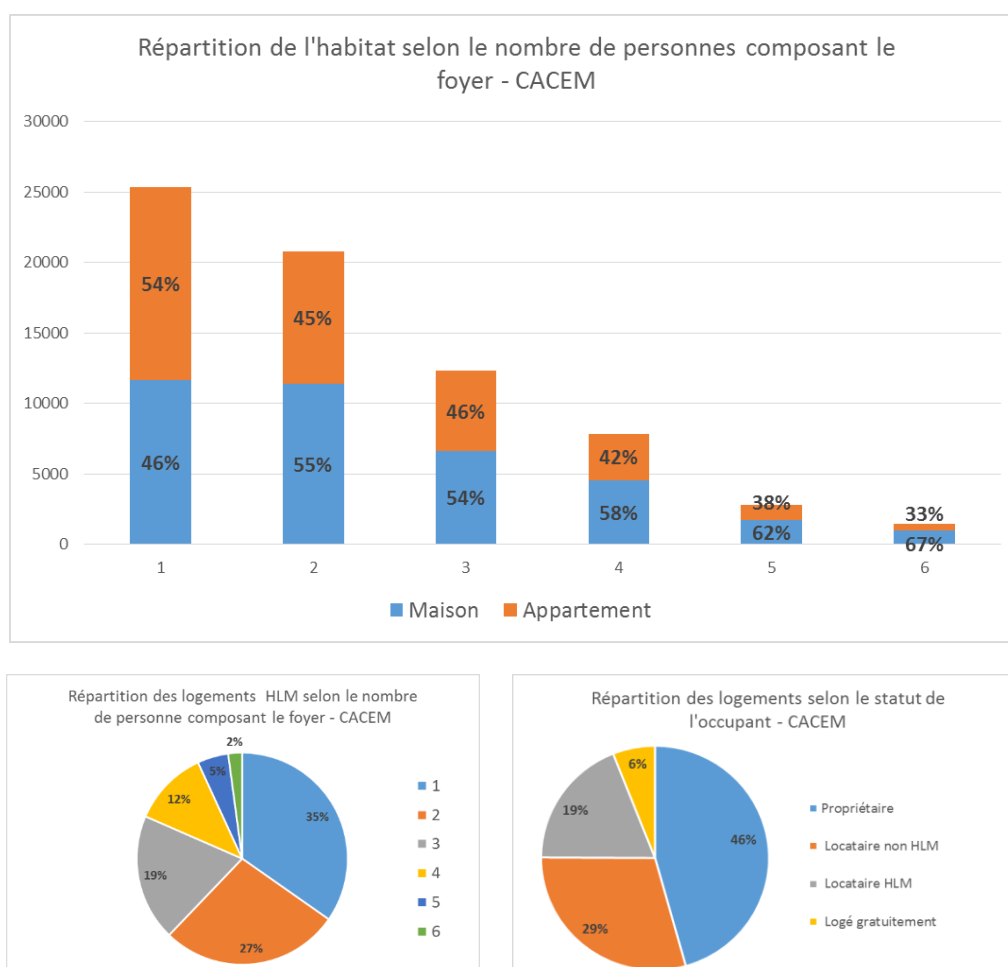
Cette densité de population hétérogène se traduit par une structuration de l'habitat différente selon les communes. Par exemple, Fort-de-France concentre une part d'habitats collectifs significativement plus importante (cf. figure ci-dessous).

Figure 14 : Structuration de l'habitat sur le territoire de la Cacem



Le graphique suivant met en évidence que plus le nombre de personne composant le foyer est élevé, plus ces foyers habitent en maison individuelle. L'inverse étant constaté pour les appartements d'habitats collectifs.

Figures 15 : Répartition de l'habitat entre maison/appartement par taille de ménages et par statut de l'occupant



Parmi les 50% de locataires, 20% sont logés en Habitats à Loyer Modérés (HLM). Plus de 60% des locataires de logements HLM sont des foyers 1 ou 2 personnes. Ce chiffre passe à 80% si l'on intègre les foyers de 3 personnes. Plus que les familles nombreuses, ce sont donc les foyers de personnes isolées ou composés de 2-3 personnes qui accèdent aux logements aidés.

Ces proportions sont globalement homogènes pour les quatre communes du territoire.

Sur le territoire de la CACEM, 46% des habitants sont propriétaires de leur logement (quel que soit le type de logement), mais ces proportions varient significativement entre communes (cf. Tableau ci-dessous).

Tableau 13 : Statut de l'occupant par commune de la CACEM

	Propriétaire	Locataire	Locataire HLM	Logé gratuitement
Fort-de-France	40%	32%	22%	5%
Le Lamentin	50%	25%	19%	6%
Saint-Joseph	62%	21%	7%	10%
Schoelcher	48%	34%	13%	4%

Ces disparités, particulièrement importantes entre Fort-de-France et Saint-Joseph, illustrent les différences de niveaux de vies entre communes.

4.2 AUDIT SOCIAL DES MENAGES

4.2.1 Pauvreté monétaire

Le tableau suivant présente les revenus disponibles par décile et le nombre de ménages en-dessous du seuil de pauvreté pour les communes de la CACEM (cf. Tableau ci-dessous).

Tableau 14 : Distribution des revenus par décile sur les communes de la CACEM (2011)

RD par UC / déciles	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	Nombre de ménages pauvres	Taux de pauvreté
Fort-de-France	848	5 247	8 012	10 422	12 996	15 723	19 181	23 742	30 885	10 444	29%
Le Lamentin	2 926	7 199	9 590	11 904	14 404	17 163	20 538	25 085	32 209	3 350	22%
Saint-Joseph	4 161	7 550	10 255	12 540	15 071	17 978	21 338	25 598	32 675	1 136	21%
Schoelcher	6 520	9 994	12 807	15 656	18 778	22 360	26 641	32 040	41 146	1 199	13%
TOTAL CACEM										16 129	24,6%
Martinique	2 038	5 921	8 214	10 456	12 874	15 575	18 900	23 325	30 672	42065	28%

Source : IREDD, Revenus disponibles calculés après correction des revenus fiscaux, INSEE, 2011

Note de lecture : D désigne un Décile. Si on ordonne les revenus des ménages (c'est-à-dire la distribution des revenus) dans un ordre croissant, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.

Ainsi, pour une distribution de **revenus** :

- le premier décile (noté D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ;

- le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.

Le premier décile est, de manière équivalente, le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des salaires ; le neuvième décile est le salaire au-dessus duquel se situent 10 % des salaires.

Le nombre de ménages pauvres a été estimé à partir d'une interpolation linéaire de la distribution des revenus (la méthode utilisée est présentée en annexe 2).

Environ 16 129 ménages vivent en-dessous du seuil de pauvreté, soit près d'un quart de la population de la CACEM.

Les revenus des habitants de Fort-de-France sont semblables aux données moyennes à l'échelle de la Martinique. Le Lamentin, Saint-Joseph et dans une plus large mesure Schœlcher ont des revenus significativement plus élevés, quel que soit les déciles. Ces observations se traduisent par des taux de pauvreté hétérogènes entre communes, de 13% (Schœlcher) à 29% (FdF).

Le tableau suivant présente les autres indicateurs monétaires de la pauvreté :

Figure 16 : Nombre et proportion d'allocataire RSA sur les communes de la Cacem

	Nombre d'allocataires de minimas sociaux	Part de personnes couvertes par le RSA
Fort-de-France	11 443	29%
Le Lamentin	4 179	26%
Saint-Joseph	1 746	31%
Schœlcher	1 596	17%
TOTAL CACEM	18 964	27%
Martinique	45 946	29%
Source : CAF 2013		

Sont comptabilisés dans le nombre d'allocataires de minimas sociaux les allocataires adultes handicapés, RSA (socle seul et activité) et RSO DOM. On retrouve les mêmes disparités entre communes observées pour les revenus disponibles : la part des allocataires de minimas sociaux est significativement plus faible à Schœlcher, relativement à Fort-de-France.

4.2.2 Pauvreté en eau

La méthode de calcul du nombre de pauvres en eau a été explicitée en annexe 3 et ci-dessus. Pour mémoire, un ménage est considéré pauvre en eau lorsque le rapport Facture d'eau / revenu disponible est supérieur au seuil de 3% communément admis par l'ensemble des pays de l'OCDE.

Le tableau ci-dessous présente notre estimation du nombre de pauvre en eau par taille de ménages (T1 à T5) et par commune de la CACEM.

Tableau 15 : Nombre de pauvres en eau par taille de ménage et par communes - CACEM

Nombre de pauvres en eau - CACEM													
40	T1	m3	Nb de ménages fiscaux	1er décile	2ème décile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	8ème décile	9ème décile	Pauvres en eau
COM	REG	LIBGEO	NBMEN11	RFMD111	RFMD211	RFMD311	RFMD411	RFMQ211	RFMD611	RFMD711	RFMD811	RFMD911	
97209	02	Fort-de-France	11 540	1 154	1 154	1 154	-	-	-	-	-	-	3462,0
97213	02	Le Lamentin	4 829	483	483	483	-	-	-	-	-	-	1448,7
97224	02	Saint-Joseph	1 761	176	176	176	176	-	-	-	-	-	704,5
97229	02	Schoelcher	2 848	285	285	-	-	-	-	-	-	-	569,7
				2 098	2 098	1 813	176	-	-	-	-	-	6 185
80	T2	m3	Nb de ménages fiscaux	1er décile	2ème décile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	8ème décile	9ème décile	Pauvres en eau
COM	REG	LIBGEO	NBMEN11	RFMD111	RFMD211	RFMD311	RFMD411	RFMQ211	RFMD611	RFMD711	RFMD811	RFMD911	
97209	02	Fort-de-France	9 737	974	974	974	974	-	-	-	-	-	3894,8
97213	02	Le Lamentin	4 075	407	407	407	-	-	-	-	-	-	1222,4
97224	02	Saint-Joseph	1 486	149	149	149	-	-	-	-	-	-	445,8
97229	02	Schoelcher	2 403	240	240	-	-	-	-	-	-	-	480,7
				1 770	1 770	1 530	974	-	-	-	-	-	6 044
120	T3	m3	Nb de ménages fiscaux	1er décile	2ème décile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	8ème décile	9ème décile	Pauvres en eau
COM	REG	LIBGEO	NBMEN11	RFMD111	RFMD211	RFMD311	RFMD411	RFMQ211	RFMD611	RFMD711	RFMD811	RFMD911	
97209	02	Fort-de-France	6 491	649	649	649	649	649	649	-	-	-	3894,8
97213	02	Le Lamentin	2 716	272	272	272	272	272	-	-	-	-	1358,2
97224	02	Saint-Joseph	991	99	99	99	99	99	-	-	-	-	495,4
97229	02	Schoelcher	1 602	160	160	160	160	-	-	-	-	-	640,9
				1 180	1 180	1 180	1 180	1 020	649	-	-	-	6 389
160	T4	m3	Nb de ménages fiscaux	1er décile	2ème décile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	8ème décile	9ème décile	Pauvres en eau
COM	REG	LIBGEO	NBMEN11	RFMD111	RFMD211	RFMD311	RFMD411	RFMQ211	RFMD611	RFMD711	RFMD811	RFMD911	
97209	02	Fort-de-France	4 688	469	469	469	469	469	469	469	-	-	3281,7
97213	02	Le Lamentin	1 962	196	196	196	196	196	196	-	-	-	1177,1
97224	02	Saint-Joseph	716	72	72	72	72	72	72	-	-	-	429,3
97229	02	Schoelcher	1 157	116	116	116	116	116	-	-	-	-	578,6
				852	852	852	852	852	737	469	-	-	5 467
200	T5	m3	Nb de ménages fiscaux	1er décile	2ème décile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	8ème décile	9ème décile	Pauvres en eau
COM	REG	LIBGEO	NBMEN11	RFMD111	RFMD211	RFMD311	RFMD411	RFMQ211	RFMD611	RFMD711	RFMD811	RFMD911	
97209	02	Fort-de-France	3 606	361	361	361	361	361	361	361	361	-	2885,0
97213	02	Le Lamentin	1 509	151	151	151	151	151	151	151	151	-	1207,3
97224	02	Saint-Joseph	550	55	55	55	55	55	55	55	55	-	440,3
97229	02	Schoelcher	890	89	89	89	89	89	89	89	89	-	623,1
Source : IREDD, 2016 sur données 2013				656	656	656	656	656	656	656	567	-	5 156

Interprétations et Commentaires :

La proportion de pauvreté monétaire par taille de ménages est à peu près identique quelle que soit la taille du ménage. Par conséquent, mécaniquement, le nombre de pauvre en eau atteint les revenus les plus élevés (déciles supérieurs) chez les ménages de grande taille.

Interprétation : Un exemple (cellule en fond rouge dans le graphique ci-dessus). Le revenu annuel disponible des 10% de ménages de ce décile est de 26 557 €. La consommation moyenne est estimée à 200 m3/an sur la base de 40 m3/ habitant (cf. nos hypothèses explicitées ci-dessus). La facture d'eau et d'assainissement de ce ménage s'élève à 954 € par an. Par conséquent, à l'aune du critère du ratio Facture / Revenu disponible, ce ménage peut être considéré comme relevant de la pauvreté en eau puisque le ratio est de 3,59%.

Cette interprétation appelle plusieurs commentaires :

1. Il faut éviter de tirer des conclusions hâtives de cet exemple cité en supposant que le ménage doit être soutenu pour payer sa facture. Cet exemple illustre simplement l'effet mécanique de la distribution de revenus et des prix des SEA élevés, ce que nous avons qualifié d'*effet ciseau*.
2. Dans la mise en œuvre de la politique sociale de l'eau, il sera impératif d'intégrer dans les critères de déclenchement des dispositifs, la taille du ménage. L'intégration de ce critère a pour finalité de *desserrer l'étau* de l'effet ciseau sur les familles nombreuses à faibles revenus.
3. Le total des ménages pauvres en eau sur le territoire de la CACEM est compris entre [29 240 et 34 010] en hypothèse basse –HB– et hypothèse haute –HH–, représentant entre 44% et 52% de la population. Il ne sera donc pas possible matériellement de soutenir tous les ménages en situation de pauvreté eau, et il conviendra de définir une politique sociale efficace et ciblée sur les populations les plus fragiles.

Tableau 16 : Nombre de ménages pauvres sur le territoire de la CACEM

Taille M	HB			Taille M	HH		
	Pauvres en eau /TM	Répartition	Taux pop./ TM		Pauvres en eau /TM	Répartition	Taux pop./ TM
T1	6 185	21,2%	29,5%	T1	6 185	18,2%	29,5%
T2	6 044	20,7%	34,1%	T2	7 814	23,0%	44,1%
T3	6 389	21,9%	54,1%	T3	7 569	22,3%	64,1%
T4	5 467	18,7%	64,1%	T4	6 631	19,5%	77,8%
T5+	5 156	17,6%	78,6%	T5+	5 811	17,1%	88,6%
Total	29 240	100,0%		Total	34 010	100,0%	
% Ménages	44,6%			% Ménages	51,9%		

4. Si l'on devait revoir les ambitions de la politique sociale, il conviendrait de relever le seuil de définition de la pauvreté en eau, i.e. le ratio Facture/ Revenu. Si ce seuil est relevé à 5%, alors le taux de pauvreté en eau passe dans un intervalle compris entre [16 385 – 20 042], cf. tableau ci-dessous.

Tableau 17 : Nombre de ménages pauvres sur le territoire de la CACEM (au seuil de 5%)

Taille M	HB			Taille M	HH		
	Pauvres en eau /TM	Répartition	Taux pop./ TM		Pauvres en eau /TM	Répartition	Taux pop./ TM
T1	3 911	23,9%	18,6%	T1	3 911	19,5%	18,6%
T2	2 744	16,7%	15,5%	T2	3 300	16,5%	18,6%
T3	3 281	20,0%	27,8%	T3	4 301	21,5%	36,4%
T4	2 910	17,7%	34,1%	T4	4 030	20,1%	47,3%
T5+	3 550	21,7%	54,1%	T5+	4 500	22,5%	68,6%
Total	16 395	100,0%		Total	20 042	100,0%	
% Ménages	25,0%			% Ménages	30,6%		

4.3 CONSOMMATION D'EAU DES MENAGES DE LA CACEM

4.3.1 Organisation de la gestion des services d'eau

Les services d'eau et d'assainissement sur le territoire de la CACEM sont gérés comme suit :

- Odyssi, régie municipale, gère les services d'eau potable (AEP) et d'assainissement collectif (AC) pour Fort-de-France et, depuis le 1^{er} janvier 2015, les abonnés des communes du Lamentin et de Saint Joseph.
- Seule la commune de Schœlcher fonctionne en délégation de service public (DSP) par contrat d'affermage avec la SAUR (SMDS en Martinique).

4.3.2 Consommations d'eau

Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés et volumes consommés en 2013 pour l'AEP et l'AC, par commune :

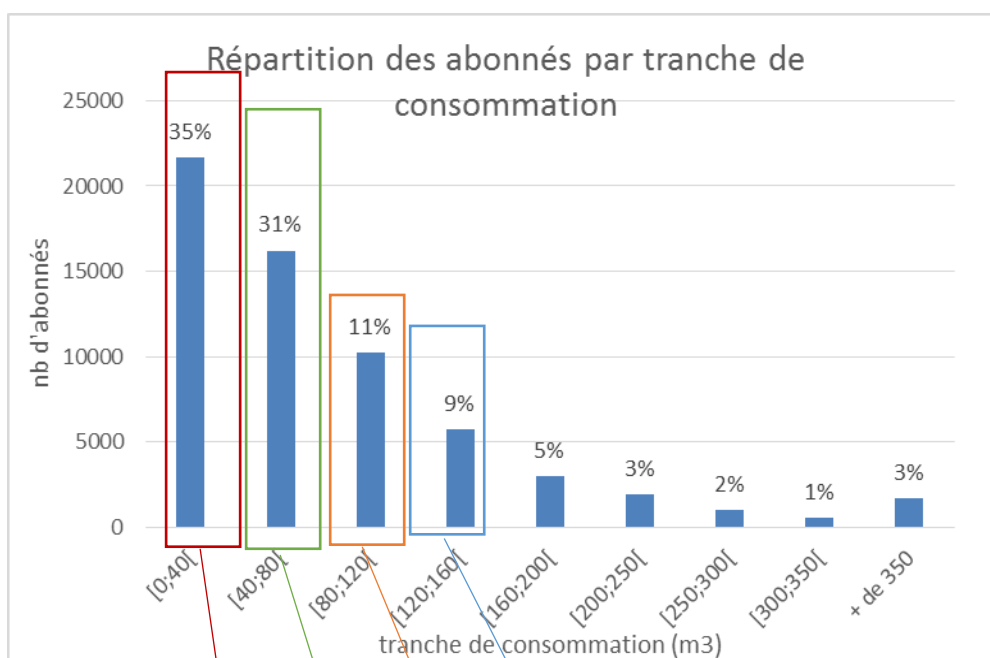
Tableau 18: Nombre d'abonnés et volumes consommés AEP et AC (CACEM, 2013)

	Nombre d'abonnés			Volumes Consommés	
	AEP	AC	Taux d'AC	AEP	AC
Le Lamentin	17 815	8 193	46 %	3 012 080	1 177 436
Saint-Joseph	6 580	727	11 %	720 921	67 622
Schœlcher	9 514	5 735	60 %	1 250 553	682 354
Fort-de-France	34 528	21 284	62 %	3 053 170	3 053 170
TOTAL ODYSSI (CACEM)	68 437	35 939	53 %	8 036 724	4 980 582

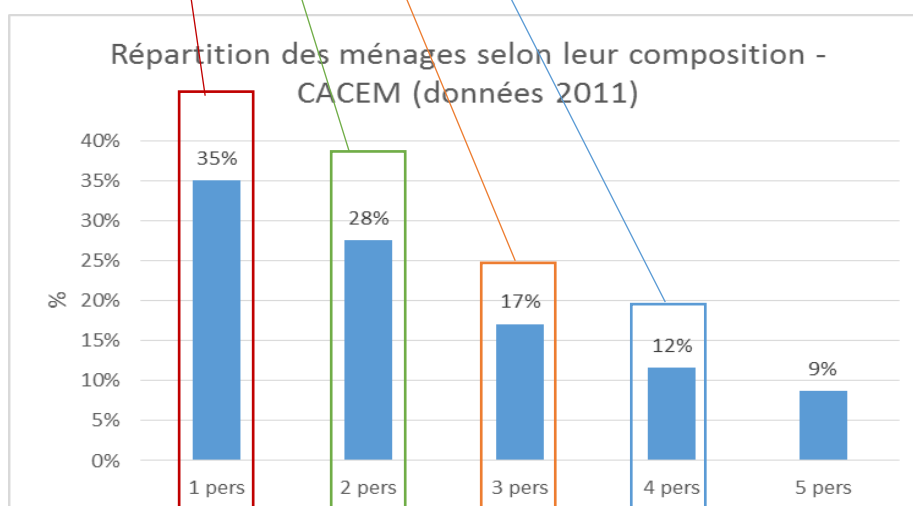
Source : RAD et RPQS exploitants – année 2013. Taux d'AC calculé à partir de ces données.

Ce tableau, établi à partir des données RPQS et RAD de Odyssi, ne distingue pas les abonnés domestiques des « gros consommateurs » d'eau.

Le graphique suivant présente la répartition des abonnés par tranche de consommation :



On constate que les 2/3 des abonnés consomment moins de 80m³ d'eau par an.



4.3.3 Prix de l'eau

Les tarifs appliqués par la CACEM sont présentés dans le tableau ci-dessous. En moyenne annuelle sur une facture 120m3, le prix moyen du m3 s'élève à 5,03/m3.,

Tableau 19 : Structure tarifaire des services d'eau et d'assainissement de ODYSSEI

AEP	2013		2014	
	Montant forfaitaire	Montant variable	Montant forfaitaire	Montant variable
Part de la collectivité				
Abonnement annuel	68,60 €		68,60 €	
Consommation		1,8100 €		1,8100 €
Organismes publics				
Redevances et pollution		0,2500 €		0,2500 €
Taxe prélèvement		0,1169 €		0,1169 €
AC	2013		2014	
	Montant forfaitaire	Montant variable	Montant forfaitaire	Montant variable
Part de la collectivité				
Abonnement annuel	46,47 €		47,47 €	
Consommation		1,7600 €		1,7600 €
Organismes publics				
Redevances Modernisation des Réseaux de Collecte		0,1500 €		0,1500 €

Au regard de ces tarifs, le tableau suivant fournit une estimation des factures d'eau par tranche de consommation.

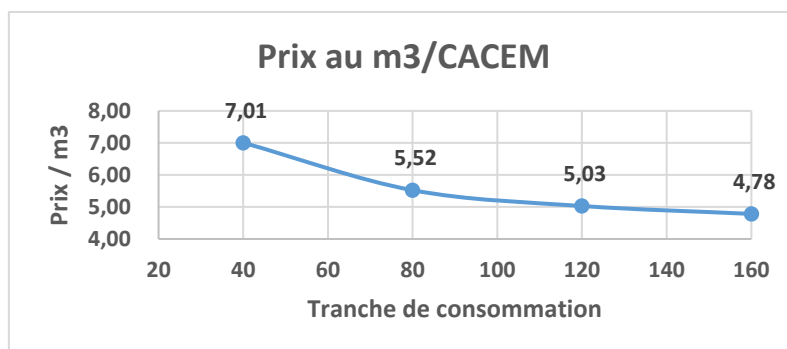
Tableau 20 : Facture d'eau et d'assainissement par tranche de consommation (ODYSSEI, 2013)

CACEM	Part Fixe	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Volume tranche (m3)		40	80	120	160
Facture par tranche (€/an)	68,6	280	442	604	765
Prix / m3		7,01	5,52	5,03	4,78

Comme sur le reste de l'île, le prix moyen du m3 est dégressif. Cette dégressivité est le résultat d'une structure tarifaire bâtie sur une part fixe élevée.

La figure ci-dessous illustre la dégressivité du prix de l'eau en fonction des volumes consommés.

Figure 17 : Prix au mètre cube d'eau et d'assainissement (CACEM)



Ce sont donc les ménages à faible consommation qui payent le prix au m³ le plus élevé. 7,01€/m³ pour les ménages à un individu et 5,52€/m³ pour les ménages de taille 2.

4.3.4 Gestion des impayés des services d'eau

Jusqu'en 2015, sur le périmètre de la CACEM, la facturation des services d'eau était effectuée par :

- Odyssi, s'agissant de l'eau potable
- le SME, pour l'assainissement collectif, excepté pour Schœlcher où c'est le SMDS qui l'effectue.

Depuis 2015, Odyssi prend en charge la gestion, l'exploitation et la facturation des services d'eau et d'assainissement.

La procédure de facturation et de relance est la suivante :

- T0 → Envoi de la facture
- T+30j → Relance 1
- T+45j → Relance 2 : courrier de Mise En Demeure -MED- et génération automatique de frais de recouvrement (environ 24,50 €)

D'après nos entretiens de terrain, environ 600 abonnés sont mis en demeure chaque année. La procédure FDSL est active sur le territoire et permet aux abonnés en difficulté d'être aidés pour payer leur facture d'eau.

En cas de recours au FDSL, Odyssi reçoit une « fiche navette » de l'assistante sociale pour signaler le déclenchement de la procédure. Si la demande d'aide est acceptée, le versement de la part de la facture prise en charge par l'aide sociale se fait automatiquement à Odyssi.

Le taux de recouvrement des factures eau et assainissement est relativement stable depuis 2011, et avoisine les 93%¹⁴.

Il existe un système d'abandon de créances mais aucune information chiffrée n'est à ce jour disponible. Par ailleurs, Odyssi provisionne chaque année 4% du total des factures émises en pertes de recettes.

¹⁴ RAD Odyssi 2013, p.16.

5. Diagnostic des territoires du SCNA

5.1 CARACTERISTIQUES GENERALES DU TERRITOIRE

Le territoire du SCNA regroupe les communes de Basse-Pointe, Grand'rivière, Gros morne, l'Ajoupa-Bouillon, Le Lorrain, Le Marigot, Macouba et Sainte-Marie sur 244.6km². Il compte 45 500 habitants (INSEE 2013), avec une répartition entre les communes comme suit.

Figure 18 : Répartition de la population du SCNA par commune, 2013

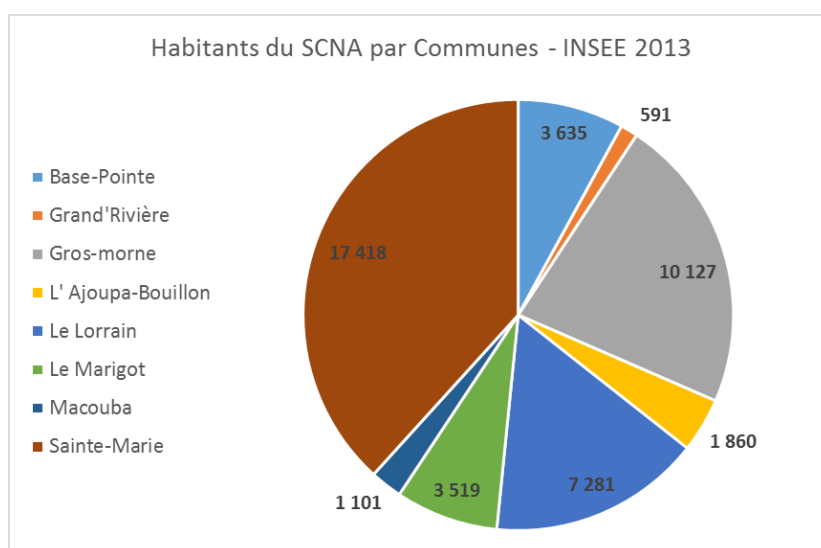


Figure 19: Répartition de la population par communes du SCNA (2013)

Le tableau suivant détaille la densité de population (nombre d'habitant au km²) sur le territoire du SCNA et la variation démographique entre 2007 et 2012 :

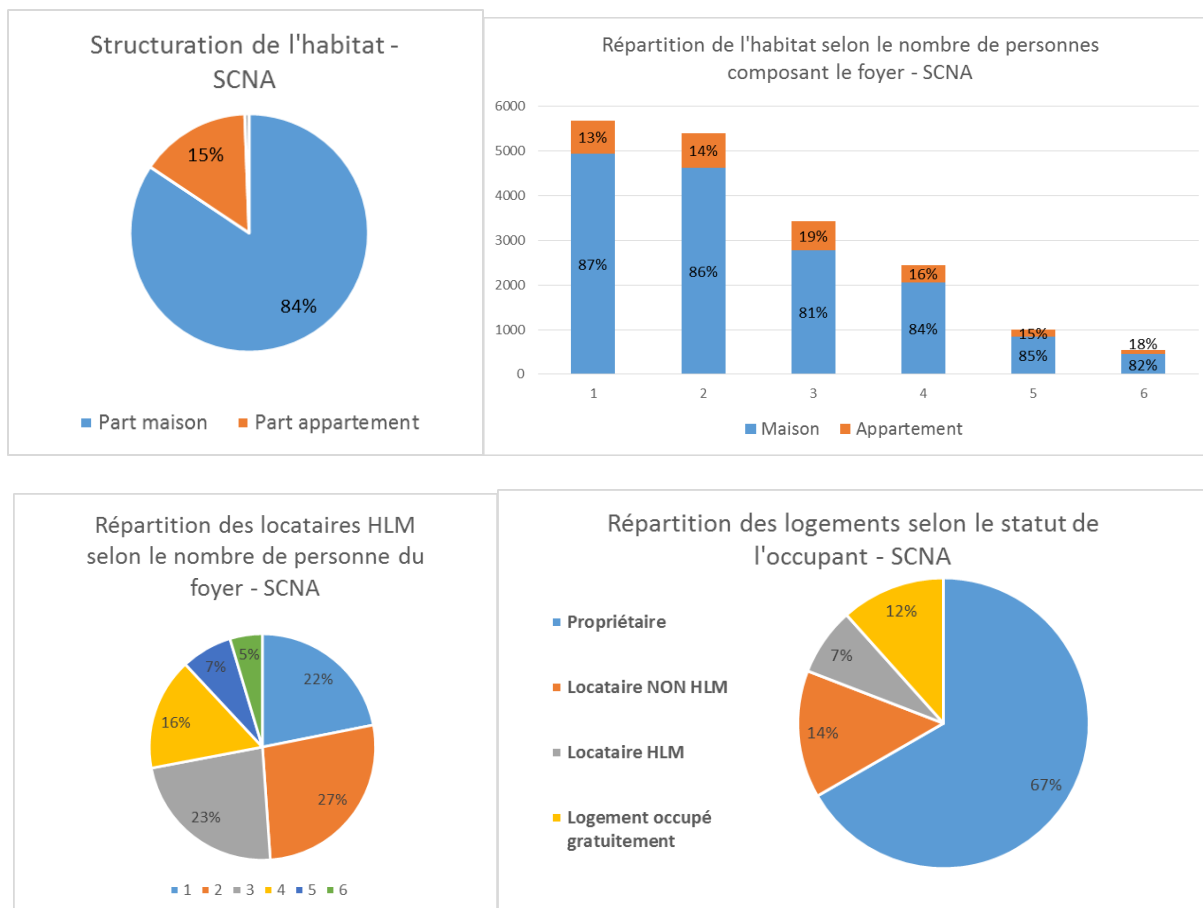
Tableau 21 : Dynamique démographique entre 2007 et 2012 sur le territoire du SCNA

Commune	Densité de population (habitant/km ²)	Variation de la population (%)
Basse-Pointe	129,1	-1,3
Grand'Rivière	32	-8,4
Gros-morne	188,9	-1
L' Ajoupa-Bouillon	145,4	+1,5
Le Lorrain	144,9	-1,1
Le Marigot	165	-0,7
Macouba	66,1	-2,9
Sainte-Marie	389,3	-2,1
SCNA	186	

Pour l'ensemble des communes excepté l'Ajoupa-Bouillon, la variation de la population est négative et s'explique par un solde migratoire négatif. Autrement dit, le nombre de personnes quittant le territoire du SCNA est supérieur au nombre de personnes entrant sur le territoire. Le solde naturel positif (plus de naissance que de décès sur la période) ne suffit pas à combler le solde migratoire négatif.

S'agissant de la structuration de l'habitat, elle est relativement homogène entre commune avec une part d'habitat collectif (appartement) variant de 5 à 20%. La prédominance des maisons individuelles vaut sur tout le territoire et quel que soit la taille du ménage, avec en moyenne 1/6 d'appartement.

Figure 20 : Structuration de l'habitat sur le territoire du SCNA, 2013



Sur le territoire du SCNA, 67% des habitants sont propriétaires de leur logement (quel que soit le type de logement). A noter que 12% des logements sont occupés gratuitement. Ces proportions restent homogènes selon les communes.

Les 3/4 des logements HLM sont occupés par les ménages de 1 à 3 personnes. Ces proportions sont globalement homogènes pour les quatre communes.

5.2 AUDIT SOCIAL DES MENAGES

5.2.1 Précarité monétaire

Le tableau suivant présente les revenus disponibles par décile, permettant de calculer le nombre de ménages en-dessous du seuil de pauvreté (nombre de ménages pauvres) et le taux de pauvreté. Les revenus par déciles ne sont pas tous disponibles, s'agissant des communes du SCNA. La méthode de calcul du nombre de ménages pauvres par interpolation linéaire n'a donc pas pu être déroulée pour toutes les communes. Par défaut, les données sur fond vert ont été estimées par transfert de données de communes similaires en termes de revenus disponibles :

Tableau 22 : Distribution des revenus et taux de pauvreté sur le territoire du SCNA, 2013

RD par UC / déciles	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	Nb ménages pauvres	Taux de pauvreté
L'Ajoupa-Bouillon	2 576	5 502	7 387	9 088	10247	13002	15482	18420	24094	217	32%
Basse-Pointe	3 635	5 592	7 247	8 522	9911	11520	13527	15765	20782	494	34%
Grand'Rivière	1 672	3 572	4 796	5 900	9291	8441	10051	11959	15642	138	45%
Gros-Morne	2 241	5 345	7 126	8 953	11079	13092	15473	19036	24697	1215	33%
Le Lorrain	923	4 464	6 200	7 697	9261	11180	13349	15967	20100	1201	40%
Macouba	2 368	5 059	6 792	8 355	9288	11954	14234	16936	22152	150	36%
Le Marigot	1 002	5 398	6 788	8 284	10159	12446	14588	18004	23020	491	36%
Sainte-Marie	214	4 154	5 755	7 390	9247	11307	13587	16553	21694	2728	42%
TOTAL SCNA										6634	38%
Martinique	2038	5921	8214	10456	12874	15575	18900	23325	30672	42065	28%

Source : IREEDD, Revenus disponibles calculés après correction des revenus fiscaux, INSEE, 2011

Note de lecture : D désigne un Décile. Si on ordonne les revenus des ménages (c'est-à-dire la distribution des revenus) dans un ordre croissant, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.

Ainsi, pour une distribution de **revenus** :

- le premier décile (noté D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.

Le premier décile est, de manière équivalente, le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des salaires ; le neuvième décile est le salaire au-dessus duquel se situent 10 % des salaires.

Le nombre de ménage pauvre a été estimé à partir de la distribution des revenus (cf.annexe 2). 38% des ménages du SCNA vivent en-dessous du seuil de pauvreté, soit plus de 6 600 ménages. Ce taux de pauvreté est largement supérieur à la moyenne à l'échelle de l'île (28%) ainsi qu'à l'ensemble des trois autres collectivités (CACEM : 24,6% ; SCCNO : 27,5% ; SICSM : 27,8%).

Le tableau suivant présente les autres indicateurs monétaires de la pauvreté :

Tableau 23: Nombre et part d'allocataire RSA sur le territoire du SCNA - 2013

	Nombre d'allocataires de minimas sociaux	Part de personnes couvertes par le RSA
L'Ajoupa-Bouillon	214	28%
Basse-Pointe	468	29%
Grand'Rivière	50	17%
Gros-Morne	1 396	36%
Le Lorrain	1 020	32%
Macouba	136	36%
Le Marigot	473	34%
Sainte-Marie	2 902	43%
TOTAL SCNA	6659	36%
Martinique	45 946	29%

Sont comptabilisés dans le nombre d'allocataires de minimas sociaux les allocataires adultes handicapés, RSA (socle seul et activité) et RSO DOM. La part de personnes couvertes par le RSA sur le territoire du SCNA est globalement plus élevée qu'à l'échelle de la Martinique (+7 points). A l'échelle communale, on constate des disparités significatives qui corroborent les données de revenus présentées précédemment : les communes aux plus forts taux de pauvreté comptent les parts les plus élevées de personnes bénéficiaires du RSA, et inversement.

5.2.2 Précarité en eau

La méthode de calcul du nombre de pauvres en eau a été explicitée en annexe 3 et ci-dessus. Pour mémoire, un ménage est considéré pauvre en eau lorsque le rapport Facture d'eau / revenu disponible est supérieur au seuil de 3% communément admis par l'ensemble des pays de l'OCDE.

Le tableau ci-dessous présente notre estimation du nombre de pauvres en eau par taille de ménages (T1 à T5) et par commune de la SCNA.

Tableau 24 : Nombre de pauvres en eau par taille de ménage et par communes - SCNA

40	T1	m3	Nb de ménages fiscaux	1er décile (€)	2ème décile (€)	3ème décile (€)	4ème décile (€)	Médiane (€)	6ème décile (€)	7ème décile (€)	8ème décile (€)	9ème décile (€)	Pauvres en eau
COM	REG	LIBGEO	NEMEN11	RFMD111	RFMD211	RFMD311	RFMD411	RFMQ211	RFMD611	RFMD711	RFMD811	RFMD911	
97203		Basse-Pointe	469	47	47	47	47	47	47	47	-	-	328,2
97211		Grand'Rivière	97	10	10	10	10	10	10	10	-	-	67,9
97212		Gros-Morne	1168	117	117	117	-	-	-	-	-	-	350,4
97201		L'Ajoupa-Bouillon	218	22	22	22	22	22	22	22	-	-	152,3
97214		Le Lorrain	956	96	96	96	96	96	96	96	-	-	669,5
97216		Le Marigot	433	43	-	43	-	-	-	-	-	-	86,6
97215		Macouba	134	13	13	13	13	13	13	13	-	-	93,6
97228		Sainte-Marie	2089	209	209	209	209	209	-	-	-	-	1044,3
0				556	513	556	396	396	187	187	-	-	2 793
80	T2	m3	Nb de ménages fiscaux	1er décile (€)	2ème décile (€)	3ème décile (€)	4ème décile (€)	Médiane (€)	6ème décile (€)	7ème décile (€)	8ème décile (€)	9ème décile (€)	Pauvres en eau
COM	REG	LIBGEO	NEMEN11	RFMD111	RFMD211	RFMD311	RFMD411	RFMQ211	RFMD611	RFMD711	RFMD811	RFMD911	
97203		Basse-Pointe	396	40	40	40	40	40	40	-	-	-	237,3
97211		Grand'Rivière	82	8	8	8	8	8	8	-	-	-	49,1
97212		Gros-Morne	986	99	99	99	99	-	-	-	-	-	394,2
97201		L'Ajoupa-Bouillon	184	18	18	18	18	18	18	-	-	-	110,2
97214		Le Lorrain	807	81	81	81	81	81	81	-	-	-	484,2
97216		Le Marigot	365	37	37	37	37	-	-	-	-	-	146,1
97215		Macouba	113	11	11	11	11	11	11	-	-	-	67,7
97228		Sainte-Marie	1762	176	176	176	176	176	176	-	-	-	1057,4
0				469	469	469	469	334	334	-	-	-	2 546
120	T3	m3	Nb de ménages fiscaux	1er décile (€)	2ème décile (€)	3ème décile (€)	4ème décile (€)	Médiane (€)	6ème décile (€)	7ème décile (€)	8ème décile (€)	9ème décile (€)	Pauvres en eau
COM	REG	LIBGEO	NEMEN11	RFMD111	RFMD211	RFMD311	RFMD411	RFMQ211	RFMD611	RFMD711	RFMD811	RFMD911	
97203		Basse-Pointe	264	26	26	26	26	26	26	26	-	-	184,6
97211		Grand'Rivière	55	5	5	5	5	5	5	5	-	-	38,2
97212		Gros-Morne	657	66	66	66	66	66	66	-	-	-	394,2
97201		L'Ajoupa-Bouillon	122	12	12	12	12	12	12	12	-	-	85,7
97214		Le Lorrain	538	54	54	54	54	54	54	54	-	-	376,6
97216		Le Marigot	244	24	24	24	24	24	24	-	-	-	146,1
97215		Macouba	75	8	8	8	8	8	8	8	-	-	52,7
97228		Sainte-Marie	1175	117	117	117	117	117	117	117	-	-	822,4
0				313	313	313	313	313	313	223	-	-	2 100
160	T4	m3	Nb de ménages fiscaux	1er décile (€)	2ème décile (€)	3ème décile (€)	4ème décile (€)	Médiane (€)	6ème décile (€)	7ème décile (€)	8ème décile (€)	9ème décile (€)	Pauvres en eau
COM	REG	LIBGEO	NEMEN11	RFMD111	RFMD211	RFMD311	RFMD411	RFMQ211	RFMD611	RFMD711	RFMD811	RFMD911	
97203		Basse-Pointe	190	19	19	19	19	19	19	19	19	-	152,4
97211		Grand'Rivière	39	4	4	4	4	4	4	4	4	-	31,5
97212		Gros-Morne	475	47	47	47	47	47	47	47	-	-	332,2
97201		L'Ajoupa-Bouillon	88	9	9	9	9	9	9	9	9	-	70,7
97214		Le Lorrain	389	39	39	39	39	39	39	39	39	-	310,9
97216		Le Marigot	176	18	18	18	18	18	18	18	-	-	123,1
97215		Macouba	54	5	5	5	5	5	5	5	5	-	43,5
97228		Sainte-Marie	849	85	85	85	85	85	85	85	85	-	678,8
0				226	226	226	226	226	226	226	161	-	1 743
200	T5	m3	Nb de ménages fiscaux	1er décile (€)	2ème décile (€)	3ème décile (€)	4ème décile (€)	Médiane (€)	6ème décile (€)	7ème décile (€)	8ème décile (€)	9ème décile (€)	Pauvres en eau
COM	REG	LIBGEO	NEMEN11	RFMD111	RFMD211	RFMD311	RFMD411	RFMQ211	RFMD611	RFMD711	RFMD811	RFMD911	
97203		Basse-Pointe	147	15	15	15	15	15	15	15	15	15	131,9
97211		Grand'Rivière	30	3	3	3	3	3	3	3	3	3	27,3
97212		Gros-Morne	365	37	37	37	37	37	37	37	37	-	292,0
97201		L'Ajoupa-Bouillon	68	7	7	7	7	7	7	7	7	7	61,2
97214		Le Lorrain	299	30	30	30	30	30	30	30	30	30	269,0
97216		Le Marigot	135	14	14	14	14	14	14	14	14	-	108,2
97215		Macouba	42	4	4	4	4	4	4	4	4	4	37,6
97228		Sainte-Marie	653	65	65	65	65	65	65	65	65	65	587,4
0				174	174	174	174	174	174	174	174	124	1 515

Interprétations et Commentaires :

La proportion de pauvreté monétaire par taille de ménages est à peu près identique quelle que soit la taille du ménage. Par conséquent, mécaniquement, le nombre de pauvre en eau atteint les revenus les plus élevés (déciles supérieurs) chez les ménages de grande taille.

Interprétation : Un exemple (cellule en fond rouge dans le graphique ci-dessus). Le revenu annuel disponible des 10% de ménages de ce décile est de 27 617 €. La consommation moyenne est estimée à 200 m3/an sur la base de 40 m3/ habitant (cf. nos hypothèses explicitées ci-dessus). La facture d'eau et d'assainissement de ce ménage s'élève à 1 011 € par an. Par conséquent, à l'aune du critère du ratio Facture / Revenu disponible, ce ménage peut être considéré comme relevant de la pauvreté en eau puisque le ratio est de 3,66%.

Cette interprétation appelle plusieurs commentaires :

1. Il faut éviter de tirer des conclusions hâtives de cet exemple cité en supposant que le ménage doit être soutenu pour payer sa facture. Cet exemple illustre simplement l'effet mécanique de la distribution de revenus et des prix des SEA élevés, ce que nous avons qualifié d'*effet ciseau*.
2. Dans la mise en œuvre de la politique sociale de l'eau, il sera impératif d'intégrer dans les critères de déclenchement des dispositifs, la taille du ménage. L'intégration de ce critère a pour finalité de *desserrer l'étau* de l'effet ciseau sur les familles nombreuses à faibles revenus.
3. Le total des ménages pauvres en eau sur le territoire de la CACEM est compris entre [10 697 et 11 579] en hypothèse basse –HB- et hypothèse haute –HH-, représentant entre 61,5% et 66,6% de la population. Il ne sera donc pas possible matériellement de soutenir tous les ménages en situation de pauvreté eau, et il conviendra de définir une politique sociale efficace et ciblée sur les populations les plus fragiles.

Tableau 25 : Nombre de ménages pauvres en eau sur le territoire du SCNA

Taille M	HB			Taille M	HH		
	Pauvres en eau /TM	Répartition	Taux pop./ TM		Pauvres en eau /TM	Répartition	Taux pop./ TM
T1	2 793	26,1%	50,2%	T1	2 793	24,1%	50,2%
T2	2 546	23,8%	54,2%	T2	2 839	24,5%	60,5%
T3	2 100	19,6%	67,1%	T3	2 413	20,8%	77,1%
T4	1 743	16,3%	77,1%	T4	1 969	17,0%	87,1%
T5+	1 515	14,2%	87,1%	T5+	1 565	13,5%	90,0%
Total	10 697	100,0%		Total	11 579	100,0%	
% Ménages	61,5%			% Ménages	66,6%		

4. Si l'on devait revoir les ambitions de la politique sociale, il conviendrait de relever le seuil de définition de la pauvreté en eau, i.e. le ratio Facture/ Revenu. Si ce seuil est relevé à 5%, alors le taux de pauvreté en eau passe dans un intervalle compris entre [6 587 – 7 931], cf. tableau ci-dessous.

Tableau 26 : Nombre de ménages pauvres sur le territoire de la SCNA (au seuil de 5%)

Taille M	HB			HH			
	Pauvres en eau /TM	Répartition	Taux pop./ TM	Taille M	Pauvres en eau /TM	Répartition	Taux pop./ TM
T1	1 653	25,1%	29,7%	T1	1 653	20,8%	29,7%
T2	1 273	19,3%	27,1%	T2	1 607	20,3%	34,2%
T3	1 279	19,4%	40,9%	T3	1 697	21,4%	54,2%
T4	1 150	17,5%	50,9%	T4	1 517	19,1%	67,1%
T5+	1 232	18,7%	70,9%	T5+	1 456	18,4%	83,8%
Total	6 587	100,0%		Total	7 931	100,0%	
% Ménages	38%			% Abonnés	46%		

5.3 CONSOMMATION D'EAU DES MENAGES DU SCNA

5.3.1 Organisation de la gestion des services d'eau

L'ensemble des services d'eau et d'assainissement sur le territoire du SCNA sont assurés par le SMDS (SAUR) par contrat d'affermage. L'exploitation du réseau est donc gérée par le SMDS, le renouvellement ou la construction du réseau est assurée par le SCNA.

5.3.2 Consommations d'eau

Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés et volumes consommés en 2013 pour l'AEP et l'AC, par commune :

Tableau 27: Nombre d'abonnés et volumes consommés (SCNA, 2013)

	Nombre d'abonnés			Volumes Consommés	
	AEP	AC	Taux d'AC	AEP	AC
L'Ajoupa-Bouillon	882	187	21%	96 994	15 483
Basse-Pointe	1 732	893	52%	191 638	91 110
Grand'Rivière	404	34	8%	37 859	2 999
Gros-Morne	4 500	275	6%	496 476	21 848
Le Lorrain	3 365	866	26%	371 581	81 883
Macouba	1 680	587	35%	189 541	57 597
Le Marigot	488	156	32%	57 569	18 193
Sainte-Marie	7 763	1 803	23%	843 630	170 486
TOTAL SCNA	19 932	4 614	26%	2 188 294	444 116

Source : RAD et RPQS exploitants – année 2013. Taux d'AC calculé à partir de ces données.

5.3.3 Prix de l'eau

Tableau 28: Structures tarifaires des services d'eau et d'assainissement du SCNA - 2013 - 2014

Eau potable		2013		2014	
		Montant forfaitaire	Montant variable	Montant forfaitaire	Montant variable
Part délégataire					
Abonnement annuel		62,62 €		62,8871 €	
Consommation	0-50m3/an		1,26 €		1,2673 €
	51-120m3/an		1,7200 €		1,7285 €
Part collectivité					
Consommation			0,5500 €		0,5500 €
Organismes publics					
Taxe ODE			0,3600 €		0,3600 €
Droit additionnel à l'Octroi de Mer: 1,5%		1,5%*	0,04 €		0,04 €

Assainissement collectif		2013		2014	
		Montant forfaitaire	Montant variable	Montant forfaitaire	Montant variable
Part délégataire					
Abonnement annuel		34,30 €		34,6700 €	
Consommation			0,85 €		0,8500 €
Part collectivité					
Consommation			0,9100 €		0,9100 €
Organismes publics					
Redevances Modernisation des Réseaux de Collecte			0,1500 €		0,1500 €

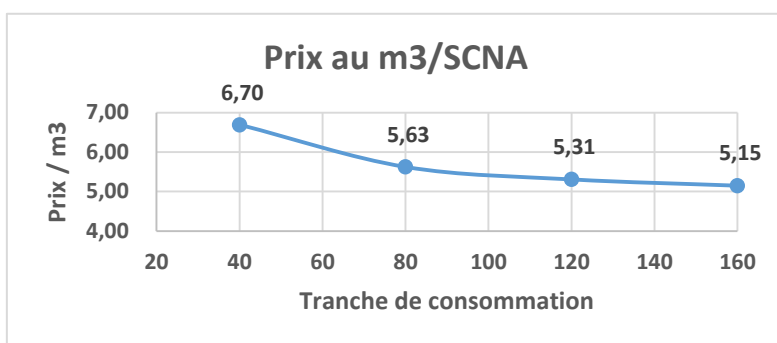
Au regard de ces tarifs, le tableau suivant fournit une estimation des factures d'eau par tranche de consommation.

Le prix moyen payé par les familles d'un individu est largement supérieur au tarif de référence de la facture 120m3 qui est de 5,31 €/m3).

Tableau 29: Factures d'eau et d'assainissement par tranche (SCNA, 2013)

SCNA	Part Fixe	Tranche 1	Tranche2	Tranche3	Tranche4
Volume tranche	0	40	80	120	160
Facture par tranche	62,62	268	450	637	824
Prix /m3		6,70	5,63	5,31	5,15

Tableau 30: Prix au m3 par tranche (2013)



5.4 AUDIT DE LA GESTION DES IMPAYES DES SERVICES D'EAU

Procédure de recouvrement :

La gestion de la facturation de l'eau par le SMDS suit les étapes suivantes :

- T0 : Envoi de la facture
 - T+15j : Exigibilité de la facture
 - T+ 30j : Relance 1 : précontentieux : l'envoi de la relance génère automatiquement des frais de gestion (environ 3,86€)
 - T+ 45j : Mise en demeure – MED - avec avis de coupure d'eau
 - T+60j : Coupure d'eau + mise en contentieux.
- La coupure d'eau génère des coûts supplémentaires:
- frais de déplacements : 41,40 € (SCNA) et 35,07 € (Schoelcher)
 - frais de coupure : 108,82€ (SCNA) et 105,20 (Schoelcher)

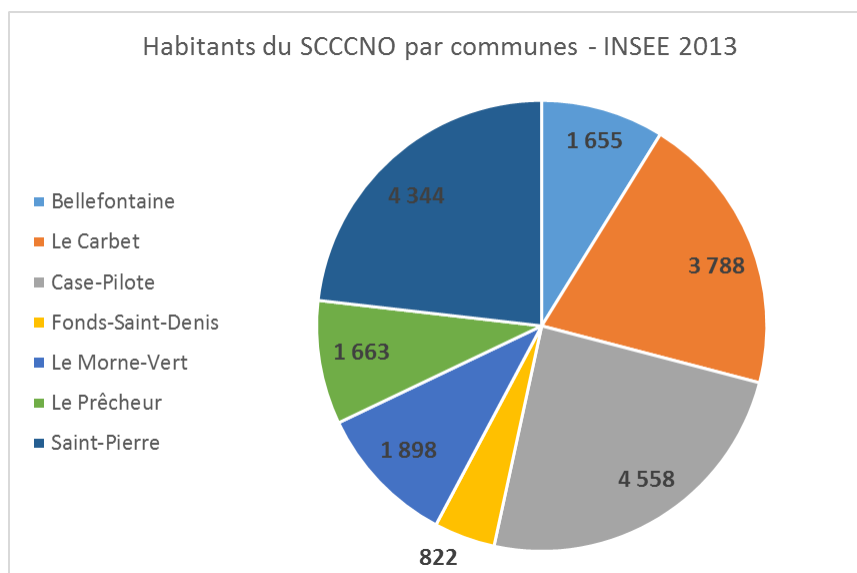
Le taux d'impayés est estimé à 11% des recettes d'exploitation (source : entretien avec le SME, 17/02/2016 – Mr Ponnamah).

6. Les territoires du SCCNO

6.1 CARACTERISTIQUES GENERALES DU TERRITOIRE

Le territoire du SCCNO regroupe 7 communes sur 173 km². Il compte 18 400 habitants (INSEE 2013), avec une répartition entre les communes comme suit :

Figure 21: Répartition de la population par commune du SCCNO - 2013



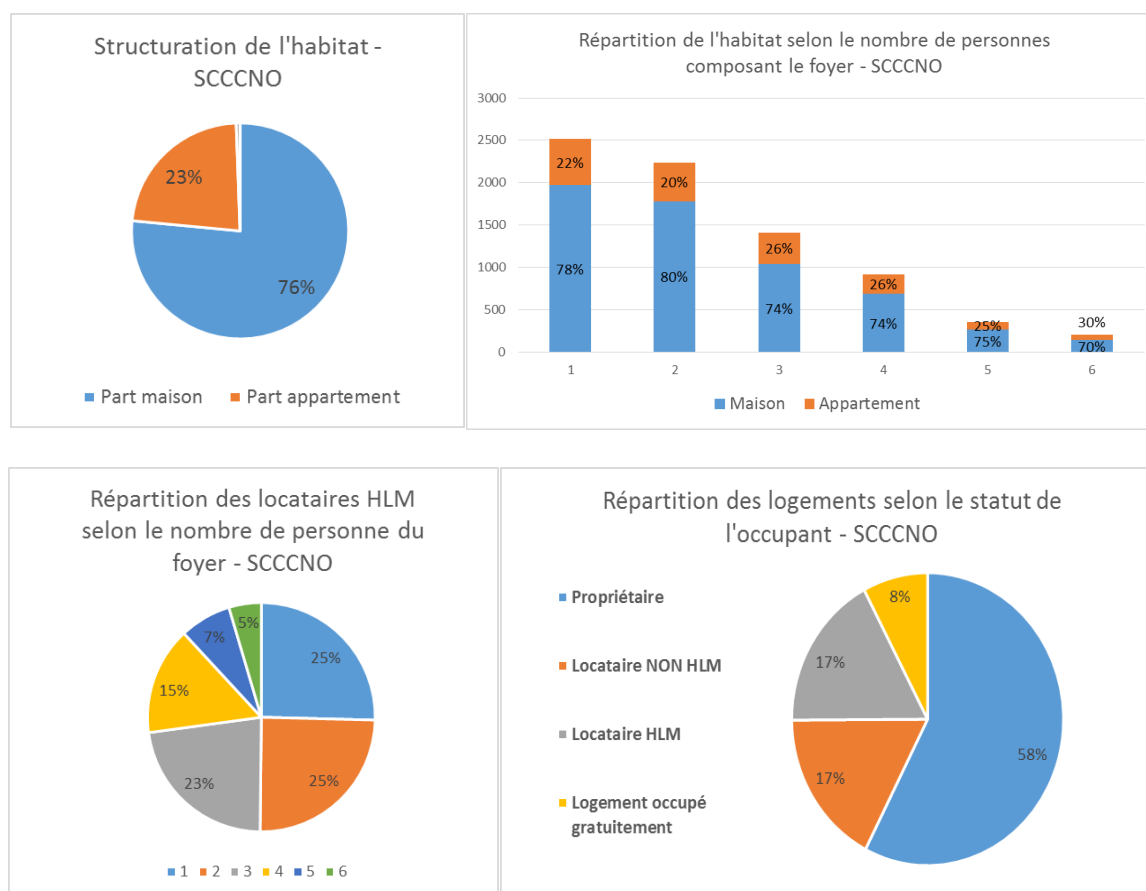
Le tableau suivant détaille la densité de population (nombre d'habitant au km²) sur le territoire du SCCNO et la variation démographique entre 2007 et 2012 :

Tableau 31: Dynamique démographique entre 2007 et 2012 sur le territoire du SCCNO

Commune	Densité de population (habitant/km ²)	Variation de la population (%)
Bellefontaine	128	+0,8
Le Carbet	103,8	+0,1
Case-Pilote	241,6	0
Fonds-Saint-Denis	34,1	-1,2
Le Morne Vert	140,7	0,2
Le prêcheur	54,9	-0,7
Saint-Pierre	112,1	-0,9
SCCNO	106.3	

Comme sur une bonne partie du territoire, le SCCNO souffre d'un solde migratoire négatif qui ampute voire annule le solde naturel positif observé pour chaque commune sur la période 2007 – 2012 (donnée INSEE).

Figure 22: Structuration de l'habitat sur le territoire du SCCNO



S'agissant de la structuration de l'habitat, la part d'habitat collectif (appartement) varie de 8 à 30%. La prédominance des maisons individuelles vaut sur tout le territoire et quel que soit la taille du ménage, avec en moyenne 1/4 d'appartement :

Sur le territoire du SCCNO, 58% des habitants sont propriétaires de leur logement (quel que soit le type de logement). A noter que 8% des logements sont occupés gratuitement.

Ces proportions varient selon les communes : seulement 50% des logements sont occupés par des propriétaires au Prêcheur ; le chiffre monte 68% pour Fonds-Saint-Denis. De même, s'agissant des logements HLM, Saint Pierre comptabilise 26% de logements à loyers modérés tandis que ce chiffre est réduit à 5% pour Fonds saint Denis. Ces données corroborent les indicateurs de précarité monétaire présentés dans la section suivante.

Les 3/4 des logements HLM sont occupés par les ménages de 1 à 3 personnes. Ces proportions sont globalement homogènes quelles que soit les communes considérées.

6.2 AUDIT SOCIAL DES MENAGES

6.2.1 Précarité monétaire

Le tableau suivant présente les revenus disponibles par décile, permettant de calculer le nombre de ménages en-dessous du seuil de pauvreté (nombre de ménages pauvres) et le taux de pauvreté. Les revenus par déciles ne sont pas tous disponibles, s'agissant des communes du SCCNO. La méthode de calcul du nombre de ménages pauvres par interpolation linéaire n'a donc pas pu être déroulée pour toutes les communes. Par défaut, les données sur fond vert ont été estimées par transfert de données de communes similaires en termes de revenus disponibles :

Tableau 32: Distribution des revenus par décile sur le territoire du SCCNO

RD par UC / déciles	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	Nb ménages pauvres	Part de ménages pauvres
Le Carbet	6 616	8 405	10 829	12 990	15 652	18 179	21 987	25 948	32 016	232	16%
Case-Pilote	6 702	10 359	12 470	14 618	17 378	20 964	24 836	30 571	39 485	214	13%
Fonds-Saint-Denis	1 974	4 217	5 662	6 965	11 251	9 965	11 866	14 118	18 466	142	42%
Le Prêcheur	1 993	4 259	5 717	7 033	6 951	10 063	11 982	14 256	18 647	357	52%
Saint-Pierre	2 260	4 363	5 894	7 551	9 334	11 267	13 559	16 359	22 037	741	41%
Le Morne-Vert	2 847	6 081	8 164	10 043	13 893	14 369	17 110	20 358	26 628	212	28%
Bellefontaine	3 375	8 877	12 179	15 327	13 813	22 523	27 111	33 176	42 956	94	18%
TOTAL										1 993	27.5%
Martinique	2 038	5 921	8 214	10 456	12 874	15 575	18 900	23 325	30 672	42 065	28%

Source : IREEDD, Revenus disponibles calculés après correction des revenus fiscaux, INSEE, 2011
Note de lecture : D désigne un Décile. Si on ordonne les revenus des ménages (c'est-à-dire la distribution des revenus) dans un ordre croissant, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.
Ainsi, pour une distribution de revenus :
 - le premier décile (noté D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ;
 - le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.
 Le premier décile est, de manière équivalente, le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des salaires ; le neuvième décile est le salaire au-dessus duquel se situent 10 % des salaires.

Le nombre de ménage pauvre a été estimé à partir d'une interpolation linéaire à partir des revenus disponibles (la méthode utilisée est présentée en annexe 2). 27.5% des ménages du SCCNO vivent en-dessous du seuil de pauvreté, soit plus de 1 900 ménages. Ce taux de pauvreté est relativement proche la moyenne à l'échelle de l'île (21%), du SICSM et du SCCNO.

Le tableau suivant présente les autres indicateurs monétaires de la pauvreté :

Tableau 33: Nombre et proportion d'allocataires RSA sur les communes du SCCNO

	Nombre d'allocataire de minimas sociaux	Part de personnes couvertes par le RSA
Le Carbet	272	18%
Case-Pilote	316	18%
Fonds-Saint-Denis	81	21%
Le Prêcheur	246	35%
Saint-Pierre	647	31%
Le Morne-Vert	181	19%
Bellefontaine	173	32%
TOTAL	2 729	25%
Martinique	45 946	29%

Sont comptabilisés dans le nombre d'allocataires de minimas sociaux les allocataires adultes handicapés, RSA (socle seul et activité) et RSO DOM. La part des bénéficiaires du RSA sur le territoire du SCCNO est globalement plus faible que celle constatée à l'échelle de l'île. On retrouve les mêmes disparités entre communes observées pour les revenus disponibles : la part des allocataires de minimas sociaux est significativement plus faible au Carbet, relativement au Prêcheur.

6.2.2 Précarité en eau

La méthode de calcul du nombre de pauvres en eau a été explicitée en annexe 3 et ci-dessus. Pour mémoire, un ménage est considéré pauvre en eau lorsque le rapport Facture d'eau / revenu disponible est supérieur au seuil de 3% communément admis par l'ensemble des pays de l'OCDE.

Le tableau ci-dessous présente notre estimation du nombre de pauvres en eau par taille de ménages (T1 à T5) et par commune de la SCNA.

Tableau 34 : Nombre de pauvres en eau par taille de ménage et par communes - SCNNO

40	T1	m3	Nb de ménages fiscaux	1er décile (€)	2ème décile (€)	3ème décile (€)	4ème décile (€)	Médiane (€)	6ème décile (€)	7ème décile (€)	8ème décile (€)	9ème décile (€)	Pauvres en eau
COM	REG	LIBGEO	NBMEN11	RFMD111	RFMD211	RFMD311	RFMD411	RFMQ211	RFMD611	RFMD711	RFMD811	RFMD911	
97234	0	Bellefontaine	169	17	17	17	17	17	-	-	-	-	84
97205	0	Case-Pilote	536	54	54	54	54	-	-	-	-	-	215
97208	0	Fonds-Saint-Denis	108	11	11	11	11	11	11	11	-	-	76
97204	0	Le Carbet	458	46	46	46	46	-	-	-	-	-	183
97233	0	Le Morne-Vert	244	24	24	24	24	24	24	24	-	-	170
97219	0	Le Prêcheur	218	22	22	22	22	22	22	22	-	-	153
97225	0	Saint-Pierre	579	58	58	58	58	58	58	58	-	-	405
0				231	231	231	231	132	115	115	-	-	1 286
80	T2	m3	Nb de ménages fiscaux	1er décile (€)	2ème décile (€)	3ème décile (€)	4ème décile (€)	Médiane (€)	6ème décile (€)	7ème décile (€)	8ème décile (€)	9ème décile (€)	Pauvres en eau
COM	REG	LIBGEO	NBMEN11	RFMD111	RFMD211	RFMD311	RFMD411	RFMQ211	RFMD611	RFMD711	RFMD811	RFMD911	
97234	0	Bellefontaine	142	14	14	14	14	-	-	-	-	-	57
97205	0	Case-Pilote	453	45	45	45	45	-	-	-	-	-	181
97208	0	Fonds-Saint-Denis	92	9	9	9	9	9	9	-	-	-	55
97204	0	Le Carbet	386	39	39	39	39	-	-	-	-	-	155
97233	0	Le Morne-Vert	205	21	21	21	21	21	21	-	-	-	123
97219	0	Le Prêcheur	184	18	18	18	18	18	18	-	-	-	110
97225	0	Saint-Pierre	488	49	49	49	49	49	49	-	-	-	293
0				195	195	195	195	97	97	-	-	-	974
120	T3	m3	Nb de ménages fiscaux	1er décile (€)	2ème décile (€)	3ème décile (€)	4ème décile (€)	Médiane (€)	6ème décile (€)	7ème décile (€)	8ème décile (€)	9ème décile (€)	Pauvres en eau
COM	REG	LIBGEO	NBMEN11	RFMD111	RFMD211	RFMD311	RFMD411	RFMQ211	RFMD611	RFMD711	RFMD811	RFMD911	
97234	0	Bellefontaine	95	9	9	9	9	9	-	-	-	-	47
97205	0	Case-Pilote	302	30	30	30	30	30	-	-	-	-	151
97208	0	Fonds-Saint-Denis	61	6	6	6	6	6	6	6	-	-	43
97204	0	Le Carbet	258	26	26	26	26	26	-	-	-	-	129
97233	0	Le Morne-Vert	137	14	14	14	14	14	14	14	-	-	96
97219	0	Le Prêcheur	123	12	12	12	12	12	12	12	-	-	86
97225	0	Saint-Pierre	326	33	33	33	33	33	33	33	-	-	228
0				130	130	130	130	130	65	65	-	-	779
160	T4	m3	Nb de ménages fiscaux	1er décile (€)	2ème décile (€)	3ème décile (€)	4ème décile (€)	Médiane (€)	6ème décile (€)	7ème décile (€)	8ème décile (€)	9ème décile (€)	Pauvres en eau
COM	REG	LIBGEO	NBMEN11	RFMD111	RFMD211	RFMD311	RFMD411	RFMQ211	RFMD611	RFMD711	RFMD811	RFMD911	
97234	0	Bellefontaine	69	7	7	7	7	7	7	7	-	-	48
97205	0	Case-Pilote	218	22	22	22	22	22	22	22	-	-	153
97208	0	Fonds-Saint-Denis	44	4	4	4	4	4	4	4	4	-	35
97204	0	Le Carbet	186	19	19	19	19	19	19	19	-	-	130
97233	0	Le Morne-Vert	99	10	10	10	10	10	10	10	10	-	79
97219	0	Le Prêcheur	89	9	9	9	9	9	9	9	9	-	71
97225	0	Saint-Pierre	235	24	24	24	24	24	24	24	24	-	188
0				94	94	94	94	94	94	94	47	-	704
200	T5	m3	Nb de ménages fiscaux	1er décile (€)	2ème décile (€)	3ème décile (€)	4ème décile (€)	Médiane (€)	6ème décile (€)	7ème décile (€)	8ème décile (€)	9ème décile (€)	Pauvres en eau
COM	REG	LIBGEO	NBMEN11	RFMD111	RFMD211	RFMD311	RFMD411	RFMQ211	RFMD611	RFMD711	RFMD811	RFMD911	
97234	0	Bellefontaine	53	5	5	5	5	5	5	5	5	-	42
97205	0	Case-Pilote	168	17	17	17	17	17	17	17	17	-	134
97208	0	Fonds-Saint-Denis	34	3	3	3	3	3	3	3	3	3	31
97204	0	Le Carbet	143	14	14	14	14	14	14	14	14	-	114
97233	0	Le Morne-Vert	76	8	8	8	8	8	8	8	8	8	68
97219	0	Le Prêcheur	68	7	7	7	7	7	7	7	7	7	61
97225	0	Saint-Pierre	181	18	18	18	18	18	18	18	18	18	163
				72	72	72	72	72	72	72	72	36	614

Interprétations et Commentaires :

La proportion de pauvreté monétaire par taille de ménages est à peu près identique quelle que soit la taille du ménage. Par conséquent, mécaniquement, le nombre de pauvre en eau atteint les revenus les plus élevés (déciles supérieurs) chez les ménages de grande taille.

Interprétation : Un exemple (cellule en fond rouge dans le graphique ci-dessus). Le revenu annuel disponible de ce ménage consommant 120 m³ appartenant à ce décile est de 18 369 €. La consommation moyenne est estimée à 120 m³/an sur la base de 40 m³/ habitant (cf. nos hypothèses explicitées ci-dessus). La facture d'eau et d'assainissement de ce ménage s'élève à 614 € par an. Par conséquent, à l'aune du critère du ratio Facture / Revenu disponible, ce ménage peut être considéré comme relevant de la pauvreté en eau puisque le ratio est de 3,34%.

Cette interprétation appelle plusieurs commentaires :

1. Il faut éviter de tirer des conclusions hâtives de cet exemple cité en supposant que le ménage doit être soutenu pour payer sa facture. Cet exemple illustre simplement l'effet mécanique de la distribution de revenus et des prix des SEA élevés, ce que nous avons qualifié d'*effet ciseau*.
2. Dans la mise en œuvre de la politique sociale de l'eau, il sera impératif d'intégrer dans les critères de déclenchement des dispositifs, la taille du ménage. L'intégration de ce critère a pour finalité de *desserrer l'étau* de l'effet ciseau sur les familles nombreuses à faibles revenus.
3. Le total des ménages pauvres en eau sur le territoire du SCNNO est compris entre [4358 et 4878] en hypothèse basse –HB– et hypothèse haute –HH–, représentant entre 60% et 68% de la population. Il ne sera donc pas possible matériellement de soutenir tous les ménages en situation de pauvreté eau, et il conviendra de définir une politique sociale efficace et ciblée sur les populations les plus fragiles.

Tableau 35 : Nombre de ménages pauvres en eau sur le territoire du SCNNO

HB				HH			
Taille M	Pauvres en eau /TM	Répartition	Taux pop./ TM	Taille M	Pauvres en eau /TM	Répartition	Taux pop./ TM
T1	1 286	29,5%	55,6%	T1	1 286	26,4%	55,6%
T2	974	22,4%	49,9%	T2	1 169	24,0%	59,9%
T3	779	17,9%	59,9%	T3	975	20,0%	75,0%
T4	704	16,2%	75,0%	T4	798	16,4%	85,0%
T5+	614	14,1%	85,0%	T5+	650	13,3%	90,0%
Total	4 358	100,0%		Total	4 878	100,0%	
% Abonnés 60%				0	% Abonnés 68%		

4. Si l'on devait revoir les ambitions de la politique sociale, il conviendrait de relever le seuil de définition de la pauvreté en eau, i.e. le ratio Facture/ Revenu. Si ce seuil est relevé à 5%, alors le taux de pauvreté en eau passe dans un intervalle compris entre [2 506 – 2 982], cf. tableau ci-dessous.

Tableau 36 : Nombre de ménages pauvres sur le territoire de la SCNA (au seuil de 5%)

HB				HH			
Taille M	Pauvres en eau /TM	Répartition	Taux pop./ TM	Taille M	Pauvres en eau /TM	Répartition	Taux pop./ TM
T1	709	28,3%	30,7%	T1	709	23,8%	30,7%
T2	487	19,4%	25,0%	T2	584	19,6%	29,9%
T3	455	18,1%	35,0%	T3	585	19,6%	45,0%
T4	422	16,9%	45,0%	T4	563	18,9%	59,9%
T5+	433	17,3%	59,9%	T5+	542	18,2%	75,0%
Total	2 506	100,0%		Total	2 982	100,0%	
% Abonnés		35%	0	% Abonnés		41%	

6.3 CONSOMMATION D'EAU DES MENAGES DU SCCNO

6.3.1 Organisation de la gestion des services d'eau

L'ensemble des services d'eau et d'assainissement sur le territoire du SCCNO sont assurés par le SME par contrat d'affermage. L'exploitation du réseau est donc gérée par le SME tandis que le renouvellement ou la construction du réseau est portée par le SCCNO.

6.3.2 Consommation d'eau

Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés et volumes consommés en 2013 pour l'AEP et l'AC, par commune :

Tableau 37: Nombre d'abonnés et volumes consommés (SCCNO, 2013)

	Nombre d'abonnés			Volumes Consommés	
	AEP	AC	Taux d'AC	AEP	AC
Bellefontaine	888	571	64%	163 346	50 892
Le Carbet	1 744	1 067	61%	337 160	183 759
Case-Pilote	2 023	1 256	62%	264 151	122 874
Fonds-Saint-Denis	385	29	8%	39 208	2 551
Le Morne-Vert	986	82	8%	113 870	4 727
Le Prêcheur	882	263	30%	105 327	31 253
Saint-Pierre	2 488	1 482	60%	308 646	153 561
TOTAL SCCNO	9 396	4 750	42%	1 331 708	549 617

Source : RAD et RPQS exploitants – année 2013. Taux d'AC calculé à partir de ces données.

6.3.3 Prix de l'eau

Les tableaux suivants présentent les structures tarifaires des services d'eau et d'assainissement pour les années 2013 et 2014 :

Tableau 38: Structures tarifaires pour les services d'eau et d'assainissement (SCCNO)

AEP	2013			2014	
		Montant forfaitaire	Montant variable	Montant forfaitaire	Montant variable
Part du délégataire					
Abonnement annuel		38,72 €		39,36 €	
Consommation	0-3000 m3/ semestre		1,2909 €		1,3120 €
Part de la collectivité					
Abonnement annuel		29,04 €		29,04 €	
Consommation			0,4944 €		0,4944 €
Organismes publics					
Redevances et pollution			0,2500 €		0,2500 €
Taxe prélèvement			0,0950 €		0,1450 €
Droit additionnel à l'Octroi de Mer: 1,5%			4,85 €		4,99 €
AC	2013			2014	
		Montant forfaitaire	Montant variable	Montant forfaitaire	Montant variable
Part du délégataire					
Abonnement annuel		45,80 €		46,54 €	
Consommation			0,983 €		0,9987 €
Part de la collectivité					
Consommation			0,747 €		0,747 €
Organismes publics					
Redevances Modernisation des Réseaux de Collecte			0,15 €		0,15 €

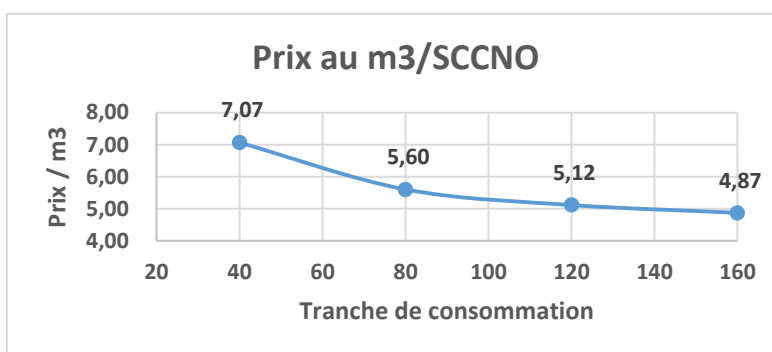
Au regard de ces tarifs, le tableau suivant fournit une estimation des factures d'eau et d'assainissement par tranche de consommation.

Tableau 39: Factures d'eau et d'assainissement par tranche (SCCNO, 2013)

SCCNO	Part Fixe	Tranche 1	Tranche2	Tranche3	Tranche4
Volume tranche (m3/an)		40	80	120	160
Facture par tranche (€)	67,76	283	448	614	780
Prix /m3		7,07	5,60	5,12	4,87

La figure ci-dessous illustre une structure tarifaire strictement dégressive en raison d'un niveau élevé de la part fixe.

Tableau 40: Prix du m3 d'eau par tranche (2013)



6.4 AUDIT DE LA GESTION DES IMPAYES DES SERVICES D'EAU

Procédure de recouvrement des factures d'eau :

- **T0** → Envoi de la facture
- **T+10j** → 1^{ère} relance. Pas de frais associé à cette première relance.
- **T+25j** → 2^{ème} relance : courrier de mise en demeure -MED- et génération automatique de frais (environ 10€)
- **T+35j** → Avis de fermeture de compte et génération automatique de frais (environ 100€).
- **T+65j** → Fermeture de compte et classement en « abonné résilié » ; qualifié de "sortis du circuit".

Les abonnés résiliés disparaissent pour une période d'environ 6 mois. Plusieurs cas de figure se présentent :

- Ils ont déménagés et réapparaissent en nouvel abonné (sous un autre nom, celui du conjoint par exemple)
- Ils reviennent sous le même nom et un accord sur le paiement est passé (échancier/délais de paiement)
- Ils restent en situation d'exclusion et ne sont plus référencés par le service.

Chiffres clefs :

- 65% des 9 300 abonnés payent leur facture à la première relance.
- 15% des ab. payent leur facture à la mise en demeure (avec les frais générés)
- 4% payent leur facture à la réception de l'avis de fermeture du compte.
- 1% des abonnés voient leur compte fermé. Cela correspond à 100 000m3 soit une perte de recettes de 300 000 à 400 000€.

A l'heure actuelle, le courrier de relance ne donne pas d'indication quant à l'existence d'aides au paiement des factures d'eau. Le SMDS révisé en ce moment ses courriers de relance pour donner quelques indications sur les recours possibles en cas de difficulté de paiement.

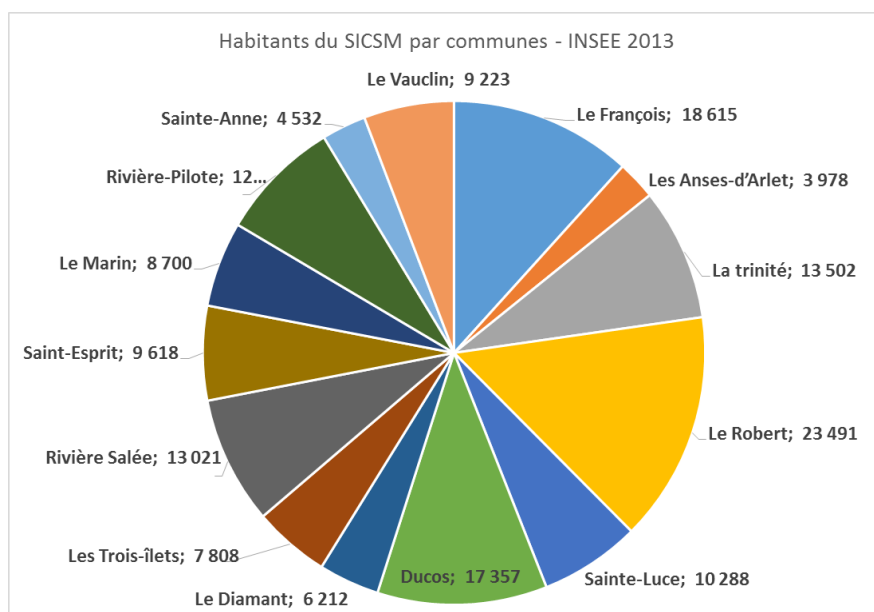
PERIODES	MONTANTS IMPAYES (en euros)
1er semestre 2013	245 030,43
2ème semestre 2012	173 013,54
1er semestre 2012	82 506,64
2ème semestre 2011	69 527,67
1er semestre 2011	55 350,70
2ème semestre 2010	31 049,60
1er semestre 2010	27 708,74
2ème semestre 2009	21 951,85
1er semestre 2009	18 882,10
2ème semestre 2008	23 703,13
1er semestre 2008	22 419,10
2ème semestre 2007	14 929,94
1er semestre 2007	26 406,55
TOTAL	812 479,99

7. Les territoires du SICSM

7.1 CARACTERISTIQUES GENERALES DU TERRITOIRE

Le territoire du SICSM regroupe 14 communes sur environ 500 km². Il compte 158 800 habitants (INSEE 2013), avec une répartition entre les communes comme suit :

Figure 23: Répartition de la population par commune du SICSM



Le tableau suivant détaille la densité de population (nombre d'habitant au km²) sur le territoire du SCNA et la variation démographique entre 2007 et 2012 :

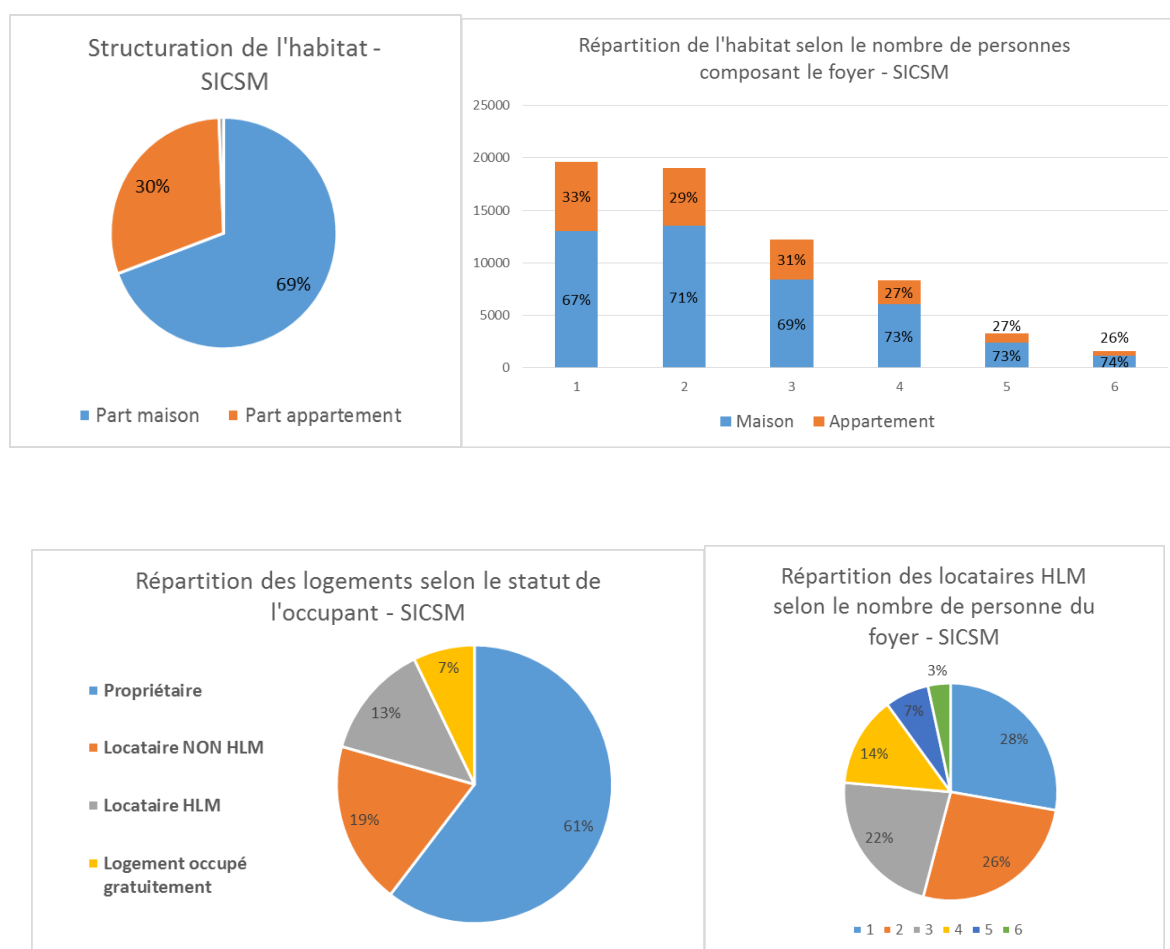
Tableau 41: Dynamique démographique entre 2007 et 2012 sur le territoire du SICSM

Commune	Densité de population (habitant/km ²)	Variation de la population (%)
Le François	342,1	-0,9
Les Anses-d'Arlet	150,5	+0,6
La Trinité	291,7	-0,3
Le Robert	501,4	-0,3
Sainte-Luce	359,9	+1,9
Ducos	452,1	+1,1
Le Diamant	218,8	+1,3
Les Trois-îlets	265,3	+1,4
Rivière Salée	322,7	-0,6
Saint-Esprit	409	+1,5
Le Marin	271	-0,5
Rivière-Pilote	354,4	-1,4
Sainte-Anne	118,5	-1,7
Le Vauclin	234	+0,7
SICSM	313,3	

Les communes où la variation de la population est négative sont toutes concernées par un solde migratoire négatif qui annule le solde naturel positif sur la période 2007 – 2012 (donnée INSEE).

Les figures suivantes présentent la structuration de l'habitat sur le territoire du SICSM :

Figures 24: Structuration de l'habitat sur le territoire du SICSM - 2012



S'agissant de la structuration de l'habitat, la part d'habitat collectif (appartement) varie de 17% (Trois-îlets) à 50% (Anses d'Arlet). La prédominance des maisons individuelles vaut sur tout le territoire et quel que soit la taille du ménage, avec en moyenne 1/3 d'appartement.

Cette répartition varie selon les communes :

- la part de propriétaire varie entre 48% (Anses d'Arlet) et 68% (Trois Ilets) ;
- le nombre de locataire de logements HLM varie entre 5% (Anses d'Arlet) et 22% (Rivière Salée).

Comme pour le reste de l'île, les ¾ des logements HLM sont occupés par des ménages composés de 1 à 3 personnes.

7.2 AUDIT SOCIAL DES MENAGES

7.2.1 Précarité monétaire

Le tableau suivant présente les revenus disponibles par décile, permettant de calculer le nombre de ménages en-dessous du seuil de pauvreté (nombre de ménages pauvres) et le taux de pauvreté :

Tableau 42: Distribution des revenus par décile sur le territoire du SICSM - 2013

RD par UC / déciles	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	Nb ménages pauvres	Part de ménages pauvres
Les Anses- d'Arlet	588	4 287	6 565	8 386	10 237	12 166	14 981	18 842	25 597	528	36%
Le Diamant	4 571	7 803	10 606	13 203	15 867	19 158	23 083	28 996	37 479	455	20%
Ducos	4 040	7 995	10 596	13 117	16 163	19 263	22 530	27 015	33 100	1 191	19%
Le François	1 753	5 530	7 862	9 975	12 123	14 494	17 691	22 023	30 194	2 054	29%
Le Marin	27	4 624	7 098	9 261	11 550	13 994	16 517	20 178	26 300	1 104	33%
Rivière- Pilote	1 648	4 988	7 336	9 310	11 100	13 327	15 837	18 885	23 783	1 515	32%
Rivière- Salée	164	5 131	7 763	10 051	12 703	15 552	19 120	23 591	30 958	1 444	30%
Le Robert	1 831	5 797	7 734	9 857	12 255	14 930	17 989	22 525	29 773	2 574	30%
Saint- Esprit	2 002	5 281	7 852	9 813	12 074	14 478	17 589	21 585	27 662	979	30%
Sainte- Anne	1 983	5 378	7 496	9 981	12 249	14 206	17 708	20 727	26 606	607	31%
Sainte- Luce	3 361	7 325	9 855	12 344	14 780	17 642	21 513	26 323	32 896	857	22%
La Trinité	2 585	6 412	8 488	10 980	13 622	16 324	19 945	24 582	31 480	1 350	26%
Les Trois- Îlets	3 886	8 378	11 213	14 134	17 050	20 440	24 410	30 300	39 937	605	19%
Le Vauclin	16	4 324	6 480	8 373	10 420	13 148	16 442	20 637	28 278	1 406	37%
TOTAL										16 668	27.8%
Martinique	2 038	5921	8 214	10456	12874	15575	18900	23325	30672	42065	28%

Le nombre de ménage pauvre a été estimé à partir d'une interpolation linéaire à partir des revenus disponibles (la méthode utilisée est présentée en annexe 2). 28% des ménages du SICSM vivent en-dessous du seuil de pauvreté, soit plus de 16 600 ménages. Ce taux de pauvreté est relativement proche de la moyenne à l'échelle de l'île (28%) et de ceux de la CACEM (24.6%) et du SICSM (27.8%).

Le tableau suivant présente les autres indicateurs monétaires de la pauvreté :

Tableau 43 : Nombre et proportion d'allocataire RSA sur le territoire du SICSM

	Nombre d'allocataire de minimas sociaux	Part de personnes couvertes par le RSA
Les Anses d'Arlet	471	31%
Le Diamant	545	22%
Ducos	1 613	26%
Le François	2 254	31%
Le Marin	1 121	31%
Rivière-Pilote	1 753	34%
Rivière-Salée	1 577	30%
Le Robert	2 750	31%
Saint-Esprit	1 137	32%
Sainte-Anne	568	27%
Sainte-Luce	961	23%
La Trinité	1 589	30%
Les Trois-Îlets	751	22%
Le Vauclin	1 317	33%
TOTAL	18407	29%
Martinique	45 946	29%

Sont comptabilisés dans le nombre d'allocataires de minimas sociaux les allocataires adultes handicapés, RSA (socle seul et activité) et RSO DOM. La part de bénéficiaires du RSA sur le territoire du SICSM est globalement la même que celle constatée à l'échelle de la Martinique. On retrouve les mêmes disparités entre communes observées pour les revenus disponibles : la part des allocataires de minimas sociaux est significativement plus faible au Diamant et aux Trois-îlets, relativement au Vauclin.

7.2.2 Précarité en eau

La méthode de calcul du nombre de pauvres en eau a été explicitée en annexe 3 et ci-dessus. Pour mémoire, un ménage est considéré pauvre en eau lorsque le rapport Facture d'eau / revenu disponible est supérieur au seuil de 3% communément admis par l'ensemble des pays de l'OCDE.

Le tableau ci-dessous présente notre estimation du nombre de pauvres en eau par taille de ménages (T1 à T5) et par commune de la SiCSM.

Tableau 44 : Nombre de pauvres en eau par taille de ménage et par communes - SICSM

40	T1	m3	Nb de ménages Réseaux	1er décile (€)	2ème décile (€)	3ème décile (€)	4ème décile (€)	Médiane (€)	6ème décile (€)	7ème décile (€)	8ème décile (€)	9ème décile (€)	Pauvres en eau
COM	REG	LIBGEO	NEMEN11	RFMD111	RFMD211	RFMD311	RFMD411	RFMQ211	RFMD611	RFMD711	RFMD811	RFMD911	
97207	02	Ducos	1973	197	197	197	-	-	-	-	-	-	592
97230	02	La Trinité	1641	164	164	164	-	-	-	-	-	-	492
97206	02	Le Diamant	738	74	74	74	74	-	-	-	-	-	295
97210	02	Le François	2235	224	224	224	224	224	-	-	-	-	1 118
97217	02	Le Marin	1074	107	107	107	107	-	-	-	-	-	430
97222	02	Le Robert	2749	275	275	275	275	-	-	-	-	-	1 100
97232	02	Le Vauclin	1230	123	123	123	123	-	-	-	-	-	492
97202	02	Les Anses-d'Ar	465	46	46	46	46	-	-	-	-	-	186
97231	02	Les Trois-Îlets	1044	104	104	104	104	-	-	-	-	-	418
97220	02	Rivière-Pilote	1516	152	152	152	152	152	-	-	-	-	758
97221	02	Rivière-Salée	1549	155	155	155	155	-	-	-	-	-	620
97226	02	Sainte-Anne	628	63	63	63	63	-	-	-	-	-	251
97227	02	Sainte-Luce	1271	127	127	127	127	-	-	-	-	-	508
				1 811	1 811	1 811	1 450	375	-	-	-	-	7 259
80	T2	m3	Nb de ménages Réseaux	1er décile (€)	2ème décile (€)	3ème décile (€)	4ème décile (€)	Médiane (€)	6ème décile (€)	7ème décile (€)	8ème décile (€)	9ème décile (€)	Pauvres en eau
COM	REG	LIBGEO	NEMEN11	RFMD111	RFMD211	RFMD311	RFMD411	RFMQ211	RFMD611	RFMD711	RFMD811	RFMD911	
97207	02	Ducos	1665	167	167	167	-	-	-	-	-	-	500
97230	02	La Trinité	1385	138	138	138	138	-	-	-	-	-	554
97206	02	Le Diamant	623	62	62	62	62	-	-	-	-	-	249
97210	02	Le François	1886	189	189	189	189	189	-	-	-	-	943
97217	02	Le Marin	906	91	91	91	91	-	-	-	-	-	363
97222	02	Le Robert	2320	232	232	232	232	232	-	-	-	-	1 160
97232	02	Le Vauclin	1038	104	104	104	104	-	-	-	-	-	415
97202	02	Les Anses-d'Ar	392	39	39	39	39	-	-	-	-	-	157
97231	02	Les Trois-Îlets	881	88	88	88	88	-	-	-	-	-	352
97220	02	Rivière-Pilote	1279	128	128	128	128	128	-	-	-	-	768
97221	02	Rivière-Salée	1307	131	131	131	131	-	-	-	-	-	523
97226	02	Sainte-Anne	530	53	53	53	53	-	-	-	-	-	212
97227	02	Sainte-Luce	1072	107	107	107	107	-	-	-	-	-	429
				1 528	1 528	1 528	1 362	549	128	-	-	-	6 623
120	T3	m3	Nb de ménages Réseaux	1er décile (€)	2ème décile (€)	3ème décile (€)	4ème décile (€)	Médiane (€)	6ème décile (€)	7ème décile (€)	8ème décile (€)	9ème décile (€)	Pauvres en eau
COM	REG	LIBGEO	NEMEN11	RFMD111	RFMD211	RFMD311	RFMD411	RFMQ211	RFMD611	RFMD711	RFMD811	RFMD911	
97207	02	Ducos	1110	111	111	111	111	111	-	-	-	-	555
97230	02	La Trinité	923	92	92	92	92	92	92	-	-	-	554
97206	02	Le Diamant	415	42	42	42	42	42	42	-	-	-	249
97210	02	Le François	1257	126	126	126	126	126	126	-	-	-	754
97217	02	Le Marin	604	60	60	60	60	60	60	-	-	-	363
97222	02	Le Robert	1547	155	155	155	155	155	155	-	-	-	928
97232	02	Le Vauclin	692	69	69	69	69	69	69	-	-	-	415
97202	02	Les Anses-d'Ar	262	26	26	26	26	26	26	-	-	-	157
97231	02	Les Trois-Îlets	587	59	59	59	59	59	59	-	-	-	352
97220	02	Rivière-Pilote	853	85	85	85	85	85	85	85	-	-	597
97221	02	Rivière-Salée	871	87	87	87	87	87	87	-	-	-	523
97226	02	Sainte-Anne	353	35	35	35	35	35	35	-	-	-	212
97227	02	Sainte-Luce	715	71	71	71	71	71	71	-	-	-	429
				1 019	1 019	1 019	1 019	1 019	908	85	-	-	6 088
160	T4	m3	Nb de ménages Réseaux	1er décile (€)	2ème décile (€)	3ème décile (€)	4ème décile (€)	Médiane (€)	6ème décile (€)	7ème décile (€)	8ème décile (€)	9ème décile (€)	Pauvres en eau
COM	REG	LIBGEO	NEMEN11	RFMD111	RFMD211	RFMD311	RFMD411	RFMQ211	RFMD611	RFMD711	RFMD811	RFMD911	
97207	02	Ducos	802	80	80	80	80	80	80	-	-	-	481
97230	02	La Trinité	667	67	67	67	67	67	67	67	-	-	467
97206	02	Le Diamant	300	30	30	30	30	30	30	30	-	-	210
97210	02	Le François	908	91	91	91	91	91	91	91	-	-	636
97217	02	Le Marin	436	44	44	44	44	44	44	44	-	-	305
97222	02	Le Robert	1117	112	112	112	112	112	112	112	112	-	894
97232	02	Le Vauclin	500	50	50	50	50	50	50	50	-	-	350
97202	02	Les Anses-d'Ar	189	19	19	19	19	19	19	19	-	-	132
97231	02	Les Trois-Îlets	424	42	42	42	42	42	42	42	-	-	297
97220	02	Rivière-Pilote	616	62	62	62	62	62	62	62	62	-	493
97221	02	Rivière-Salée	629	63	63	63	63	63	63	63	-	-	440
97226	02	Sainte-Anne	255	26	26	26	26	26	26	26	-	-	179
97227	02	Sainte-Luce	516	52	52	52	52	52	52	52	-	-	361
				736	736	736	736	736	736	656	173	-	5 244
200	T5	m3	Nb de ménages Réseaux	1er décile (€)	2ème décile (€)	3ème décile (€)	4ème décile (€)	Médiane (€)	6ème décile (€)	7ème décile (€)	8ème décile (€)	9ème décile (€)	Pauvres en eau
COM	REG	LIBGEO	NEMEN11	RFMD111	RFMD211	RFMD311	RFMD411	RFMQ211	RFMD611	RFMD711	RFMD811	RFMD911	
97207	02	Ducos	617	62	62	62	62	62	62	62	62	-	493
97230	02	La Trinité	513	51	51	51	51	51	51	51	51	-	410
97206	02	Le Diamant	231	23	23	23	23	23	23	23	23	-	185
97210	02	Le François	699	70	70	70	70	70	70	70	70	-	559
97217	02	Le Marin	336	34	34	34	34	34	34	34	34	-	269
97222	02	Le Robert	859	86	86	86	86	86	86	86	86	-	687
97232	02	Le Vauclin	384	38	38	38	38	38	38	38	38	-	307
97202	02	Les Anses-d'Ar	145	15	15	15	15	15	15	15	15	-	116
97231	02	Les Trois-Îlets	326	33	33	33	33	33	33	33	33	-	261
97220	02	Rivière-Pilote	474	47	47	47	47	47	47	47	47	47	426
97221	02	Rivière-Salée	484	48	48	48	48	48	48	48	48	48	436
97226	02	Sainte-Anne	196	20	20	20	20	20	20	20	20	-	157
97227	02	Sainte-Luce	397	40	40	40	40	40	40	40	40	-	318
				566	566	566	566	566	566	566	566	96	4 624

Interprétations et Commentaires :

La proportion de pauvreté monétaire par taille de ménages est à peu près identique quelle que soit la taille du ménage. Par conséquent, mécaniquement, le nombre de pauvre en eau atteint les revenus les plus élevés (déciles supérieurs) chez les ménages de grande taille.

Interprétation : Un exemple (cellule en fond rouge dans le graphique ci-dessus). Le revenu annuel disponible de ce ménage consommant 120 m³ appartenant à ce décile est de 20 436€. La consommation moyenne est estimée à 120 m³/an sur la base de 40 m³/ habitant (cf. nos hypothèses explicitées ci-dessus). La facture d'eau et d'assainissement de ce ménage s'élève à 660€ par an. Par conséquent, à l'aune du critère du ratio Facture / Revenu disponible, ce ménage peut être considéré comme relevant de la pauvreté en eau puisque le ratio est de 3,22%.

Cette interprétation appelle plusieurs commentaires :

1. Il faut éviter de tirer des conclusions hâtives de cet exemple cité en supposant que le ménage doit être soutenu pour payer sa facture. Cet exemple illustre simplement l'effet mécanique de la distribution de revenus et des prix des SEA élevés, ce que nous avons qualifié d'*effet ciseau*.
2. Dans la mise en œuvre de la politique sociale de l'eau, il sera impératif d'intégrer dans les critères de déclenchement des dispositifs, la taille du ménage. L'intégration de ce critère a pour finalité de *desserrer l'étau* de l'effet ciseau sur les familles nombreuses à faibles revenus.
3. Le total des ménages pauvres en eau sur le territoire du SCNNO est compris entre [29838 et 32845] en hypothèse basse –HB- et hypothèse haute –HH-, représentant entre 60% et 68% de la population. Il ne sera donc pas possible matériellement de soutenir tous les ménages en situation de pauvreté eau, et il conviendra de définir une politique sociale efficace et ciblée sur les populations les plus fragiles.

Tableau 45 : Nombre de ménages pauvres en eau sur le territoire du SICSM

HB				HH			
Taille M	Pauvres en eau /TM	Répartition	Taux pop./ TM	Taille M	Pauvres en eau /TM	Répartition	Taux pop./ TM
T1	7 259	24,3%	40,1%	T1	7 259	22,1%	40,1%
T2	6 623	22,2%	43,3%	T2	7 792	23,7%	51,0%
T3	6 088	20,4%	59,7%	T3	7 107	21,6%	69,7%
T4	5 244	17,6%	71,3%	T4	6 127	18,7%	83,3%
T5+	4 624	15,5%	81,7%	T5+	4 560	13,9%	80,6%
Total	29 838	100,0%		Total	32 845	100,0%	
% Abonnés 53%				% Abonnés 58%			

4. Si l'on devait revoir les ambitions de la politique sociale, il conviendrait de relever le seuil de définition de la pauvreté en eau, i.e. le ratio Facture/ Revenu. Si ce seuil est relevé à 5%, alors le taux de pauvreté en eau passe dans un intervalle compris entre [2 506 – 2 982], cf. tableau ci-dessous.

Tableau 46 : Nombre de ménages pauvres sur le territoire de la SCNA (au seuil de 5%)

HB				HH			
Taille M	Pauvres en eau /TM	Répartition	Taux pop./ TM	Taille M	Pauvres en eau /TM	Répartition	Taux pop./ TM
T1	3 801	22,8%	21,0%	T1	3 801	18,5%	21,0%
T2	3 018	18,1%	19,7%	T2	3 864	18,8%	25,3%
T3	3 384	20,3%	33,2%	T3	4 528	22,0%	44,4%
T4	3 127	18,8%	42,5%	T4	4 397	21,4%	59,7%
T5+	3 335	20,0%	58,9%	T5+	3 992	19,4%	70,5%
Total	16 664	100,0%		Total	20 581	100,0%	
% Abonnés 29%				% Abonnés 36%			

7.3 CONSOMMATION D'EAU DES MENAGES DU SICSM

7.3.1 Organisation de la gestion des services d'eau

L'ensemble des services d'eau et d'assainissement sur le territoire du SICSM sont assurés par le SME par contrat d'affermage. L'exploitation du réseau est donc gérée par le SME, le renouvellement ou la construction du réseau est portée par le SICSM.

7.3.2 Consommations d'eau

Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés et les consommations d'eau, par commune, pour le territoire du SICSM (tout abonné confondu) :

Tableau 47: Nombre d'abonnés et consommations d'eau pour l'eau potable et l'assainissement sur le territoire du SICSM (2013)

	Nombre d'abonnés			Volumes Consommés	
	AEP	AC	Taux d'AC	AEP	AC
Le François	7 700	2022	26%	1 030 793	207 621
Les Anses-d'Arlet	1 973	778	39%	239 085	82 603
La trinité	5 545	3412	61%	667 505	3 703
Le Robert	7 798	2914	37%	1 016 433	266 030
Sainte-Luce	5 120	2721	53%	623 892	338 410
Ducos	7 619	3300	43%	929 184	432 207
Le Diamant	2 948	1413	48%	391 372	189 159
Les Trois-îlets	3 691	2457	66%	557 806	419 621
Rivière Salée	6 056	2793	46%	602 785	234 579
Saint-Esprit	4 104	1074	26%	384 606	96 421
Le Marin	4 144	1805	44%	449 734	164 775
Rivière-Pilote	5 666	262	5%	556 796	26 716
Sainte-Anne	2 764	1089	39%	398 655	192 471
Le Vauclin	4 745	1995	42%	496 057	164 695
TOTAL SICSM	69 873	28 035	41%	8 344 703	2 819 011

Source : RAD et RPQS exploitants – année 2013. Taux d'AC calculé à partir de ces données.

7.3.3 Prix de l'eau

Le tableau suivant présente la structure tarifaire des services d'eau et d'assainissement collectif pour les abonnés du SICSM, pour les années 2013 et 2014 :

Tableau 48: Structures tarifaires des services d'eau et d'assainissement du SCNA - 2013 - 2014

Eau potable		2013		2014	
		Montant forfaitaire	Montant variable	Montant forfaitaire	Montant variable
Part délégataire					
Abonnement annuel		42,88 €		43,28 €	
Consommation	0-25m3/semestre		1,2025 €		1,2144 €
	26-50m3/ semestre		1,6033 €		1,6192 €
	51-3000m3/semestre		1,6736 €		1,6895 €
Part collectivité					
Consommation	0-50m3/semestre		0,6083 €		0,6083 €
	51-3000m3/semestre		0,6403 €		0,6403 €
Organismes publics					
Redevances et pollution			0,2500 €		0,2500 €
Taxe prélèvement (redevances)			0,0900 €		0,1450 €
Droit additionnel à l'Octroi de Mer: 1,5%		4,97 €		5,10 €	

		2013		2014	
Assainissement collectif		2013		2014	
		Montant forfaitaire	Montant variable	Montant forfaitaire	Montant variable
Part délégataire					
Abonnement annuel		55,98 €		56,58 €	
Consommation			1,0538 €		1,0651 €
Part collectivité					
Abonnement		17 €		17 €	
Consommation			0,5700 €		0,5700 €
Organismes publics					
Redevances Modernisation des Réseaux de Collecte			0,1500 €		0,1500 €

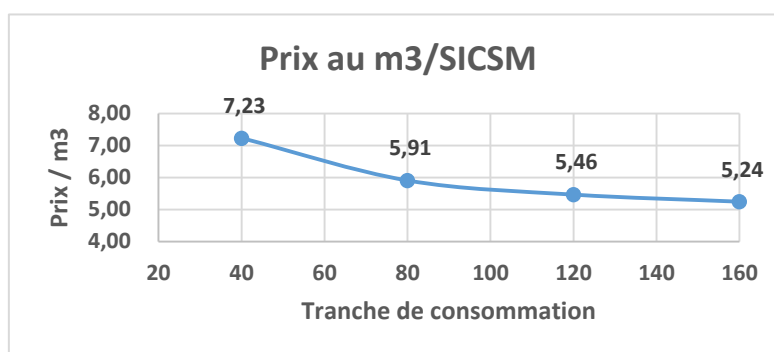
Au regard de ces tarifs, le tableau suivant fournit une estimation des factures d'eau et d'assainissement par tranche de consommation.

Tableau 49: Facture d'eau par tranche (SICSM, 2013)

SICM	Part Fixe	Tranche 1	Tranche2	Tranche3	Tranche4
Volume tranche		40	80	120	160
Facture par tranche	42,88	289	472	656	839
Prix /m3		7,23	5,91	5,46	5,24

La structure de tarification est dégressive en fonction du volume (figure ci-dessous).

Figure 25: Prix du m3 d'eau par tranche - SICSM 2013



7.4 AUDIT DE LA GESTION DES IMPAYES DES SERVICES D'EAU

Procédure de recouvrement des factures d'eau :

- **T0** → Envoi de la facture
- **T+10j** → 1^{ère} relance. Pas de frais associé à cette première relance.
- **T+25j** → 2^{ème} relance : courrier de mise en demeure -MED- et génération automatique de frais (environ 10€)
- **T+35j** → Avis de fermeture de compte et génération automatique de frais (environ 100€).
- **T+65j** → Fermeture de compte et classement en « abonné résilié » ; qualifié de "sortis du circuit".

Les abonnés résiliés disparaissent pour une période d'environ 6 mois. Plusieurs cas de figure se présentent:

- Ils ont déménagés et réapparaissent en nouvel abonné (sous un autre nom, celui du conjoint par exemple)
- Ils reviennent sous le même nom et un accord sur le paiement est passé (échancier/délais de paiement)
- Ils restent en situation d'exclusion et ne sont plus référencés par le service.

Chiffres clefs :

- 65% (des 95 000 ab.) des abonnés payent leur facture à la première relance.
- 15% des ab. payent leur facture à la mise en demeure (avec les frais générés)
- 4% payent leur facture à la réception de l'avis de fermeture du compte.
- 1% des abonnés voient leur compte fermé. Cela correspond à 100 000m3 soit une perte de recettes de 300 000 à 400 000€.

A l'heure actuelle, le courrier de relance ne donne pas d'indication quant à l'existence d'aides au paiement des factures d'eau. Le SMDS révisé en ce moment ses courriers de relance pour donner quelques indications sur les recours possibles en cas de difficulté de paiement.

8. Conclusion de la phase 1

Le territoire de la Martinique se caractérise par une population ayant un niveau de vie (Revenu disponible par UC) inférieur d'environ 31 % à celui de la moyenne de la Métropole.

Par ailleurs, le prix moyen de l'eau potable sur toute la Martinique (5,06€/m³, 2013) est supérieur d'environ 37% au prix moyen de la Métropole (3,85€/m³) (cf. tableau ci-dessous).

*Tableau 50: Analyse comparative des principaux indicateurs de niveaux de vie
Métropole/Martinique*

Niveau de vie	Métropole	Martinique
Revenu disponible Median/UC	18 554 € (2012) (*)	12 874 € (2012) (**)
Seuil de pauvreté	11 132 € (2012) (*)	7 724 € (2012) (**)
Prix de l'eau (€/m ³)	3,85 €/m ³ (2013) (***)	5,28 €/m ³ (2013) (***)
Facture 120m ³ (€/an)	462 €/an	633,60 €/an
Poids de la facture d'eau pour les ménages les ménages au seuil de pauvreté	4,15 %	8,2 %
(*) source Insee (**) source Ireedd d'après les données Insee (***) source Observatoire de l'eau Martinique		

Ces deux effets conjugués génèrent un "effet ciseau" sur les ménages martiniquais qui se traduit par une difficulté objective de paiement de la facture d'eau et d'assainissement pour plus de la moitié des ménages martiniquais.

ATELIERS PARTICIPATIFS

Quatre ateliers participatifs de restitutions des résultats des diagnostics et de travail sur les dispositifs existants et ceux à mettre en œuvre ont été organisés sur l'ensemble du territoire de la Martinique.

Le calendrier des ateliers est présenté ci-dessous.

Tableau 51: Calendrier 2016 des ateliers participatifs de la mission 2 en Martinique

Lun 9/05	Mar 10/05	Merc 11/05	Jeudi 12/05	Vend 13/05	Mar 17/05
COTECH	Atelier SICSM	Atelier SCNA	Atelier CACEM	Atelier SCCNO	Atelier ODE

A cours de ces ateliers, les participants ont été invités à exprimer, sur la base de questionnaires, leur point de vue sur les dispositifs existants et les dispositifs à mettre en œuvre dans le cadre de la politique sociale.

Les résultats seront présentés dans le rapport de phase 2.

ETUDES DE DEFINITION DE LA POLITIQUE SOCIALE DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE MARTINIQUE

Phases 2 & 3: Chiffrage des dispositifs et Scénarii

1. Préambule

La Loi « Brottes », promulguée le 15 avril 2013 a offert une opportunité concrète aux collectivités d'explorer de nouveaux dispositifs permettant de faciliter l'accès aux usagers les plus précaires aux services d'eau et d'assainissement dans des conditions acceptables d'un point de vue économique et sociale.

Les 4 regroupements de communes de Martinique, la CACEM, le SICSM, le SCCNO et le SCNA, font partie de la cinquantaine de collectivités qui se sont engagés dans ce dispositif expérimental. Les diagnostics établis au cours de la première phase de cette étude ont permis de montrer à quel point l'enjeu en termes d'accès aux services d'eau et d'assainissement était une question prégnante. Le croisement en effet "**Ciseau**" des deux effets, très forte précarité et prix de l'eau parmi les plus élevés de France, se traduit par un taux de pauvreté en eau qui peut dépasser les 50% sur certains territoires.

Par ailleurs, A moyen et long termes, les investissements en termes d'assainissement collectif et de renouvellement des réseaux d'eau potable, inscrits comme mesures prioritaires du prochain SDAGE 2016-2021, ne manqueront pas d'accroître la pression sur la hausse du prix de l'eau (Cf. Rapport d'étude de l'Analyse Coût-Efficacité de 22 mesures du PDM).

Au cours de cette deuxième phase, dans un premier temps, afin de faire émerger **politique sociale inclusive** dans une **démarche participative**, une série d'entretiens individuels et d'ateliers réalisés ont été réalisés sur tout le territoire de la Martinique. Ces rencontres ont permis de recueillir les points de vue des élus, des acteurs sociaux, des opérateurs de services d'eau et d'assainissement, des bailleurs sociaux, des associations d'usagers, sur les différents dispositifs envisageables pour construire une politique sociale de l'eau (section 2).

Dans un deuxième temps, chaque dispositif a été **calibré et chiffré**, sur la base d'un objectif réaliste en termes de réduction de taux de pauvreté en eau. L'objectif retenu pour le **dimensionnement** est celui du **traitement de la moitié de la pauvreté en eau** sur une période de 5 ans.

Dans un troisième temps, une **politique sociale de l'eau est esquissée autour de 5 dispositifs**, en combinant des mesures préventives, des mesures curatives et des mesures d'accompagnement et de sensibilisation des abonnés en difficulté.

Finalement, la **politique sociale de l'eau a été présentée en comité de Bassin** le 30 septembre 2016. Toutefois, les exigences liées aux transferts de compétences des services d'eau et d'assainissement des syndicats du SCCNO, du SCNA, et du SICSM, qui s'étaient engagés dans l'expérimentation, vers les nouveaux EPCI respectivement Cap Nord pour les deux premiers et Espace Sud pour le second, ont contraint à reporter le processus de prise de décision sur la politique sociale de l'eau.

2. Les ateliers de concertation

Afin de faire émerger un projet de politique sociale porté par une majorité d'acteurs du territoire, une série d'ateliers de concertation et d'échange ont été organisés la semaine du 10 au 13 mai :

Élaboration de la politique sociale d'accès aux services d'eau en Martinique

Ateliers participatifs, Votre avis nous intéresse !

Depuis janvier 2016, l'étude d'élaboration de la politique sociale d'accès aux services d'eau est lancée et les premiers résultats sont sources d'enseignements... A ce stade, nous organisons des ateliers participatifs avec vous, acteurs du terrain.

Construire ensemble la politique sociale de demain...

Parce que vous êtes acteurs du territoire, votre expérience du terrain doit éclairer la définition de cette politique sociale. **Votre avis nous intéresse, venez participer !**

Déroulement des ateliers :

1. L'IREEDD vous présentera les diagnostics réalisés sur le territoire (pauvreté en eau, consommations moyennes, prix de l'eau, gestion des impayés...)
2. Un temps d'échange sera ensuite organisé au sujet des dispositifs envisageables pour la future politique sociale d'accès aux services d'eau

10 mai 2016 – 9h
SICSM – Avenue des écoles – 97215 LA RIVIERE-SALEE

11 mai 2016 – 9h
SCNA – 9, Quartier Duhamelin – 97225 LE MARIGOT

12 mai 2016 – 9h
CACEM – salle n°243, 2ème étage
Immeuble Cascade III, Place François Mitterrand – FORT-DE-FRANCE

13 mai 2016 – 9h
SCCNO – Angle des rues Clavius Marius et Percée 97250 SAINT-PIERRE

IREEDD
Institut des Ressources Environnementales et du Développement Durable
L'évaluation économique pour l'intérêt général collectif

Contacts :
tania.colombo@eaumartinique.fr
pauline.janvier@ireedd.com

O.D.E. Office de l'Eau Martinique
ONEMA Office national de l'eau et des milieux aquatiques

Flyer d'invitation diffusé aux acteurs du territoire - IREEDD

Ces ateliers ont réuni les services sociaux (CAF, CCAS, département), les services d'eau (exploitants et maîtres d'ouvrages), les élus locaux (représentants de communes et de communautés de communes), l'Office de l'eau, la DEAL, les associations d'usagers et bailleurs sociaux.

Dans un premier temps, l'IREEDD a présenté, pour chacun des territoires :

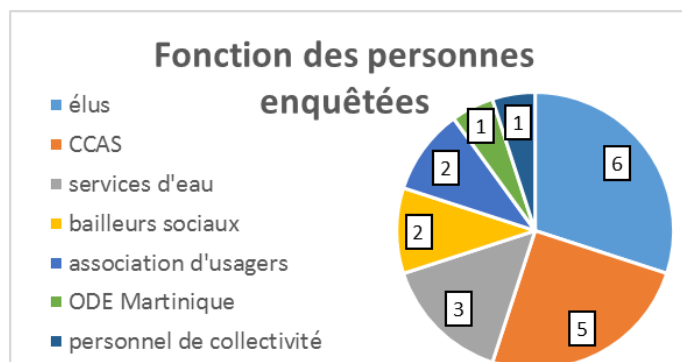
- 1- les principaux résultats du diagnostic socio-économique mettant en évidence les difficultés d'accès aux services d'eau ;
- 2- les dispositifs envisagés dans le cadre de l'expérimentation.

Ensuite, une séance d'échanges s'est ouverte sur la base des éléments présentés.

A la fin de chaque séance, un questionnaire a été envoyé aux acteurs présents pour capitaliser leurs avis sur les différents dispositifs envisagés, en termes d'efficacité, de pertinence, de difficultés de mise en œuvre et de priorisation de l'action.

Résultats des questionnaires :

20 personnes ont complété le questionnaire. Le diagramme suivant présente les fonctions des personnes enquêtées :



On constate qu'il s'agit d'un panel varié d'acteurs du territoire, permettant d'avoir un regard croisé sur les différents dispositifs.

A la question, « **Selon vous, quels sont les 3 dispositifs qu'il faut adopter ?** », le classement des dispositifs par ordre de priorité est le suivant :

80%	Accompagnement personnalisé préventif (maitrise de la consommation)
45%	Tarification sociale
40%	Alerte sociale
40%	Accompagnement personnalisé curatif (échancier de paiement, abandon de dette,...)
25%	Facturation mensualisée sur demande
15%	Chèque eau curatif
10%	Chèque eau préventif
10%	Diversification des modalités de paiement

80% des personnes ayant répondu au questionnaire considère que l'accompagnement préventif personnalisé constitue une des 3 mesures à adopter en priorité. Les dispositifs de tarification sociale, d'alerte sociale et d'accompagnement personnalisé curatif suivent, avec environ 1 personne sur 2 qui considère ces dispositifs dans le « top 3 » de la politique sociale.

Il est à noter que les chèques eau (préventifs et curatifs) s'avèrent moins prioritaire aux yeux des personnes enquêtées.

Les paragraphes suivants détaillent les avis recueillis en matière d'efficacité, de difficultés et mise en œuvre et de prérequis de chaque dispositif :

► **D1 : Aide à la maîtrise de la consommation :**

Efficacité : 0 1 2 3 4 5 ▼ - Nécessaire mais pas suffisant: ne règle pas le problème du poids de la facture d'eau sur le ménage - Peurs du clientélisme et de l'assistanat	Difficulté de mise en œuvre : 0 1 2 3 4 5 ▼ - Identification fine des bénéficiaires - Déploiement pour l'ensemble des bénéficiaires - Jugé coûteux, chronophage et mobilise beaucoup d'acteurs
Précautions / prérequis : Rencontrer l'ensemble des membres du foyer pour une sensibilisation efficace Obtenir l'adhésion à la démarche des bénéficiaires Réaliser un suivi régulier dans le temps qui accompagne le changement de comportement	

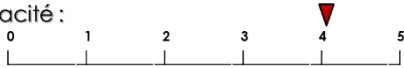
► **D2 : Chèque eau préventif:**

Efficacité :  - Ne résout pas le problème de la maîtrise de la consommation - Peurs du clientélisme et de l'assistanat	Difficulté de mise en œuvre :  - Identification fine des bénéficiaires Précautions / prérequis : Distinguer les abonnés AEP des abonnés AEP + AC
--	--

► **D3 : Chèque eau curatif:**

Efficacité :  • Le dispositif doit rester une aide exceptionnelle/temporaire • Peurs du clientélisme et de l'assistanat Précautions / prérequis : • Maîtriser les délais d'attente de l'attribution de l'aide • Recruter du personnel • Cumuler ce dispositif avec de la sensibilisation à la maîtrise du budget du foyer ET à la maîtrise de la consommation	Difficultés: • Le dispositif ne résout pas les difficultés d'impayés liées au poids de la facture d'eau sur le revenu ou une surconsommation d'eau • Mobilisation importante d'acteurs pour une efficacité limitée à moyen/long terme • Procédure lourde qui conduit à des délais d'attente parfois longs
--	--

► **D4 : Alerte sociale:**

Efficacité :  • conditionnée à la réactivité et la coopération des services d'eau avec les acteurs sociaux • Pertinent car regard croisé SPEA/CCAS sur les abonnés en difficulté Précautions / prérequis : • Coordination transversale des acteurs • Proposition: tester le dispositif sur un site pilote et capitaliser des REX avant e généraliser le dispositif	Difficultés:  • Forte mobilisation d'acteurs (SPEA, CCAS) • Le coût du dispositif
--	---

► **D5 : Accompagnement personnalisé de sortie de dette (échancier de paiement, abandon de créances):**

Efficacité :  • L'échéancier de paiement et préféré à l'abandon de dette car jugée plus pédagogique. • L'abandon de dettes renforce l'assistanat, déresponsabilise et favorise la « perte d'estime de soi » de publics déjà en difficulté. Précautions / prérequis : • Ces solutions doivent être bien cadrée pour éviter des demandes massives • Ces solutions doivent aller de pari avec des dispositifs préventifs, de réduction de la consommation ou de réduction du poids de la facture sur les revenus	Difficultés:  • Abandon de dette doit être une solution de dernier recours car couteuse, chronophage et mobilisant beaucoup d'acteurs
---	--

► **D6 : Diversifier les moyens de paiements:**

Efficacité : NC 	Difficultés: 
Plusieurs enquêtes pointent un manque de visibilité et de connaissance des bornes, jugées trop éloignées, mal localisées, insuffisants (files d'attente importantes).	
Dispositif coûteux et efficacité incertaine	
Le paiement par internet n'est pas accessible par tous	
Précautions / prérequis : • Nécessite un avenant aux contrats de DSP • Alternative: meilleure communication sur les moyens existants	

► **D7 : Mensualisation de la facture:**

Efficacité : NC 	Difficultés: 
Efficacité limitée si rien n'est mené en parallèle. Ne résout pas les problèmes du poids de la facture d'eau et des surconsommations	
Précautions / prérequis : • Nécessite un accompagnement pour maîtrise du budget et des consommations • Engager également des campagnes d'informations auprès des usagers	

► **D8 : Tarification sociale :**

Efficacité : NC 	Difficultés: 
• Dispositif jugé efficace à l'unanimité, nécessaire et pertinent • Permet une « gestion consciente de sa consommation »	
• Doit garantir la durabilité financière des services, au regard des besoins de financement • Le choix des critères de tarification est crucial • Coûteux et chronophage	
Précautions / prérequis : • Communiquer sur le dispositif pour informer les ménages et limiter les tensions entre usager • Coordonner les acteurs et partenaires • Distinguer les abonnés AEP seul et les abonnés AEP + AC • Se prémunir des déclarations de revenus frauduleuses • Attention aux « effets d'aubaine » : les abonnés assimilés domestiques (ex : cabinet médical) qui profitent des tarifs « premiers m3 vitaux »...	

Nous n'avons pas eu de retours significatifs sur les dispositifs D9 "Gratuité des 20 premiers m3 pour les abonnés" et D10 "Variation de la part fixe et progressivité des tarifs" permettant de les évaluer.

3. Les dispositifs de la politique sociale et la question des effets redistributifs

Les 10 dispositifs esquissés dans le cadre du chantier ont été évalués. Ces dispositifs ont été classés en trois catégories.

- Les dispositifs monétaires non tarifaires ;
- Les dispositifs monétaires tarifaires ;
- Les dispositifs non monétaires.

Les dispositifs qualifiés de **monétaires** se caractérisent par le fait qu'ils ont pour objectif d'agir sur la facture d'eau et d'assainissement des abonnés. Soit via les tarifs, ils sont alors qualifiés de **tarifaires**, soit par un allègement directement de la facture et ce sont les dispositifs **non tarifaires**.

Les dispositifs **non monétaires** sont essentiellement des dispositifs d'accompagnement. Ils ont pour finalité soit d'agir sur le comportement de consommation des abonnés, par l'aide à la maîtrise de la consommation, et *in fine*, une maîtrise de la facture d'eau, soit d'accompagner les abonnés à la sortie d'une situation d'endettement vis-à-vis de l'opérateur des services d'eau et d'assainissement.

Les dispositifs se différencient par les modalités de **financement de la solidarité**. Le financement peut se faire par le budget de la collectivité, on parlera alors de **financement externe** aux services d'eau ; ou par les recettes des services et on parlera de **financement interne** au service d'eau et d'assainissement. Dans le premier cas, ce sont les citoyens redevables sont mis à contribution pour soutenir les usagers en difficulté, la subvention croisée s'opère du non-usager vers l'usager. Dans le second cas, ce sont les usagers qui sont appelés à contribution, avec la grande difficulté de la maîtrise des effets redistributifs.

Quoi qu'il en soit, il existe des contraintes réglementaires qui régissent le financement des dispositifs (voir le tableau ci-dessous).

Tableau 52 : Les contraintes réglementaires de financement des dispositifs de la politique sociale de l'eau en Martinique

Les dispositifs de la politique sociale de l'eau		Financement	
Monétaires - non tarifaires		Budg.C	Tarif.
D2	Chèque eau préventif (Ab. Pauvres en eau)	x	x
D3	Chèque eau curatif (Ab. en difficulté de paiement)	x	x
Monétaires tarifaires			
D8	Tarification sociale de l'eau		x
D9	Gratuité des 20 1er m3 pour les ab. Pauvres (transfert de l'effort de recouvrement des coûts)		x
D10	Variation de la part fixe + Progressivité de la tarification		x
Non Monétaires			
D1	Aide personnalisée à la maîtrise des consommations d'eau	x	x
D4	Alerte sociale	x	x
D5	Accompagnement personnalisé de sortie de dette	x	x
D6	Faciliter le paiement des factures d'eau en diversifiant les moyens de paiement	x	x
D7	Mensualisation des factures d'eau à la demande et sur instruction sociale	x	

Pour mémoire, le dispositif Brottes permet :

1. une discrimination tarifaire entre les usagers (D 8 : tarification sociale)
2. le financement des dispositifs monétaires non tarifaires par les budgets de la collectivité.

Le dispositif Brottes ne permet pas le financement des dispositifs D8, D9 et D10 par le budget de la collectivité.

3.1 LE FINANCEMENT INTERNE : SOLIDARITE INTER-USAGERS

La première contrainte posée à l'évaluation des dispositifs est celle de la durabilité économique des services, c'est-à-dire un raisonnement à recettes constantes des services d'eau. En théorie, tous les dispositifs D1 à D10, monétaires et non monétaires, sont finançables par les recettes des services d'eau et d'assainissement. La question reste toutefois celle des marges de manœuvre qu'il est possible de dégager, au regard des besoins.

Deux modalités de financement par le service d'eau sont possibles, sans qu'ils soient exclusifs.

- a) Le financement par des économies de coûts sur le fonctionnement du service, ce qui suppose une réorganisation et une optimisation de la gestion (par exemple une amélioration de la productivité) ; et/ou
- b) Par des transferts de charges entre usagers, autrement dit par des subventions croisées.

Dans le premier cas de figure, les impacts redistributifs restent limités puisqu'on raisonne à tarification inchangée et que l'on ne fait pas appel à une catégorie d'abonnés pour financer une autre catégorie.

Dans le second cas, la solidarité est organisée entre les usagers, via une variation de la structure tarifaire. Notons que la gratuité des premiers mètres cubes revient également à une modification de la structure tarifaire, puisque les pertes de recettes doivent être compensées par une augmentation du prix de l'eau.

3.1.1 Solidarité de l'utilisateur non-domestique vers l'utilisateur domestique

Une telle option se comprend par une augmentation du prix de l'eau des abonnés non domestiques et une baisse du prix des abonnés domestiques.

Dans le cas particulier de la Martinique, il est difficile d'imaginer une solidarité des utilisateurs non-domestiques vers les utilisateurs domestiques car l'assiette de facturation des utilisateurs non-domestiques est très faible et le besoin des utilisateurs domestiques en difficulté très importants.

3.1.2 Solidarité entre utilisateurs domestiques

3.1.2.1 Le cas des dispositifs monétaires non tarifaires - D2 et D3

Les deux dispositifs de chèque eau, préventifs et curatifs, peuvent être financés par des transferts entre catégories d'utilisateurs et par des économies de coûts (c'est par exemple le cas du *Pass'eau* mis en place sur le territoire du SCNA). Les économies de coûts n'impliquent pas de variation de prix, mais tout financement par subvention croisée entre catégorie d'utilisateurs se heurtera toujours à la difficulté de maîtriser les effets redistributifs.

3.1.2.2 Le cas des dispositifs monétaires tarifaires - D8, D9 et D10

Le financement interne de la solidarité peut être organisé via les dispositifs monétaires, c'est-à-dire en ayant recours aux dispositifs tarifaires D8, D9 et D10. Auquel cas, c'est par la variation de la structure tarifaire que le décideur tente de soutenir les familles les plus en difficultés.

Mais la mise en œuvre de ces dispositifs se heurte à la difficulté de contrôler les effets redistributifs. Autrement dit, on ne sait pas identifier avec précision les familles qui sont mises à contribution et celles qui sont bénéficiaires.

3.1.2.3 Les apports de la Loi Brottes

Le principal apport de la Loi Brottes c'est la possibilité de discrimination entre usagers. Dans le cas du dispositif D8, la tarification sociale, c'est la possibilité de pratiquer des tarifs différenciés, une tarification sociale discriminante en faveur de la population la plus en difficulté. Concrètement, les bénéficiaires des minimas sociaux, avec un périmètre plus ou moins élargi (RSA, RSA socle, CMU, Minima vieillesse, etc.). Dans le cas du dispositif D9 et D10, la gratuité peut être réservée à la même catégorie de population.

Dans tous les cas de figure, ces dispositifs qui ont pour finalité de réduire la facture de l'abonné en difficulté, se traduiront par une augmentation de la facture des autres abonnés.

En conséquence, la mise en œuvre d'une politique sociale pose aussi la question de l'acceptabilité sociale de ces dispositifs. Cette dimension doit être prise en compte car elle participe aussi à la réussite de la politique.

3.1.2.4 Le mode opératoire

Pour ce faire, les contraintes pratiques requièrent d'identifier ces familles, soit sur le mode automatique, via les fichiers des bénéficiaires des minimas sociaux, soit sur le mode déclaratif. Dans ce cas cela requiert que les abonnés se déclarent eux mêmes pour bénéficier de ce tarif. On peut également imaginer les deux modes opératoires, automatique et par voie déclarative, ce dernier cas peut être envisagé pour réintégrer les exclus des minimas sociaux tel que la tranche d'âge entre 18 et 25 ans, et certaines personnes âgées.

Il faut noter deux impacts au mode déclaratif :

- a) Le coût de la mise en place du dispositif s'alourdit en raison du temps nécessaire à l'instruction des dossiers ;
- b) Le dispositif mis en place sur le mode déclaratif peut ne pas toucher la totalité de la population cible, si l'on s'appuie sur les retours d'expérience du RSA, dispositif pour lequel la moitié des ayants droit ne le demande pas, souvent par méconnaissance.

Aussi, le mode automatique présente à priori plus d'avantage pour une mise en œuvre « équitable » entre les bénéficiaires.

A retenir :

Les marges de manœuvre du financement interne de la solidarité restent limitées dans le cas de la Martinique en raison de :

- 1. La très forte précarité des abonnés ;
- 2. D'un prix de l'eau déjà élevé qui rend difficile les transferts des efforts entre catégorie d'usagers.

3.2 LE FINANCEMENT EXTERNE : SOLIDARITE CITOYENNE

Le financement externe des dispositifs, c'est-à-dire le financement par le budget de la collectivité est une dérogation admise dans le cadre de l'expérimentation au titre de la Loi Brottes.

"Pour la mise en œuvre de l'expérimentation, les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'eau et d'assainissement sont autorisés à déroger :

2° A l'article L. 2224-2 du [code général des collectivités territoriales], les communes ou leurs groupements concernés par l'expérimentation pouvant contribuer à son financement en prenant en charge dans leur budget propre tout ou partie du montant de l'aide attribuée par le service pour le paiement des factures d'eau des foyers en situation de précarité ou ayant des difficultés de paiement de leurs factures d'eau ;"

Extrait de : "Instruction du Gouvernement du 04 mars 2014 relative à l'expérimentation en vue de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau suite à l'article 28 de la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013"

Annexe : Article 28

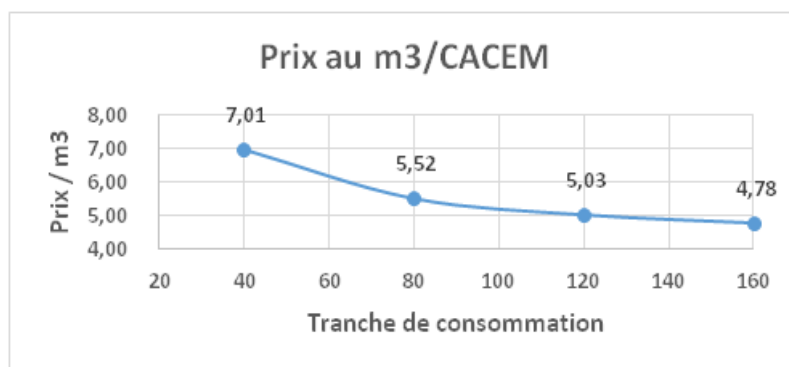
Toutefois, cette dérogation ne s'applique pas à tous les dispositifs. **Seuls les chèques eau peuvent être, tout ou partie, financés par le budget externe.**

4. Dispositifs & scenarii sur le territoire de la CACEM

4.1 RAPPEL DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC DE LA PHASE 1

Le tableau ci-dessous présente les principaux résultats du diagnostic sur le territoire de la Cacem. La situation se caractérise par un prix moyen de l'eau (Référence 120 m³) de 5,03 € par mètre cube. Situation factuelle de la CACEM (données 2013)

Taux de pauvreté monétaire	24,6%
Taux de pauvreté en eau (seuil de 3%)	[44,6% - 51,9%]
Nb abonnés total	68 437
Nb abonnés raccordés	35 939
Nb allocataires minimas sociaux	18 964
Prix de l'eau (€/m ³ - ref. 120m ³ / an)	5,03 €
Facture d'eau (€/an)	603 €
Nb total abonnés en situation d'impayés	4 791
Revenu au seuil de pauvreté (/an)	7 724 €
Ratio facture / Revenu (seuil de pauvreté)	7,8%
Cible de la politique sociale : Nb de pauvres en eau (6%)	13 338



Le poids de la facture annuelle d'eau et d'assainissement (603€) représente 7,8% du revenu des familles au niveau du seuil de pauvreté (7724€/an). Le taux de pauvreté touche 28% des familles et 27% des familles sont couvertes par le RSA.

4.2 DISPOSITIF D2 : CHEQUE EAU PREVENTIF (CACEM)

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses retenues pour le chiffrage du dispositif.

Hypothèses de calibrage du dispositif

Objectif visé		
Cible	13 338	Abonnés pauvres en eau
Hypothèses de calibrage		
Plan de dispositif sur:	5	ans
Rythme annuel :	13 338	abonnés par an
Dont Nb de déclaratifs:	5 138	abonnés par an
Aide moyenne	10% de la facture d'eau	abonnés par an
Montant de l'aide (€/taille de famille)		
Fact Eau + Ass	Fact AEP seul	Taille
28	15	1
44	24	2
60	32	3
77	41	4
93	49	5+

- Cible estimée:** 13 338 abonnés pauvres en eau (Seuil d'acceptabilité : *facture d'eau sur le revenu* est supérieur ou égal à 6%) :
 - 8200 abonnés en mode automatique (liste des bénéficiaires des minimas sociaux), et
 - 5138 abonnés en mode déclaratif pour les 18-25 ans et autres exclus des bénéfices des minimas sociaux.
- Objectif visé :** Réduire la facture d'eau de 10 % par la distribution de chèque eau préventif.
- Pour les étudiants et personnes âgées** ne figurant pas dans les listing des bénéficiaires des minimas sociaux : traitement sur demande. Dans ce dernier cas, la demande est adressée à la CAF qui instruit le dossier.
- Montant de l'aide,** il est calculé par une consommation jugée "*raisonnable*":
 - 10 % du montant de la facture d'eau en fonction de :
 - La taille du ménage qui est la référence pour le volume de consommation
 - Une base de consommation moyenne à définir (40m3/Pers/an correspondant à la consommation moyenne par habitant la plus faible sur la Martinique)
- Cas particulier :** le locataire bénéficiant d'un logement qu'il occupe gratuitement, il pourrait être possible de moduler l'aide en corrigeant les revenus (non inclus dans le chiffrage).

Coût total de la mesure :

Récapitulatif coûts		1 an		5 ans	
		Min	Max	Min	Max
Coûts fixes		22 220 €	32 960 €	111 100 €	164 800 €
Coûts variables		448 387 €	636 149 €	2 241 937 €	3 180 747 €
	Montant de l'aide	402 144 €	574 492 €	2 010 722 €	2 872 460 €
	Frais de gestion	46 243 €	61 658 €	231 216 €	308 288 €
Coût Total		470 607 €	669 109 €	2 353 037 €	3 345 547 €

Le coût total annuel de la mesure est évalué entre 470 000€ pour l'hypothèse basse et 670 000€ pour l'hypothèse haute. Il comprend :

- les coûts fixes de mise en place du dispositif, compris entre 22 000€ et 33 000€ par an ;

- Les coûts variables qui sont fonctions du nombre de bénéficiaires, avec :
 - ✓ le montant de l'aide annuelle distribuée compris entre 402 000 € (70% des abonnés raccordés à l'assainissement + 70% des abonnés non raccordés) et 574 000 € (100% des abonnés raccordés à l'assainissement + 100% des abonnés non raccordés);
 - ✓ les frais de gestion qui comprennent la mobilisation des acteurs sociaux et dont le coût se chiffre entre 46 000 € et 62 000 € par an.

La politique publique étant construite sur 5 ans, le coût total sur 5 ans est compris entre 2,3 M€ et 3,3 M€.

Le tableau ci-dessous présente le coût unitaire de la mesure, réparti entre coût fixe et coût variable, dans une fourchette entre 35€ et 53€ par bénéficiaire.

Coût de la mesure par bénéficiaire

Récapitulatif coûts Unitaires/abonné	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	2 €	2 €	8 €	12 €
Coûts variables	34 €	48 €	168 €	238 €
Montant de l'aide	30 €	43 €	151 €	215 €
Frais de gestion	3 €	5 €	17 €	23 €
Coût Total	35 €	50 €	176 €	251 €

Charge de travail supplémentaire pour les personnels des administrations impliquées dans la mise en œuvre du dispositif, en nombre d'heures :

Acteurs impliqués	SPEA	CAF	CTM	ASSO	COLL
Heures	72	1543	0	0	0

Selon les hypothèses du scénario, il faudra prévoir un équivalent temps plein à la CAF. Les services d'eau et d'assainissement pourront sans difficulté absorber 72 heures par an de charge de travail supplémentaire.

Efficacité du dispositif

L'efficacité du dispositif au regard de l'atteinte de la cible de la politique sociale, à savoir la réduction de la pauvreté en eau. Cette efficacité est évaluée sur une échelle de 1 à 5, 5 indiquant une efficacité maximale, et 1 indiquant une efficacité très faible.

Le niveau d'efficacité de ce dispositif est évalué à 5. Son caractère automatique et dématérialisée s'il est compris dans la corbeille de services en cours de mise en place par la préfecture et la CAF, permet de toucher la cible

4.3 DISPOSITIF D3 : CHEQUE EAU CURATIF (CACEM)

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses retenues pour le chiffrage du dispositif.

Hypothèses de calibrage du dispositif

Objectif visé		
Cible	4 791	Abonnés en situation d'impayé
Hypothèse de calibrage		
Plan de dispositif sur:	5	ans
Rythme annuel :	4791	abonnés par an
Aide moyenne	10% De la facture d'eau	abonnés par an
Montant de l'aide (€/taille de famille)		
Fact Eau + Ass	Fact AEP seul	Taille
28	15	1
44	24	2
60	32	3
77	41	4
93	49	5

Hypothèses :

1. L'objectif poursuivi : Réduire la facture d'eau des 4791 abonnés par an en situation de d'impayé
2. Le dispositif s'adresse aux abonnés en situation d'impayé, il est déclenché à son initiative
 - a. L'abonné s'adresse au CCAS qui monte le dossier
 - b. Le dossier est envoyé au financeur
 - c. Le financeur instruit le dossier
3. Montant de l'aide borné par une consommation jugée "*raisonnable*"
10 % du montant de la facture d'eau en fonction de :
 - i. La taille du ménage qui indique un volume de consommation
 - ii. Une base de consommation moyenne à définir (40m3/Pers/an correspondant à la consommation moyenne par habitant la plus faible sur la Martinique)
4. Cas particulier : le locataire bénéficie d'un logement qu'il occupe gratuitement, modulation de l'aide par correction des ressources (montant d'un loyer fictif)

Coût total de la mesure

Récapitulatif coûts	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	28 864 €	38 485 €	144 318 €	192 424 €
Coûts variables	187 557 €	263 832 €	937 784 €	1 319 160 €
Montant de l'aide	144 441 €	206 345 €	722 207 €	1 031 724 €
Frais de gestion	43 115 €	57 487 €	215 577 €	287 435 €
Coût Total	216 420 €	302 317 €	1 082 101 €	1 511 583 €

Le coût de total annuel de la mesure est évalué entre 216 000€ pour l'hypothèse basse et 300 000€ pour l'hypothèse haute. Il comprend :

- les coûts fixes de mise en place du dispositif, compris entre 29 000€ et 39 000€ par an ;
- Les coûts variables qui sont fonction du nombre de bénéficiaires, avec :

- ✓ le montant de l'aide annuelle distribuée, compris entre 144 000 € (70% des abonnés raccordés à l'assainissement + 70% des abonnés non raccordés) et 206 000€ (100% des abonnés raccordés à l'assainissement + 100% des abonnés non raccordés); et
- ✓ les frais de gestion comprennent la mobilisation des acteurs sociaux et dont le coût se chiffre entre 43 000€ et 57 000€ par an.

La politique publique étant construite sur 5 ans, le coût total sur 5 ans est compris entre 1 M€ et 1,5M€.

Le tableau ci-dessous présente le coût unitaire de la mesure, réparti entre coût fixe et coût variable, dans une fourchette entre 45€ et 63€ par bénéficiaire.

Coût unitaire de la mesure par bénéficiaire

Récapitulatif coûts Unitaires/abonné		1 an		5 ans	
		Min	Max	Min	Max
Coûts fixes		6 €	8 €	30 €	40 €
Coûts variables		39 €	55 €	196 €	275 €
	Montant de l'aide	30 €	43 €	151 €	215 €
	Frais de gestion	9 €	12 €	45 €	60 €
Coût Total		45 €	63 €	226 €	316 €

Charge de travail supplémentaire pour les personnels des institutions impliquées dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, en nombre d'heures

Acteurs impliqués	SPEA	CAF	CTM	ASSO	COLL
Heures	0	479	479	0	0

Sur la base des hypothèses de ce scénario, la charge de travail supplémentaire pèse sur le CAF et la CTM qui devront chacune prévoir environ un 1/3 temps supplémentaire.

4.4 DISPOSITIF D1 : AIDE PERSONNALISEE A LA MAITRISE DE LA CONSOMMATION (CACEM)

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses retenues pour le chiffrage du dispositif.

Hypothèses de calibrage du dispositif

Calcul du coût du dispositif

Objectif visé

Cible **4 791** **abonnés en situation d'impayés**

Hypothèse de calibrage

Plan de dispositif sur: 5 ans

Rythme annuel :	958	abonnés par an
Accompagnement individuel :	10%	abonnés par an
	96	
Accompagnement groupé :	90%	abonnés par an
	862	
Taille des groupes:	5	personnes
Nombre de groupes :	172 /an	

Hypothèses :

1. Le traitement de la cible de 4791 abonnés ne peut être effectué sur une année sans embauche supplémentaire significative de travailleurs sociaux. Le dispositif a été calibré pour étaler le traitement de la cible sur 5 ans (4791/5) de telle sorte à ne pas surcharger les acteurs sociaux.
2. Le dispositif s'adresse aux abonnés en situation d'impayé, afin de les sensibiliser sur le lien entre facture d'eau et leur consommation, avec comme support la facture d'eau. Le dispositif se scinde en deux actions,
 - a. Un accompagnement individuel personnalisé pour les personnes se trouvant de façon récurrente en situation d'impayé, avec pour cible 10% des abonnés (= 96 abonnés par an) en situation de grande précarité ;
 - b. Un accompagnement groupé (groupe de 5 personnes). Notons qu'Odyssi organise déjà ce type d'accompagnement qu'il s'agit d'élargir à l'ensemble du territoire de la Martinique.
3. Les accompagnements sont supposés être pris en charge par les 35 CCAS de l'île. Le chiffrage a été calibré sur les hypothèses suivantes :
 - a. Un programme étalé sur 5 ans, i.e. au rythme de 958 accompagnements par an,
 - b. 27 accompagnements individuels par CCAS et par an ;
 - c. 5 accompagnements groupés par CCAS, par an.

Coût total de la mesure :

Récapitulatif coûts		1 an		5 ans	
		Min	Max	Min	Max
Coûts fixes		360 €	480 €	1 800 €	2 400 €
Coûts variables		14 372 €	19 162 €	71 859 €	95 812 €
	Montant de l'aide	- €	- €	- €	- €
	Frais de gestion	- €	- €	- €	- €
Coût Total		14 732 €	19 642 €	73 659 €	98 212 €

Le coût de total annuel de la mesure est évalué entre 14 700€ pour l'hypothèse basse et 19 600€ pour l'hypothèse haute. Il comprend :

- les coûts fixes de mise en place du dispositif, compris entre 350€ et 480€ par an ;
- Les coûts variables, qui sont fonction du nombre de bénéficiaires, se résument aux temps de travail de prise en charge des bénéficiaires par les acteurs sociaux. Ils sont compris environ entre 14 500 € et 22 000€ par an.

La politique publique étant construite sur 5 ans, le coût total sur 5 ans est compris entre 74 000€ et 100 000€.

Le tableau ci-dessous présente le coût unitaire de la mesure, réparti entre coût fixe et coût variable, dans une fourchette entre 15€ et 20€ par bénéficiaire.

Coût unitaire de la mesure par bénéficiaire

Récapitulatif coûts Unitaires/abonné		1 an		5 ans	
		Min	Max	Min	Max
Coûts fixes		2 €	3 €	11 €	15 €
Coûts variables		15 €	20 €	75 €	100 €
	Montant de l'aide	- €	- €	- €	- €
	Frais de gestion	- €	- €	- €	- €
Coût Total		15 €	21 €	77 €	103 €

Charge de travail supplémentaire pour les personnels des institutions impliquées dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, en nombre d'heures

Acteurs impliqués	SPEA	CCAS	CTM	ASSO	COLL
Heures	6	485	0	0	0

Sur la base des hypothèses retenues, la charge de travail supplémentaire pèse sur le SPEA et sur les CCAS, respectivement à hauteur de 6h et 485h par an.

4.5 DISPOSITIF D4 : ALERTE SOCIALE (CACEM)

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses retenues pour le chiffrage du dispositif.

Hypothèses de calibrage du dispositif

Calcul du coût du dispositif

Objectif visé

Cible **10%** **des abonnés en difficulté de paiement ayant bénéficié d'une aide**

Hypothèse de calibrage

Rythme annuel :	479	abonnés par an
-----------------	-----	----------------

Hypothèses :

1. Le dispositif consiste à identifier les abonnés en difficulté de paiement avant qu'ils ne basculent dans le contentieux. A la deuxième relance de la facture, lorsque la facture n'a pas encore été payée, le SPEA alerte les services sociaux. Le SPEA ne peut informer les services sociaux sur la situation d'un abonné que si celui-ci a déjà bénéficié dans le passé d'une aide au règlement de sa facture, autrement dit uniquement dans le cas où l'abonné a déjà été identifié par le passé. Ce qui limite la cible des potentiel bénéficiaire de ce dispositif, évalué ici à 10% des abonnés en situation d'impayés.

Coût total de la mesure :

Récapitulatif coûts	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	270 €	360 €	1 350 €	1 800 €
Coûts variables	4 312 €	5 749 €	21 558 €	28 744 €
<i>Montant de l'aide</i>	4 312 €	5 749 €	21 558 €	28 744 €
<i>Frais de gestion</i>	- €	- €	- €	- €
Coût Total	4 582 €	6 109 €	22 908 €	30 544 €

Le coût de total annuel de la mesure est compris entre 4 500€ € pour l'hypothèse basse et 6100€ pour l'hypothèse haute. Il comprend :

- les coûts fixes de mise en place du dispositif, compris entre 270€ et 370€ par an pour l'identification des abonnés et la transmission de l'information aux services sociaux ;
- Les coûts variables : les CCAS prennent contact avec les bénéficiaires potentiels pour les informer des aides disponibles :

✓ Intervalle de coût : entre 4 312€ et 5749€ par an.

La politique publique étant construite sur 5 ans, le coût total sur 5 ans est compris entre 23 000€ et 30 000€.

Le tableau ci-dessous présente le coût unitaire de la mesure, réparti entre coût fixe et coût variable, dans une fourchette entre 45€ et 63€ par bénéficiaire.

Coût unitaire de la mesure par bénéficiaire

Récapitulatif coûts Unitaires/abonné		1 an		5 ans	
		Min	Max	Min	Max
Coûts fixes		1 €	1 €	3 €	4 €
Coûts variables		9 €	12 €	45 €	60 €
	Montant de l'aide	9 €	12 €	45 €	60 €
	Frais de gestion	- €	- €	- €	- €
Coût Total		10 €	13 €	48 €	64 €

Charge de travail supplémentaire pour les personnels des institutions impliquées dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, en nombre d'heures

Acteurs impliqués	SPEA	CCAS	CTM	ASSO	COLL
Heures	9	144	0	0	0

Sur la base des hypothèses retenues, la charge de travail supplémentaire pèse sur le SPEA et sur les CCAS, respectivement à hauteur de 9h et 144h par an.

4.6 DISPOSITIF D5 : ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE DE SORTIE DE DETTE (CACEM)

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses retenues pour le chiffrage du dispositif.

Hypothèses de calibrage du dispositif

Calcul du coût du dispositif

Objectif visé

Cible **10%** **des abonnés en difficulté de paiement ayant bénéficié d'une aide**

Hypothèse de calibrage

Rythme annuel :	479	abonnés par an
-----------------	-----	----------------

Hypothèses :

1. Le dispositif s'adresse aux abonnés 479 abonnés en difficulté de paiement après qu'ils aient basculé dans le contentieux. Les services sociaux sont alertés par le dispositif D4 – Alerte sociale, et les CCAS prennent contact avec les abonnés en question pour les aider à monter des dossiers de demandes d'étalement de la dette avec un échéancier de paiement et un abandon partiel de créances.

Coût total de la mesure :

Récapitulatif coûts	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	120 €	160 €	600 €	800 €
Coûts variables	17 965 €	23 953 €	89 824 €	119 765 €
Montant de l'aide	17 965 €	23 953 €	89 824 €	119 765 €
Frais de gestion	- €	- €	- €	- €
Coût Total	18 085 €	24 113 €	90 424 €	120 565 €

Le coût total annuel de la mesure est compris entre 18 000€ pour l'hypothèse basse et 24 000€ pour l'hypothèse haute. Il comprend :

- les coûts fixes de mise en place du dispositif, compris entre 120€ et 160€ par an pour les échanges d'informations avec les services sociaux ;
- Les coûts variables : les CCAS prennent contact avec les bénéficiaires potentiels pour les accompagner dans leurs démarches

✓ Intervalle de coût : entre 18 000€ et 24 000€ par an.

Le tableau ci-dessous présente le coût unitaire de la mesure, réparti entre coût fixe et coût variable, dans une fourchette entre 40€ et 50€ par bénéficiaire.

Coût unitaire de la mesure par bénéficiaire

Récapitulatif coûts Unitaires/abonné		1 an		5 ans	
		Min	Max	Min	Max
Coûts fixes		0,3 €	0,3 €	1 €	2 €
Coûts variables		38 €	50 €	188 €	250 €
	Montant de l'aide	38 €	50 €	188 €	250 €
	Frais de gestion	- €	- €	- €	- €
Coût Total		39 €	50 €	189 €	252 €

Charge de travail supplémentaire pour les personnels des administrations impliquées dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, en nombre d'heures

Acteurs impliqués	SPEA	CCAS	CTM	ASSO	COLL
Heures	120	479	0	0	0

Sur la base des hypothèses retenues, la charge de travail supplémentaire pèse sur le SPEA et sur les CCAS, respectivement à hauteur de 120h et 479h par an.

4.7 DISPOSITIF D6 : FACILITER LE PAIEMENT DES FACTURES D'EAU EN DIVERSIFIANT LES MOYENS DE PAIEMENT

Ce dispositif répond à une demande qui a émané des services sociaux, les assistantes sociales des CCAS plus précisément, afin de permettre à certaines personnes âgées de régler leur facture d'eau au moment où elles avaient des liquidités. Ces dernières ayant des difficultés à gérer leur trésorerie, la facture n'arrivaient pas au bon moment de leurs encaissements.

Les divers moyens envisagés par les services sociaux donnaient la possibilité à ces personnes de pouvoir payer leurs factures par "*petits bouts*" dans des bureaux de postes ou d'autres lieux de services de proximité.

Il nous est apparu que ce dispositif n'est pas « coût-efficace » au sens où, le coup de sa mise en œuvre dépasse largement les bénéfices attendus. D'autres alternatives, tel que le dispositif D5 d'accompagnement personnalisé, permettaient de parvenir aux résultats attendus avec une mobilisation d'acteurs moins importante.

Ce dispositif n'a donc pas été chiffré.

4.8 DISPOSITIF D7 : MENSUALISATION DES FACTURES A LA DEMANDE ET SUR INSTRUCTION SOCIALE (CACEM)

La mensualisation des factures est un dispositif qui permet à certaines familles d'anticiper le paiement de leur facture d'eau. Il répond à la difficulté pour certains ménages de mieux gérer leur trésorerie et de ne pas être surpris par une facture semestrielle.

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses retenues pour le chiffrage du dispositif.

Hypothèses de calibrage du dispositif

Calcul du coût du dispositif

Objectif visé

Cible **5%** **Des abonnés en situation d'impayé**

Hypothèse de calibrage

Rythme annuel :	240	abonnés par an
-----------------	-----	----------------

Hypothèses :

1. La demande de mensualisation est effectuée par l'abonné en situation d'impayé, dans le cadre d'un dossier en cours d'instruction.
2. Nous avons estimé à 5% les abonnés en situation d'impayé qui seraient susceptibles de demander à bénéficier de cette disposition.
3. Le coût unitaire de l'envoi d'une facture est estimé dans une fourchette comprise entre 2€ et 3 € par abonné, comprenant l'édition, la mise sous enveloppe et l'envoi par courrier postale.

Coût total de la mesure :

Récapitulatif coûts	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	- €	- €	- €	- €
Coûts variables	9 342 €	13 414 €	46 708 €	67 068 €
Coût du dispositif	- €	- €	- €	- €
Frais de gestion	9 342 €	13 414 €	46 708 €	67 068 €
Coût Total	9 342 €	13 414 €	46 708 €	67 068 €

Le coût total annuel de la mesure est compris entre 9 300€ pour l'hypothèse basse et 13 400€ pour l'hypothèse haute. Il comprend uniquement des frais de gestion du dispositif évalué entre 2€ et 3€ pour le traitement d'un abonné. :

Le tableau ci-dessous présente le coût unitaire de la mesure, réparti entre coût fixe et coût variable, dans une fourchette entre 40€ et 55€ par bénéficiaire.

Coût unitaire de la mesure par bénéficiaire

Récapitulatif coûts Unitaires/abonné		1 an		5 ans	
		Min	Max	Min	Max
Coûts fixes		- €	- €	- €	- €
Coûts variables		39 €	56 €	195 €	280 €
	Montant de l'aide	- €	- €	- €	- €
	Frais de gestion	- €	- €	- €	- €
Coût Total		39 €	56 €	195 €	280 €

Charge de travail supplémentaire pour les personnels des institutions impliquées dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, en nombre d'heures

Acteurs impliqués	SPEA	CCAS	CTM	ASSO	COLL
Heures	119,8	0	0	0	0

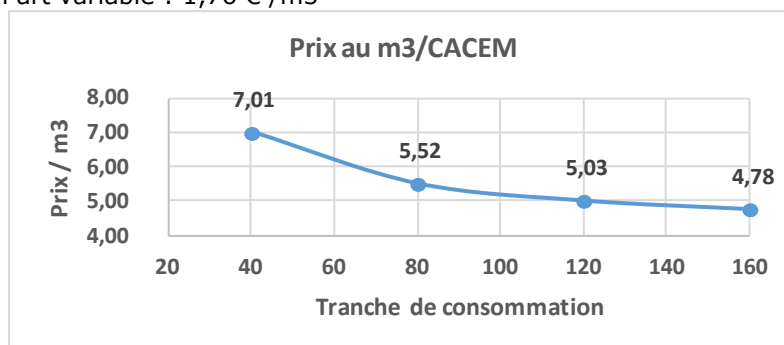
Sur la base des hypothèses retenues, la charge de travail supplémentaire pèse sur le SPEA à hauteur de 120h, c'est-à-dire 0,75 homme-mois, ce qui ne nous semble pas excessif.

4.9 DISPOSITIF D8 : LA TARIFICATION SOCIALE (CACEM)

Le dispositif de tarification sociale, telle qu'autorisée par la Loi Brottes, consiste à proposer une tarification discriminante favorable aux populations en difficulté, et le manque à gagner pour le service d'eau doit être financé par les autres usagers de l'eau.

Nous avons retenu les hypothèses suivantes de tarification sociale :

- Bénéficiaires : 18 964 ménages titulaires des minimas sociaux
- Tarif initial eau potable :
 - Part fixe : 68,6 € par an
 - Part variable : 1,81€ /m³
- Tarif initial Assainissement :
 - Part fixe : 46,47 € par an
 - Part variable : 1,76 € /m³



- Factures par tranche de consommation

	Part Fixe	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Volume consommé		40	80	120	160	200
Facture Eau (€)	69	155	238	322	406	490
Facture Assainissement (€)	46	125	203	281	359	437
Facture totale	115	280	442	604	765	927
Prix /m³		7,01	5,52	5,03	4,78	4,64

- Impact de la facture sur le seuil de pauvreté et le revenu médian

Acceptabilité de la facture d'eau

		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Volume (m³)		40	80	120	160
Acceptabilité au seuil de pauvreté	7 724 €	4%	6%	8%	10%
Acceptabilité au revenu médian	12 874 €	2%	3%	5%	6%

- Tarif social : Basse de la part fixe et des parts variables sur l'eau et l'assainissement
 - Eau potable :
 - Part fixe : 40 € par an
 - Part variable : 1,2 € /m³

- Impact du tarif social sur la facture des bénéficiaires du tarif social

	Part Fixe	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	total
Volume consommé		40	80	120	160	200
Facture Eau (€)	40	100	158	217	275	334
Facture Assainissement (€)	46	125	203	281	359	437
Facture totale (€)		225	362	498	635	771
Prix /m3		5,63	4,52	4,15	3,97	3,86

- Impact du tarif social sur l'acceptabilité au seuil de pauvreté et au revenu médian

Acceptabilité de la facture d'eau					
		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Volume (m3)		40	80	120	160
Acceptabilité au seuil de pauvreté	7 724 €	2,9%	4,7%	6,4%	8,2%
Acceptabilité au revenu médian	12 874 €	1,8%	2,8%	3,9%	4,9%

- Impact du tarif social sur l'économie du service
Le tableau ci-dessous présente l'impact de la tarification sociale réservée aux allocataires des minimas sociaux¹⁵, sur les recettes du service. Le prix moyen du mètre cube est réduit d'environ 1€ par mètre cube en moyenne.
De ce fait, la tarification sociale fait sortir environ 4000 ménages de la pauvreté en eau.

				delta
T1	2 019 412 €	2 511 519 €	-	492 107
T2	1 480 473 €	1 808 633 €	-	328 160
T3	1 359 219 €	1 646 960 €	-	287 741
T4	1 140 966 €	1 376 023 €	-	235 057
T5+	1 066 351 €	1 282 124 €	-	215 773
Total	7 066 421 €	8 625 260 €	-	1 558 838
Prix moyen € /m3	4,48	5,47	-	0,99

La perte de recettes pour le service d'eau et d'assainissement est approximativement de 1,5M€. Cette perte de recettes devra être compensée par une augmentation du prix de l'eau sur les autres abonnés, et sur environ 5 Mm3.

L'accroissement du prix du mètre cube sur les autres abonnés serait d'environ 0,30€/m3. Couplé à une tarification progressive, la nouvelle tarification pour les abonnés non bénéficiaire du tarif social serait :

Tarif initial eau potable :

- Part fixe : 68,6 € par an
- Part variable :
 - 1,81€ /m3 pour la tranche [0-40]m3
 - 1,90€ /m3 pour la tranche [40-80]m3
 - 2,00€ /m3 pour la tranche [80-120]m3
 - 2,20€ /m3 pour la tranche au-dessus de 120 m3

Le tableau ci-dessous présente l'impact de cette nouvelle structure tarifaire sur les différentes tranches de consommation.

¹⁵ Avec pour hypothèse une répartition des bénéficiaires des minimas sociaux par taille de ménage au prorata du nombre de ménages par taille dans la population totale.

	Part Fixe	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Volume consommé		40	80	120	160	200
Facture Eau (€)	69	155	238	322	406	490
Facture Assainissement (€)	46	125	203	281	359	437
Facture totale	115	280	446	615	793	971
Prix /m3		7,01	5,57	5,13	4,96	4,86

- Impact du tarif social sur la pauvreté en eau

Autre conséquence de cette nouvelle grille tarifaire, elle fait sortir environ 4000 ménages de la pauvreté en eau et fait rentrer environ 600 nouveaux ménages dans la pauvreté en eau. donc le bénéfice d'une telle politique est mitigé (acceptabilité sociale moindre, selon les retours des questionnaires).

4.10 DISPOSITIF D9 : LA GRATUITE DES 20 PREMIERS METRES CUBES (CACEM)

Comme indiqué ci-dessus, la gratuité des 20 premiers est un dispositif qui se finance par des transferts d'effort de recouvrement des coûts entre usagers. Sa conséquence première est donc une compensation des pertes de recettes des volumes distribués gratuitement par une augmentation des tarifs soit pour l'ensemble des usagers, soit pour la catégorie des usagers ne bénéficiant pas de la tarification sociale, si ce dispositif est couplé avec le dispositif D8.

Pour le cas de la Cacem, la gratuité des 20 premiers mètres cube d'eau potable à partir du tarif initial suivant :

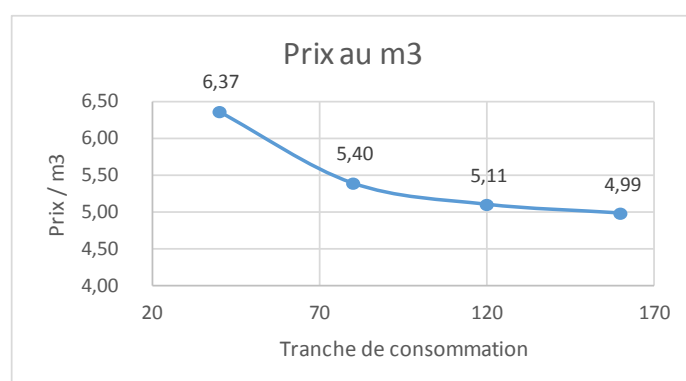
- Tarif initial eau potable :
 - Part fixe : 68,6 € par an
 - Part variable : 1,81€ /m3

Conduirait à un manque de recettes pour le service évalué à environ 2,5M€.

Cette perte de recettes pourrait être compensée par la tarification progressive suivante :

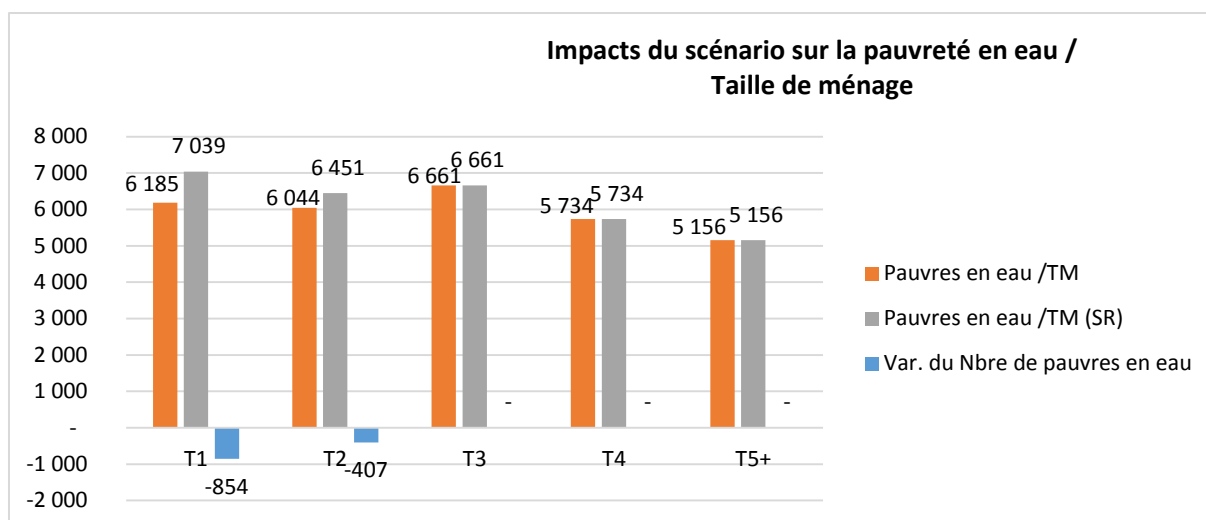
- Tarif révisé eau potable :
 - Part fixe : 68,6 € par an
 - Part variable : 0 € /m3 pour la tranche [0-20] m3
 - Part variable : 2 € /m3 pour la tranche [20-80] m3
 - Part variable : 2,1 € /m3 pour la tranche [80-120] m3
 - Part variable : 2,2 € /m3 pour la tranche au-delà de 120 m3.

Mécaniquement, l'impact sur la structure tarifaire est une baisse de la facture d'eau des abonnés aux faibles consommations, jusqu'à 80m3, compensée par une augmentation de la facture d'eau des abonnés aux consommations plus importantes.



	Part Fixe	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Volume consommé		40	80	120	160	200
Facture totale hors gratuité	115	280	442	604	765	927
Prix €/m3	115	7,01	5,52	5,03	4,78	4,64
Facture totale avec la gratuité (20 m3)	115	255	432	613	798	983
Prix €/m3 (gratuité 20 m3)		6,37	5,40	5,11	4,99	4,92

La gratuité des premiers mètres cubes réduit la facture d'eau des abonnés dont la facture totale (eau et assainissement) est inférieure à 80 m3 et augmente celle des autres abonnés. L'impact du scénario sur le taux de pauvreté en eau est présenté ci-dessous.



L'augmentation des factures pour les tranches de consommation au-dessus de 80m³ ne touche pas de nouvelles catégories d'abonnés, **mais elle exacerbe la difficulté de ceux qui sont déjà dans la pauvreté en eau, notamment la tranche 4 et la tranche 5.**

4.11 DISPOSITIF D10 : UNE REDUCTION DE LA PART FIXE (CACEM)

Comme indiqué ci-dessus, la réduction de la part fixe est un dispositif qui se finance par des transferts de recettes entre usagers.

Pour le cas de la Cacem, nous avons simulé la baisse de la part fixe sur l'eau potable à 40€ à partir du tarif initial suivant :

- Tarif initial eau potable :
 - Part fixe : 68,6 € par an
 - Part variable : 1,81€ /m3

Pour mémoire, le tableau ci-dessous décrit la situation de référence.

	Part Fixe	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Volume consommé		40	80	120	160	200
Facture Eau (€)	69	155	238	322	406	490
Facture Assainissement (€)	46	125	203	281	359	437
Facture totale	115	280	442	604	765	927
Prix /m3		7,01	5,52	5,03	4,78	4,64

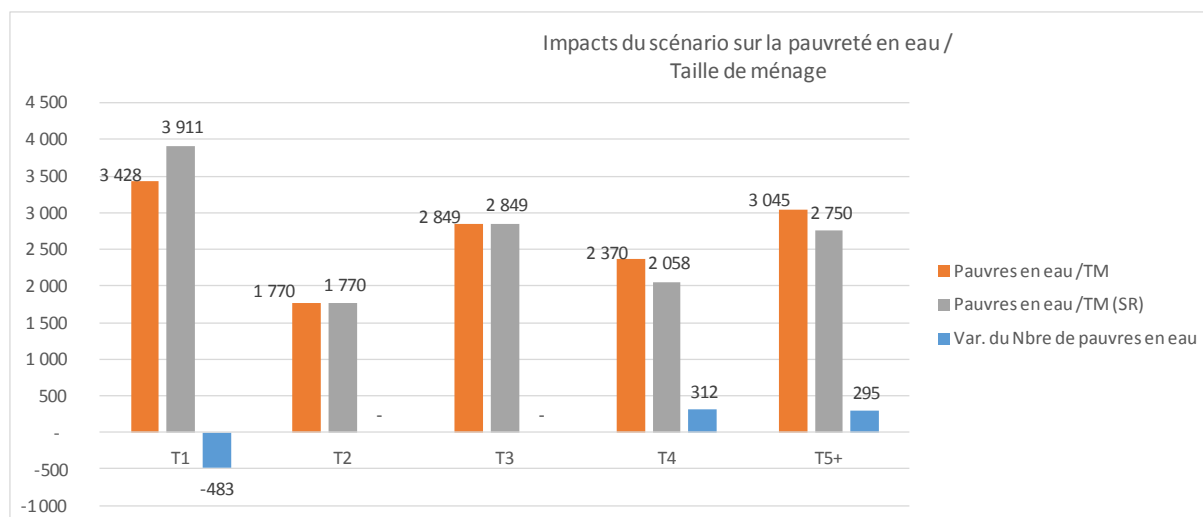
La baisse de la part fixe conduit à une baisse de recette de l'ordre de 2M€ qui devra être compensée par une révision de la grille tarifaire suivante pour permettre au service de rester à l'équilibre.

- Tarif initial eau potable :
 - Part fixe : 68,6 € par an
 - Part variable : 2 € /m3 pour la tranche [0-40] m3
 - Part variable : 2,1 € /m3 pour la tranche [40-80] m3
 - Part variable : 2,2 € /m3 pour la tranche [80-120] m3
 - Part variable : 2,3 € /m3 pour la tranche au-delà de 120 m3.

	Part Fixe	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	total
Volume consommé		40	80	120	160	200
Facture Eau (€)	40	133	229	329	433	537
Facture Assainissement (€)	46	125	203	281	359	437
Facture totale (€)		258	432	610	792	974
Prix /m3		6,46	5,40	5,08	4,95	4,87

Mécaniquement, la facture des abonnés aux consommations allant jusqu'à 80 m3 diminue, tandis que celle des abonnés dont la consommation est supérieure à cette tranche augmente.

La figure ci-dessous présente les impacts sur le nombre d'abonnés pauvres en eau. Au total, le nombre de pauvreté en eau augmente d'un peu plus que 100 ménages représentant environ 0,9% de la pauvreté en eau.

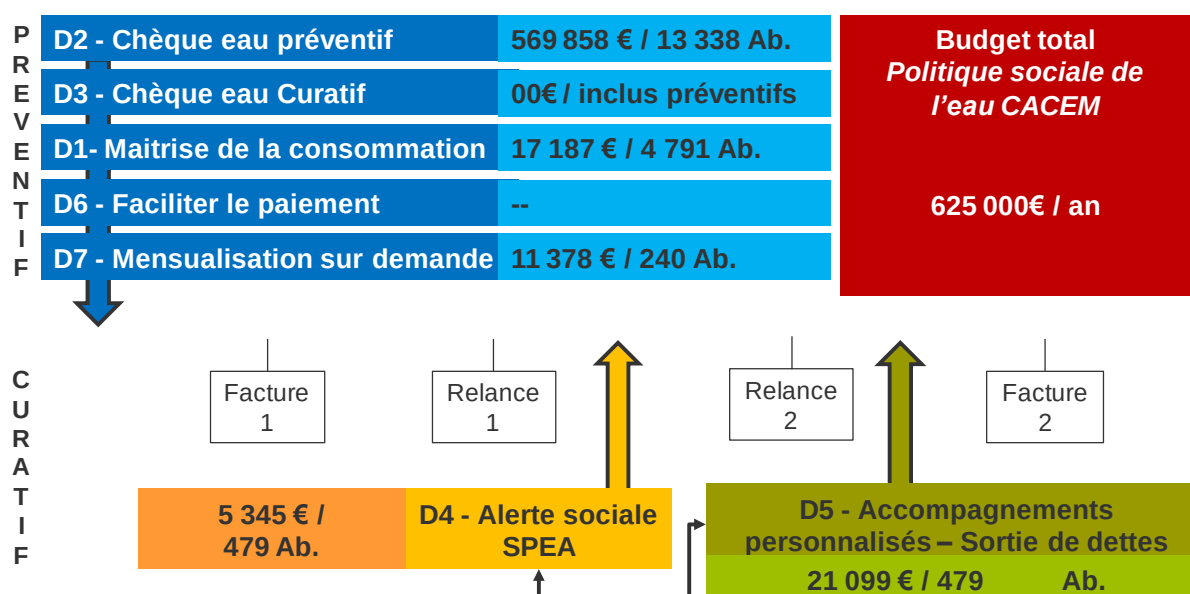


4.12 UN SCENARIO DE POLITIQUE SOCIALE A L'ECHELLE DE LA CACEM

Un scénario de politique sociale est une combinaison de dispositif articulé pour réponse à la question de la pauvreté en eau.

Pour le scénario exposé ci-dessous, nous avons retenu les hypothèses suivantes.

1. Un objectif réaliste de traitement de la précarité en eau équivalent approximativement à la moitié du nombre de pauvres en eau sur le territoire. Ce nombre est obtenu en relevant le seuil de l'acceptabilité de la facture de 3% à 6% telle présenté dans les dispositifs D1 à D10 ci-dessus. ; soit un total de 13338 pauvres en eau sur un total de 29 240 abonnés pauvres en eau.
2. Nous avons retenu l'articulation des dispositifs suivants :
 - a. Au titre des mesures préventives
 - i. D2 – Chèque eau préventif, dont le coût total est évalué à environ 570 K€ pour le traitement des 13 300 abonnés pauvres en eau
 - ii. D1 – pour l'Accompagnement à la maîtrise de la consommation avec un coût de 17200 € pour le traitement de 958 abonnés en rythme annuel
 - iii. D7 – la Mensualisation de la facture à la demande de 240 abonnés
 - iv. D4 – l'Alerte sociale pour le traitement de 479 abonnés
 - b. Au titre des mesures curatives
 - i. D-5 l'Accompagnement personnalisé de sortie de dettes pour 479 abonnés.



Le coût global de cette politique sociale s'élève donc à environ 625 K€, pour le traitement des 13300 abonnés pauvres en eau.

4.13 MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SOCIALE

4.13.1 Le coût de la politique sociale

La politique sociale de l'eau est une combinaison des 5 dispositifs D1, D2, D4, D5 et D7, décrit ci-dessus et dont le coût total de 625K€ se décompose comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

Bilan de la politique sociale					
	D1	D2	D4	D5	D7
	Ab. situat° Impayés	Pauvres en eau	Ab. Contentieux	Ab. Contentieux	Ab. en situat° d'impayés
Abonnés cibles	4791	13 338	479	479	240
Coût total	17 187 €	569 858 €	5 345 €	21 099 €	11 378 €
Coût unitaire	18 €	43 €	11 €	44 €	48 €
Impact/facture	0	-10%	0	0	0

4.13.2 Le contenu de la politique sociale

La politique sociale permettra :

1. **D'attribuer un chèque eau préventif**, représentant environ 10% du montant de la facture de l'abonné, à 13 338 abonnés pauvres en eau (50% des abonnés pauvres en eau), répartie de la façon suivante par taille de ménage (D2):

Calibrage Taille du ménage	Fact. Eau	Fact. Ass.	Chèque eau préventif Taux de raccordement 45%		Pauvres en eau /TM
			Aide Fact. Eau + Ass	Aide Fact.EAU	
T1	155	125	28	15	3 911
T2	238	203	44	24	1 770
T3	322	281	60	32	2 849
T4	406	359	77	41	2 058
T5	490	437	93	49	2 750
Coût Total			347 505	226 987	13 338

2. De **sensibiliser 4791 abonnés**, sur une période de 5 ans au rythme annuel de 958 abonnés, à leur consommation en eau et donc à la maîtrise de la facture d'eau (D1).
3. De **mettre en place une alerte sociale** permettant d'identifier **479 abonnés en difficulté de paiement** avant leur basculement dans le contentieux avec les service d'eau (D4).
4. D'**accompagner environ 480 abonnés de la sortie de dettes** de leur facture d'eau vis-à-vis du service d'eau (D5).
5. De **mensualiser la facture d'eau de 240 abonnés**, à leur demande, afin de les aider à gérer leur trésorerie et ainsi leur faciliter le paiement de la facture.

4.13.3 Le mode opératoire

La mise en œuvre de la politique sociale repose sur une coordination des efforts entre l'opérateur du service d'eau, la CAF et les CCAS évalués dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessous :

Administrations impliquées (Nb. Heures/an)	SPEA	CAF	CCAS
D1	6		485
D2	72	1 543	
D4	9		144
D5	120		479
D7	120		
Total	327	1 543	1 108

La **CAF**, est au centre du dispositif puisqu'elle sera en charge de la distribution des chèques eau (D2) aux principaux bénéficiaires (RSA et minimum vieillesse). Sa contribution est évaluée à 1543 h (≈1ETP) par an pour le traitement des dossiers. Pour les abonnés non allocataires des minimas sociaux et ne figurant pas dans les fichiers informatique, l'attribution des aides à cette partie de la population nécessitera du temps pour recevoir les bénéficiaires potentiels et traiter leur dossier. Les aides attribuées pourront faire partie de la **"la corbeille de service"**, en cours de mise en place par la Comité Stratégique des Martiniquais des Services aux Familles.

La contribution des **opérateurs des services d'eau et d'assainissement** est évaluée à environ 327 heures de travail, équivalent à 2 homme-mois pour la mise en œuvre des 5 dispositifs. Ce coût total est largement assimilable par le service d'eau et devrait être plus faible après la première année.

Le poids de la charge pesant sur les **CCAS** serait d'environ 0,75 ETP réparti sur toutes les CCAS du territoire d la CACEM essentiellement pour accompagner à la sortie de dettes et les sensibiliser à la maîtrise de leurs consommations et de leur facture.

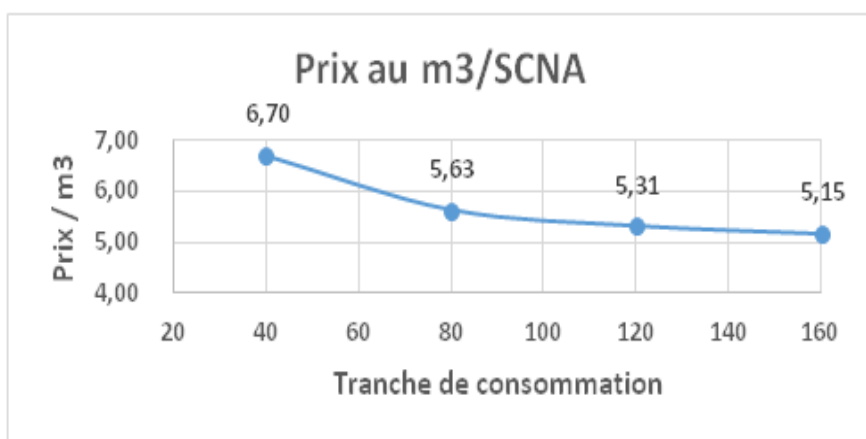
5. Dispositifs & scenarii sur le territoire du SCNA

5.1 RAPPEL DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC DE LA PHASE 1 (SCNA)

Le tableau ci-dessous présente les principaux résultats du diagnostic sur le territoire du SCNA. La situation se caractérise par un prix moyen de l'eau (Référence 120 m³) de 5,63 € par mètre cube.

Situation factuelle du SCNA (données 2013)

Taux de pauvreté monétaire	38%
Taux de pauvreté en eau (seuil de 3%)	[61,5% - 66,6%]
Nb abonnés total	20 814
Nb abonnés raccordés	4 801
Nb allocataires minimas sociaux	6 659
Prix de l'eau (€/m ³ - ref. 120m ³ / an)	5,33
Facture d'eau (€/an)	675
Nb total abonnés en situation d'impayés	937
Revenu au seuil de pauvreté (/an)	7 724 €
Ratio facture / Revenu (seuil de pauvreté)	8,7%
Cible de la politique sociale : Nb de pauvres en eau (6%)	5 445



Le poids de la facture annuelle d'eau et d'assainissement (675 €) représente 8,7% du revenu des familles au niveau du seuil de pauvreté (7724€/an). Le taux de pauvreté touche 38% des familles et 36% des familles sont couvertes par le RSA.

5.2 DISPOSITIF D2 : CHEQUE EAU PREVENTIF (SCNA)

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses retenues pour le chiffrage du dispositif.

Hypothèses de calibrage du dispositif

Objectif visé		
Cible	5545	Abonnés pauvres en eau
Hypothèses de calibrage		
Plan de dispositif sur:	5	ans
Rythme annuel :	5445	abonnés par an
Dont Nb de déclaratifs:	2019	abonnés par an
Aide moyenne	10%	abonnés par an
	de la facture d'eau	
Montant de l'aide (€/taille de famille)		
Fact Eau + Ass	Fact AEP seul	Taille
27	15	1
45	26	2
64	37	3
82	48	4
101	59	5+

6. **Cible estimée**: 5445 abonnés pauvres en eau (Seuil d'acceptabilité : *facture d'eau sur le revenu* est supérieur ou égal à 6%) :
 - a. 3426 abonnés en mode automatique (liste des bénéficiaires des minimas sociaux), et
 - b. 2019 abonnés en mode déclaratif pour les 18-25 ans et autres exclus des bénéfices des minimas sociaux.
7. **Objectif visé** : Réduire la facture d'eau de 10 % par la distribution de chèque eau préventif.
8. **Pour les étudiants et personnes âgées** ne figurant pas dans les bases de données des bénéficiaires des minimas sociaux : traitement sur demande. Dans ce dernier cas, la demande est adressée à la CAF qui instruit le dossier.
9. **Montant de l'aide**, il est calculé par une consommation jugée "*raisonnable*"
 - a. 10 % du montant de la facture d'eau en fonction de :
 - i. La taille du ménage qui est la référence pour le volume de consommation
 - ii. Une base de consommation moyenne à définir (40m3/Pers/an correspondant à la consommation moyenne par habitant la plus faible sur la Martinique)
10. **Cas particulier** : le locataire bénéficiant d'un logement qu'il occupe gratuitement, Modulation de l'aide par correction des revenus (non inclus dans le chiffrage).

Coût total de la mesure :

Récapitulatif coûts	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	22 220 €	32 960 €	111 100 €	164 800 €
Coûts variables	174 800 €	247 983 €	873 999 €	1 239 917 €
Montant de l'aide	156 628 €	223 755 €	783 142 €	1 118 774 €
Frais de gestion	18 172 €	24 229 €	90 858 €	121 144 €
Coût Total	197 020 €	280 943 €	985 099 €	1 404 717 €

Le coût total annuel de la mesure est évalué entre 200 000€ pour l'hypothèse basse et 280 000€ pour l'hypothèse haute. Il comprend :

- les coûts fixes de mise en place du dispositif, compris entre 22 000€ et 33 000€ par an ;
- Les coûts variables qui sont fonctions du nombre de bénéficiaires, avec :
 - ✓ le montant de l'aide annuelle distribuée compris entre 150 000 € (70% des abonnés raccordés à l'assainissement + 70% des abonnés non raccordés) et 225 000€ (100% des abonnés raccordés à l'assainissement + 100% des abonnés non raccordés);
 - ✓ les frais de gestion qui comprennent la mobilisation des acteurs sociaux et dont le coût se chiffre entre 18 000€ et 24 000€ par an.

La politique publique étant construite sur 5 ans, le coût total sur 5 ans est compris entre 1 M€ et 1,4 M€.

Le tableau ci-dessous présente le coût unitaire de la mesure, réparti entre coût fixe et coût variable, dans une fourchette entre 35€ et 50€ par bénéficiaire.

Coût de la mesure par bénéficiaire

Récapitulatif coûts Unitaires/abonné		1 an		5 ans	
		Min	Max	Min	Max
Coûts fixes		4 €	6 €	20 €	30 €
Coûts variables		32 €	46 €	161 €	228 €
	Montant de l'aide	29 €	41 €	144 €	205 €
	Frais de gestion	3 €	4 €	17 €	22 €
Coût Total		36 €	52 €	181 €	258 €

Charge de travail supplémentaire pour les personnels des administrations impliquées dans la mise en œuvre du dispositif, en nombre d'heures :

Acteurs impliqués	SPEA	CAF	CTM	ASSO	COLL
Heures	72	608	0	0	0

Selon les hypothèses du scénario, il faudra prévoir environ 1/3 temps équivalent temps plein à la CAF. Les services d'eau et d'assainissement pourront sans difficulté absorber 72 heures par an de charge de travail supplémentaire.

5.3 DISPOSITIF D3 : CHEQUE EAU CURATIF (SCNA)

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses retenues pour le chiffrage du dispositif.

Hypothèses de calibrage du dispositif

Objectif visé		
Cible	937	Abonnés en situation d'impayé
Hypothèse de calibrage		
Plan de dispositif sur:	5	ans
Rythme annuel :	937	abonnés par an
Aide moyenne	10% De la facture d'eau	abonnés par an
Montant de l'aide (€/taille de famille)		
Fact Eau + Ass	Fact AEP seul	Taille
27	15	1
45	26	2
64	37	3
82	48	4
101	59	5

Hypothèses :

5. L'objectif poursuivi : Réduire la facture d'eau des 937 abonnés par an en situation de d'impayé
6. Le dispositif s'adresse aux abonnés en situation d'impayé, il est déclenché à son initiative
 - a. L'abonné s'adresse au CCAS qui monte le dossier
 - b. Le dossier est envoyé au financeur
 - c. Le financeur instruit le dossier
7. Montant de l'aide borné par une consommation jugée "*raisonnable*"
 - a. 10 % du montant de la facture d'eau en fonction de :
 - i. La taille du ménage qui indique un volume de consommation
 - ii. Une base de consommation moyenne à définir (40m3/Pers/an correspondant à la consommation moyenne par habitant la plus faible sur la Martinique)
8. Cas particulier : le locataire bénéficie d'un logement qu'il occupe gratuitement
 - a. Modulation de l'aide par correction des ressources (montant d'un loyer fictif)

Coût total de la mesure

Récapitulatif coûts	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	5 740 €	7 653 €	28 699 €	38 265 €
Coûts variables	31 068 €	43 580 €	155 342 €	217 902 €
Montant de l'aide	22 639 €	32 341 €	113 193 €	161 705 €
Frais de gestion	8 430 €	11 240 €	42 148 €	56 198 €
Coût Total	36 808 €	51 234 €	184 041 €	256 168 €

Le coût de total annuel de la mesure est évalué entre 36 000€ pour l'hypothèse basse et 51 000€ pour l'hypothèse haute. Il comprend :

- les coûts fixes de mise en place du dispositif, compris entre 5 700€ et 7 600€ par an ;
- Les coûts variables qui sont fonction du nombre de bénéficiaires, avec :

- ✓ le montant de l'aide annuelle distribuée, compris entre 23 000 € (70% des abonnés raccordés à l'assainissement + 70% des abonnés non raccordés) et 32 000€ (100% des abonnés raccordés à l'assainissement + 100% des abonnés non raccordés); et
- ✓ les frais de gestion qui comprennent la mobilisation des acteurs sociaux et dont le coût se chiffre entre 8 500€ et 11 000€ par an.

La politique publique étant construite sur 5 ans, le coût total sur 5 ans est compris entre 189 K€ et 250 K€.

Le tableau ci-dessous présente le coût unitaire de la mesure, réparti entre coût fixe et coût variable, dans une fourchette entre 40€ et 55€ par bénéficiaire.

Coût unitaire de la mesure par bénéficiaire

Récapitulatif coûts Unitaires/abonné	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	6 €	8 €	31 €	41 €
Coûts variables	33 €	47 €	166 €	233 €
<i>Montant de l'aide</i>	24 €	35 €	121 €	173 €
<i>Frais de gestion</i>	9 €	12 €	45 €	60 €
Coût Total	39 €	55 €	196 €	273 €

Charge de travail supplémentaire pour les personnels des institutions impliquées dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, en nombre d'heures

Acteurs impliqués	SPEA	CAF	CTM	ASSO	COLL
Heures	0	94	94	0	0

Sur la base des hypothèses de ce scénario, la charge de travail supplémentaire pèse sur le CAF et la CTM qui devront chacune prévoir environ une centaine d'heures supplémentaires.

5.4 DISPOSITIF D1 : AIDE PERSONNALISEE A LA MAITRISE DE LA CONSOMMATION (SCNA)

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses retenues pour le chiffrage du dispositif.

Hypothèses de calibrage du dispositif

Calcul du coût du dispositif

Objectif visé

Cible **937** **abonnés en situation d'impayés**

Hypothèse de calibrage

Plan de dispositif sur: 5 ans

Rythme annuel :	187	abonnés par an
Accompagnement individuel :	10%	abonnés par an
	19	
Accompagnement groupé :	90%	abonnés par an
	169	
Taille des groupes:	5	personnes
Nombre de groupes :	34	/an

Hypothèses :

4. Le traitement de la cible de 937 abonnés ne peut être effectué sur une année sans embauche suppléméntaire significative de travailleurs sociaux. Le dispositif a été calibré pour étaler le traitement de la cible sur 5 ans (937/5) de telle sorte à ne pas surcharger les acteurs sociaux.
5. Le dispositif s'adresse aux abonnés en situation d'impayé, afin de les sensibiliser sur le lien entre facture d'eau et leur consommation, avec comme support la facture d'eau. Le dispositif se scinde en deux actions,
 - a. Un accompagnement individuel personnalisé pour les personnes se trouvant de façon récurrente en situation d'impayé, avec pour cible 10% des abonnés (= 96 abonnés par an) en situation de grande précarité ;
 - b. Un accompagnement groupé (groupe de 5 personnes). Notons qu'Odyssi organise déjà ce type d'accompagnement qu'il s'agit d'élargir à l'ensemble du territoire de la Martinique).
6. Les accompagnements sont supposés être pris en charge par les 7 CCAS du territoire. Le chiffrage a été calibré sur les hypothèses suivantes :
 - a. Un programme étalé sur 5 ans, i.e. au rythme de 958 accompagnements par an,
 - b. 19 accompagnements individuels par CCAS et par an ;
 - c. 34 accompagnements groupés pour les 7 CCAS, i.e. 5 accompagnements groupés par CCAS et par an.

Coût total de la mesure :

Récapitulatif coûts	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	420 €	560 €	2 100 €	2 800 €
Coûts variables	2 810 €	3 747 €	14 049 €	18 733 €
Montant de l'aide	- €	- €	- €	- €
Frais de gestion	- €	- €	- €	- €
Coût Total	3 230 €	4 307 €	16 149 €	21 533 €

Le coût de total annuel de la mesure est évalué entre 3 200€ pour l'hypothèse basse et 4 300€ pour l'hypothèse haute. Il comprend :

- les coûts fixes de mise en place du dispositif, compris entre 420€ et 560€ par an ;
- Les coûts variables, qui sont fonction du nombre de bénéficiaires, se résument aux temps de travail de prise en charge des bénéficiaires par les acteurs sociaux. Ils sont compris environ entre 2 800 € et 3 700€ par an.

La politique publique étant construite sur 5 ans, le coût total sur 5 ans est compris entre 16 000€ et 21 000€.

Le tableau ci-dessous présente le coût unitaire de la mesure, réparti entre coût fixe et coût variable, dans une fourchette entre 17€ et 23€ par bénéficiaire.

Coût unitaire de la mesure par bénéficiaire

Récapitulatif coûts Unitaires/abonné	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	2 €	3 €	11 €	15 €
Coûts variables	15 €	20 €	75 €	100 €
<i>Montant de l'aide</i>	- €	- €	- €	- €
<i>Frais de gestion</i>	3 €	4 €	14 €	18 €
Coût Total	17 €	23 €	86 €	115 €

Charge de travail supplémentaire pour les personnels des institutions impliquées dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, en nombre d'heures

Acteurs impliqués	SPEA	CCAS	CTM	ASSO	COLL
Heures	7	101	0	0	0

Sur la base des hypothèses retenues, la charge de travail supplémentaire pèse sur le SPEA et sur les CCA, respectivement à hauteur de 7h et 101h par an.

5.5 DISPOSITIF D4 : ALERTE SOCIALE (SCNA)

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses retenues pour le chiffrage du dispositif.

Hypothèses de calibrage du dispositif

Calcul du coût du dispositif

Objectif visé

Cible **10%** **des abonnés en difficulté de paiement ayant bénéficié d'une aide**

Hypothèse de calibrage

Rythme annuel :	94	abonnés par an
-----------------	----	----------------

Hypothèses :

1. Le dispositif consiste à identifier les abonnés en difficulté de paiement avant qu'ils ne basculent dans le contentieux. A la deuxième relance de la facture, lorsque la facture n'a pas encore été payée, le SPEA alerte les services sociaux. Le SPEA ne peut informer les services sociaux sur la situation d'un abonné que si celui-ci a déjà bénéficié dans le passé d'une aide au règlement de sa facture, autrement dit uniquement dans le cas où l'abonné a déjà été identifié par le passé. Ce qui limite la cible des potentiel bénéficiaire de ce dispositif, évalué ici à 10% des abonnés en situation d'impayés.

Coût total de la mesure :

Récapitulatif coûts	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	270 €	360 €	1 350 €	1 800 €
Coûts variables	843 €	1 124 €	4 215 €	5 620 €
<i>Montant de l'aide</i>	843 €	1 124 €	4 215 €	5 620 €
<i>Frais de gestion</i>	- €	- €	- €	- €
Coût Total	1 113 €	1 484 €	5 565 €	7 420 €

Le coût de total annuel de la mesure est compris entre 1 100€ € pour l'hypothèse basse et 1 500€ pour l'hypothèse haute. Il comprend :

- les coûts fixes de mise en place du dispositif, compris entre 270€ et 360€ par an pour l'identification des abonnés et la transmission de l'information aux services sociaux ;
- Les coûts variables : les CCAS prennent contact avec les bénéficiaires potentiels pour les informer des aides disponibles :

✓ Intervalle de coût : entre 843€ et 1100€ par an.

La politique publique étant construite sur 5 ans, le coût total sur 5 ans est compris entre 5 000€ et 7 000€.

Le tableau ci-dessous présente le coût unitaire de la mesure, réparti entre coût fixe et coût variable, dans une fourchette entre 12€ et 16€ par bénéficiaire.

Coût unitaire de la mesure par bénéficiaire

Récapitulatif coûts Unitaires/abonné	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	3 €	4 €	14 €	19 €
Coûts variables	9 €	12 €	45 €	60 €
<i>Montant de l'aide</i>	- €	- €	- €	- €
<i>Frais de gestion</i>	- €	- €	- €	- €
Coût Total	12 €	16 €	59 €	79 €

Charge de travail supplémentaire pour les personnels des institutions impliquées dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, en nombre d'heures

Acteurs impliqués	SPEA	CCAS	CTM	ASSO	COLL
Heures	9	28	0	0	0

Sur la base des hypothèses retenues, la charge de travail supplémentaire pèse sur le SPEA et sur les CCAS, respectivement à hauteur de 9h et 28h par an.

5.6 DISPOSITIF D5 : ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE DE SORTIE DE DETTE (SCNA)

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses retenues pour le chiffrage du dispositif.

Hypothèses de calibrage du dispositif

Calcul du coût du dispositif

Objectif visé

Cible **10%** **des abonnés en difficulté de paiement ayant bénéficié d'une aide**

Hypothèse de calibrage

Rythme annuel :	94	abonnés par an
-----------------	----	----------------

Hypothèses :

1. Le dispositif s'adresse aux abonnés 94 abonnés en difficulté de paiement après qu'ils aient basculé dans le contentieux. Les services sociaux sont alertés par le dispositif D4 – Alerte sociale, et les CCAS prennent contact avec les abonnés en question pour les aider à monter des dossiers de demandes d'étalement de la dette avec un échéancier de paiement et un abandon partiel de créances.

Coût total de la mesure :

Récapitulatif coûts	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	120 €	160 €	600 €	800 €
Coûts variables	3 512 €	4 683 €	17 562 €	23 416 €
Montant de l'aide	- €	- €	- €	- €
Frais de gestion	- €	- €	- €	- €
Coût Total	3 632 €	4 843 €	18 162 €	24 216 €

Le coût total annuel de la mesure est compris entre 3 500€ pour l'hypothèse basse et 5 000€ pour l'hypothèse haute. Il comprend :

- les coûts fixes de mise en place du dispositif, compris entre 120€ et 160€ par an pour les échanges d'informations avec les services sociaux ;
- Les coûts variables : les CCAS prennent contact avec les bénéficiaires potentiels pour les accompagner dans leurs démarches

✓ Intervalle de coût : entre 3 500€ et 4 500€ par an.

Le tableau ci-dessous présente le coût unitaire de la mesure, réparti entre coût fixe et coût variable, dans une fourchette entre 40€ et 50€ par bénéficiaire.

Coût unitaire de la mesure par bénéficiaire

Récapitulatif coûts Unitaires/abonné	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	1 €	2 €	6 €	9 €
Coûts variables	38 €	50 €	188 €	250 €
<i>Montant de l'aide</i>	- €	- €	- €	- €
<i>Frais de gestion</i>	- €	- €	- €	- €
Coût Total	39 €	52 €	194 €	259 €

Charge de travail supplémentaire pour les personnels des administrations impliquées dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, en nombre d'heures

Acteurs impliqués	SPEA	CCAS	CTM	ASSO	COLL
Heures	24	94	0	0	0

Sur la base des hypothèses retenues, la charge de travail supplémentaire pèse sur le SPEA et sur les CCAS, respectivement à hauteur de 24h et 94h par an.

5.7 DISPOSITIF D6 : FACILITER LE PAIEMENT DES FACTURES D'EAU EN DIVERSIFIANT LES MOYENS DE PAIEMENT (SCNA)

Ce dispositif répond à une demande qui a émané des services sociaux, les assistantes sociales des CCAS plus précisément, afin de permettre à certaines personnes âgées de régler leur facture d'eau au moment où elles avaient des liquidités. Ces dernières ayant des difficultés à gérer leur trésorerie, la facture n'arrivaient pas au bon moment de leurs encaissements.

Les divers moyens envisagés par les services sociaux avaient été de donner la possibilité à ces personnes de pouvoir payer leurs factures par "*petits bouts*" dans des bureaux de postes ou d'autres lieux de services de proximité.

Il nous est apparu que ce dispositif n'est pas coût-efficace au sens où, le coup de sa mise en œuvre dépasse largement les bénéfices attendus. D'autres alternatives, tel que le dispositif D5 d'accompagnement personnalisé, permettaient de parvenir aux résultats attendus avec une mobilisation d'acteurs moins importante.

Ce dispositif n'a donc pas été chiffré.

5.8 DISPOSITIF D7 : MENSUALISATION DES FACTURES A LA DEMANDE ET SUR INSTRUCTION SOCIALE (SCNA)

La mensualisation des factures est un dispositif qui permet à certaines familles d'anticiper le paiement de leur facture d'eau. Il répond à la difficulté pour certains ménages de mieux gérer leur trésorerie et de ne pas être surpris par une facture semestrielle.

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses retenues pour le chiffrage du dispositif.

Hypothèses de calibrage du dispositif

Calcul du coût du dispositif

Objectif visé

Cible **5%** **Des abonnés en situation d'impayé**

Hypothèse de calibrage

Rythme annuel :	47	abonnés par an
-----------------	----	----------------

Hypothèses :

- La demande de mensualisation est effectuée par l'abonné en situation d'impayé, dans le cadre d'un dossier en cours d'instruction.
- Nous avons estimé à 5% les abonnés en situation d'impayé qui seraient susceptibles de demander à bénéficier de cette disposition.
- Le coût unitaire de l'envoi d'une facture est estimé dans une fourchette comprise entre 2€ et 3 € par abonné, comprenant l'édition, la mise sous enveloppe et l'envoi par courrier postale.

Coût total de la mesure :

Récapitulatif coûts	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	- €	- €	- €	- €
Coûts variables	1 826 €	2 623 €	9 132 €	13 113 €
Coût du dispositif	- €	- €	- €	- €
Frais de gestion	- €	- €	- €	- €
Coût Total	1 826 €	2 623 €	9 132 €	13 113 €

Le coût total annuel de la mesure est compris entre 2 000€ pour l'hypothèse basse et 2 500€ pour l'hypothèse haute. Il comprend uniquement des frais de gestion du dispositif évalué entre 2€ et 3€ pour le traitement d'un abonné. :

Le tableau ci-dessous présente le coût unitaire de la mesure, réparti entre coût fixe et coût variable, dans une fourchette entre 40€ et 55€ par bénéficiaire.

Coût unitaire de la mesure par bénéficiaire

Récapitulatif coûts Unitaires/abonné	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	- €	- €	- €	- €
Coûts variables	39 €	56 €	195 €	280 €
<i>Montant de l'aide</i>	- €	- €	- €	- €
<i>Frais de gestion</i>	- €	- €	- €	- €
Coût Total	39 €	56 €	195 €	280 €

Charge de travail supplémentaire pour les personnels des institutions impliquées dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, en nombre d'heures

Acteurs impliqués	SPEA	CCAS	CTM	ASSO	COLL
Heures	23	0	0	0	0

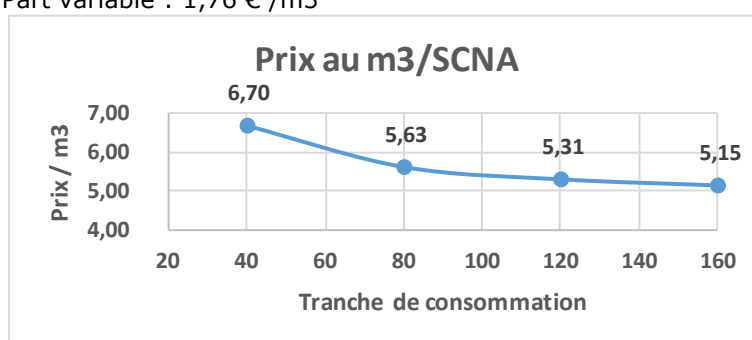
Sur la base des hypothèses retenues, la charge de travail supplémentaire pèse sur le SPEA à hauteur de 23h par an.

5.9 DISPOSITIF D8 : LA TARIFICATION SOCIALE (SCNA)

Le dispositif de tarification sociale, telle qu'autorisée par la Loi Brottes, consiste à proposer une tarification discriminante favorable aux populations en difficulté, et le manque à gagner pour le service d'eau doit être financé par les autres usagers de l'eau.

Nous avons retenu les hypothèses suivantes de tarification sociale :

- Bénéficiaires : 6 659 ménages titulaires des minimas sociaux
- Tarif initial eau potable :
 - Part fixe : 62,62 € par an
 - Part variable :
 - Tranche 1 : [0-50]m³ : 1,81€/m³
 - Tranche 2 : [50-...]m³ : 2,27€/m³
- Tarif initial Assainissement :
 - Part fixe : 34,3 € par an
 - Part variable : 1,76 €/m³



- Factures par tranche de consommation

	Part Fixe	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Volume consommé		40	80	120	160	200
Facture Eau (€)	62,62	155	259	368	477	586
Facture Assainissement (€)	34,30	113	191	269	347	425
Facture totale	196,92	268	450	637	824	1 011
Prix /m³		6,70	5,63	5,31	5,15	6,70

- Impact de la facture sur le seuil de pauvreté et le revenu médian

Acceptabilité de la facture d'eau

		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Volume (m³)		40	80	120	160
Acceptabilité au seuil de pauvreté	7 724 €	3,5%	5,8%	8,2%	10,7%
Acceptabilité au revenu médian	12 874 €	2,1%	3,5%	4,9%	6,4%

- Tarif social : Basse de la part fixe et des parts variables sur l'eau et l'assainissement. Le tarif sociale est supposé destiné aux 6659 bénéficiaires des minimas sociaux.
 - Eau potable :
 - Part fixe : 40 € par an
 - Part variable : 1,2 €/m³
- Impact du tarif social sur la facture des bénéficiaires du tarif social

	Part Fixe	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Volume consommé		40	80	120	160	200
Facture Eau (€)	40,00	106	171	235	300	365
Facture Assainissement (€)	34,30	125	203	281	359	437
Facture totale (€)	74,30	219	362	504	647	790
Prix /m3		5,48	4,52	4,20	4,04	3,95

- Impact du tarif social sur l'acceptabilité au seuil de pauvreté et au revenu médian

Acceptabilité de la facture d'eau						
		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Volume (m3)		40	80	120	160	200
Acceptabilité au seuil de pauvreté	7 724 €	3,0%	4,8%	6,6%	8,5%	10,2%
Acceptabilité au revenu médian	12 874 €	1,8%	2,9%	4,0%	5,1%	6,1%

- Impact du tarif social sur l'économie du service
Le tableau ci-dessous présente l'impact de la tarification sociale réservée aux allocataires des minimas sociaux¹⁶, sur les recettes du service. Le prix moyen du mètre cube est réduit d'environ 1€ par mètre cube en moyenne.
La tarification sociale fait de ce fait sortir environ 4000 ménages de la pauvreté en eau.

			delta	
T1	384 355 €	560 068 €	-	175 713
T2	222 080 €	336 920 €	-	114 840
T3	204 112 €	319 123 €	-	115 011
T4	154 110 €	245 011 €	-	90 901
T5+	168 306 €	270 447 €	-	102 141
Total	1 132 963 €	1 731 569 €	-	598 606

La perte de recettes pour le service d'eau et d'assainissement est approximativement de 600 K€. Cette perte de recettes devra être compensée par une augmentation du prix de l'eau sur les autres abonnés, et sur environ 2 170 000 m3.

Afin de maintenir l'équilibre du service, l'accroissement du prix du mètre cube sur les autres abonnés serait d'environ 0,30€/m3. Couplé à une tarification progressive, la nouvelle tarification pour les abonnés non bénéficiaires du tarif social serait :

Tarif progressif sur l'eau potable pour le maintien de l'équilibre du service :

- Part fixe : 67,76 € par an
- Part variable :
 - 2,00€ /m3 pour la tranche [0-40]m3
 - 2,30€ /m3 pour la tranche [40-80]m3
 - 2,4€ /m3 pour la tranche [80-120]m3
 - 2,5€ /m3 pour la tranche au-dessus de 120 m3

Le tableau ci-dessous présente l'impact de cette nouvelle structure tarifaire sur les différentes tranches de consommation.

Part Fixe	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

¹⁶ Avec pour hypothèse une répartition des bénéficiaires des minimas sociaux par taille de ménage au prorata du nombre de ménages par taille dans la population totale.

Volume consommé		40	80	120	160	200
Facture Eau (€)	62,62	163	273	387	506	624
Facture Assainissement (€)	34,30	125	203	281	359	437
Facture totale	196,92	276	464	656	853	1 049
Prix €/m3		6,89	5,80	5,47	5,33	5,25

- Impact du tarif social sur la pauvreté en eau

Autre conséquence de cette double grille tarifaire discriminante, elle fait sortir environ 1500 ménages de la pauvreté en eau et fait entrer 360 nouveaux ménages dans la pauvreté en eau.

5.10 DISPOSITIF D9 : LA GRATUITE DES 20 PREMIERS METRES CUBES (SCNA)

Comme indiqué ci-dessus, la gratuité des 20 premiers est un dispositif qui se finance par des transferts de recettes entre usagers.

Pour le cas de la SCNA, la gratuité des 20 premiers mètres cube d'eau potable pour tous les abonnés domestiques à partir du tarif initial suivant :

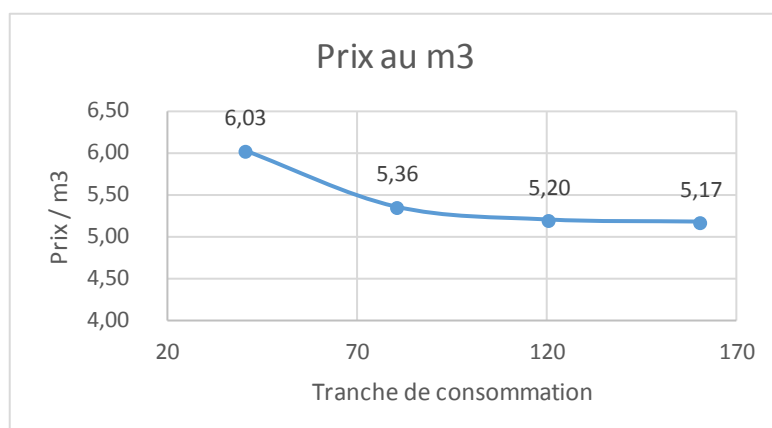
- Part fixe : 62,62 € par an
- Part variable :
 - Tranche 1 : [0-50]m³ : 1,81€ /m³
 - Tranche 2 : [50-...]m³ : 2,27€ /m³

Conduirait à un manque de recettes pour le service évalué à environ 300 K€.

Cette perte de recettes pourrait être compensée par la tarification progressive suivante :

- Tarif révisé eau potable :
 - Part fixe : 62,62 € par an
 - Part variable : 0 € /m³ pour la tranche [0-20] m³
 - Part variable : 2,4 € /m³ pour la tranche [20-80] m³
 - Part variable : 2,6 € /m³ pour la tranche [80-120] m³
 - Part variable : 2,8 € /m³ pour la tranche au-delà de 120 m³.

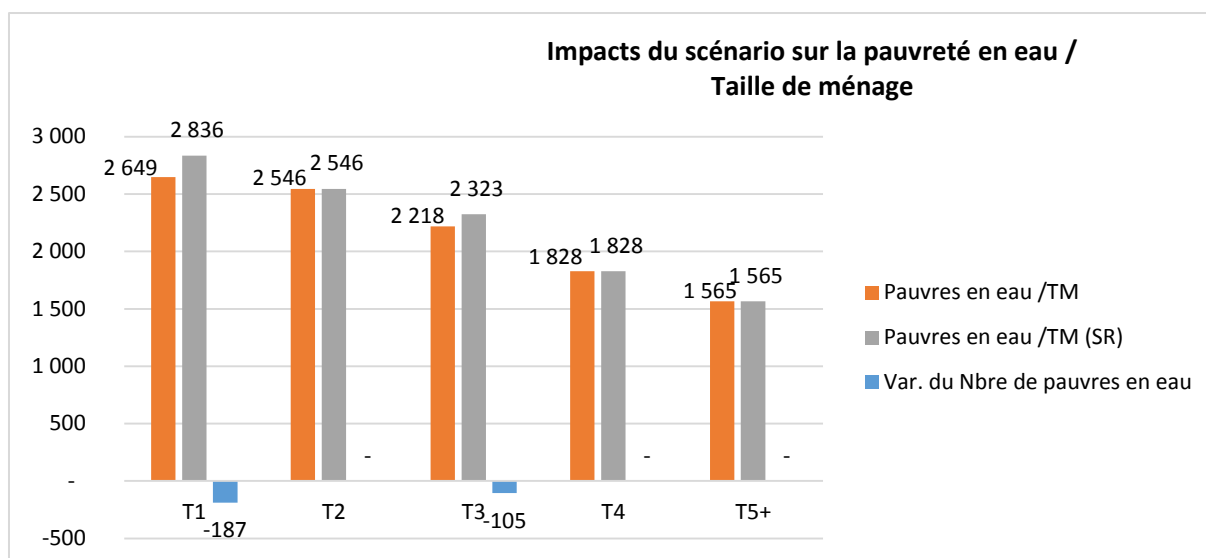
Mécaniquement, l'impact sur la structure tarifaire est une baisse de la facture d'eau des abonnés aux faibles consommations, jusqu'à 80m³, compensée par une augmentation de la facture d'eau des abonnés aux consommations plus importantes.



	Part Fixe	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Volume consommé		40	80	120	160	200
Facture totale hors gratuité	96,92	268	450	637	824	1 011
Prix €/m3		6,70	5,63	5,31	5,15	6,70
Facture totale avec la gratuité (20 m3)		241	428	624	828	1 032
Prix €/m3 (gratuité 20 m3)		6,03	5,36	5,20	5,17	5,16

La gratuité des premiers mètres cubes réduit la facture d'eau des abonnés dont la facture totale (eau et assainissement) est inférieure à 120 m³ et augmente celle des autres abonnés, mais pas de façon significative.

L'impact du scénario sur le taux de pauvreté en eau est présenté ci-dessous.



L'augmentation des factures pour les tranches de consommation au-dessus de 120m³ ne touche pas de nouvelles catégories d'abonnés. A la différence des autres territoires, cette réforme de la tarification permet de réduire le taux de pauvreté en eau (-2.6%), sans exacerber de façon significative la situation des abonnés gros consommateurs

5.11 DISPOSITIF D10 : UNE REDUCTION DE LA PART FIXE (SCNA)

Comme indiqué ci-dessus, la réduction de la part fixe est un dispositif qui se finance par des transferts de recettes entre usagers.

Pour le cas de du SCNA, nous avons simulé la baisse de la part fixe sur l'eau potable à 40€ à partir du tarif initial suivant :

- Tarif initial eau potable :
 - Part fixe : 62,62 € par an
 - Part variable :
 - Tranche 1 : [0-50]m3 : 1,81€ /m3
 - Tranche 2 : au dessus de 50m3: 2,27€ /m3

	Part Fixe	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Volume consommé		40	80	120	160	200
Facture Eau (€)	62,62	155	259	368	477	586
Facture Assainissement (€)	34,30	113	191	269	347	425
Facture totale	196,92	268	450	637	824	1 011
Prix /m3		6,70	5,63	5,31	5,15	6,70

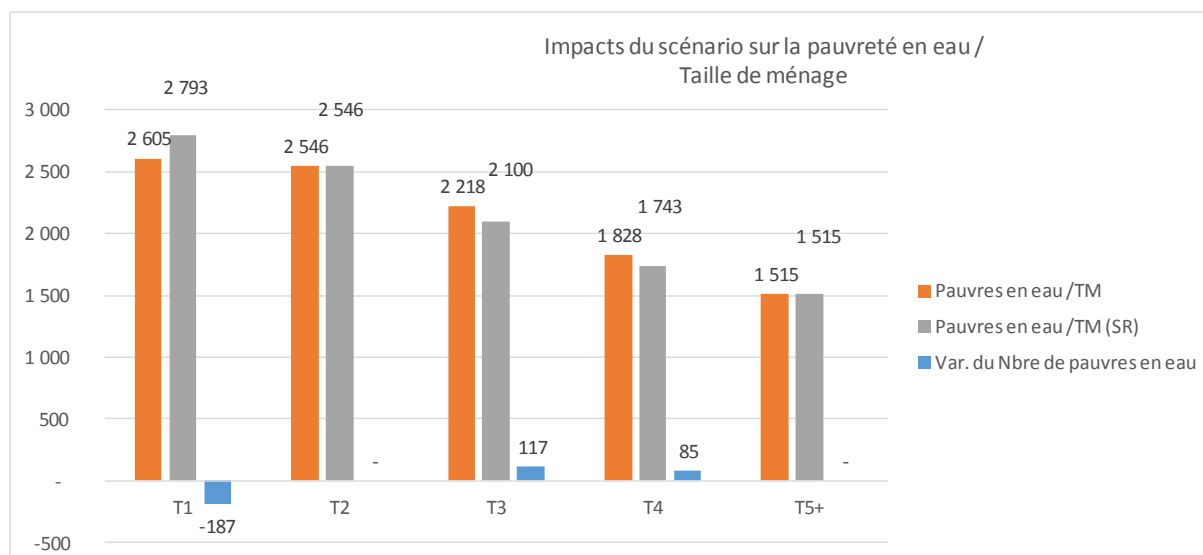
La baisse de la part fixe conduit à une baisse de recette de l'ordre de 400K€ qui devra être compensée par une révision de la grille tarifaire suivante pour permettre au service de rester à l'équilibre.

- Tarif initial eau potable :
 - Part fixe : 62,62 € par an
 - Part variable : 0 € /m3 pour la tranche [0-40] m3
 - Part variable : 2 € /m3 pour la tranche [40-80] m3
 - Part variable : 2,5 € /m3 pour la tranche [80-120] m3
 - Part variable : 2,59 € /m3 pour la tranche au-delà de 120 m3.
-

	Part Fixe	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	total
Volume consommé		40	80	120	160	200
Facture Eau (€)	40	139	254	372	494	617
Facture Assainissement (€)	46	125	203	281	359	437
Facture totale (€)		252	445	641	841	1 042
Prix /m3		6,31	5,56	5,34	5,26	5,21

Mécaniquement, la facture des abonnés aux consommations allant jusqu'à 80 m3 diminue, tandis que celle des abonnés dont la consommation est supérieure à cette tranche augmente.

La figure ci-dessous présente les impacts sur le nombre d'abonnés pauvres en eau. Au total, le nombre de pauvreté en eau reste stable. Il y a autant d'abonnés qui sortent de la pauvreté en eau dans les familles de taille T1 que ceux qui rentrent dans les familles de taille T4 et T5.

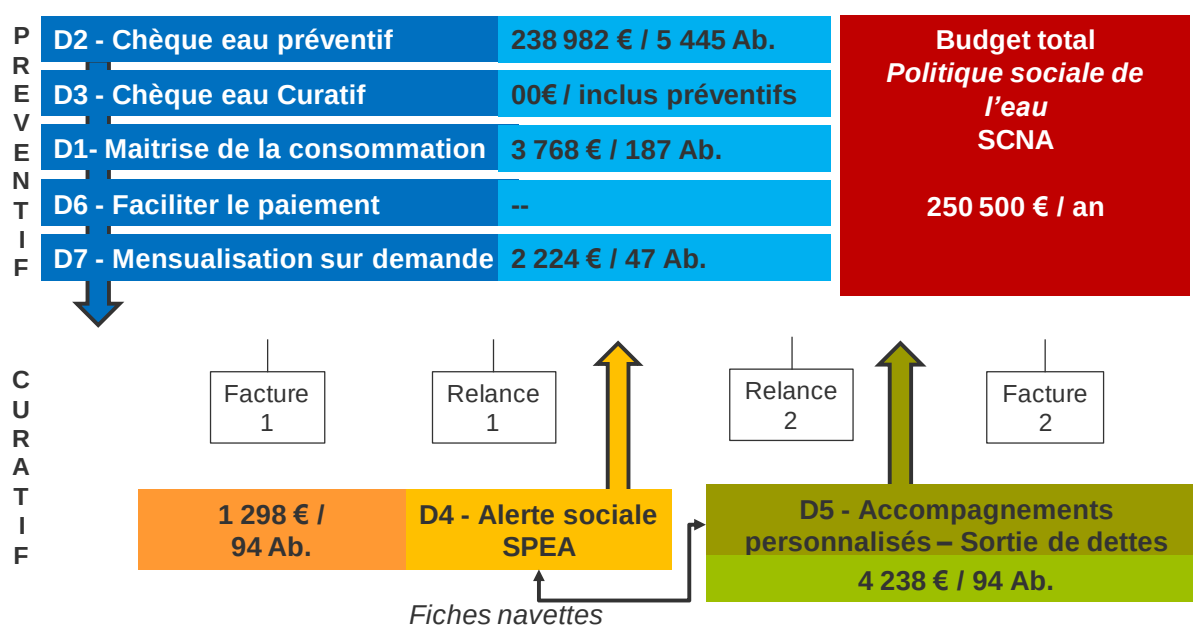


5.12 UN SCENARIO DE POLITIQUE SOCIALE A L'ECHELLE DU SCNA

Un scénario de politique sociale est une combinaison de dispositif articulé pour réponse à la question de la précarité sociale.

Pour le scénario exposé ci-dessous, nous avons retenu les hypothèses suivantes.

1. Un objectif réaliste de traitement de la précarité en eau équivalent approximativement à la moitié du nombre de pauvre en eau sur le territoire. Ce nombre est obtenu en relevant le seuil de l'acceptabilité de la facture de 3% à 6% telle présenté dans les dispositifs D1 à D10 ci-dessus.
2. Nous avons retenu l'articulation des dispositifs suivants :
 - a. Au titre des mesures préventives
 - i. D2 – Chèque eau préventif, dont le coût total est évalué à environ 240 K€ pour le traitement des 5 445 abonnés pauvres en eau
 - ii. D1 – pour l'Accompagnement à la maîtrise de la consommation avec un coût de 3 700 € pour le traitement de 187 abonnés
 - iii. D7 – la Mensualisation de la facture à la demande de 47 abonnés en rythme annuel
 - iv. D4 – l'Alerte sociale pour le traitement de 97 abonnés
 - b. Au titre des mesures curatives
 - i. D-5 l'Accompagnement personnalisé de sortie de dettes de 94 abonnés en situation d'impayés.



Le coût global de cette politique sociale s'élève donc à environ 250 K€, pour le traitement des 5 445 abonnés pauvres en eau.

5.13 MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SOCIALE

5.13.1 Le coût de la politique sociale

La politique sociale de l'eau est une combinaison des 5 dispositifs D1, D2, D4, D5 et D7, décrit ci-dessus et dont le coût total de 250K€ se décompose comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

Bilan de la politique sociale					
	D1	D2	D4	D5	D7
	Ab. situat° Impayés	Pauvres en eau	Ab. Contentieux	Ab. Contentieux	Ab. en situat° d'impayés
Abonnés cibles	937	5 445	94	94	47
Coût total	3 768 €	238 982 €	1 298 €	4 238 €	2 224 €
Coût unitaire	20 €	44 €	14 €	45 €	48 €
Impact/facture	0	-10%	0	0	0

5.13.2 Le contenu de la politique sociale

La politique sociale permettra :

1. **D'attribuer un chèque eau préventif**, représentant environ 10% du montant de la facture de l'abonné, à **5 445 abonnés pauvres en eau** (50% des abonnés pauvres en eau), répartie de la façon suivante par taille de ménage (D2):

Calibrage Taille du ménage	Fact. Eau	Fact. Ass.	Chèque eau préventif Taux de raccordement 45%		Pauvres en eau /TM
			Aide Fact. Eau + Ass	Aide Fact.EAU	
T1	155	125	27	15	1 653
T2	238	203	45	26	804
T3	322	281	64	37	1 072
T4	406	359	82	48	924
T5	490	437	101	59	993
	Coût Total		84 561	139 194	5 445

2. De **sensibiliser 937 abonnés**, sur une période de 5 ans au rythme annuel de 187 abonnés, à leur consommation en eau et donc à la maîtrise de la facture d'eau (D1).
3. De **mettre en place une alerte sociale** permettant d'identifier **94 abonnés en difficulté de paiement** avant leur basculement dans le contentieux avec les service d'eau (D4).
4. D'**accompagner environ 94 abonnés de la sortie de dettes** de leur facture d'eau vis-à-vis du service d'eau (D5).
5. De **mensualiser la facture d'eau de 47 abonnés**, à leur demande, afin de les aider à gérer leur trésorerie et ainsi leur faciliter le paiement de la facture (D7).

5.13.3 Le mode opératoire

La mise en œuvre de la politique sociale repose sur une coordination des efforts entre l'opérateur du service d'eau, la CAF et les CCAS évalués dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessous :

Administrations impliquées (Nb. Heures/an)	SPEA	CAF	CCAS
D1	6	485	
D2	72	608	
D4	9		28
D5	23		94
D7	23	0	
Total	134	1093	122

La **CAF**, est au centre du dispositif puisqu'elle sera en charge de la distribution des chèques eau (D2) aux principaux bénéficiaires (RSA et minimum vieillesse). Sa contribution est évaluée à 1093 h ($\approx 0,75$ ETP) par an pour le traitement des dossiers. Pour les abonnés non allocataires des minimas sociaux et ne figurant pas dans les fichiers informatique, l'attribution des aides à cette partie de la population nécessitera du temps pour recevoir les bénéficiaires potentiels et traiter leur dossier. Les aides attribuées pourront faire partie de la **"la corbeille de service"**, en cours de mise en place par la Comité Stratégique des Martiniquais des Services aux Familles.

La contribution des **opérateurs des services d'eau et d'assainissement** est évaluée à environ 134 heures de travail, équivalent à 0.8 homme-mois pour la mise en œuvre des 5 dispositifs. Ce coût total est largement assimilable par le service d'eau et devrait être plus faible après la première année.

Le poids de la charge pesant sur les **CCAS** serait d'environ 0,75 Hommes-mois réparti sur toutes les CCAS du territoire de SCNA essentiellement pour accompagner à la sortie de dettes et les sensibiliser à la maîtrise de leurs consommations et de leur facture.

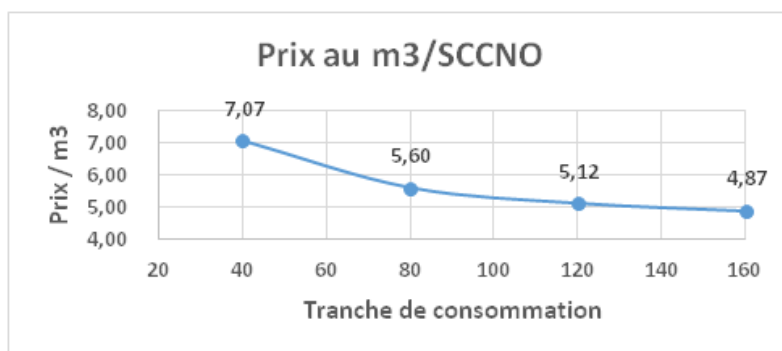
6. Dispositifs & scenarii sur le territoire du SCCNO

6.1 RAPPEL DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC DE LA PHASE 1 (SCCNO)

Le tableau ci-dessous présente les principaux résultats du diagnostic sur le territoire du SCCNO. La situation se caractérise par un prix moyen de l'eau (Référence 120 m³) de 5,03 € par mètre cube.

Situation factuelle de la CACEM (données 2013)

Taux de pauvreté monétaire	27,6%
Taux de pauvreté en eau (seuil de 3%)	[60,3% - 67,5]
Nb abonnés total	4 750
Nb abonnés raccordés	9 396
Nb allocataires minimas sociaux	2 729
Prix de l'eau (€/m ³ - ref. 120m ³ / an)	5,12 €
Facture d'eau (€/an)	615 €
Nb total abonnés en situation d'impayés	418
Revenu au seuil de pauvreté (/an)	7 724 €
Ratio facture / Revenu (seuil de pauvreté)	8 %
Cible de la politique sociale : Nb de pauvres en eau (6%)	2 051



Le poids de la facture annuelle d'eau et d'assainissement (614€) représente 8% du revenu des familles au niveau du seuil de pauvreté (7724€/an). Le taux de pauvreté monétaire touche 27,6% des familles et 25% des familles sont couvertes par le RSA.

6.2 DISPOSITIF D2 : CHEQUE EAU PREVENTIF (CACEM)

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses retenues pour le chiffrage du dispositif.

Hypothèses de calibrage du dispositif

Objectif visé		
Cible	2051	Abonnés pauvres en eau
Hypothèses de calibrage		
Plan de dispositif sur:	5	ans
Rythme annuel :	2051	abonnés par an
Dont Nb de déclaratifs:	814	abonnés par an
Aide moyenne	10% de la facture d'eau	abonnés par an
Montant de l'aide (€/taille de famille)		
Fact Eau + Ass	Fact AEP seul	Taille
28	16	1
45	25	2
61	34	3
78	43	4
95	51	5+

11. **Cible estimée:** 2051 abonnés pauvres en eau (Seuil d'acceptabilité : *facture d'eau sur le revenu* est supérieur ou égal à 6%) :
 - a. 1237 abonnés en mode automatique (liste des bénéficiaires des minimas sociaux), et
 - b. 814 abonnés en mode déclaratif pour les 18-25 ans et autres exclus des bénéfices des minimas sociaux.
12. **Objectif visé :** Réduire la facture d'eau de 10 % par la distribution de chèque eau préventif.
13. **Pour les étudiants et personnes âgées** ne figurant pas dans les bases de données des bénéficiaires des minimas sociaux : traitement sur demande. Dans ce dernier cas, la demande est adressée à la CAF qui instruit le dossier.
14. **Montant de l'aide,** il est calculé par une consommation jugée "*raisonnable*"
 - a. 10 % du montant de la facture d'eau en fonction de :
 - i. La taille du ménage qui est la référence pour le volume de consommation
 - ii. Une base de consommation moyenne à définir (40m3/Pers/an correspondant à la consommation moyenne par habitant la plus faible sur la Martinique)
15. **Cas particulier :** le locataire bénéficiant d'un logement qu'il occupe gratuitement, Modulation de l'aide par correction des revenus (non inclus dans le chiffrage).

Coût total de la mesure :

Récapitulatif coûts	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	22 220 €	32 960 €	111 100 €	164 800 €
Coûts variables	67 430 €	95 631 €	337 150 €	478 153 €
<i>Montant de l'aide</i>	60 102 €	85 860 €	300 508 €	429 298 €
<i>Frais de gestion</i>	7 328 €	9 771 €	36 641 €	48 855 €
Coût Total	89 650 €	128 591 €	448 250 €	642 953 €

Le coût total annuel de la mesure est évalué entre 90 000€ pour l'hypothèse basse et 130 000€ pour l'hypothèse haute. Il comprend :

- les coûts fixes de mise en place du dispositif, compris entre 22 000€ et 33 000€ par an ;
- Les coûts variables qui sont fonctions du nombre de bénéficiaires, avec :
 - ✓ le montant de l'aide annuelle distribuée compris entre 60 000 € (70% des abonnés raccordés à l'assainissement + 70% des abonnés non raccordés) et 85 000€ (100% des abonnés raccordés à l'assainissement + 100% des abonnés non raccordés);
 - ✓ les frais de gestion qui comprennent la mobilisation des acteurs sociaux et dont le coût se chiffre entre 7 000€ et 10 000€ par an.

La politique publique étant construite sur 5 ans, le coût total sur 5 ans est compris entre 450 K€ et 650 K€.

Le tableau ci-dessous présente le coût unitaire de la mesure, réparti entre coût fixe et coût variable, dans une fourchette entre 45€ et 60€ par bénéficiaire.

Coût de la mesure par bénéficiaire

Récapitulatif coûts Unitaires/abonné		1 an		5 ans	
		Min	Max	Min	Max
Coûts fixes		11 €	16 €	54 €	80 €
Coûts variables		33 €	47 €	164 €	233 €
	Montant de l'aide	29 €	42 €	147 €	209 €
	Frais de gestion	4 €	5 €	18 €	24 €
Coût Total		44 €	63 €	219 €	313 €

Charge de travail supplémentaire pour les personnels des administrations impliquées dans la mise en œuvre du dispositif, en nombre d'heures :

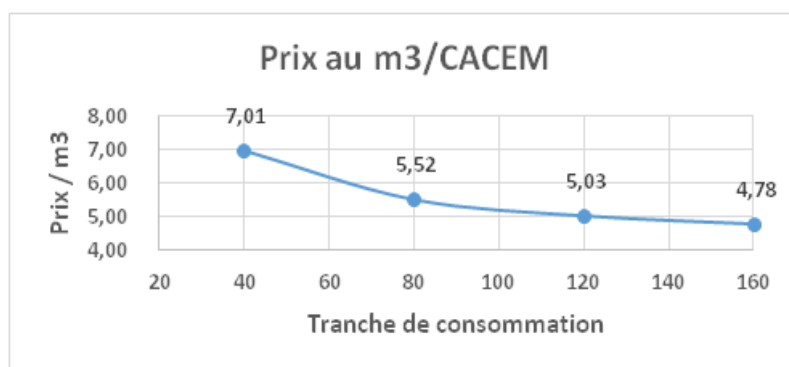
Acteurs impliqués	SPEA	CAF	CTM	ASSO	COLL
Heures	72	246	0	0	0

Selon les hypothèses du scénario, il faudra prévoir environ 250h supplémentaires à la CAF. Les services d'eau et d'assainissement pourront sans difficulté absorber 72 heures par an de charge de travail supplémentaire.

6.3 RAPPEL DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC DE LA PHASE 1

Le tableau ci-dessous présente les principaux résultats du diagnostic sur le territoire de la Cacem. La situation se caractérise par un prix moyen de l'eau (Référence 120 m³) de 5,03 € par mètre cube. Situation factuelle de la CACEM (données 2013)

Nb abonnés total	68 437
Nb abonnés raccordés	35 939
Nb allocataires minima sociaux	18 964
Prix de l'eau (€/m ³ - ref. 120m ³ / an)	5,03 €
Facture d'eau (€/an)	603 €
Nb total abonnés en situation d'impayés	4 791
Revenu au seuil de pauvreté (/an)	7 724 €
Ratio facture / Revenu (seuil de pauvreté)	7,8%
Cible de la politique sociale : Nb de pauvres en eau (6%)	13 338



Le poids de la facture annuelle d'eau et d'assainissement (603€) représente 7,8% du revenu des familles au niveau du seuil de pauvreté (7724€/an). Le taux de pauvreté touche 28% des familles et 27% des familles sont couvertes par le RSA.

6.4 DISPOSITIF D3 : CHEQUE EAU CURATIF (SCCNO)

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses retenues pour le chiffrage du dispositif.

Hypothèses de calibrage du dispositif

Objectif visé		
Cible	418	Abonnés en situation d'impayé
Hypothèse de calibrage		
Plan de dispositif sur:	5	ans
Rythme annuel :	418	abonnés par an
Aide moyenne	10% De la facture d'eau	abonnés par an
Montant de l'aide (€/taille de famille)		
Fact Eau + Ass	Fact AEP seul	Taille
28	16	1
45	25	2
61	34	3
78	43	4
95	51	5

Hypothèses :

9. L'objectif poursuivi : Réduire la facture d'eau des 418 abonnés par an en situation de d'impayé
10. Le dispositif s'adresse aux abonnés en situation d'impayé, il est déclenché à son initiative
 - a. L'abonné s'adresse au CCAS qui monte le dossier
 - b. Le dossier est envoyé au financeur
 - c. Le financeur instruit le dossier
11. Montant de l'aide borné par une consommation jugée "*raisonnable*"
 - a. 10 % du montant de la facture d'eau en fonction de :
 - i. La taille du ménage qui indique un volume de consommation
 - ii. Une base de consommation moyenne à définir (40m3/Pers/an correspondant à la consommation moyenne par habitant la plus faible sur la Martinique)
12. Cas particulier : le locataire bénéficie d'un logement qu'il occupe gratuitement
 - a. Modulation de l'aide par correction des ressources (montant d'un loyer fictif)

Coût total de la mesure

Récapitulatif coûts	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	2 629 €	3 505 €	13 144 €	17 525 €
Coûts variables	15 741 €	22 129 €	78 707 €	110 646 €
Montant de l'aide	11 978 €	17 112 €	59 891 €	85 559 €
Frais de gestion	3 763 €	5 017 €	18 815 €	25 087 €
Coût Total	18 370 €	25 634 €	91 850 €	128 171 €

Le coût de total annuel de la mesure est évalué entre 18 000€ pour l'hypothèse basse et 25 000€ pour l'hypothèse haute. Il comprend :

- les coûts fixes de mise en place du dispositif, compris entre 2 600€ et 3 500€ par an ;
- Les coûts variables qui sont fonction du nombre de bénéficiaires, avec :

- ✓ le montant de l'aide annuelle distribuée, compris entre 12 000 € (70% des abonnés raccordés à l'assainissement + 70% des abonnés non raccordés) et 17 000€ (100% des abonnés raccordés à l'assainissement + 100% des abonnés non raccordés); et
- ✓ les frais de gestion qui comprennent la mobilisation des acteurs sociaux et dont le coût se chiffre entre 3 700€ et 5 000€ par an.

La politique publique étant construite sur 5 ans, le coût total sur 5 ans est compris entre 90 K€ et 130 K€.

Le tableau ci-dessous présente le coût unitaire de la mesure, réparti entre coût fixe et coût variable, dans une fourchette entre 40€ et 55€ par bénéficiaire.

Coût unitaire de la mesure par bénéficiaire

Récapitulatif coûts Unitaires/abonné	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	6 €	8 €	31 €	42 €
Coûts variables	38 €	53 €	188 €	265 €
<i>Montant de l'aide</i>	29 €	41 €	143 €	205 €
<i>Frais de gestion</i>	9 €	12 €	45 €	60 €
Coût Total	44 €	61 €	220 €	307 €

Charge de travail supplémentaire pour les personnels des institutions impliquées dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, en nombre d'heures

Acteurs impliqués	SPEA	CAF	CTM	ASSO	COLL
Heures	0	42	42	0	0

Sur la base des hypothèses de ce scénario, la charge de travail supplémentaire pèse sur le CAF et la CTM qui devront chacune prévoir environ 40 heures supplémentaires.

6.5 DISPOSITIF D1 : AIDE PERSONNALISEE A LA MAITRISE DE LA CONSOMMATION (SCCNO)

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses retenues pour le chiffrage du dispositif.

Hypothèses de calibrage du dispositif

Calcul du coût du dispositif

Objectif visé

Cible **418** **abonnés en situation d'impayés**

Hypothèse de calibrage

Plan de dispositif sur: 5 ans

Rythme annuel :	84	abonnés par an
Accompagnement individuel :	10%	abonnés par an
	8	
Accompagnement groupé :	90%	abonnés par an
	75	
Taille des groupes:	5	personnes
Nombre de groupes :	15	/an

Hypothèses :

7. Le traitement de la cible de 84 abonnés ne peut être effectué sur une année sans embauche suppléméntaire significative de travailleurs sociaux. Le dispositif a été calibré pour étaler le traitement de la cible sur 5 ans (418/5) de telle sorte à ne pas surcharger les acteurs sociaux.
8. Le dispositif s'adresse aux abonnés en situation d'impayé, afin de les sensibiliser sur le lien entre facture d'eau et leur consommation, avec comme support la facture d'eau. Le dispositif se scinde en deux actions,
 - a. Un accompagnement individuel personnalisé pour les personnes se trouvant de façon récurrente en situation d'impayé, avec pour cible 10% des abonnés (= 96 abonnés par an) en situation de grande précarité ;
 - b. Un accompagnement groupé (groupe de 5 personnes). Notons qu'Odyssi organise déjà ce type d'accompagnement qu'il s'agit d'élargir à l'ensemble du territoire de la Martinique).
9. Les accompagnements sont supposés être pris en charge par les 8 CCAS du territoire. Le chiffrage a été calibré sur les hypothèses suivantes :
 - a. Un programme étalé sur 5 ans, i.e. au rythme de 84 accompagnements par an,
 - b. 8 accompagnements individuels par CCAS et par an ;
 - c. 75 accompagnements groupés pour les 8 CCAS, i.e. 9 accompagnements groupés par CCAS et par an.

Coût total de la mesure :

Récapitulatif coûts	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	480 €	640 €	2 400 €	3 200 €
Coûts variables	1 254 €	1 672 €	6 272 €	8 362 €
Montant de l'aide	- €	- €	- €	- €
Frais de gestion	- €	- €	- €	- €
Coût Total	1 734 €	2 312 €	8 672 €	11 562 €

Le coût de total annuel de la mesure est évalué entre 1 700€ pour l'hypothèse basse et 2 300€ pour l'hypothèse haute. Il comprend :

- les coûts fixes de mise en place du dispositif, compris entre 480€ et 640€ par an ;
- Les coûts variables, qui sont fonction du nombre de bénéficiaires, se résument aux temps de travail de prise en charge des bénéficiaires par les acteurs sociaux. Ils sont compris environ entre 1 300 € et 1 600€ par an.

La politique publique étant construite sur 5 ans, le coût total sur 5 ans est compris entre 8 500€ et 11 000€.

Le tableau ci-dessous présente le coût unitaire de la mesure, réparti entre coût fixe et coût variable, dans une fourchette entre 21€ et 28€ par bénéficiaire.

Coût unitaire de la mesure par bénéficiaire

Récapitulatif coûts Unitaires/abonné	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	6 €	8 €	29 €	38 €
Coûts variables	15 €	20 €	75 €	100 €
<i>Montant de l'aide</i>	- €	- €	- €	- €
<i>Frais de gestion</i>	3 €	4 €	14 €	18 €
Coût Total	21 €	28 €	104 €	138 €

Charge de travail supplémentaire pour les personnels des institutions impliquées dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, en nombre d'heures

Acteurs impliqués	SPEA	CCAS	CTM	ASSO	COLL
Heures	8	50	0	0	0

Sur la base des hypothèses retenues, la charge de travail supplémentaire pèse sur le SPEA et sur les CCAS, respectivement à hauteur de 8h et 50h par an.

6.6 DISPOSITIF D4 : ALERTE SOCIALE (SCCNO)

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses retenues pour le chiffrage du dispositif.

Hypothèses de calibrage du dispositif

Calcul du coût du dispositif

Objectif visé

Cible **10%** **des abonnés en difficulté de paiement ayant bénéficié d'une aide**

Hypothèse de calibrage

Rythme annuel :	42	abonnés par an
-----------------	----	----------------

Hypothèses :

1. Le dispositif consiste à identifier les abonnés en difficulté de paiement avant qu'ils ne basculent dans le contentieux. A la deuxième relance de la facture, lorsque la facture n'a pas encore été payée, le SPEA alerte les services sociaux. Le SPEA ne peut informer les services sociaux sur la situation d'un abonné que si celui-ci a déjà bénéficié dans le passé d'une aide au règlement de sa facture, autrement dit uniquement dans le cas où l'abonné a déjà été identifié par le passé. Ce qui limite la cible des potentiel bénéficiaire de ce dispositif, évalué ici à 10% des abonnés en situation d'impayés.

Coût total de la mesure :

Récapitulatif coûts	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	270 €	360 €	1 350 €	1 800 €
Coûts variables	376 €	502 €	1 882 €	2 509 €
<i>Montant de l'aide</i>	- €	- €	- €	- €
<i>Frais de gestion</i>	- €	- €	- €	- €
Coût Total	646 €	862 €	3 232 €	4 309 €

Le coût de total annuel de la mesure est compris entre 650 € € pour l'hypothèse basse et 850€ pour l'hypothèse haute. Il comprend :

- les coûts fixes de mise en place du dispositif, compris entre 270€ et 360€ par an pour l'identification des abonnés et la transmission de l'information aux services sociaux ;
- Les coûts variables : les CCAS prennent contact avec les bénéficiaires potentiels pour les informer des aides disponibles :
 - ✓ Intervalle de coût : entre 370€ et 860€ par an.

La politique publique étant construite sur 5 ans, le coût total sur 5 ans est compris entre 3 200€ et 4 300€.

Le tableau ci-dessous présente le coût unitaire de la mesure, réparti entre coût fixe et coût variable, dans une fourchette entre 15€ et 20€ par bénéficiaire.

Coût unitaire de la mesure par bénéficiaire

Récapitulatif coûts Unitaires/abonné	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	6 €	9 €	32 €	43 €
Coûts variables	9 €	12 €	45 €	60 €
Montant de l'aide	- €	- €	- €	- €
Frais de gestion	- €	- €	- €	- €
Coût Total	15 €	21 €	77 €	103 €

Charge de travail supplémentaire pour les personnels des institutions impliquées dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, en nombre d'heures

Acteurs impliqués	SPEA	CCAS	CTM	ASSO	COLL
Heures	9	13	0	0	0

Sur la base des hypothèses retenues, la charge de travail supplémentaire pèse sur le SPEA et sur les CCAS, respectivement à hauteur de 9h et 13h par an.

6.7 DISPOSITIF D5 : ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE DE SORTIE DE DETTE (SCCNO)

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses retenues pour le chiffrage du dispositif.

Hypothèses de calibrage du dispositif

Calcul du coût du dispositif

Objectif visé

Cible **10%** **des abonnés en difficulté de paiement ayant bénéficié d'une aide**

Hypothèse de calibrage

Rythme annuel :	42	abonnés par an
-----------------	----	----------------

Hypothèses :

1. Le dispositif s'adresse aux abonnés 42 abonnés en difficulté de paiement après qu'ils aient basculé dans le contentieux. Les services sociaux sont alertés par le dispositif D4 – Alerte sociale, et les CCAS prennent contact avec les abonnés en question pour les aider à monter des dossiers de demandes d'étalement de la dette avec un échéancier de paiement et un abandon partiel de créances.

Coût total de la mesure :

Récapitulatif coûts	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	120 €	160 €	600 €	800 €
Coûts variables	1 568 €	2 091 €	7 840 €	10 453 €
Montant de l'aide	- €	- €	- €	- €
Frais de gestion	- €	- €	- €	- €
Coût Total	1 688 €	2 251 €	8 440 €	11 253 €

Le coût total annuel de la mesure est compris entre 1 600€ pour l'hypothèse basse et 2 300€ pour l'hypothèse haute. Il comprend :

- les coûts fixes de mise en place du dispositif, compris entre 120€ et 160€ par an pour les échanges d'informations avec les services sociaux ;
- Les coûts variables : les CCAS prennent contact avec les bénéficiaires potentiels pour les accompagner dans leurs démarches

✓ Intervalle de coût : entre 1 500€ et 2 000€ par an.

Le tableau ci-dessous présente le coût unitaire de la mesure, réparti entre coût fixe et coût variable, dans une fourchette entre 40€ et 50€ par bénéficiaire.

Coût unitaire de la mesure par bénéficiaire

Récapitulatif coûts Unitaires/abonné	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	3 €	4 €	14 €	19 €
Coûts variables	38 €	50 €	188 €	250 €
<i>Montant de l'aide</i>	8 €	10 €	38 €	50 €
<i>Frais de gestion</i>	- €	- €	- €	- €
Coût Total	40 €	54 €	202 €	269 €

Charge de travail supplémentaire pour les personnels des administrations impliquées dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, en nombre d'heures

Acteurs impliqués	SPEA	CCAS	CTM	ASSO	COLL
Heures	10	42	0	0	0

Sur la base des hypothèses retenues, la charge de travail supplémentaire pèse sur le SPEA et sur les CCAS, respectivement à hauteur de 10h et 42h par an.

6.8 DISPOSITIF D6 : FACILITER LE PAIEMENT DES FACTURES D'EAU EN DIVERSIFIANT LES MOYENS DE PAIEMENT(SCCNO)

Ce dispositif répond à une demande qui a émané des services sociaux, les assistantes sociales des CCAS plus précisément, afin de permettre à certaines personnes âgées de régler leur facture d'eau au moment où elles avaient des liquidités. Ces dernières ayant des difficultés à gérer leur trésorerie, la facture n'arrivaient pas au bon moment de leurs encaissements.

Les divers moyens envisagés par les services sociaux avaient été de donner la possibilité à ces personnes de pouvoir payer leurs factures par "*petits bouts*" dans des bureaux de postes ou d'autres lieux de services de proximité.

Il nous est apparu que ce dispositif n'est pas coût-efficace au sens où, le coup de sa mise en œuvre dépasse largement les bénéfices attendus. D'autres alternatives, tel que le dispositif D5 d'accompagnement personnalisé, permettaient de parvenir aux résultats attendus avec une mobilisation d'acteurs moins importante.

Ce dispositif n'a donc pas été chiffré.

6.9 DISPOSITIF D7 : MENSUALISATION DES FACTURES A LA DEMANDE ET SUR INSTRUCTION SOCIALE (SCCNO)

La mensualisation des factures est un dispositif qui permet à certaines familles d'anticiper le paiement de leur facture d'eau. Il répond à la difficulté pour certains ménages de mieux gérer leur trésorerie et de ne pas être surpris par une facture semestrielle.

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses retenues pour le chiffrage du dispositif.

Hypothèses de calibrage du dispositif

Calcul du coût du dispositif

Objectif visé

Cible **5%** **Des abonnés en situation d'impayé**

Hypothèse de calibrage

Rythme annuel :	21	abonnés par an
-----------------	----	----------------

Hypothèses :

1. La demande de mensualisation est effectuée par l'abonné en situation d'impayé, dans le cadre d'un dossier en cours d'instruction.
2. Nous avons estimé à 5% les abonnés en situation d'impayé qui seraient susceptibles de demander à bénéficier de cette disposition.
3. Le coût unitaire de l'envoi d'une facture est estimé dans une fourchette comprise entre 2€ et 3 € par abonné, comprenant l'édition, la mise sous enveloppe et l'envoi par courrier postale.

Coût total de la mesure :

Récapitulatif coûts	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	- €	- €	- €	- €
Coûts variables	815 €	1 171 €	4 077 €	5 854 €
Coût du dispositif	- €	- €	- €	- €
Frais de gestion	- €	- €	- €	- €
Coût Total	815 €	1 171 €	4 077 €	5 854 €

Le coût total annuel de la mesure est compris entre 800€ pour l'hypothèse basse et 1 200€ pour l'hypothèse haute. Il comprend uniquement des frais de gestion du dispositif évalué entre 2€ et 3€ pour le traitement d'un abonné. :

Le tableau ci-dessous présente le coût unitaire de la mesure, réparti entre coût fixe et coût variable, dans une fourchette entre 40€ et 55€ par bénéficiaire.

Coût unitaire de la mesure par bénéficiaire

Récapitulatif coûts Unitaires/abonné	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	- €	- €	- €	- €
Coûts variables	39 €	56 €	195 €	280 €
<i>Montant de l'aide</i>	- €	- €	- €	- €
<i>Frais de gestion</i>	- €	- €	- €	- €
Coût Total	39 €	56 €	195 €	280 €

Charge de travail supplémentaire pour les personnels des institutions impliquées dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, en nombre d'heures

Acteurs impliqués	SPEA	CCAS	CTM	ASSO	COLL
Heures	10	0	0	0	0

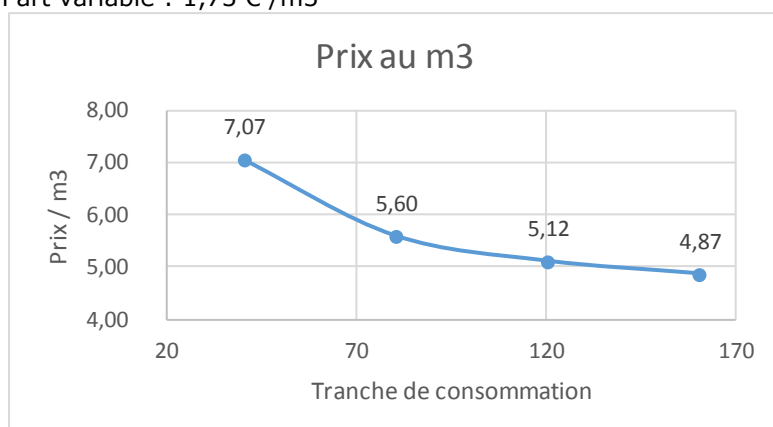
Sur la base des hypothèses retenues, la charge de travail supplémentaire pèse sur le SPEA à hauteur de 10h par an.

6.10 DISPOSITIF D8 : LA TARIFICATION SOCIALE (SCCNO)

Le dispositif de tarification sociale, telle qu'autorisée par la Loi Brottes, consiste à proposer une tarification discriminante favorable aux populations en difficulté, et le manque à gagner pour le service d'eau doit être financé par les autres usagers de l'eau.

Nous avons retenu les hypothèses suivantes de tarification sociale :

- Bénéficiaires : 2 729 ménages titulaires des minimas sociaux
- Tarif initial eau potable :
 - Part fixe : 67,76 € par an
 - Part variable : 1,7853€ /m³
- Tarif initial Assainissement :
 - Part fixe : 45,8 € par an
 - Part variable : 1,73 € /m³



- Factures par tranche de consommation

	Part Fixe	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Volume consommé		40	80	120	160	200
Facture Eau (€)	67,76	159	248	337	426	515
Facture Assainissement (€)	45,80	124	200	277	354	431
Facture totale	113,56	283	448	614	780	945
Prix /m³		7,07	5,60	5,12	4,87	4,73

- Impact de la facture sur le seuil de pauvreté et le revenu médian

Acceptabilité de la facture d'eau		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Volume (m³)		40	80	120	160
Acceptabilité au seuil de pauvreté	7 724 €	3,7%	5,8%	7,9%	10,1%
Acceptabilité au revenu médian	12 874 €	2,2%	3,5%	4,8%	6,1%

- Tarif social : Basse de la part fixe et des parts variables sur l'eau et l'assainissement. Le tarif sociale est supposé destiné aux 2729 bénéficiaires des minimas sociaux.
 - Eau potable :
 - Part fixe : 40 € par an
 - Part variable : 1,2 € /m³

- Impact du tarif social sur la facture des bénéficiaires du tarif social

	Part Fixe	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	total
Volume consommé		40	80	120	160	200
Facture Eau (€)	40,00	100	158	217	275	334
Facture Assainissement (€)	45,80	125	203	281	359	437
Facture totale (€)	85,80	230	371	512	654	795
Prix /m3		5,63	4,52	4,15	3,97	3,86

- Impact du tarif social sur l'acceptabilité au seuil de pauvreté et au revenu médian

Acceptabilité de la facture d'eau		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Volume (m3)		40	80	120	160
Acceptabilité au seuil de pauvreté	7 724 €	3,0%	4,8%	6,6%	8,5%
Acceptabilité au revenu médian	12 874 €	1,8%	2,9%	4,0%	5,1%

- Impact du tarif social sur l'économie du service
Le tableau ci-dessous présente l'impact de la tarification sociale réservée aux allocataires des minimas sociaux¹⁷, sur les recettes du service. Le prix moyen du mètre cube est réduit d'environ 1€ par mètre cube en moyenne.
La tarification sociale fait de ce fait sortir environ 4000 ménages de la pauvreté en eau.

			delta	
T1	167 206 €	250 763 €	-	83 557
T2	74 474 €	108 179 €	-	33 705
T3	68 448 €	97 972 €	-	29 523
T4	63 012 €	89 429 €	-	26 416
T5+	78 713 €	111 097 €	-	32 384
Total	451 853 €	657 439 €	-	205 586

La perte de recettes pour le service d'eau et d'assainissement est approximativement de 200 K€. Cette perte de recettes devra être compensée par une augmentation du prix de l'eau sur les autres abonnés, et sur environ 400 000 m3.

Afin de maintenir l'équilibre du service, l'accroissement du prix du mètre cube sur les autres abonnés serait d'environ 0,50€/m3. Couplé à une tarification progressive, la nouvelle tarification pour les abonnés non bénéficiaire du tarif social serait :

Tarif progressif sur l'eau potable pour le maintien de l'équilibre du service :

- Part fixe : 67,76 € par an
- Part variable :
 - 1,80€ /m3 pour la tranche [0-40]m3
 - 1,90€ /m3 pour la tranche [40-80]m3
 - 1,95€ /m3 pour la tranche [80-120]m3
 - 2,15€ /m3 pour la tranche au-dessus de 120 m3

Le tableau ci-dessous présente l'impact de cette nouvelle structure tarifaire sur les différentes tranches de consommation.

Part Fixe	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

¹⁷ Avec pour hypothèse une répartition des bénéficiaires des minimas sociaux par taille de ménage au prorata du nombre de ménages par taille dans la population totale.

Volume consommé		40	80	120	160	200
Facture Eau (€)	67,76	160	253	349	453	557
Facture Assainissement (€)	45,80	125	203	281	359	437
Facture totale	113,56	283	454	626	807	988
Prix /m3		7,08	5,67	5,24	5,04	4,93

- Impact du tarif social sur la pauvreté en eau

Autre conséquence de cette nouvelle grille tarifaire discriminante, elle fait sortir environ 350 ménages de la pauvreté en eau et sans forcément faire entrer de nouveaux ménages dans la pauvreté en eau.

6.11 DISPOSITIF D9 : LA GRATUITE DES 20 PREMIERS METRES CUBES (SCCNO)

Comme indiqué ci-dessus, la gratuité des 20 premiers est un dispositif qui se finance par des transferts de recettes entre usagers.

Pour le cas de la SCCNO, la gratuité des 20 premiers mètres cube d'eau potable pour tous les abonnés domestiques à partir du tarif initial suivant :

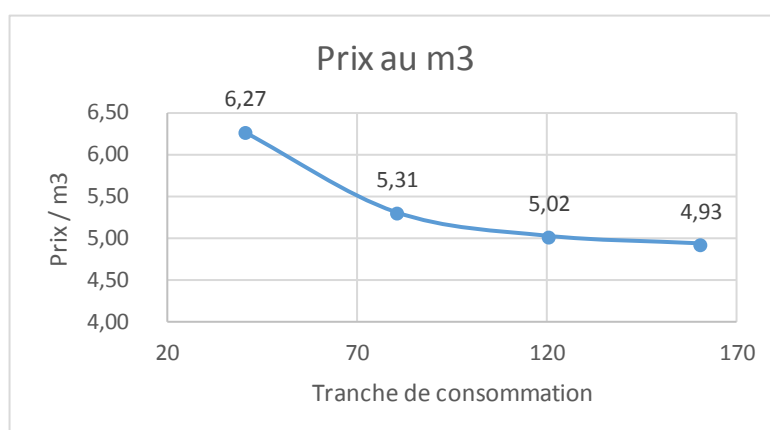
- Tarif initial eau potable :
 - Part fixe : 67,76 € par an
 - Part variable : 1,7853€ /m³

Conduirait à un manque de recettes pour le service évalué à environ 240 K€.

Cette perte de recettes pourrait être compensée par la tarification progressive suivante :

- Tarif révisé eau potable :
 - Part fixe : 62,62 € par an
 - Part variable : 0 € /m³ pour la tranche [0-20] m³
 - Part variable : 2,1 € /m³ pour la tranche [20-80] m³
 - Part variable : 2,2 € /m³ pour la tranche [80-120] m³
 - Part variable : 2,4 € /m³ pour la tranche au-delà de 120 m³.

Mécaniquement, l'impact sur la structure tarifaire est une baisse de la facture d'eau des abonnés aux faibles consommations, jusqu'à 80m³, compensée par une augmentation de la facture d'eau des abonnés aux consommations plus importantes.



	Part Fixe	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Volume consommé		40	80	120	160	200
Facture totale hors gratuité	113,56	283	448	614	780	945
Prix €/m3		7,07	5,60	5,12	4,87	4,73
Facture totale avec la gratuité (20 m3)	113,56	251	425	602	788	974
Prix €/m3 (gratuité 20 m3)		6,27	5,31	5,02	4,93	4,87

6.12 DISPOSITIF D10 : UNE REDUCTION DE LA PART FIXE (SCCNO)

Comme indiqué ci-dessus, la réduction de la part fixe est un dispositif qui se finance par des transferts de recettes entre usagers.

Pour le cas de du SCNA, nous avons simulé la baisse de la part fixe sur l'eau potable à 40€ à partir du tarif initial suivant :

- Tarif initial eau potable :
 - Part fixe : 62,62 € par an
 - Part variable :
 - Tranche 1 : [0-50]m3 : 1,81€ /m3
 - Tranche 2 : au dessus de 50m3: 2,27€ /m3

	Part Fixe	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Volume consommé		40	80	120	160	200
Facture Eau (€)	62,62	155	259	368	477	586
Facture Assainissement (€)	34,30	113	191	269	347	425
Facture totale	196,92	268	450	637	824	1 011
Prix /m3		6,70	5,63	5,31	5,15	6,70

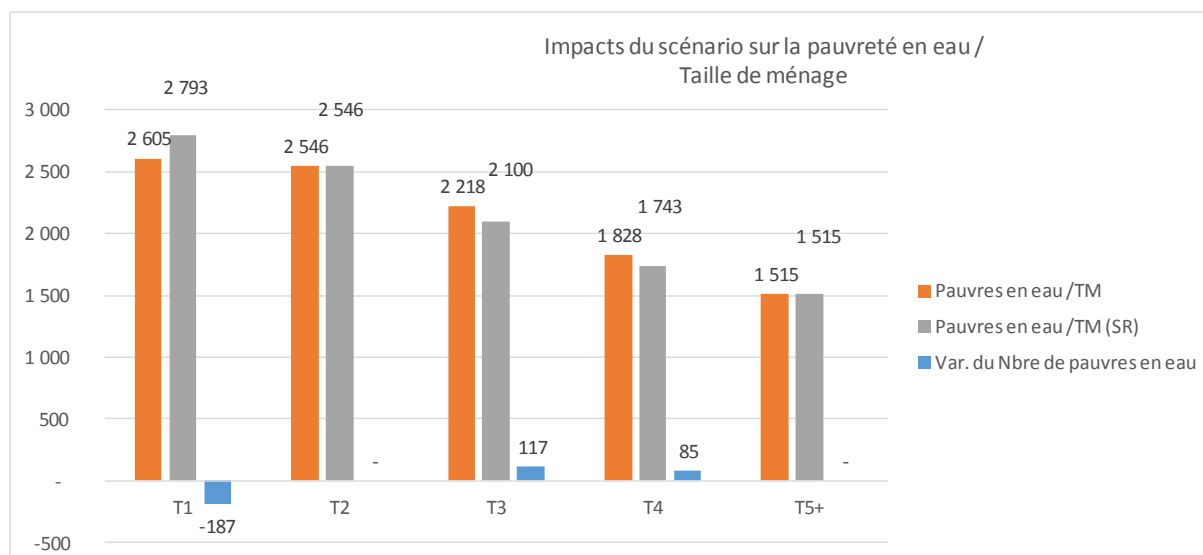
La baisse de la part fixe conduit à une baisse de recette de l'ordre de 400K€ qui devra être compensée par une révision de la grille tarifaire suivante pour permettre au service de rester à l'équilibre.

- Tarif initial eau potable :
 - Part fixe : 62,62 € par an
 - Part variable : 2 € /m3 pour la tranche [0-40] m3
 - Part variable : 2,4 € /m3 pour la tranche [40-80] m3
 - Part variable : 2,5 € /m3 pour la tranche [80-120] m3
 - Part variable : 2,59 € /m3 pour la tranche au-delà de 120 m3.
-

	Part Fixe	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	total
Volume consommé		40	80	120	160	200
Facture Eau (€)	40	139	254	372	494	617
Facture Assainissement (€)	46	125	203	281	359	437
Facture totale (€)		252	445	641	841	1 042
Prix /m3		6,31	5,56	5,34	5,26	5,21

Mécaniquement, la facture des abonnés aux consommations allant jusqu'à 80 m3 diminue, tandis que celle des abonnés dont la consommation est supérieure à cette tranche augmente.

La figure ci-dessous présente les impacts sur le nombre d'abonnés pauvres en eau. Au total, le nombre de pauvreté en eau reste stable. Il y a autant d'abonnés qui sortent de la pauvreté en eau dans les familles de taille T1 que ceux qui rentrent dans les familles de taille T4 et T5.

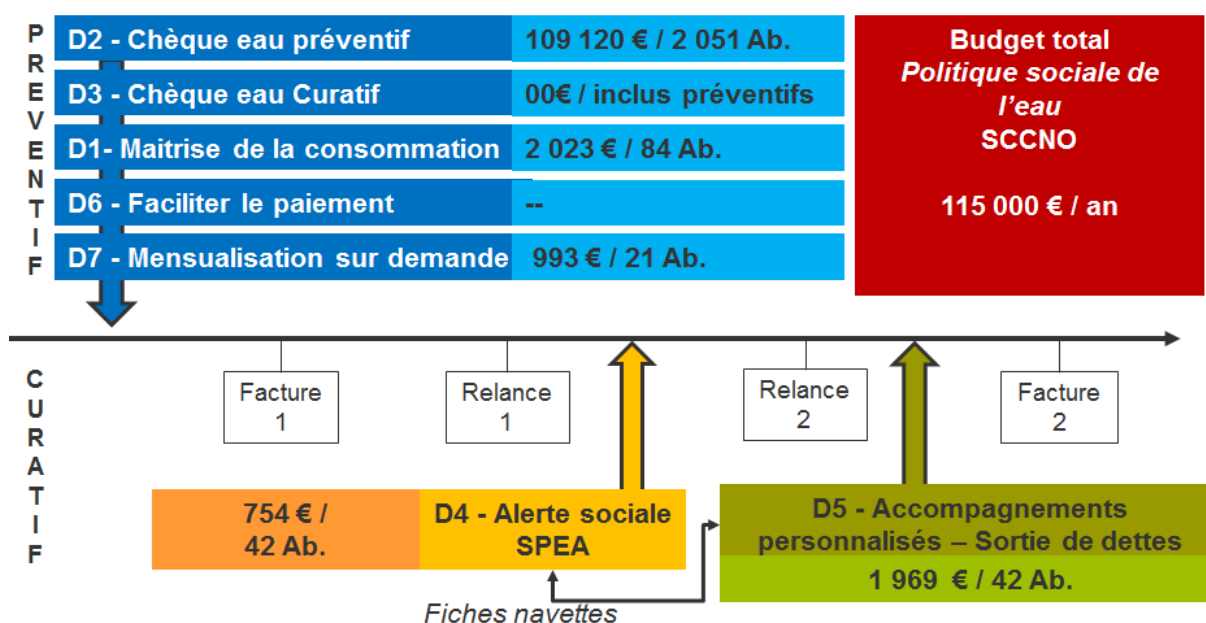


6.13 UN SCENARIO DE POLITIQUE SOCIALE A L'ECHELLE DU SCCNO

Un scénario de politique sociale est une combinaison de dispositif articulé pour réponse à la question de la précarité sociale.

Pour le scénario exposé ci-dessous, nous avons retenu les hypothèses suivantes.

1. Un objectif réaliste de traitement de la précarité en eau équivalent approximativement à la moitié du nombre de pauvre en eau sur le territoire. Ce nombre est obtenu en relevant le seuil de l'acceptabilité de la facture de 3% à 6% telle présenté dans les dispositifs D1 à D10 ci-dessus.
2. Nous avons retenu l'articulation des dispositifs suivants :
 - a. Au titre des mesures préventives
 - i. D2 – Chèque eau préventif, dont le coût total est évalué à environ 110 K€ pour le traitement des 2 051 abonnés pauvres en eau
 - ii. D1 – pour l'Accompagnement à la maîtrise de la consommation avec un coût de 2 000 € pour le traitement de 84 abonnés en rythme annuel
 - iii. D7 – la Mensualisation de la facture à la demande de 21 abonnés
 - iv. D4 – l'Alerte sociale pour le traitement de 42 abonnés
 - b. Au titre des mesures curatives
 - i. D-5 l'Accompagnement personnalisé de sortie de dettes de 42 abonnés.



Le coût global de cette politique sociale s'élève donc à environ 115 K€, pour le traitement des 2 051 abonnés pauvres en eau.

6.14 MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SOCIALE

6.14.1 Le coût de la politique sociale

La politique sociale de l'eau est une combinaison des 5 dispositifs D1, D2, D4, D5 et D7, décrit ci-dessus et dont le coût total de 115K€ se décompose comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

Bilan de la politique sociale					
	D1	D2	D4	D5	D7
	Ab. situat° Impayés	Pauvres en eau	Ab. Contentieux	Ab. Contentieux	Ab. en situat° d'impayés
Abonnés cibles	418	2 051	42	42	21
Coût total	2 023 €	109 120 €	754 €	1 969 €	993 €
Coût unitaire	24 €	53 €	18 €	47 €	48 €
Impact/facture	0	-10%	0	0	0

6.14.2 Le contenu de la politique sociale

La politique sociale permettra :

6. **D'attribuer un chèque eau préventif**, représentant environ 10% du montant de la facture de l'abonné, à **2 051 abonnés pauvres en eau** (50% des abonnés pauvres en eau), répartie de la façon suivante par taille de ménage (D2):

Calibrage Taille du ménage	Fact. Eau	Fact. Ass.	Chèque eau préventif Taux de raccordement 45%		Pauvres en eau /TM
			Aide Fact. Eau + Ass	Aide Fact.EAU	
T1	155	125	27	15	709
T2	238	203	45	26	292
T3	322	281	64	37	325
T4	406	359	82	48	328
T5	490	437	101	59	397
Coût Total			48 808	37 052	2 051

7. De **sensibiliser 418 abonnés**, sur une période de 5 ans au rythme annuel de 84 abonnés, à leur consommation en eau et donc à la maîtrise de la facture d'eau (D1).
8. De **mettre en place une alerte sociale** permettant d'identifier **42 abonnés en difficulté de paiement** avant leur basculement dans le contentieux avec les service d'eau (D4).
9. D'**accompagner environ 42 abonnés de la sortie de dettes** de leur facture d'eau vis-à-vis du service d'eau (D5).
10. De **mensualiser la facture d'eau de 21 abonnés**, à leur demande, afin de les aider à gérer leur trésorerie et ainsi leur faciliter le paiement de la facture (D7).

6.14.3 Le mode opératoire

La mise en œuvre de la politique sociale repose sur une coordination des efforts entre l'opérateur du service d'eau, la CAF et les CCAS évalués dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessous :

Administrations impliquées (Nb. Heures/an)	SPEA	CAF	CCAS
D1	8	50	
D2	72	246	
D4	9		13
D5	10		42
D7	10	0	
Total	110	296	54

La **CAF**, est au centre du dispositif puisqu'elle sera en charge de la distribution des chèques eau (D2) aux principaux bénéficiaires (RSA et minimum vieillesse). Sa contribution est évaluée à 296 h ($\approx 1,8$ homme-mois) par an pour le traitement des dossiers. Pour les abonnés non allocataires des minimas sociaux et ne figurant pas dans les fichiers informatique, l'attribution des aides à cette partie de la population nécessitera du temps pour recevoir les bénéficiaires potentiels et traiter leur dossier. Les aides attribuées pourront faire partie de la **"la corbeille de service"**, en cours de mise en place par la Comité Stratégique des Martiniquais des Services aux Familles.

La contribution des **opérateurs des services d'eau et d'assainissement** est évaluée à environ 110 heures de travail, équivalent à 0,3 homme-mois pour la mise en œuvre des 5 dispositifs. Ce coût total est largement assimilable par le service d'eau et devrait être plus faible après la première année.

Le poids de la charge pesant sur les **CCAS** serait d'environ 0,7 Hommes-mois réparti sur toutes les CCAS du territoire de SCNA essentiellement pour accompagner à la sortie de dettes et les sensibiliser à la maîtrise de leurs consommations et de leur facture.

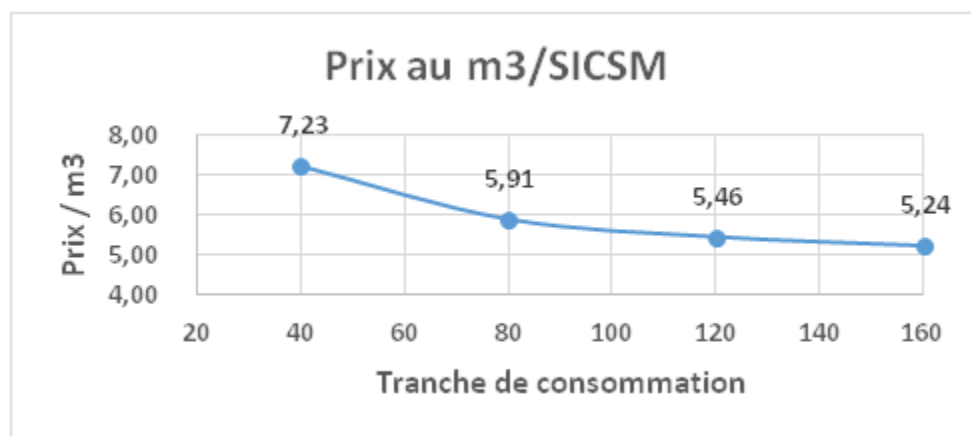
7. Dispositifs & scenarii sur le territoire du SICSM

7.1 RAPPEL DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC DE LA PHASE 1 (SICSM)

Le tableau ci-dessous présente les principaux résultats du diagnostic sur le territoire du SICSM. La situation se caractérise par un prix moyen de l'eau (Référence 120 m³) de 5,03 € par mètre cube.

Situation factuelle de la CACEM (données 2013)

Taux de pauvreté monétaire	27,8%
Taux de pauvreté en eau (seuil de 3%)	[52,6 - 57,8]
Nb abonnés total	69 873
Nb abonnés raccordés	28 035
Nb allocataires minimas sociaux	18 407
Prix de l'eau (€/m ³ - ref. 120m ³ / an)	5,46 €
Facture d'eau (€/an)	655 €
Nb total abonnés en situation d'impayés	3913
Revenu au seuil de pauvreté (/an)	7 724 €
Ratio facture / Revenu (seuil de pauvreté)	8,4 %
Cible de la politique sociale : Nb de pauvres en eau (6%)	13 789

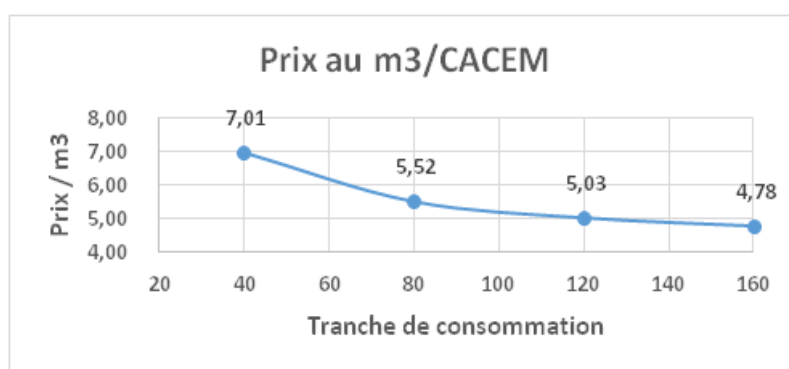


Le poids de la facture annuelle d'eau et d'assainissement (655€) représente 8,4% du revenu des familles au niveau du seuil de pauvreté (7724€/an). Le taux de pauvreté monétaire touche 27,8% des familles et 29% des familles sont couvertes par le RSA.

7.2 RAPPEL DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC DE LA PHASE 1

Le tableau ci-dessous présente les principaux résultats du diagnostic sur le territoire de la Cacam. La situation se caractérise par un prix moyen de l'eau (Référence 120 m³) de 5,03 € par mètre cube. Situation factuelle de la CACEM (données 2013)

Nb abonnés total	68 437
Nb abonnés raccordés	35 939
Nb allocataires minima sociaux	18 964
Prix de l'eau (€/m ³ - ref. 120m ³ / an)	5,03 €
Facture d'eau (€/an)	603 €
Nb total abonnés en situation d'impayés	4 791
Revenu au seuil de pauvreté (/an)	7 724 €
Ratio facture / Revenu (seuil de pauvreté)	7,8%
Cible de la politique sociale : Nb de pauvres en eau (6%)	13 338



Le poids de la facture annuelle d'eau et d'assainissement (603€) représente 7,8% du revenu des familles au niveau du seuil de pauvreté (7724€/an). Le taux de pauvreté touche 28% des familles et 27% des familles sont couvertes par le RSA.

7.3 DISPOSITIF D2 : CHEQUE EAU PREVENTIF (SICSM)

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses retenues pour le chiffrage du dispositif.

Hypothèses de calibrage du dispositif

Objectif visé		
Cible	2051	Abonnés pauvres en eau
Hypothèses de calibrage		
Plan de dispositif sur:	5	ans
Rythme annuel :	13789	abonnés par an
Dont Nb de déclaratifs:	3915	abonnés par an
Aide moyenne	10% de la facture d'eau	abonnés par an
Montant de l'aide (€/taille de famille)		
Fact Eau + Ass	Fact AEP seul	Taille
29	14	1
47	25	2
66	36	3
84	47	4
64	44	5+

16. **Cible estimée**: 13 789 abonnés pauvres en eau (Seuil d'acceptabilité : *facture d'eau sur le revenu* est supérieur ou égal à 6%) :
- 9874 abonnés en mode automatique (liste des bénéficiaires des minimas sociaux), et
 - 3915 abonnés en mode déclaratif pour les 18-25 ans et autres exclus des bénéfices des minimas sociaux.
17. **Objectif visé** : Réduire la facture d'eau de 10 % par la distribution de chèque eau préventif.
18. **Pour les étudiants et personnes âgées** ne figurant pas dans les bases de données des bénéficiaires des minimas sociaux : traitement sur demande. Dans ce dernier cas, la demande est adressée à la CAF qui instruit le dossier.
19. **Montant de l'aide**, il est calculé par une consommation jugée "*raisonnable*"
- 10 % du montant de la facture d'eau en fonction de :
 - La taille du ménage qui est la référence pour le volume de consommation
 - Une base de consommation moyenne à définir (40m³/Pers/an correspondant à la consommation moyenne par habitant la plus faible sur la Martinique)
20. **Cas particulier** : le locataire bénéficiant d'un logement qu'il occupe gratuitement, Modulation de l'aide par correction des revenus (non inclus dans le chiffrage).

Coût total de la mesure :

Récapitulatif coûts	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	22 220 €	32 960 €	111 100 €	164 800 €
Coûts variables	444 018 €	630 955 €	2 220 088 €	3 154 777 €
Montant de l'aide	408 786 €	583 979 €	2 043 928 €	2 919 897 €
Frais de gestion	35 232 €	46 976 €	176 160 €	234 880 €
Coût Total	466 238 €	663 915 €	2 331 188 €	3 319 577 €

Le coût total annuel de la mesure est évalué entre 470 000€ pour l'hypothèse basse et 665 000€ pour l'hypothèse haute. Il comprend :

- les coûts fixes de mise en place du dispositif, compris entre 22 000€ et 33 000€ par an ;
- Les coûts variables qui sont fonctions du nombre de bénéficiaires, avec :
 - ✓ le montant de l'aide annuelle distribuée compris entre 400 K€ (70% des abonnés raccordés à l'assainissement + 70% des abonnés non raccordés) et 630 000€ (100% des abonnés raccordés à l'assainissement + 100% des abonnés non raccordés);
 - ✓ les frais de gestion qui comprennent la mobilisation des acteurs sociaux et dont le coût se chiffre entre 35 000€ et 47 000€ par an.

La politique publique étant construite sur 5 ans, le coût total sur 5 ans est compris entre 2,3M€ et 3,3M€.

Le tableau ci-dessous présente le coût unitaire de la mesure, réparti entre coût fixe et coût variable, dans une fourchette entre 45€ et 60€ par bénéficiaire.

Coût de la mesure par bénéficiaire

Récapitulatif coûts Unitaires/abonné	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	2 €	2 €	8 €	12 €
Coûts variables	32 €	46 €	161 €	229 €
<i>Montant de l'aide</i>	30 €	42 €	148 €	212 €
<i>Frais de gestion</i>	3 €	3 €	13 €	17 €
Coût Total	34 €	48 €	169 €	241 €

Charge de travail supplémentaire pour les personnels des administrations impliquées dans la mise en œuvre du dispositif, en nombre d'heures :

Acteurs impliqués	SPEA	CAF	CTM	ASSO	COLL
Heures	72	1176	0	0	0

Selon les hypothèses du scénario, il faudra prévoir environ 250h supplémentaires à la CAF. Les services d'eau et d'assainissement pourront sans difficulté absorber 72 heures par an de charge de travail supplémentaire.

7.4 DISPOSITIF D3 : CHEQUE EAU CURATIF (SICSM)

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses retenues pour le chiffrage du dispositif.

Hypothèses de calibrage du dispositif

Objectif visé		
Cible	3913	Abonnés en situation d'impayé
Hypothèse de calibrage		
Plan de dispositif sur:	1	ans
Rythme annuel :	3913	abonnés par an
Aide moyenne	10% De la facture d'eau	abonnés par an
Montant de l'aide (€/taille de famille)		
Fact Eau + Ass	Fact AEP seul	Taille
29	14	1
47	25	2
66	36	3
84	47	4
64	44	5

Hypothèses :

13. L'objectif poursuivi : Réduire la facture d'eau des 3913 abonnés par an en situation de d'impayé
14. Le dispositif s'adresse aux abonnés en situation d'impayé, il est déclenché à son initiative
 - a. L'abonné s'adresse au CCAS qui monte le dossier
 - b. Le dossier est envoyé au financeur
 - c. Le financeur instruit le dossier
15. Montant de l'aide borné par une consommation jugée "*raisonnable*"
 - a. 10 % du montant de la facture d'eau en fonction de :
 - i. La taille du ménage qui indique un volume de consommation
 - ii. Une base de consommation moyenne à définir (40m3/Pers/an correspondant à la consommation moyenne par habitant la plus faible sur la Martinique)
16. Cas particulier : le locataire bénéficie d'un logement qu'il occupe gratuitement
 - a. Modulation de l'aide par correction des ressources (montant d'un loyer fictif)

Coût total de la mesure

Récapitulatif coûts	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	23 597 €	31 463 €	117 987 €	157 316 €
Coûts variables	147 649 €	207 573 €	738 243 €	1 037 863 €
Montant de l'aide	112 433 €	160 618 €	562 163 €	803 090 €
Frais de gestion	35 216 €	46 955 €	176 080 €	234 773 €
Coût Total	171 246 €	239 036 €	856 230 €	1 195 179 €

Le coût de total annuel de la mesure est évalué entre 170K€ pour l'hypothèse basse et 240K€ pour l'hypothèse haute. Il comprend :

- les coûts fixes de mise en place du dispositif, compris entre 24 000€ et 31 000€ par an ;
- Les coûts variables qui sont fonction du nombre de bénéficiaires, avec :

- ✓ le montant de l'aide annuelle distribuée, compris entre 112K€ (70% des abonnés raccordés à l'assainissement + 70% des abonnés non raccordés) et 160K€ (100% des abonnés raccordés à l'assainissement + 100% des abonnés non raccordés); et
- ✓ les frais de gestion qui comprennent la mobilisation des acteurs sociaux et dont le coût se chiffre entre 35 000€ et 47 000€ par an.

La politique publique étant construite sur 5 ans, le coût total sur 5 ans est compris entre 850 K€ et 1,2M€.

Le tableau ci-dessous présente le coût unitaire de la mesure, réparti entre coût fixe et coût variable, dans une fourchette entre 45€ et 60€ par bénéficiaire.

Coût unitaire de la mesure par bénéficiaire

Récapitulatif coûts Unitaires/abonné	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	6 €	8 €	30 €	40 €
Coûts variables	38 €	53 €	189 €	265 €
<i>Montant de l'aide</i>	29 €	41 €	144 €	205 €
<i>Frais de gestion</i>	9 €	12 €	45 €	60 €
Coût Total	44 €	61 €	219 €	305 €

Charge de travail supplémentaire pour les personnels des institutions impliquées dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, en nombre d'heures

Acteurs impliqués	SPEA	CAF	CTM	ASSO	COLL
Heures	0	391	391	0	0

Sur la base des hypothèses de ce scénario, la charge de travail supplémentaire pèse sur le CAF et la CTM qui devront chacune prévoir environ 400 heures supplémentaires.

7.5 DISPOSITIF D1 : AIDE PERSONNALISEE A LA MAITRISE DE LA CONSOMMATION (SICSM)

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses retenues pour le chiffrage du dispositif.

Hypothèses de calibrage du dispositif

Calcul du coût du dispositif

Objectif visé

Cible **3913** **abonnés en situation d'impayés**

Hypothèse de calibrage

Plan de dispositif sur: 5 ans

Rythme annuel :	783	abonnés par an
Accompagnement individuel :	10%	abonnés par an
	78	
Accompagnement groupé :	90%	abonnés par an
	704	
Taille des groupes:	5	personnes
Nombre de groupes :	141	/an

Hypothèses :

1. Le traitement de la cible de 3913 abonnés ne peut être effectué sur une année sans embauche suppléméntaire significative de travailleurs sociaux. Le dispositif a été calibré pour étaler le traitement de la cible sur 5 ans (3913/5) de telle sorte à ne pas surcharger les acteurs sociaux.
2. Le dispositif s'adresse aux abonnés en situation d'impayé, afin de les sensibiliser sur le lien entre facture d'eau et leur consommation, avec comme support la facture d'eau. Le dispositif se scinde en deux actions,
 - a. Un accompagnement individuel personnalisé pour les personnes se trouvant de façon récurrente en situation d'impayé, avec pour cible 10% des abonnés (= 783 abonnés par an) en situation de grande précarité ;
 - b. Un accompagnement groupé (groupe de 5 personnes). Notons qu'Odyssi organise déjà ce type d'accompagnement qu'il s'agit d'élargir à l'ensemble du territoire de la Martinique).
3. Les accompagnements sont supposés être pris en charge par les 14 CCAS du territoire. Le chiffrage a été calibré sur les hypothèses suivantes :
 - a. Un programme étalé sur 5 ans, i.e. au rythme de 783 accompagnements par an,
 - b. 5/6 accompagnements individuels par CCAS et par an ;
 - c. 78 accompagnements groupés pour les 8 CCAS, i.e. 10 accompagnements groupés par CCAS et par an.

Coût total de la mesure :

Récapitulatif coûts	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	840 €	1 120 €	4 200 €	5 600 €
Coûts variables	11 739 €	15 652 €	58 693 €	78 258 €
Montant de l'aide	- €	- €	- €	- €
Frais de gestion	- €	- €	- €	- €
Coût Total	12 579 €	16 772 €	62 893 €	83 858 €

Le coût de total annuel de la mesure est évalué entre 13 000€ pour l'hypothèse basse et 17 000€ pour l'hypothèse haute. Il comprend :

- les coûts fixes de mise en place du dispositif, compris entre 850€ et 1 100€ par an ;
- Les coûts variables, qui sont fonction du nombre de bénéficiaires, se résument aux temps de travail de prise en charge des bénéficiaires par les acteurs sociaux. Ils sont compris environ entre 12 000 € et 16 000€ par an.

La politique publique étant construite sur 5 ans, le coût total sur 5 ans est compris entre 63K€ et 84K€.

Le tableau ci-dessous présente le coût unitaire de la mesure, réparti entre coût fixe et coût variable, dans une fourchette entre 16€ et 21€ par bénéficiaire.

Coût unitaire de la mesure par bénéficiaire

Récapitulatif coûts Unitaires/abonné	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	1 €	1 €	5 €	7 €
Coûts variables	15 €	20 €	75 €	100 €
<i>Montant de l'aide</i>	- €	- €	- €	- €
<i>Frais de gestion</i>	- €	- €	- €	- €
Coût Total	16 €	21 €	80 €	107 €

Charge de travail supplémentaire pour les personnels des institutions impliquées dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, en nombre d'heures

Acteurs impliqués	SPEA	CCAS	CTM	ASSO	COLL
Heures	14	405	0	0	0

Sur la base des hypothèses retenues, la charge de travail supplémentaire pèse sur le SPEA et sur les CCAS, respectivement à hauteur de 14h et 405h par an.

7.6 DISPOSITIF D4 : ALERTE SOCIALE (SICSM)

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses retenues pour le chiffrage du dispositif.

Hypothèses de calibrage du dispositif

Calcul du coût du dispositif

Objectif visé

Cible **10%** **des abonnés en difficulté de paiement ayant bénéficié d'une aide**

Hypothèse de calibrage

Rythme annuel :	391	abonnés par an
-----------------	-----	----------------

Hypothèses :

1. Le dispositif consiste à identifier les abonnés en difficulté de paiement avant qu'ils ne basculent dans le contentieux. A la deuxième relance de la facture, lorsque la facture n'a pas encore été payée, le SPEA alerte les services sociaux. Le SPEA ne peut informer les services sociaux sur la situation d'un abonné que si celui-ci a déjà bénéficié dans le passé d'une aide au règlement de sa facture, autrement dit uniquement dans le cas où l'abonné a déjà été identifié par le passé. Ce qui limite la cible des potentiel bénéficiaire de ce dispositif, évalué ici à 10% des abonnés en situation d'impayés.

Coût total de la mesure :

Récapitulatif coûts	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	270 €	360 €	1 350 €	1 800 €
Coûts variables	3 522 €	4 695 €	17 608 €	23 477 €
<i>Montant de l'aide</i>	- €	- €	- €	- €
<i>Frais de gestion</i>	- €	- €	- €	- €
Coût Total	3 792 €	5 055 €	18 958 €	25 277 €

Le coût de total annuel de la mesure est compris entre 3800 € pour l'hypothèse basse et 5 000€ pour l'hypothèse haute. Il comprend :

- les coûts fixes de mise en place du dispositif, compris entre 270€ et 360€ par an pour l'identification des abonnés et la transmission de l'information aux services sociaux ;
- Les coûts variables : les CCAS prennent contact avec les bénéficiaires potentiels pour les informer des aides disponibles :

✓ Intervalle de coût : entre 3 800€ et 5 000€ par an.

La politique publique étant construite sur 5 ans, le coût total sur 5 ans est compris entre 19 000€ et 25 000€.

Le tableau ci-dessous présente le coût unitaire de la mesure, réparti entre coût fixe et coût variable, dans une fourchette entre 10€ et 13€ par bénéficiaire.

Coût unitaire de la mesure par bénéficiaire

Récapitulatif coûts Unitaires/abonné	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	1 €	1 €	3 €	5 €
Coûts variables	9 €	12 €	45 €	60 €
<i>Montant de l'aide</i>	- €	- €	- €	- €
<i>Frais de gestion</i>	- €	- €	- €	- €
Coût Total	10 €	13 €	48 €	65 €

Charge de travail supplémentaire pour les personnels des institutions impliquées dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, en nombre d'heures

Acteurs impliqués	SPEA	CCAS	CTM	ASSO	COLL
Heures	9	117	0	0	0

Sur la base des hypothèses retenues, la charge de travail supplémentaire pèse sur le SPEA et sur les CCAS, respectivement à hauteur de 9h et 117h par an.

7.7 DISPOSITIF D5 : ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE DE SORTIE DE DETTE (SICSM)

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses retenues pour le chiffrage du dispositif.

Hypothèses de calibrage du dispositif

Calcul du coût du dispositif

Objectif visé

Cible **10%** **des abonnés en difficulté de paiement ayant bénéficié d'une aide**

Hypothèse de calibrage

Rythme annuel :	391	abonnés par an
-----------------	-----	----------------

Hypothèses :

1. Le dispositif s'adresse aux abonnés 42 abonnés en difficulté de paiement après qu'ils aient basculé dans le contentieux. Les services sociaux sont alertés par le dispositif D4 – Alerte sociale, et les CCAS prennent contact avec les abonnés en question pour les aider à monter des dossiers de demandes d'étalement de la dette avec un échéancier de paiement et un abandon partiel de créances.

Coût total de la mesure :

Récapitulatif coûts	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	120 €	160 €	600 €	800 €
Coûts variables	14 673 €	19 564 €	73 367 €	97 822 €
<i>Montant de l'aide</i>	- €	- €	- €	- €
<i>Frais de gestion</i>	- €	- €	- €	- €
Coût Total	14 793 €	19 724 €	73 967 €	98 622 €

Le coût total annuel de la mesure est compris entre 15 000€ pour l'hypothèse basse et 20 000€ pour l'hypothèse haute. Il comprend :

- les coûts fixes de mise en place du dispositif, compris entre 120€ et 160€ par an pour les échanges d'informations avec les services sociaux ;
- Les coûts variables : les CCAS prennent contact avec les bénéficiaires potentiels pour les accompagner dans leurs démarches

✓ Intervalle de coût : entre 14 500€ et 19 500€ par an.

Le tableau ci-dessous présente le coût unitaire de la mesure, réparti entre coût fixe et coût variable, dans une fourchette entre 40€ et 50€ par bénéficiaire.

Coût unitaire de la mesure par bénéficiaire

Récapitulatif coûts Unitaires/abonné	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	0 €	0 €	2 €	2 €
Coûts variables	38 €	50 €	188 €	250 €
<i>Montant de l'aide</i>	8 €	10 €	38 €	50 €
<i>Frais de gestion</i>	- €	- €	- €	- €
Coût Total	- €	- €	- €	- €

Charge de travail supplémentaire pour les personnels des administrations impliquées dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, en nombre d'heures

Acteurs impliqués	SPEA	CCAS	CTM	ASSO	COLL
Heures	98	391	0	0	0

Sur la base des hypothèses retenues, la charge de travail supplémentaire pèse sur le SPEA et sur les CCAS, respectivement à hauteur de 98h et 391h par an.

7.8 DISPOSITIF D6 : FACILITER LE PAIEMENT DES FACTURES D'EAU EN DIVERSIFIANT LES MOYENS DE PAIEMENT (SICSM)

Ce dispositif répond à une demande qui a émané des services sociaux, les assistantes sociales des CCAS plus précisément, afin de permettre à certaines personnes âgées de régler leur facture d'eau au moment où elles avaient des liquidités. Ces dernières ayant des difficultés à gérer leur trésorerie, la facture n'arrivaient pas au bon moment de leurs encaissements.

Les divers moyens envisagés par les services sociaux avaient été de donner la possibilité à ces personnes de pouvoir payer leurs factures par "*petits bouts*" dans des bureaux de postes ou d'autres lieux de services de proximité.

Il nous est apparu que ce dispositif n'est pas coût-efficace au sens où, le coup de sa mise en œuvre dépasse largement les bénéfices attendus. D'autres alternatives, tel que le dispositif D5 d'accompagnement personnalisé, permettaient de parvenir aux résultats attendus avec une mobilisation d'acteurs moins importante.

Ce dispositif n'a donc pas été chiffré.

7.9 DISPOSITIF D7 : MENSUALISATION DES FACTURES A LA DEMANDE ET SUR INSTRUCTION SOCIALE (SICSM)

La mensualisation des factures est un dispositif qui permet à certaines familles d'anticiper le paiement de leur facture d'eau. Il répond à la difficulté pour certains ménages de mieux gérer leur trésorerie et de ne pas être surpris par une facture semestrielle.

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses retenues pour le chiffrage du dispositif.

Hypothèses de calibrage du dispositif

Calcul du coût du dispositif

Objectif visé

Cible **5%** **Des abonnés en situation d'impayé**

Hypothèse de calibrage

Rythme annuel :	196	abonnés par an
-----------------	-----	----------------

Hypothèses :

1. La demande de mensualisation est effectuée par l'abonné en situation d'impayé, dans le cadre d'un dossier en cours d'instruction.
2. Nous avons estimé à 5% les abonnés en situation d'impayé qui seraient susceptibles de demander à bénéficier de cette disposition.
3. Le coût unitaire de l'envoi d'une facture est estimé dans une fourchette comprise entre 2€ et 3 € par abonné, comprenant l'édition, la mise sous enveloppe et l'envoi par courrier postale.

Coût total de la mesure :

Récapitulatif coûts	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	- €	- €	- €	- €
Coûts variables	7 630 €	10 956 €	38 151 €	54 780 €
Coût du dispositif	- €	- €	- €	- €
Frais de gestion	- €	- €	- €	- €
Coût Total	7 630 €	10 956 €	38 151 €	54 780 €

Le coût total annuel de la mesure est compris entre 7 600€ pour l'hypothèse basse et 20 000€ pour l'hypothèse haute. Il comprend uniquement des frais de gestion du dispositif évalué entre 2€ et 3€ pour le traitement d'un abonné. :

Le tableau ci-dessous présente le coût unitaire de la mesure, réparti entre coût fixe et coût variable, dans une fourchette entre 40€ et 55€ par bénéficiaire.

Coût unitaire de la mesure par bénéficiaire

Récapitulatif coûts Unitaires/abonné	1 an		5 ans	
	Min	Max	Min	Max
Coûts fixes	- €	- €	- €	- €
Coûts variables	39 €	56 €	195 €	280 €
<i>Montant de l'aide</i>	- €	- €	- €	- €
<i>Frais de gestion</i>	- €	- €	- €	- €
Coût Total	39 €	56 €	195 €	280 €

Charge de travail supplémentaire pour les personnels des institutions impliquées dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, en nombre d'heures

Acteurs impliqués	SPEA	CCAS	CTM	ASSO	COLL
Heures	98	0	0	0	0

Sur la base des hypothèses retenues, la charge de travail supplémentaire pèse sur le SPEA à hauteur de 98h par an.

7.10 DISPOSITIF D9 : LA GRATUITE DES 20 PREMIERS METRES CUBES (SICSM)

Comme indiqué ci-dessus, la gratuité des 20 premiers est un dispositif qui se finance par des transferts de recettes entre usagers.

Pour le cas de la SICSM, la gratuité des 20 premiers mètres cube d'eau potable pour tous les abonnés domestiques à partir du tarif initial suivant :

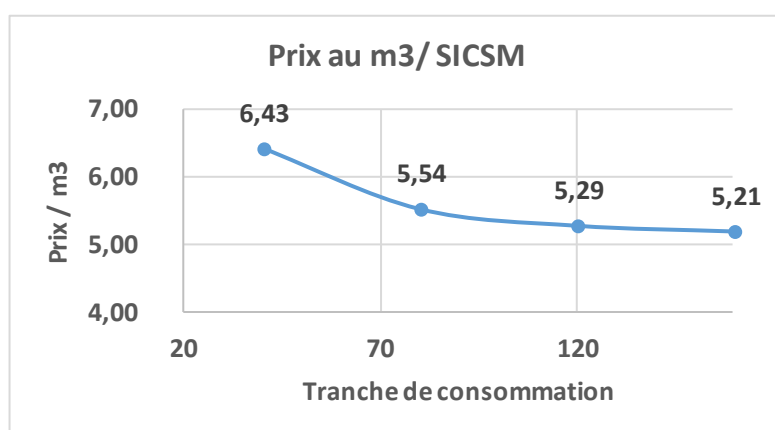
- Tarif initial eau potable :
 - Part fixe : 42,88 € par an
 - Part variable : 1,8108€ /m3 pour les 25 premeirs m3
 - Part variable : 2,3139€ /m3 pour les volumes au-delà 25 premeirs m3

Conduirait à un manque de recettes pour le service évalué à environ 1,8 M€.

Cette perte de recettes pourrait être compensée par la tarification progressive suivante :

- Tarif révisé eau potable :
 - Part fixe : 42,88 € par an
 - Part variable : 0 € /m3 pour la tranche [0-20] m3
 - Part variable : 2,5 € /m3 pour la tranche [20-80] m3
 - Part variable : 2,65 € /m3 pour la tranche [80-120] m3
 - Part variable : 2,8 € /m3 pour la tranche au-delà de 120 m3.

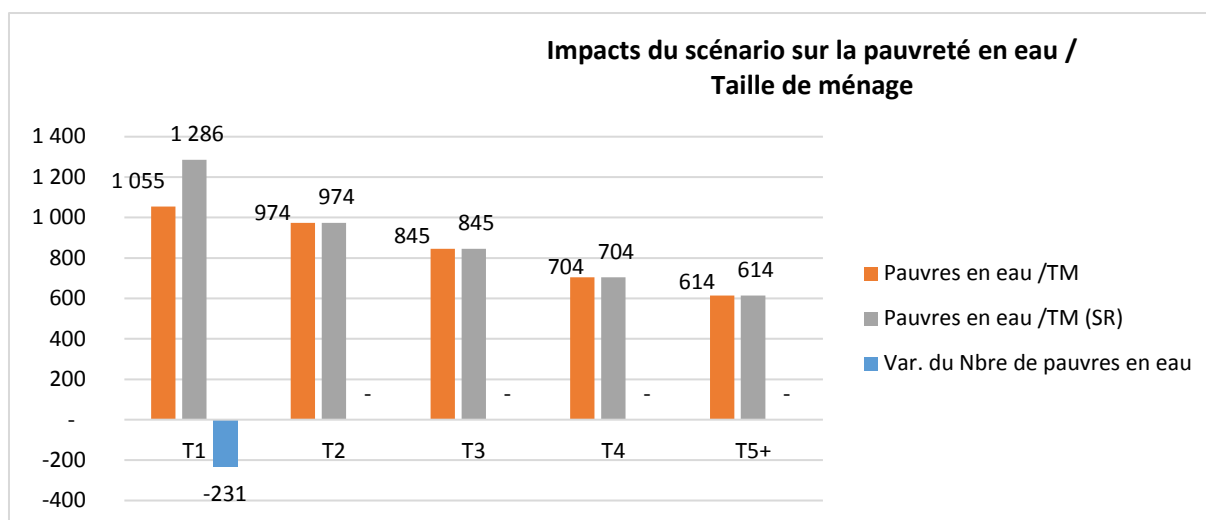
Mécaniquement, l'impact sur la structure tarifaire est une baisse de la facture d'eau des abonnés aux faibles consommations, jusqu'à 80m3, compensée par une augmentation de la facture d'eau des abonnés aux consommations plus importantes.



	Part Fixe	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Volume consommé		40	80	120	160	200
Facture totale hors gratuité	42,88	284	457	631	805	979
Prix €/m3		7,09	5,72	5,26	5,03	4,89
Facture totale avec la gratuité (20 m3)	42,88	257	443	635	833	1031
Impact de la gratuité sur le prix €/m3		6,43	5,54	5,29	5,21	5,16

La gratuité des premiers mètres cubes réduit la facture d'eau des abonnés dont la facture totale (eau et assainissement) est inférieure à 80 m3 et augmente celle des autres abonnés.

L'impact du scénario sur le taux de pauvreté en eau est présenté ci-dessous.



L'augmentation des factures pour les tranches de consommation au-dessus de 80m³ ne touche pas de nouvelles catégories d'abonnés, mais elle exacerbe la difficulté de ceux qui sont déjà dans la pauvreté en eau, notamment la tranche 4 et la tranche 5.

7.11 DISPOSITIF D10 : UNE REDUCTION DE LA PART FIXE (SICSM)

Comme indiqué ci-dessus, la réduction de la part fixe est un dispositif qui se finance par des transferts de recettes entre usagers.

Pour le cas de du SICSM, nous avons simulé la baisse de la part fixe sur l'eau potable à 40€ à partir du tarif initial suivant :

- Tarif initial eau potable :
 - Part fixe : 42,88 € par an
 - Part variable : 1,8108€ /m3 pour les 25 premeirs m3
 - Part variable : 2,3139€ /m3 pour les volumes au-delà 25 premeirs m3

	Part Fixe	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Volume consommé		40	80	120	160	200
Facture Eau (€)	42,88	129	240	350	461	572
Facture Assainissement (€)	72,98	147	219	292	364	437
Facture totale	115,86	276	459	642	826	1 009
Prix /m3		6,90	5,74	5,35	5,16	5,04

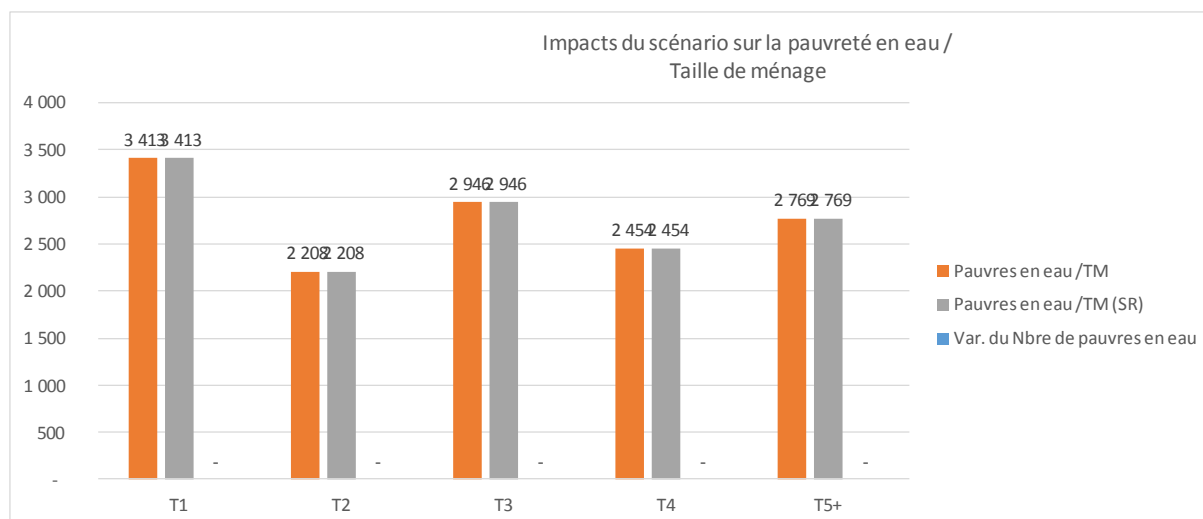
La baisse de la part fixe conduit à une baisse de recette de l'ordre de 750K€ qui devra être compensée par une révision de la grille tarifaire suivante pour permettre au service de rester à l'équilibre.

- Tarif initial eau potable :
 - Part fixe : 30 € par an
 - Part variable : 2,12€/m3 pour la tranche [0-40] m3
 - Part variable : 2,3 €/m3 pour la tranche [40-80] m3
 - Part variable : 2,6 € /m3 pour la tranche [80-120] m3
 - Part variable : 2,6 € /m3 pour la tranche au-delà de 120 m3.

	Part Fixe	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Volume consommé		40	80	120	160	200
Facture Eau (€)	30	134	244	367	489	612
Facture Assainissement (€)	72,98	147	219	292	364	437
Facture totale	102,98	281	463	659	854	1 049
Prix /m3		7,02	5,79	5,49	5,34	5,24

Mécaniquement, la facture des abonnés aux consommations allant jusqu'à 120 m3 diminue, tandis que celle des abonnés dont la consommation est supérieure à cette tranche augmente.

La figure ci-dessous présente les impacts sur le nombre d'abonnés pauvres en eau. La variation de la part fixe de 40€ à 30 € n'a pas d'incidence sur la pauvreté en eau.

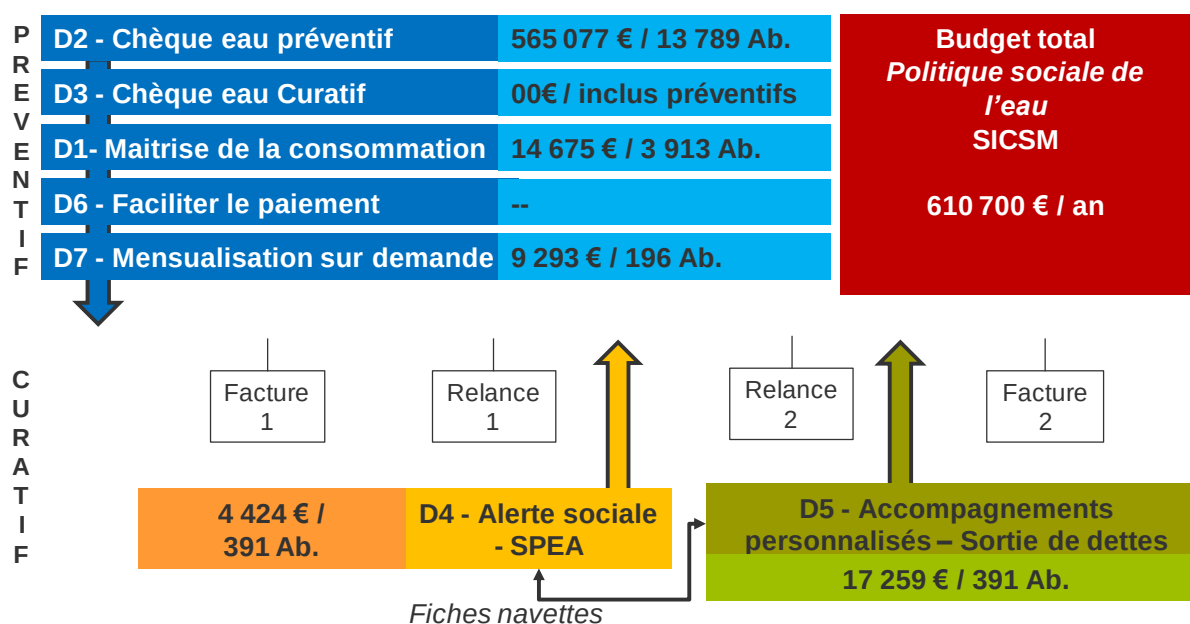


7.12 UN SCENARIO DE POLITIQUE SOCIALE A L'ECHELLE DU SICSM

Un scénario de politique sociale est une combinaison de dispositif articulé pour réponse à la question de la précarité sociale.

Pour le scénario exposé ci-dessous, nous avons retenu les hypothèses suivantes.

1. Un objectif réaliste de traitement de la précarité en eau équivalent approximativement à la moitié du nombre de pauvre en eau sur le territoire. Ce nombre est obtenu en relevant le seuil de l'acceptabilité de la facture de 3% à 6% telle présenté dans les dispositifs D1 à D10 ci-dessus.
2. Nous avons retenu l'articulation des dispositifs suivants :
 - a. Au titre des mesures préventives
 - i. D2 – Chèque eau préventif, dont le coût total est évalué à environ 565 K€ pour le traitement des 13 789 abonnés pauvres en eau
 - ii. D1 – pour l'Accompagnement à la maîtrise de la consommation avec un coût de 14 000 € pour le traitement de 84 abonnés en rythme annuel
 - iii. D7 – la Mensualisation de la facture à la demande de 196 abonnés
 - iv. D4 – l'Alerte sociale pour le traitement de 391 abonnés
 - b. Au titre des mesures curatives
 - i. D-5 l'Accompagnement personnalisé de sortie de dettes de 391 abonnés.



Le coût global de cette politique sociale s'élève donc à environ 610 K€, pour le traitement des 13 789 abonnés pauvres en eau.

7.13 MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SOCIALE

7.13.1 Le coût de la politique sociale

La politique sociale de l'eau est une combinaison des 5 dispositifs D1, D2, D4, D5 et D7, décrit ci-dessus et dont le coût total de 610K€ se décompose comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

Bilan de la politique sociale					
	D1	D2	D4	D5	D7
	Ab. situat° Impayés	Pauvres en eau	Ab. Contentieux	Ab. Contentieux	Ab. en situat° d'impayés
Abonnés cibles	3913	13 789	391	391	196
Coût total	14 675 €	565 077 €	4 424 €	17 259 €	9 293 €
Coût unitaire	19 €	41 €	11 €	44 €	48 €
Impact/facture	0	-10%	0	0	0

7.13.2 Le contenu de la politique sociale

La politique sociale permettra :

11. **D'attribuer un chèque eau préventif**, représentant environ 10% du montant de la facture de l'abonné, à **13 789 abonnés pauvres en eau** (50% des abonnés pauvres en eau), répartie de la façon suivante par taille de ménage (D2):

Calibrage Taille du ménage	Fact. Eau	Fact. Ass.	Chèque eau préventif Taux de raccordement 45%		Pauvres en eau /TM
			Aide Fact. Eau + Ass	Aide Fact.EAU	
T1	155	125	27	15	3 413
T2	238	203	45	26	2 208
T3	322	281	64	37	2 946
T4	406	359	82	48	2 454
T5	490	437	101	59	2 769
	Coût Total		319 097	264 882	13 789

12. De **sensibiliser 3 917 abonnés**, sur une période de 5 ans au rythme annuel de 783 abonnés, à leur consommation en eau et donc à la maîtrise de la facture d'eau (D1).
13. De **mettre en place une alerte sociale** permettant d'identifier **391 abonnés en difficulté de paiement** avant leur basculement dans le contentieux avec les service d'eau (D4).
14. D'**accompagner environ 391 abonnés de la sortie de dettes** de leur facture d'eau vis-à-vis du service d'eau (D5).
15. De **mensualiser la facture d'eau de 196 abonnés**, à leur demande, afin de les aider à gérer leur trésorerie et ainsi leur faciliter le paiement de la facture (D7).

7.13.3 Le mode opératoire

La mise en œuvre de la politique sociale repose sur une coordination des efforts entre l'opérateur du service d'eau, la CAF et les CCAS évalués dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessous :

Administrations impliquées (Nb. Heures/an)	SPEA	CAF	CCAS
D1	14	405	
D2	72	1176	
D4	9		117
D5	10		42
D7	98	0	
Total	203	1582	159

La **CAF**, est au centre du dispositif puisqu'elle sera en charge de la distribution des chèques eau (D2) aux principaux bénéficiaires (RSA et minimum vieillesse). Sa contribution est évaluée à 1582 h ($\approx$ 1 ETP) par an pour le traitement des dossiers. Pour les abonnés non allocataires des minimas sociaux et ne figurant pas dans les fichiers informatique, l'attribution des aides à cette partie de la population nécessitera du temps pour recevoir les bénéficiaires potentiels et traiter leur dossier. Les aides attribuées pourront faire partie de la **"la corbeille de service"**, en cours de mise en place par la Comité Stratégique des Martiniquais des Services aux Familles.

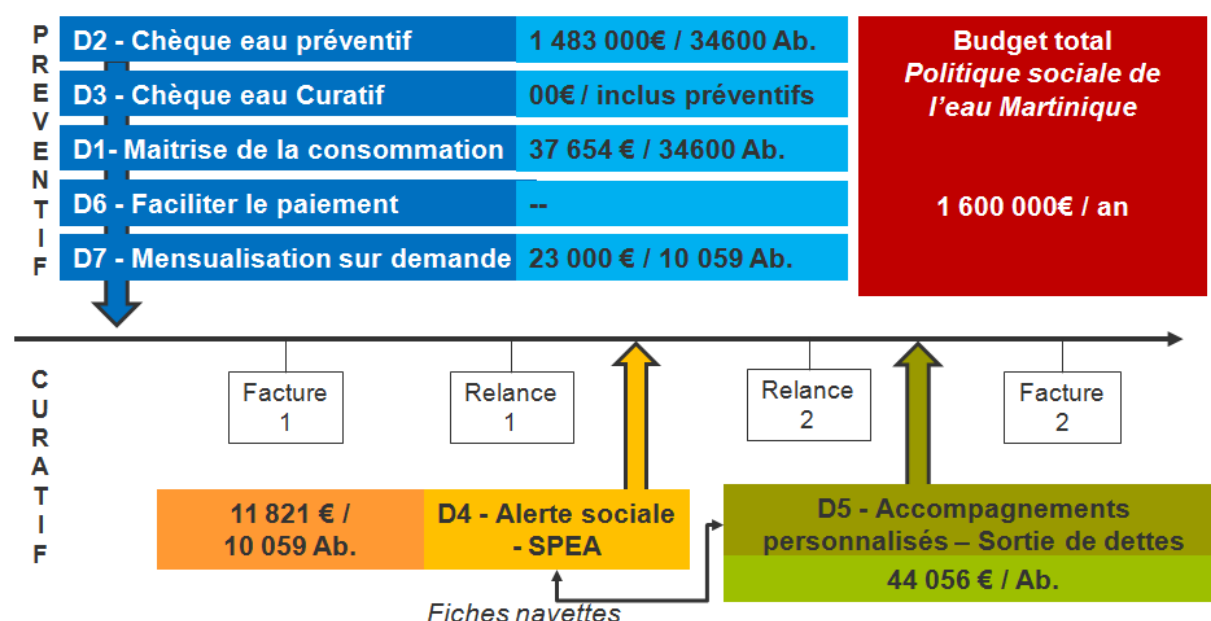
La contribution des **opérateurs des services d'eau et d'assainissement** est évaluée à environ 203 heures de travail, équivalent à 1,3 homme-mois pour la mise en œuvre des 5 dispositifs. Ce coût total est largement assimilable par le service d'eau et devrait être plus faible après la première année.

Le poids de la charge pesant sur les **CCAS** serait d'environ 1 Homme-mois réparti sur toutes les CCAS du territoire de SCNA essentiellement pour accompagner à la sortie de dettes et les sensibiliser à la maîtrise de leurs consommations et de leur facture.

8. Un scénario unique de politique sociale sur la Martinique

Les scénarios de politique sociale de l'eau présentés ci-dessus pour les différents territoires ont été harmonisés sur les mêmes hypothèses de calibrage. L'objet recherché est celui d'une définition de politique sociale de l'eau commune à l'ensemble des martiniquais.

Agrégée à l'échelle de tout le territoire, cette politique sociale aurait un coût de 1,6 M€ pour sa mise en œuvre. Le budget est certes important, mais il est à l'image d'une précarité qui touche une part importante de la Martinique.



Une telle politique sociale harmonisée à l'échelle de l'île pourrait générer des rendements d'échelle qui pourraient faire baisser le coût global de la mise en œuvre de la politique.

Cette politique sociale permettrait de cibler 34 600 abonnés pauvres en eau sur un total d'environ 160 000 abonnés, i.e. 21,6% des abonnés. Les chèques eau préventifs, mis en œuvre automatiquement et de façon dématérialisée par le biais de la **"Corbeille de service"** permet de réduire mécaniquement la facture d'eau des ménages concernés de 10%.

Le chèque eau serait attribué aux bénéficiaires des minimas sociaux et RSA selon un ratio -Revenu du ménage / taille de ménage- qui reste à calibré avec les élus. L'évaluation du coût de ce dispositif intègre son élargissement à la population des ménages 18/25 ans exclus des dispositifs minimas sociaux. Ces derniers devront en faire la demande auprès de la CAF gestionnaire du dispositif.

Le chèque eau préventif, socle de cette politique sociale, serait complété des autres dispositifs d'accompagnement ayant pour objet de sortir des contentieux 44 000 abonnés des services d'eau et d'assainissement et sensibiliser les 34600 abonnés pauvres en eau à la maîtrise de leur consommation.

Annexes